

PROFIL DE VULNERABILITE

SAINT-PAIR-SUR-MER

Face à la Fontaine Saint-Gaud

- **Edition Juin 2012**
- **Edition Juin 2016**

Édition juin 2012

PROFIL DE VULNÉRABILITÉ

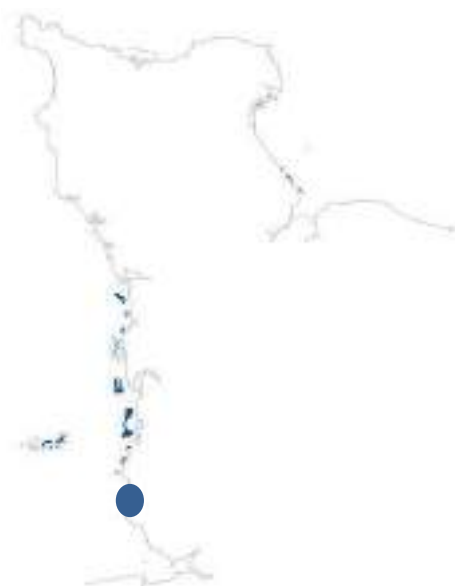
Rapport technique



SMBCG

Plage de la fontaine Saint Gaud

Commune de Saint-Pair-sur-Mer



SOMMAIRE

Contexte	5
PHASE I : État des lieux.....	6
1. Zone de baignade	6
1.1. Description de la zone de baignade.....	6
1.1.1. Fiche d'identité.....	7
1.1.2. Fréquentation de la zone de baignade.....	7
1.1.3. Information du public relative à la qualité des eaux de baignade	7
1.2. Historique du contrôle sanitaire de la qualité des eaux de baignades.....	8
1.2.1. Escherichia coli.....	8
1.2.2. Entérocoques intestinaux.....	8
1.2.3. Historique des classements selon la Directive 76/160/CEE	9
1.2.4. Historique des classements selon la nouvelle Directive 2006/7/CEE.....	9
1.2.5. Bilan sur la fermeture de la zone de baignade.....	12
1.2.6. Complément d'information sur la qualité des eaux de baignade	13
1.3. Historique du contrôle sanitaire de la qualité des coquillages.....	14
1.3.1. Zone conchylicole	14
1.3.2. Pêche à pied	14
1.4. Contexte météorologique	15
1.4.1. Température	15
1.4.2. Précipitations	16
1.4.3. Courants et marée.....	17
1.4.4. Vents	18
2. Description de la zone d'influence.....	19
2.1. Démographie	20
2.2. Géologie.....	23
2.3. Occupation du sol.....	24
2.3.1. Bassin versant du Thar.....	24

2.3.2.	Bassin versant de la Saigue	25
2.4.	Réseau hydrographique	25
2.4.1.	Bassin versant du Thar.....	25
2.4.2.	Bassin versant de la Saigue	26
2.5.	Rejets côtiers suivis.....	27
2.5.1.	Bassin versant du Thar.....	27
2.5.2.	Bassin versant de la Saigue	29
3.	Identification des sources potentielles de pollution.....	31
3.1.	Les eaux usées domestiques.....	31
3.1.1.	L'assainissement collectif.....	32
3.1.2.	L'assainissement non collectif.....	43
3.2.	Eaux pluviales	43
3.3.	Les activités agricoles	46
3.3.1	Le bassin versant du Thar	46
3.3.1.1	Description des activités agricoles.....	46
3.3.1.2	Description des activités agricoles.....	47
3.3.2	Le bassin versant de la Saigue	49
3.3.2.1	Description des activités agricoles.....	49
3.3.2.2	Indicateurs “pollutions agricoles”	50
3.4	Industries.....	51
3.5	Autres sources de pollutions spécifiques.....	51
3.5.1	Port, zone de mouillage	51
3.5.2	Aire de mobil home, camping-car	51
3.5.3	Cirques.....	52
PHASE II: Diagnostic		54
1. Identification des rejets côtiers		55
2. Estimation des flux bactériens théoriques		56
2.1.	Méthodologie.....	56
2.2.	Flux bactériens.....	58

3. Etude de la dispersion en mer de ces flux	59
3.1 Modèle hydrodynamique	59
3.2 Paramétrage des simulations.....	59
3.2.1 Mode d'injection des flux bactériens dans les modèles développé	59
3.2.2 Conditions environnementales simulées	61
3.2.2.1 Conditions simulées dans le cadre du projet Mareclean	61
3.2.2.2 Conditions simulées pour la buse de Scissy	62
3.3 Limites du modèle.....	63
3.4 Résultats des simulations	63
3.4.1 Représentation des résultats	63
3.4.2 Résultats.....	63
PHASE III: Mesures de gestion et recommandations.....	69
1. Synthèse sur les facteurs de risques.....	69
1.1. Rejets côtiers.....	69
1.2. Assainissement.....	70
1.3. Eaux pluviales	72
1.4. Activités agricoles sur la zone d'étude.....	73
2. Recommandations	80
2.1. Recommandations visant à limiter les pollutions domestiques	80
2.2. Recommandations visant à limiter les pollutions diffuses	82
2.3. Dispositifs de gestion active des plages.....	83
Bibliographie	90
Sites Internet visités	90
Listes des Annexes.....	91

La transposition en droit français de la Directive européenne n° 2006/7/CE du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade est effective depuis la publication du décret n° 2008-990 du 18 septembre 2008. Les principales dispositions liées à cette évolution réglementaire concernent les modalités de surveillance et de classement des eaux de baignade, la gestion de la qualité des lieux de baignade par l'établissement de "profils de baignade" et la fourniture d'informations adaptées au public.

L'établissement des **profils de vulnérabilité des zones de baignade** (*article. 6 et annexe III de la Directive n°2006/7/CE*) doit permettre :

- L'identification et la hiérarchisation des sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs,
- Afin de définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions,
- Pour, *in fine*, prévenir les risques sanitaires et améliorer la qualité des eaux de baignade qui devront atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (*Directive n°2006/7/CE*).

Le profil de vulnérabilité des eaux de baignade de la plage de la fontaine Saint-Gaud a été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du **Syndicat Mixte des Bassins versants des Côtiers Granvillais (SMBCG)** et a bénéficié du soutien financier de **l'Agence de l'Eau Seine-Normandie**. La maîtrise d'œuvre a été assurée par le SMBCG en partenariat avec le service Santé-Environnement de la **Délégation Territoriale de la Manche de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie**. Partenaire privilégié, **l'Ifremer** (LERN de Port-en-Bessin) a apporté son savoir-faire et les outils de modélisation hydrodynamique ainsi que son patrimoine de données littorales. Les profils réalisés sur les espaces de baignade de la frange littorale du SMBCG bénéficient de l'amélioration des connaissances obtenue à l'issue du projet **Life Environnement Mareclean**. Ce projet a été porté par le SMBCG en partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays Coutances. Il a bénéficié de l'appui financier de l'Union Européenne et de l'Agence de l'eau Seine Normandie et a réuni 12 partenaires disposant chacun des compétences afférentes au projet.

1. Zone de baignade

1.1. Description de la zone de baignade

Située sur la côte ouest du département, la plage de la Fontaine Saint-Gaud appartient à la baie de GRANVILLE-JULLOUVILLE, au nord de la baie du Mont-Saint-Michel. Cette plage est localisée sur la commune de SAINT PAIR SUR MER. La commune de SAINT-PAIR SUR MER s'étend sur 14,5 km². Elle est baignée à l'ouest par la Manche et se situe entre les communes de GRANVILLE au nord, de SAINT-PLANCHERS à l'est et de JULLOUVILLE au sud.



Figure 1 : Localisation et description de la zone de baignade

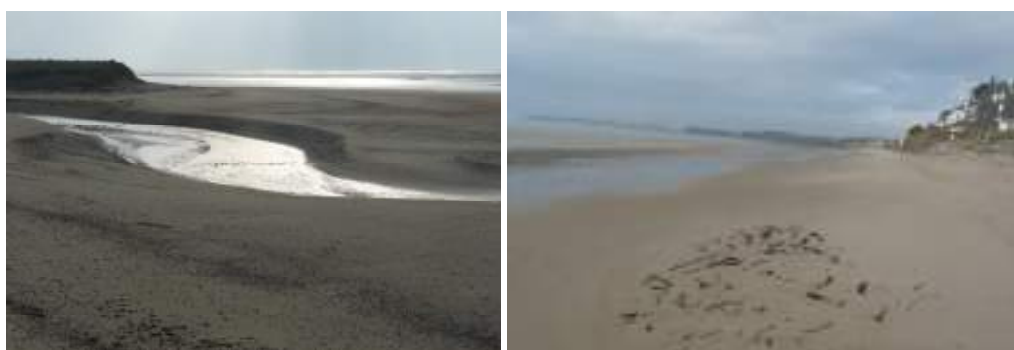


Figure 2 : Plage de la Fontaine Saint Gaud – Vues du 29 novembre 2011

1.1.1. Fiche d'identité

Plage	
Longueur :	300
Largeur :	400 m (coefficient ≥ 95)
Pente :	faible
Nature de l'estran :	sable fin, présence de platier rocheux au sud de la plage
Équipements sanitaires :	néant
Poste de secours :	néant
Accessibilité aux animaux :	
Entretien de la plage :	nettoyage réalisé par la commune
Zone rivulaire	
Nature :	propriétés privées (habitations) et 1 accès à la plage
Zone de stationnement :	parking sans emplacements délimités le long de la rue de la fontaine Saint-Gaud
Cale d'accès à l'estran :	Non seulement une cale d'accès à la plage
Zone de baignade	
Surveillance MNS : <small>Maîtres Nageurs Sauveteurs</small>	baignade non surveillée
Profondeur :	petit fond (< 30m)
Saison balnéaire :	du 15 juin au 15 septembre
Autres usages :	activités nautiques (surf, voile) / Pêche (poisson)
Fréquentation :	moyenne (100-1000 personnes / jour)
Point de contrôle : <small>Coordonnées en Lambert II étendu (en m)</small>	X = 312870 et Y = 2430400

1.1.2. Fréquentation de la zone de baignade

D'après l'étude portant sur les loisirs nautiques et les risques sanitaires, réalisée en 2004 à l'initiative de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les plages de Face à la piscine et de la Fontaine Saint-Gaud présenteraient une fréquentation moyenne comprise entre **100 et 1000 personnes / jour**.

1.1.3. Information du public relative à la qualité des eaux de baignade

Lancée dès 1995, la campagne de communication entreprise sur le littoral Manchois repose sur l'affichage des résultats de la qualité des eaux (panneau) sur le lieu de baignade et sur leur mise en ligne sur Internet. La diffusion de cartes postales est venue compléter ces actions de communication à partir de 2007.



Panneau d'affichage	
Localisation :	Sur le chemin d'accès (figure 3)
Visibilité :	Bien visible
Mise à jour :	Chaque semaine

Figure 3 : Vue sur l'accès à la Plage de la Fontaine Saint Gaud –29 novembre 2011

1.2. Historique du contrôle sanitaire de la qualité des eaux de baignades

Données du Service Santé-Environnement de la DT50-ARS BN

La plage de la Fontaine Saint-Gaud fait l'objet d'un contrôle sanitaire de la qualité de ses eaux de baignade depuis 1987 (localisation du point de prélèvement sur la Figure 1). Elle fait l'objet d'un suivi renforcé depuis 1999 avec 20 prélèvements au lieu de 10. Ce renforcement a été décidé en accord avec la commune de SAINT PAIR SUR MER, au vu de la dégradation des eaux de cette plage perceptible sur les classements selon les modalités de la nouvelles directives. Les analyses sur les 10 prélèvements supplémentaires sont assumées financièrement par la commune de SAINT PAIR SUR MER. Les données étudiées dans le cadre du profil se résument à la période 1999-2010.

1.2.1. Escherichia coli

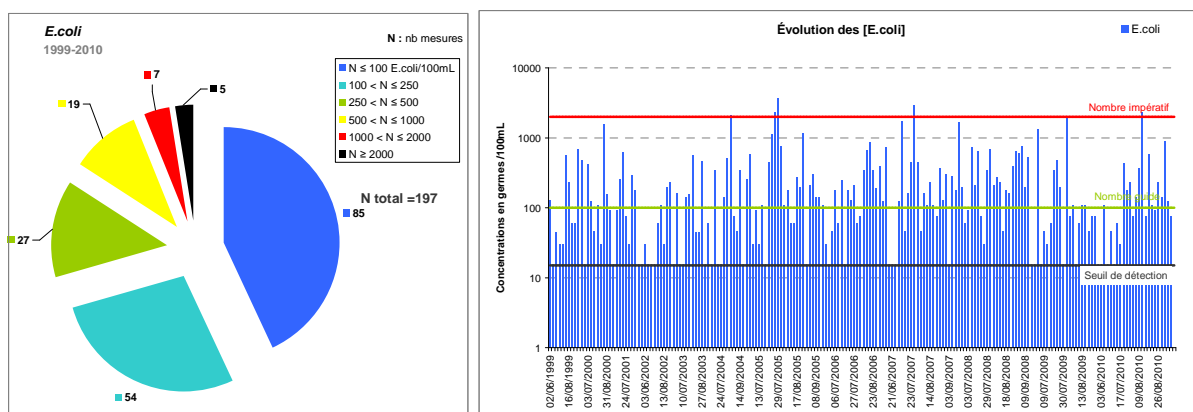


Figure 4 : Répartition (a) et Évolution (b) des concentrations en *E. coli* entre 1999 et 2010

Seulement 43 % des concentrations enregistrées depuis 1999 se situent en dessous de la valeur guide des 100 E.coli/100mL (Figure 4), ce qui explique le classement de cette zone en qualité moyenne (Figure 6). Un peu plus de la moitié des valeurs (51%) sont comprises entre la valeur guide et la valeur impérative. Ce pourcentage traduit comme sur la plage Face à la Piscine, un niveau de contamination non négligeable, indépendamment des apports issus du lessivage à la suite de pluies significatives. Plusieurs concentrations supérieures à 2000 E.coli/100ml (6%) ont été mesurées. Ces fortes contaminations traduisant une non-conformité font suite soit à de fortes précipitations (cas du 04/08/2008 – Hauteur de précipitation : 21 mm en 3 jours dont 10 mm la veille du prélèvement), soit à des dysfonctionnements des installations d'assainissement (cas du 26/07/2005). Les fortes contaminations citées précédemment ont, toutes, donné lieu à des interdictions temporaires de la pratique des usages littoraux.

1.2.2. Entérocoques intestinaux

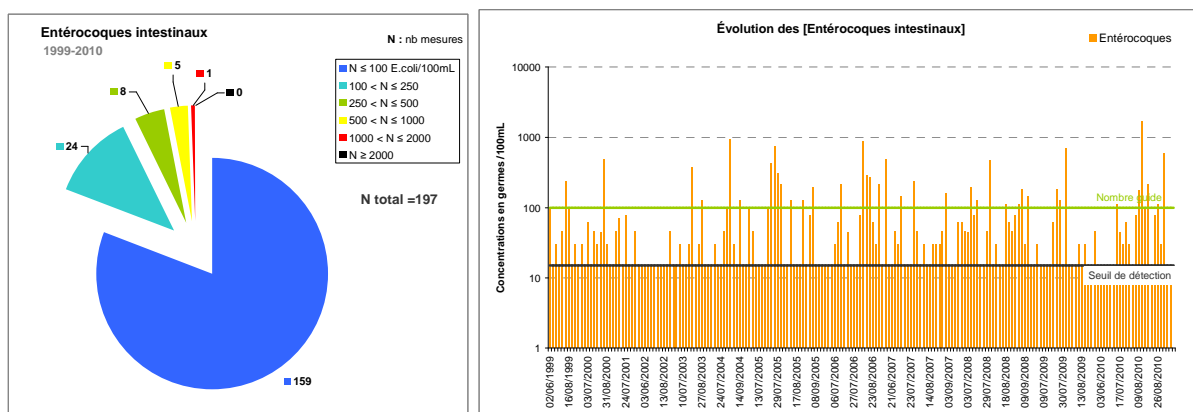


Figure 5 : Répartition (a) et Évolution (b) des concentrations en Entérocoques intestinaux entre 1999 et 2010

En ce qui concerne les entérocoques intestinaux, le constat est plus satisfaisant, 81% des concentrations enregistrées depuis 1999 étant inférieures à la valeur guide des 100 E.coli/100ml.

Des pics de concentrations apparaissent néanmoins régulièrement sur cette plage, avec des valeurs pouvant atteindre 10³ E.coli/100ml..

La plage de la Fontaine Saint-Gaud est située à quelques de mètres au nord de l'exutoire du Thar. La conjugaison de la proximité de ce rejet et de courants marins peu favorables à la dispersion, influe sur la sensibilité de cette plage aux apports terrigènes.

1.2.3. Historique des classements selon la Directive 76/160/CEE

Appliqués jusqu'à la saison 2012, les critères de classement de la qualité des eaux de baignade selon la Directive 76/160/CEE sont rappelés en annexe 1. Hormis le déclassement observé en 2004, l'historique traduit une qualité moyenne des eaux de baignade depuis 1995 (Figure 6).

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Classement (nbre de contrôles)	10	10	10	10	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Année	2010	2011														
Classement (nbre de contrôles)	20	20														

Eau de bonne qualité	Eau de qualité moyenne	Eau pouvant être momentanément polluée	Eau de mauvaise qualité

Figure 6 : Historique des classements selon la Directive 76/160/CEE

1.2.4. Historique des classements selon la nouvelle Directive 2006/7/CEE

Appliqués à partir de la saison 2013, les critères de classement de la qualité des eaux de baignade selon la nouvelle Directive 2006/7/CEE sont rappelés en annexe 2. Contrairement à la précédente directive, l'évaluation de la qualité s'effectuera désormais sur la base de l'analyse statistique de l'ensemble des données relatives à la qualité des eaux de baignade recueillies sur 4 saisons (celle de l'année et des 3 années précédentes).

Dans l'attente de l'application de cette directive, le service Santé et Environnement de l'ARS de Basse-Normandie a procédé à des simulations à partir des analyses effectuées au cours des saisons estivales, en appliquant les nouvelles modalités de calcul. Ces simulations montrent que la plage de la Fontaine Saint-Gaud serait de qualité insuffisante et donc non conforme à la directive de 2006. Cette non-conformité s'explique principalement par la présence d'un niveau de contamination non négligeable traduisant un contexte de pollution chronique, préjudiciable à la qualité sanitaire des eaux de cette plage. Il est à noter que sur cette plage, la conformité était acquise sur la période 2002-2005, mais qu'en revanche, depuis 2006, elle ne l'est plus. Cette dégradation est d'autant plus paradoxale que c'est à compter de cette date que de nombreux travaux visant à améliorer la qualité des eaux de baignade ont été réalisés et notamment ceux portant sur la restructuration du système d'assainissement sur le SMAAG avec la suppression du rejet de la station d'épuration du SIVOM Baie

de Scissy dans le Thar. Cette dégradation n'est perceptible que sur le classement établi avec les modalités de la nouvelle directive.

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Classement									

Qualité	Excellente	Bonne	Suffisante	Insuffisante

Figure 7 : Historique des classements selon la nouvelle Directive 2006/7/CEE

L'évolution des percentiles 90¹ pour E.coli et les Entérocoques intestinaux indique une qualité des eaux de baignades moyenne voire insuffisante (Figure 8) depuis 1999-2002.

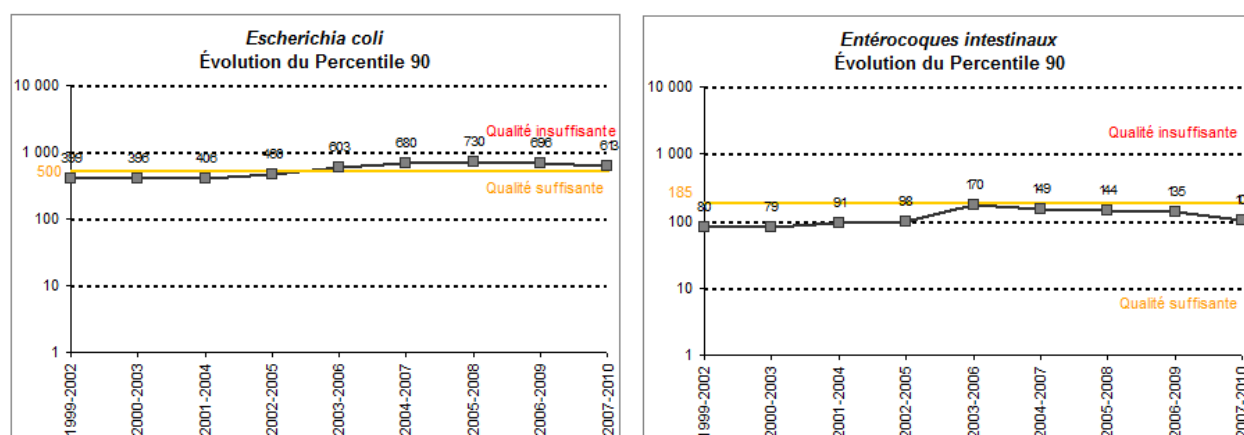


Figure 8 : Évolution du percentile 90 pour *E.coli* et les Entérocoques intestinaux

Le percentile 90¹ pour E.coli n'a cessé d'augmenter depuis 2002 pour atteindre son maximum en 2008. Une diminution s'est amorcée en 2009 sans pour autant qu'elle ne permette de se situer en dessous de la barre des 500 E.coli/100 ml, seuil correspondant à la limite de conformité.

Pour les entérocoques, l'évolution du percentile 90¹ suit la même tendance avec quelques différences, notamment l'atteinte du maximum en 2006 et des valeurs se situant en dessous ou en limite du seuil de conformité.

La plage de la Fontaine Saint-Gaud présente, actuellement, un niveau de contamination moyen élevé et du même ordre de grandeur que celle de la plage de Face à la Piscine, comme en témoigne le graphique qui suit sur lequel est représentée la moyenne géométrique des concentrations en E. coli du département de la Manche.

¹ En statistique descriptive, le percentile 90 est la valeur telle que 90 % des valeurs étudiées se situent en-dessous et 10% au-dessus.

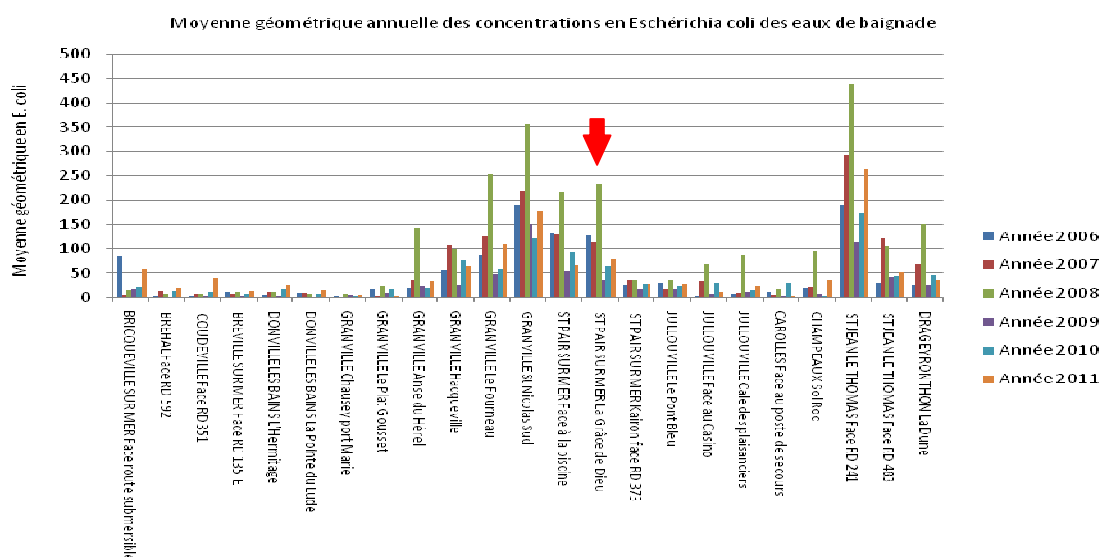


Figure 9 : Comparaison des moyennes géométriques annuelles des concentrations en Escherichia coli sur la période 2006-2011 / DT50 (Service Santé et environnement) – ARS de Basse Normandie

Les graphiques suivants viennent confirmer la sensibilité de cette plage. Afin de mieux l’appréhender, une comparaison avec une plage d’excellente qualité se situant dans la même masse d’eau mais à distance des rejets terrestres est présentée. Ces graphiques montrent pour les différentes classes de pluie, la répartition des échantillons en fonction des niveaux de contamination. Les classes de pluie intègrent les précipitations mesurées le jour du prélèvement, la veille et l’avant-veille.

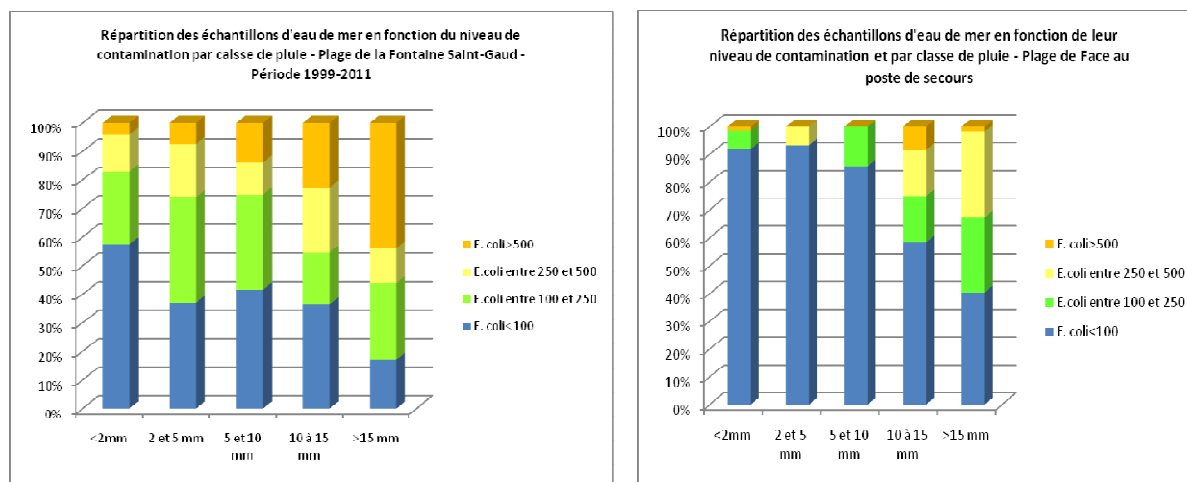


Figure 10a et b : Répartition des échantillons d’eau de mer en fonction de leur niveau de contamination et par classe de pluie sur la plage de la Fontaine Saint-Gaud sur la commune de SAINT-PAIR/MER et sur la plage Face au poste de secours à CAROLLES – SMBCG (Données ARS Basse Normandie et MétéoFrance)

Pour cette plage, le pourcentage d’échantillons présentant une bonne qualité (<100 E. coli/100 ml) pour de petites pluies (<5mm) n’est que de 53% alors qu’il atteint les 92% sur la plage Face au poste de secours à CAROLLES. Ce constat témoigne de la sensibilité de la plage de la Fontaine Saint-Gaud suite à des précipitations qui n’entraînent pas de lessivage important sur toute la superficie des bassins versants.

De la même façon pour les pluies significatives (>15 mm), c’est sur 44% des échantillons qu’ont été mesurées des concentrations supérieures à 500 E. coli / 100 ml pour la plage de la Fontaine Saint-Gaud alors que ce pourcentage est de moins de 10% pour celle du Poste de secours à CAROLLES. A

noter également que 20% des échantillons présentent ce niveau de contamination pour des pluies comprises entre 10 et 15 mm. Ces résultats démontrent l'impact significatif que peut avoir le lessivage des bassins versants sur les plages situés à proximité de l'exutoire des fleuves côtiers.

Ces contaminations élevées et celles non négligeables qui sont observées pour des pluies faibles qui n'entraînent pas de ruissellement généralisé sur les bassins versants contribuent à maintenir une moyenne élevée du niveau de contamination sur la plage de la Fontaine Saint-Gaud. L'effet des pluies commence à se faire sentir dès quelques millimètres de précipitations ce qui suppose qu'il existe des sources de contamination à proximité du littoral.

Pour essayer de comprendre la dégradation de ces eaux de baignades, la représentation du niveau de contamination des échantillons de mer par classe de pluies a été réalisée en distinguant deux périodes, celle où la plage présentait une conformité par rapport à la nouvelle directive (1999-2005) et celles où ce n'était plus le cas (2006-2011).

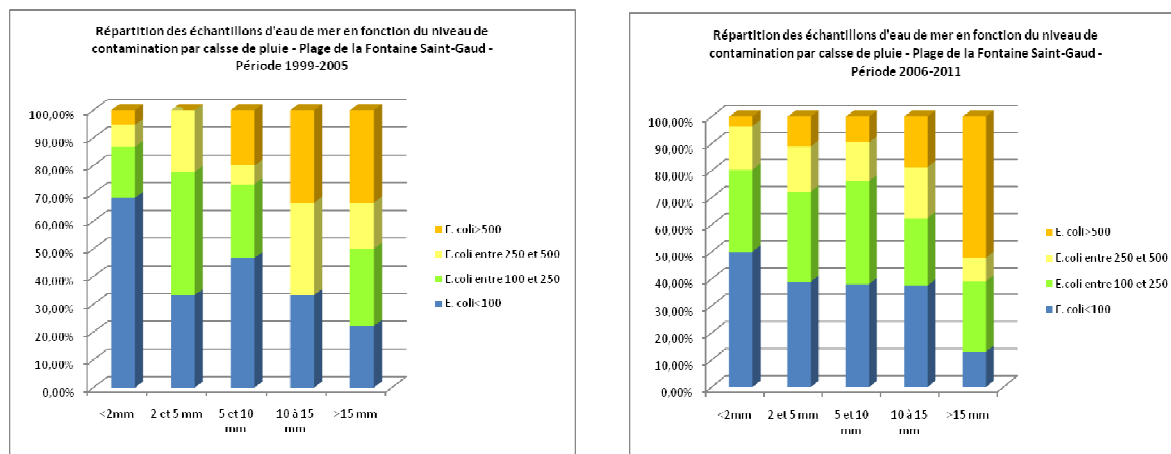


Figure 11a et b : Répartition des échantillons d'eau de mer en fonction de leur niveau de contamination et par classe de pluie sur la plage de la Fontaine Saint-Gaud pour la période 1999-2005 et 2006-2011 – SMBG (Données ARS Basse Normandie et MétéoFrance)

De ces 2 graphiques, il ressort que le pourcentage d'échantillons de bonne qualité (<100 E. coli/100 ml) pour de très faibles pluies (<2mm) est passé de 68% sur la période 1999-2005 à 50% sur la période 2006-2011. Il semble donc qu'il existe des sources de contamination non détectées à ce jour qui influe sur le niveau de contamination de cette plage dans des conditions météorologiques qui n'entraînent pas de lessivage important sur les bassins versants.

Il est, en revanche, intéressant de noter que les niveaux de contamination les plus élevés (>500 E.coli/100 ml) sur la période 1999-2005 ont été observés pour des pluies moyennes (entre 5 et 15 mm) dans 25% des cas. Ce pourcentage est passé à 12% sur la période suivante. L'arrêt du rejet de la station d'épuration du SIVOM Baie de Scissy peut être avancé pour expliquer cette amélioration dans ces conditions météorologiques.

L'amélioration de la qualité des eaux de cette plage supposera surtout et en premier lieu de rechercher les sources de contamination en bordure de littoral qui sont probablement à l'origine de la dégradation des eaux de cette plage et ensuite de poursuivre la résorption des foyers sur les bassins versants ayant un impact sur ce site d'usage. La vulnérabilité de ce site nécessite de maintenir la gestion active des plages en cas de pluies fortes. La valeur seuil de 15 mm définie dans le cadre du projet Mareclean semble adaptée pour cette plage.

1.2.5. Bilan sur la fermeture de la zone de baignade

C'est à partir de 2005 que la commune de SAINT PAIR SUR MER a commencé à utiliser le dispositif d'interdiction temporaire de la pratique des usages pour cette plage. Sur la période allant de 2005 à 2010, 8 interdictions temporaires de la pratique de la baignade ont été prises sur cette plage. Ces

interdictions ont fait suite soit à de fortes précipitations, soit à des dysfonctionnements sur les installations d'assainissement présentes sur le bassin versant de la Saigue. La pratique des usages est règlementée par arrêté municipal. L'historique de ces interdictions est rappelé ci-dessous :

- 2005 : Baignade interdite du 26 au 30 juillet 2005 (Dysfonctionnement sur le poste de Mallouet)
- 2007 : Baignade interdite du 21 au 25 août (Fortes précipitations le 20 août 2007)
- 2008 : Baignade interdite du 4 au 6 août et du 2 au 9 septembre
- 2009 : Baignade interdite du 12 au 17 juillet et du 3 au 4 août (Fortes précipitations)
- 2010 : Baignade interdite du 11 au 13 août (Fortes précipitations le 10 août) et du 7 au 10 septembre

1.2.6. Complément d'information sur la qualité des eaux de baignade

▪ Echouage naturel de macroalgues / macrodéchets

Selon les conditions de marée et les coups de vent, la plage peut être touchée par des échouages naturels d'algues brunes et vertes.

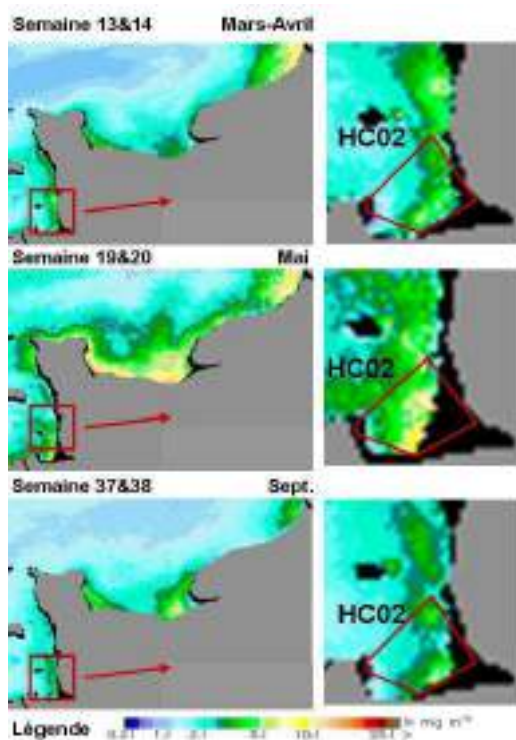
Le service de la direction territoriale de la Manche de l'ARS de Basse Normandie a été désigné en octobre 2009 par M. le Préfet pour coordonner les informations en matière de santé publique, ainsi que les mesures qui pourraient être décidées dans le domaine du développement d'algues vertes sur le littoral du département de la Manche. Dans son rapport annuel portant sur l'état sanitaire des zones de baignades en mer dans le département de la Manche pour la saison estivale 2011, l'ARS indique par ailleurs que « suite aux accidents observés à la suite d'échouage massif d'algues vertes sur les côtes bretonnes, le Ministère chargé de la santé, dans le cadre de l'instruction n°DGS/EA4/2011/264 du 1er juillet 2011 relative aux modalités de recensement, d'exercice du contrôle sanitaire et de classement des eaux de baignade pour la saison balnéaire de l'année 2011, a introduit des dispositions concernant les risques sanitaires liés à la présence de ces algues ».

Au cours de cette saison estivale, les agents de prélèvement ont noté l'absence d'algues vertes sur la plage de la Fontaine Saint-Gaud dans 80% des cas et une présence en quelques amas dispersés dans les 20% restants.

▪ Potentiel de prolifération de macroalgues vertes liées à l'eutrophisation

Issu des fiches de suivi de la qualité trophique des masses d'eau normandes (Atlas IFREMER, 2007), la Figure 12 renseigne sur le potentiel de prolifération phytoplanctonique de la masse d'eau DCE "HC02" située dans la Baie du Mont-Saint-Michel.

La période productive débute entre la fin du mois de mars et le début du mois d'avril. Les maxima sont atteints durant le mois de mai avec des teneurs en chlorophylle a de l'ordre de 5 à 6 mg.m⁻³. Un second fort taux de chlorophylle est observé au cours du mois de septembre.



Au regard de l'indicateur DCE "Chlorophylle", cette masse d'eau, dans laquelle se intègrées les eaux de baignade de la plage de la fontaine Saint Gaud, est en très bon état.

Figure 12 : Données de concentrations de chlorophylle. Images satellites produites par la NASA sur la période de 1997/2006 et traitées au moyen de l'algorithme OC5 Ifremer Dynéco/F.Gohin

1.3. Historique du contrôle sanitaire de la qualité des coquillages

1.3.1. Zone conchylicole

Suivi REMI assuré par IFREMER-LERN de Port-en-Bessin

La plage n'est pas une zone d'usage pour la conchyliculture ; aucun suivi n'y est donc réalisé

1.3.2. Pêche à pied

Données du Service Santé-Environnement de la DT50-ARS BN

Aucun gisement naturel coquillier ne se situe sur cette plage. Il n'y a donc pas de suivi sanitaire. Toutefois, des pratiques de pêches ont été observées lors de l'enquête sur « la fréquentation des zones de pêches à pied dans la côte ouest du département de la Manche », réalisée en 1995 par la DDASS de la Manche avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie. Cette enquête montre que l'espace compris entre la Saigue au nord et le rocher Saint Gaud au sud est fréquenté. Cette fréquentation a été appréciée à partir des dénombrements effectués lors de survols des sites d'usage. Ces survols ont été organisés au cours de deux grandes marées (coefficient > 100) les 15/07/1995 et 09/09/1995. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Date	Coefficient	Position de la date par rapport au plus fort coefficient	Conditions météorologiques	Créneau horaire	Nombre de pêcheurs à pied
15/07/1995	102	1 jour après le plus fort coefficient	Ensoleillé et chaud	BM-2 à BM+1	246
09/09/1995	103	1 jour avant le plus fort coefficient	Nuageux et venté	BM-2 à BM+1	374

Figure 13 : Conditions de survol de la plage de la Fontaine Saint-Gaud

Ce secteur n'est pas le secteur le plus fréquenté sur le littoral du SMBCG, mais cette fréquentation est significative.

Quatre catégories de pêcheurs ont été définies sur la base des connaissances et des observations : pêcheurs de coquillage sur le sable inter et infratidal (bivalves filtreurs : moules, coques, couteaux...), pêcheurs sur rocher (moules, huîtres, coques bleues ou crustacés), pêcheur à la crevette et pêcheurs de poisson. La ventilation par catégorie du nombre total de pêcheurs dénombrés lors des deux survols mentionnés ci-dessous est figurée dans le tableau ci-dessous :

	Pêcheurs de coquillage	Pêcheurs sur rocher	Pêcheurs à la crevette	Pêcheurs de poisson	Nombre de pêcheurs remontant
15/07/1995	25	138	83	0	0
09/09/1995	8	301	65	0	0

Figure 14 : Nombre de pêcheurs par type de pêche

De ces résultats, il ressort que ce sont principalement des pêches sur rocher et aux crevettes qui sont pratiquées sur cet espace de baignade. La morphologie de l'estran caractérisé par un vaste plateau sableux doté d'un platier rocheux qui s'étend de GRANVILLE à JULLOUVILLE, favorise la pratique de ce type de pêche. Quelle que soit la période de survol, ce sont les pêcheurs sur rocher qui sont prédominants. Ils représentaient 56% des pêcheurs en juillet pour atteindre 80% au mois de septembre.

Ces résultats, compte tenu de l'ancienneté de l'étude sont à considérer avec toute la prudence qui s'impose. Néanmoins, selon les acteurs locaux, l'activité de pêche récréative n'a fait que croître au cours des dernières années, même si aucun chiffre ne permet de confirmer la tendance issue de ces observations.

1.4. Contexte météorologique

1.4.1. Température

En période estivale, la température de surface sur la plage de la Fontaine Saint-Gaud oscille entre 11 et 24 °C selon les mois et les années (Figure 15). La valeur exceptionnelle atteignant les 24°C est peu commune pour les eaux de la Manche. Cette valeur doit être considérée avec beaucoup de précaution. Il s'agit soit d'une valeur aberrante soit d'une valeur correspondant à une mesure représentant la température de la lame d'eau superficielle (premiers centimètres) en marée montante après passage sur un sable réchauffé par les rayons du soleil.

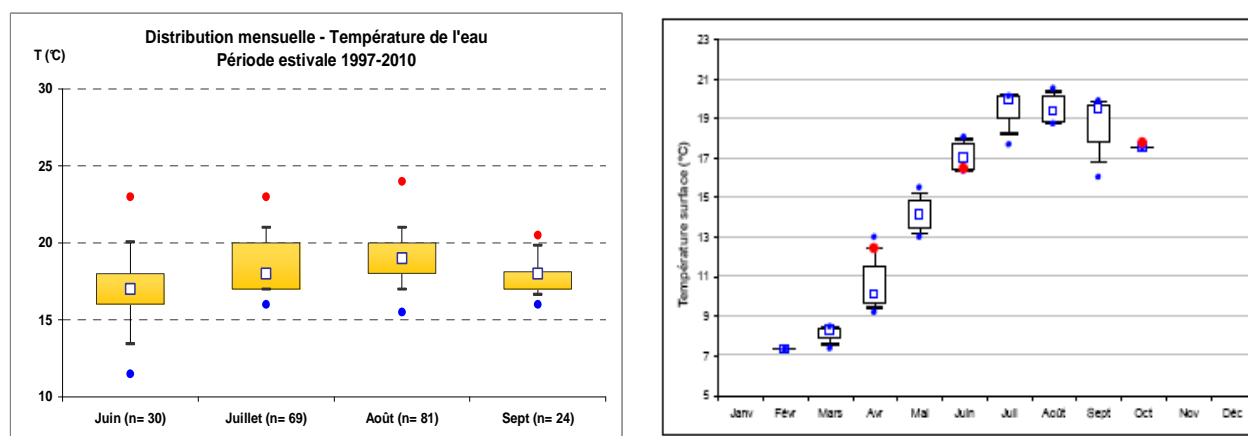


Figure 15 a et b: Distribution mensuelle de la température de l'eau sur la période estivale 1997-2010 (DT50-ARS BN) - Distribution mensuelle de la température de surface à Granville sur la période 2003-2006 (IFREMER-LERN)

Plus au large, les données issues du réseau RHLN de l'IFREMER (Figure 13b) indiquent des températures de surface oscillant entre 8 et 20 °C sur l'ensemble de l'année.

1.4.2. Précipitations

Données Météo France

Le département de la Manche se situe dans un régime océanique tempéré. Les stations météorologiques les plus proches disposant d'une série de données suffisantes pour effectuer un traitement statistique, sont celles de SARTILLY et d'EQUILLY. Elles sont localisées respectivement à 15 km au sud et 15 km au nord-est de la plage de la Fontaine Saint-Gaud. Une autre station se situe non loin de la commune de SAINT-PAIR SUR MER, sur le territoire du SMBCG. Il s'agit de la station de COUDEVILLE SUR MER appartenant au SMAAG. Cette station a été mise en place en 2008 dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean et a été intégré dans le réseau de stations de MétéoFrance. Cet organisme en assure par ailleurs l'entretien. L'implantation de cette station étant récente, ce sont les données pluviométriques de la station de SARTILLY qui ont été utilisées pour le traitement statistique.

Les précipitations annuelles varient entre 746 et 1366 mm pour la station de SARTILLY (1999-2009). La pluviométrie varie peu entre ces 2 stations. Durant la saison estivale (juin à septembre), le cumul des précipitations mensuelles est généralement compris entre 25 et 150 mm.

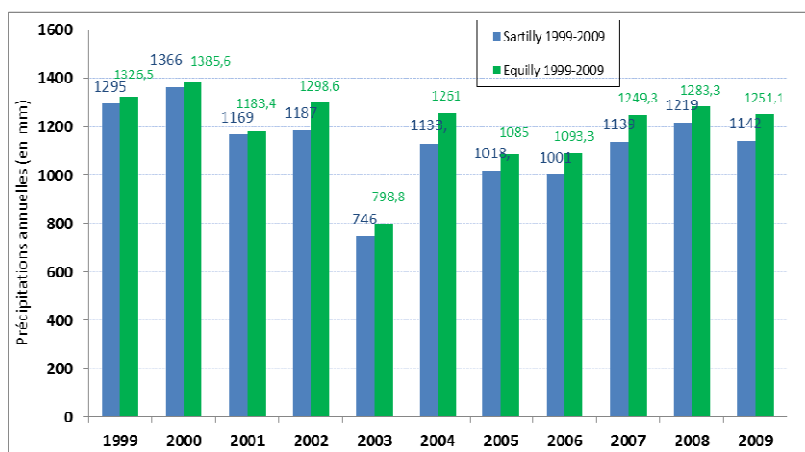


Figure 16 : Évolution annuelle des précipitations sur les stations météorologiques de Sartilly et Equilly – MétéoFrance 1999-2009

	Sartilly 1999-2009			
	Année complète		Période estivale (juin-sept)	
Intensité des précipitations (mm/jour)	nb jours	%	nb jours	%
Sans pluie	925	21,6	349	26,01
Entre 0,1 et 5 mm	2238	52,2	757	56,41
Entre 5 et 10 mm	455	10,6	119	8,87
Entre 10 et 20 mm	313	7,3	78	5,81
Entre 20 et 40 mm	83	1,9	26	1,94
Entre 40 et 60 mm	4	0,1	2	0,15
Plus de 60 mm	0	0,0	0	0,00
Absence de mesures	273	6,4	11	0,82
Nb total de jours	4291	100,0	1342	100

Figure 17 : Intensité des précipitations enregistrées sur la station de Sartilly sur la période 1999-2009 (Données Météo France)

L'analyse des précipitations quotidiennes enregistrées sur la station de SARTILLY depuis 1999 (Figure 17), indique que la majorité des précipitations survenues présente un cumul quotidien inférieur à 5 mm. Les fortes averses (> à 20 mm) restent assez rares et cela d'autant plus en période estivale (<3%). Sur la période considérée, elles se sont produites sur 39 jours soit une moyenne de 4 jours par saison estivale, ce qui tout en restant faible n'est pas anodin en terme de gestion active. Pour ce qui concerne les pluies entre 10 et 20 mm, elles représentent 6% des pluies enregistrées sur cette station. Elles se sont produites sur la période considérées sur 78 jours, soit une moyenne de 8 jours par saison estivale.

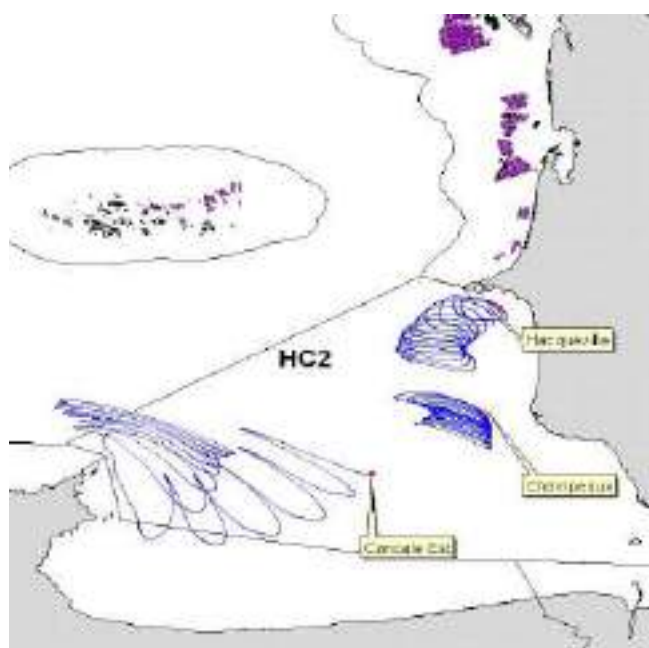
1.4.3. Courants et marée

Données SHOM et IFREMER (Atlas IFREMER, 2007)

Les eaux littorales de la plage de la Fontaine Saint-Gaud se situent dans la masse d'eau HC02 (cf. carte page ci-contre) qui s'étend de la pointe du Roc au nord, jusqu'au nord ouest de la pointe du Grouin en Ile et Vilaine et jusqu'à la pointe du Grouin du Sud dans la Manche.

A GRANVILLE, les vitesses maximales sont de l'ordre de 2 nœuds. Elles atteignent la valeur de 3 nœud en Baie du Mont Saint-Michel.

Le modèle hydrodynamique réalisé par l'IFREMER montre qu'en Baie du Mont Saint-Michel, les courants tournent dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.



D'après les simulations hydrodynamiques (Figure 16), les particules lâchées dans la partie orientale de la Baie du Mont Saint-Michel et notamment au devant d'Hacqueville migrent en prenant une direction vers le sud et le sud ouest.

Figure 18 : Simulations hydrodynamiques issues du modèles Mars – trajectoires de particules (Atlas IFREMER, 2007)

Les marnages (en m) observés sur la zone sont présentés en fonction des coefficients de marée par la figure 15. Ce secteur est caractérisé par des conditions marégraphiques exceptionnelles. Les marnages lors de marées exceptionnelles sont les plus importants au niveau européen et les seconds au niveau international, derrière la Baie de Fundy située en Nouvelle-Ecosse au CANADA.

Coeff (45)	Coeff (95)	Coeff (120) théorique	Référence
5,68	8,14	14,8	Granville

Figure 19 : Marnages (en m) pour les ports de référence alentours (Données SHOM)

1.4.4. Vents

La direction et la force des vents nécessitent que la station soit équipée d'un anémomètre et d'une girouette. Sur les 3 stations se situant à proximité de la plage de la Fontaine Saint-Gaud, seule celle de COUDEVILLE en est dotée. Ce sont donc les données issues de cette station qui sont utilisées. La mise en place récente de cet équipement ne permet pas de disposer d'une série optimale de données pour le traitement statistique. Toutefois, à défaut d'autres séries, c'est l'utilisation de cette dernière qui a été privilégiée. Les vents dominants et la force la plus fréquente seront des données indicatives puisque la série ne s'étend que sur une période de 3 ans et demi. Elles devront être confirmées au fur et à mesure de l'abondement de la série statistique.

Les données de direction et de force des vents mesurées sur la station du SMAAG à COUDEVILLE pour la période 2008-2011 sont illustrées sur la rose des vents figurée ci-dessous :

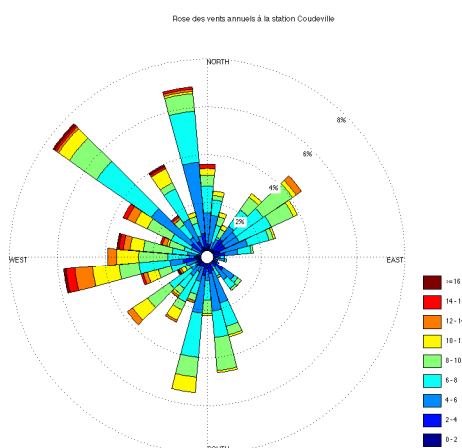


Figure 20 : Rose des vents annuels et estivaux à Coudeville entre 2008 et 2011 – MétéoFrance et ARS de Basse-Normandie

D'après ces relevés, la côte saint-pairaise est soumise à un régime de vents dominants de secteur Nord-Ouest et Ouest sur l'ensemble de l'année comme en saison estivale (Figure 20). Cette dominance des vents de Nord Ouest et d'Ouest est encore plus marquée en saison estivale (Figure 21).

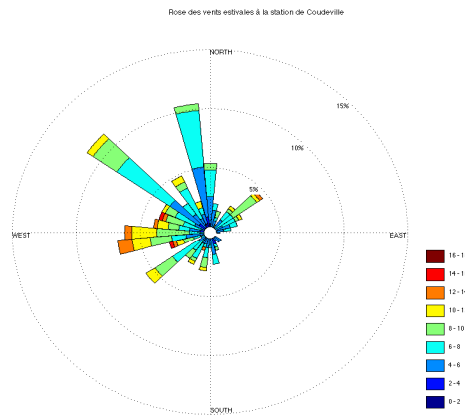


Figure 21 : Rose des vents estivaux à Coudeville entre 2008 et 2011 (IFREMER, Météo France)

2. Description de la zone d'influence

La zone dite d'influence correspond à l'aire géographique sur laquelle les sources potentielles de pollution présentes peuvent avoir un impact sur la qualité des zones de baignade, en l'occurrence sur la plage de la Fontaine Saint-Gaud.

La Baie de GRANVILLE –JULLOUVILLE se caractérise par une concentration de plages et de rejets sur un faible linéaire de côtes. Ceci laisse supposer qu'outre les rejets situés à très forte proximité de la plage considérée (Cas du Thar pour la plage Face de la Fontaine Saint-Gaud), d'autres peuvent avoir un impact.

Seules les simulations de l'impact des rejets sur les sites d'usage peuvent fournir l'éclairage nécessaire à la délimitation de la zone d'influence de la Plage de la Fontaine Saint-Gaud. Ces simulations ont été réalisées dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean à partir des campagnes de mesures effectuées *in situ*. Une simulation complémentaire a été effectuée par le Conseil Général et l'ARS de Basse Normandie pour apprécier l'impact du pluvial de la buse de Scissy situé au nord du point de prélèvement des eaux de baignade de la plage de la Fontaine Saint-Gaud.

Des simulations par temps de pluie, il ressort que la Saigue, en plus du Thar, peut avoir un impact sur la qualité des eaux littorales de cette plage par vents dominants de nord-ouest. Dans ces mêmes conditions de vents, les flux rejetés par le pluvial de la buse de Scissy entraînent une augmentation de la contamination sans pour autant que les valeurs ne dépassent les 100 E.coli/100ml.

Ces résultats ne sont toutefois valables que dans les conditions sanitaires simulées. Toute dégradation de la qualité bactériologique des eaux pluviales de la buse de Scissy sera susceptible d'entraîner une contamination du même ordre de grandeur sur les eaux de baignade de la plage de la Fontaine Saint-Gaud, selon les résultats obtenus sur les simulations effectuées par le Conseil Général de la Manche et l'ARS de Basse-Normandie sur le département de la Manche.

Au vu de ces simulations, ce sont donc les bassins versants du Thar et de la Saigue, qui constituent la zone d'influence de la plage de la Fontaine Saint-Gaud. A ces deux fleuves côtiers, il conviendra d'ajouter les deux petits fleuves qui se jettent dans le havre du Thar, les ruisseaux de la Grâce de Dieu et de Beausoleil.

Le bassin versant du Thar s'étend sur une superficie d'environ 84 km², il se caractérise par un réseau hydrographique particulièrement diffus avec un linéaire de 81 km. C'est le bassin versant le plus important sur le territoire des Côtiers Granvillais. Il prend sa source sur la commune de LA MOUCHE

au Sud Est de LA HAYE-PESNEL et s'écoule d'Est en Ouest. Il s'étend sur les communes de SAINT PAIR SUR MER, SAINT-AUBIN DES PREAUX, SAINT-JEAN DES CHAMPS, FOLLIGNY, HOCQUIGNY, EQUILLY, LA HAYE PESNEL, LE TANU, LA MOUCHE, LA LUCERNE D'OUTREMER, CHAMPCERVON, LA ROCHELLE NORMANDE, ANGEY, JILLOUVILLE, SAINT-PIERRE LANGERS. Avant de rejoindre la mer, le Thar traverse la mare de Bouillon, puis le petit havre qui porte son nom.

Le bassin versant de la Saigue dispose, quant à lui, d'une superficie d'environ 28 km². La longueur du cours principal de la Saigue est de 8 Km. La Saigue dispose d'un affluent principal, l'Oiselière. Ce bassin versant s'étend sur le territoire des communes de SAINT-JEAN DES CHAMPS, SAINT-PLANCHERS, GRANVILLE et SAINT-PAIR SUR MER.

Les bassins versants du ruisseau de la Grâce de Dieu et de Beausoleil présentent une superficie de quelques km². Pour l'exploitation des données faisant l'objet du présent chapitre, ces deux bassins ont été rattachés à celui du Thar.

2.1. Démographie

Données INSEE et CG50 / CDT

Pour avoir une image plus précise de la démographie de la zone d'influence, une estimation de la population sur les bassins versants de la Saigue et du Thar a été réalisée. Cette estimation a été effectuée en pondérant la population des différentes communes selon la surface du bassin versant qu'elles occupent. Les pourcentages de pondération appliqués respectivement sur les bassins versants du Thar et de la Saigue sont figurés dans les tableaux ci-dessous :

Bassin versant du Thar

Commune	Angey	Champcervon	Equilly	Folligny	Hocquigny	Jullouville	La Haye Pesnel	La Lucerne d'Outremer
Pourcentage de la surface communale sur le bassin versant du Thar	35	29	15	94	100	56	79	93

Commune	La Mouche	La Rochelle Normande	Le Tanu	Saint-Aubin-des-Préaux	Saint-Jean-des-Champs	Saint-Pair-sur-Mer	Saint-Pierre-Langers	Sartilly
Pourcentage de la surface communale sur le bassin versant du Thar	30	29	25	51	31	65	100	32

Bassin versant de la Saigue

Commune	Granville	Saint-Aubin des préaux	Saint-Jean-des-champs	Saint-Pair-sur-Mer	Saint-Planchers
Pourcentage de la surface communale sur le bassin versant de la Saigue	10	49	31	33	75

Figure 22a et b : Coefficient de pondération appliqué aux données INSEE sur les bassins versants du Thar et de la Saigue

Les estimations obtenues après application des coefficients de pondération sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Bassin versant du Thar

Recensement INSEE	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Population (nb habitants)	6 173	5 619	5 940	6 188	7 920	8 522
Densité moyenne (hab/km ²)	62,8	61,5	64	66,4	74,8	83,1
Logements (nb de logements)	3 332	3 994	4 289	4 813	6 168	6 438
Résidences principales	1 851	1 977	2 209	2 456	3 123	3 490
Résidences secondaires	1 198	1 663	1 647	1 933	2 622	2 463
Logements vacants	182	253	335	313	277	293

Bassin versant de la Saigue

Recensement INSEE	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Population (nb habitants)	2 697	2 883	3 326	3 541	3 843	4 080
Densité moyenne (hab/km ²)	306,8	323,5	341,2	330,1	346,0	360,2
Logements (nb de logements)	4 971	5 182	5 649	5 861	6 188	6 448
Résidences principales	898	1 009	1 215	1 363	1 606	1 744
Résidences secondaires	501	614	570	651	760	793
Logements vacants	78	97	124	102	109	128

Figure 23a et b : Chiffres clés des Recensements de l'INSEE pour les bassins versant du Thar et de la Saigue – Statistiques locales (INSEE, 2010)

De ces résultats, il ressort que sur le Thar, la progression de la population se caractérise par une augmentation (+ 38%). Sur la période considérée, elle est passée de 6 173 à 8 522 habitants. Les résidences secondaires représentent une part importante (38%) du parc total de logement, laissant supposer une variation significative de la population en saison estivale. C'est sur la partie aval de ce bassin versant, que se situe la commune de JULLOUVILLE, commune qui présente à l'échelle des Côtiers granvillais, la plus forte proportion de ce type de résidences.

Sur le bassin versant de la Saigue, la population est également en constante augmentation depuis 1968. Elle est passée de 2 697 à 4 080 habitants entre 1968 et 2007. Cette progression de la population est plus marquée (+51%) que sur le bassin versant du Thar. Les résidences secondaires représentent également sur ce bassin versant, une part importante (30%) du parc total de logement.

A cette population sédentaire, vient s'ajouter la population estivale. Cette population n'est pas recensée mais une approche via la capacité d'accueil du territoire permet de disposer d'un ordre de grandeur de la variation, que peut connaître la population lors des saisons estivales. Cette capacité d'accueil a été estimée en 2003 dans le cadre du diagnostic d'assainissement réalisé sous maîtrise

d'ouvrage du SMAAG. Elle a été appréciée à partir des possibilités d'hébergement en saison estivale qui se répartissent selon les quatre pôles suivants :

- Les résidences secondaires
- Les campings,
- Les hôtels
- Village de vacances et chambres d'hôtes.

Pour chacun de ces pôles, des taux d'occupation ont été affectés afin de définir la capacité d'hébergement. Ces taux sont les suivants :

- Résidences secondaires : 4 personnes / logements
- Camping : 3 personnes / emplacement
- Hôtels : 2 personnes par chambre.

Sur les bassins versants, ont été référencés les hébergements suivants :

Type d'hébergement	Nom de l'organisme	Localisation dans la zone d'influence de la plage	Mode d'assainissement	Emplacements ou chambres	Taux d'occupation	Capacité d'accueil	
Bassin versant du Thar							
Camping	Angomesnil	Oui	Collectif	45 (en 2011)	3	135	
	Belle rive	Oui	Collectif	100 (en 2003)	3	300	
	Castel Lez Eaux	Oui	Non collectif (lagunage naturel)	229 (en 2011)	3	687	
	L'Etoile de mer	Oui	Collectif	121 (en 2011)	3	363	
	La Chanterie	Oui	Collectif	170	3	510	
	La Gicquelière	Oui	Collectif	90	3	270	
	La Mariennée	Oui	En cours	70	3	210	
	Le Drakkar	Oui	Collectif	52	3	156	
	Le Pont bleu	Oui	Collectif	25	3	75	
	Dr LEMONNIER	Oui	Collectif	130	3	390	
	Le Domaine du Hamel	Oui	Collectif	75	3	225	
	Camping à la ferme	Oui	Collectif	8	3	24	
	Le Val Ombré	Oui	Collectif	40	3	120	
	Le Soleil Levant	Oui	Collectif	40	3	120	
		La Chaussée	Oui	Collectif	221	3	663
		La Chaumière	Oui	Non collectif (lagunage naturel)	190	3	570
Hôtel	Les Plns	Oui	Collectif	15	2	30	
Centre de vacances	Saint-Ouen						
Capacité d'accueil						4 848	
Bassin versant de la Saigue							
Camping	La Vague	Oui	Collectif	145	3	435	
	L'Ecutôt	Oui	Collectif	214	3	642	
Hôtel	La Poste	Oui	Collectif	16	2	32	
Centre de vacances	EDF	Oui	Collectif	/	/	100	
	Porte des Iles	Oui	Collectif	/	/	160	
Capacité d'accueil						1 369	

Figure 24 : Evaluation de la capacité d'accueil en saison estivale sur les bassins versants du Thar et de la Saigue – SMBCG

2012

Hors résidences secondaires, la capacité d'accueil des équipements sur les bassins versants du Thar et de la Saigue s'élève respectivement à 4 848 et 1 369 personnes, soit un total sur les 2 bassins versants de 6 217 personnes.

A cette capacité d'accueil, vient s'ajouter celle des résidences secondaires qui s'élève, selon l'estimation réalisée sur les bassins versants du Thar et de la Saigue, respectivement à 9 852 et 3 172 personnes.

Le nombre de personnes présentes dans la zone d'influence en et hors saison estivale est résumé dans le tableau suivant :

	Bassin versant	Population permanente	Population dans les résidences secondaires	Capacité d'accueil (camping et gîtes)	Population totale maximale
Population hors saison estivale	Saigue	4 080	0	0	4 080
	Thar	8 522	0	0	8 522
Total population hors saison estivale					12 602
Population en saison estivale	Saigue	4 080	3 172	1 369	8 621
	Thar	8 522	9 852	4 848	23 222
Total population en saison estivale					31 843

Figure 25 : Evaluation de la population maximale dans la zone d'influence de la plage de la Fontaine Saint-Gaud – SMBCG

2012

La zone d'influence de la plage la Fontaine Saint-Gaud connaît d'importantes variations en saison estivale avec selon les estimations, une augmentation d'un facteur 2,5 de sa population hors saison (+152%).

2.2. Géologie

Données BRGM (Info Terre)

La nature des sols permet de caractériser leurs capacités de saturation et les risques de ruissellement.

Les terrains géologiques rencontrés sur les bassins versants de la Saigue et du Thar sont des formations géologiques très hétérogènes : terrains d'origines métamorphiques, plutoniennes et sédimentaires. Les formations caractéristiques du socle armoricain (métamorphiques et plutoniennes) sont recouvertes de nombreux facies sédimentaires du précambrien (briovérien), du cambrien, ainsi que du quaternaire (formations superficielles). Ces formations particulièrement imperméables jouent un grand rôle dans la genèse des processus d'érosion.

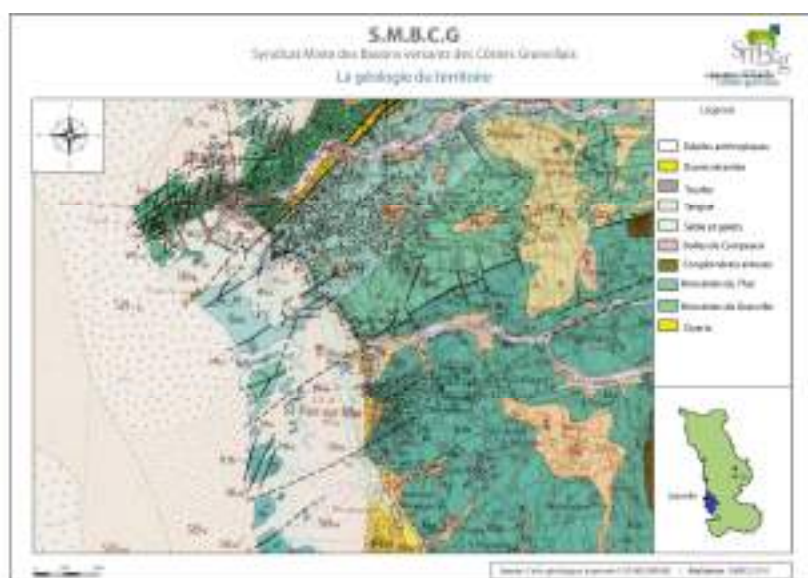


Figure 26 : Carte géologique - BRGM

2.3. Occupation du sol

Données Union Européenne – SoeS (Corine Land Cover, 2006) /

2.3.1. Bassin versant du Thar

Les espaces agricoles investissent majoritairement les parties amont et centrale du bassin versant. Le bassin versant du Thar présente une bonne conservation des prairies (57%) avec du coup une présence moindre de zones cultivées (28%).

Les bois et forêts couvrent environ 8% de la superficie du bassin versant. C'est à l'échelle des Côtiers granvillais sur ce bassin qu'elles sont les plus présentes. Le bassin versant du Thar est, en effet, doté de seul ensemble forestier d'une emprise significative, la forêt de LA LUCERNE D'OUTREMER.

Dans cet espace, quasi exclusivement agricole, apparaît un habitat rural (3%). La partie plus en aval, comprend quant à elle un habitat urbain lâche (4%) ainsi que des zones d'activités (1%).

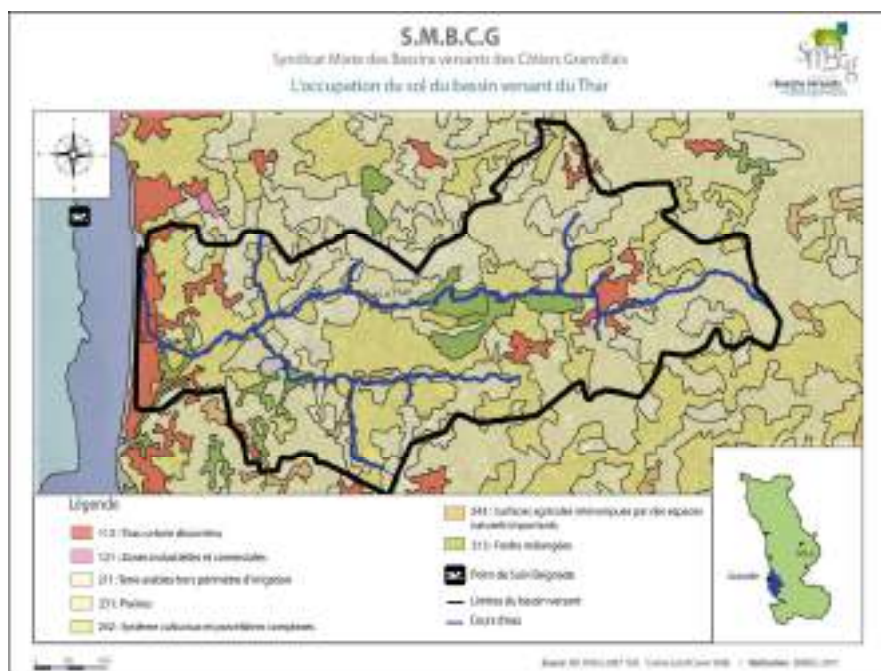


Figure 27 :
Occupation du sol
du bassin versant du
Thar

Le diagnostic de l'état des berges du Thar a indiqué une très bonne conservation des prairies de fond de vallée sur la partie amont. L'importance de ce « corridor vert » est primordiale dans la lutte contre les pollutions diffuses. Ce constat de relative préservation des fonds de vallées a été conforté par le diagnostic réalisé lors de l'opération limitation des transferts.

Le recensement des connexions existantes entre les parcelles cultivées et le cours d'eau a montré que sur les deux sous bassins versant du Thar les plus contributifs aux apports de matières solides (environ 28 km²), les parcelles n'étaient que très peu connectées directement aux cours d'eau (6% des terres labourables), ceci grâce à la présence de prairies de fonds de vallée et autres haies et talus.

La majorité des terres cultivées sont connectées indirectement avec le Thar (50%), l'eau ruisselée utilise certains aménagements comme les fossés et les routes pour rejoindre la rivière. Les 44 % des parcelles cultivées restantes sont, quant à elles, totalement isolées du cours d'eau.

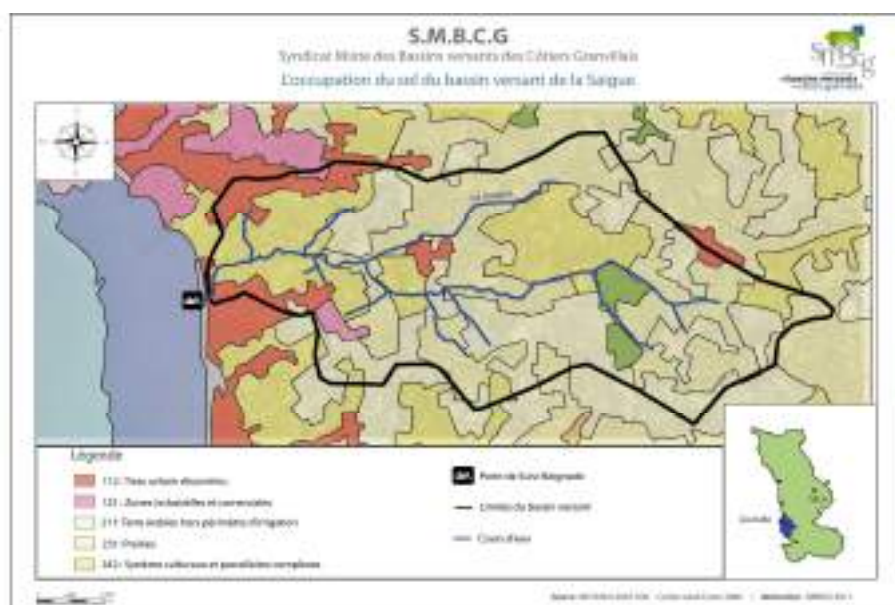
2.3.2. Bassin versant de la Saigue

Sur ce bassin comme sur le précédent, les espaces agricoles occupent majoritairement la partie amont du bassin. Le bassin versant de la Saigue, à la différence de celui du Thar, se caractérise par une moindre occupation des espaces agricoles par des prairies (48%) et une présence plus marquée des zones cultivées (42%).

Ces chiffres traduisent la tendance qui est observée sur le territoire des Côtiers granvillais au cours des 40 dernières années et qui se caractérise par une progression des surfaces cultivées au détriment des prairies.

Les bois et forêts couvrent, quant à eux, environ 3%. Dans cet espace, quasi exclusivement agricole, apparaît un habitat rural (5%). La partie plus en aval, comprend quant à elle un habitat urbain lâche (4%) ainsi que des zones d'activités (1%).

Figure 28 : Occupation du sol du bassin versant de la Saigue



Le diagnostic de l'état des berges de la Saigue a permis de mettre en évidence la très bonne conservation des prairies en fond de vallée. L'importance de ce « corridor vert » est primordiale dans la lutte contre les pollutions diffuses.

Ce constat de relative préservation des fonds de vallées a été conforté par le diagnostic réalisé lors de l'opération limitation des transferts. Le recensement des connexions existantes entre les parcelles cultivées et le cours d'eau a montré que sur le bassin versant de l'Oiselière (principal affluent de la Saigue), les parcelles ne sont que très peu connectées directement aux cours d'eau (5% des terres labourables), ceci grâce à la conservation prairies en fonds de vallée et à la présence des barrières physiques que sont les talus et les haies.

La majorité des terres cultivées sont connectées indirectement avec l'Oiselière (52%). L'eau ruisselée utilise certains aménagements comme les fossés et les routes pour rejoindre la rivière. Les 43 % des parcelles cultivées restantes sont, quant à elles, totalement isolées du cours d'eau.

2.4. Réseau hydrographique

2.4.1. Bassin versant du Thar

Après avoir traversé la commune de LA HAYE-PESNEL, il s'écoule sur 6 km dans la forêt de LA LUCERNE. C'est dans cette traversée que le Thar présente sa pente la plus marquée. Il reçoit ensuite, au niveau de la commune de SAINT-PIERRE-LANGERS et de JULLOUVILLE, les eaux de son principal affluent, l'Allemagne (Linéaire : 16 km).

Le Thar traverse ensuite, dans sa partie aval, la Mare de Bouillon (52 hectares) dans un chenal en terre. Cette mare sert de zone tampon lors de fortes précipitations en assurant un stockage temporaire des eaux ruisselées. Après la Mare de Bouillon, le Thar prend, du fait de la présence d'un cordon dunaire, une orientation plein Nord en longeant le littoral.

Sa principale caractéristique est d'être classée au titre de l'article L 214-17 du Code de l'Environnement. Au travers de la loi Pêche dont est issu cet article, le législateur a fait état de l'obligation pour les propriétaires d'aménager les ouvrages constituant un obstacle à la libre circulation des espèces piscicoles migratrices.

Caractéristiques Cours d'eau	
Altitude Amont (m)	110
Altitude Aval (m)	0
Longueur (km)	17
Pente moyenne (%)	2,8
Débits Cours d'eau (m ³ .s ⁻¹)	
Débit moyen interannuel / module	1,26
Débit de crue de retour 5 ans <i>Année complète</i>	12,8
Débit moyen interannuel <i>Période estivale (juin à sept)</i>	0,52
Débit de crue de retour 5 ans <i>Période estivale (juin à sept)</i>	4,8
Bassin Versant (BV)	
Superficie (km ²)	84
Pentes Moyennes	3,5

Figure 29 : Caractéristiques générales du Thar

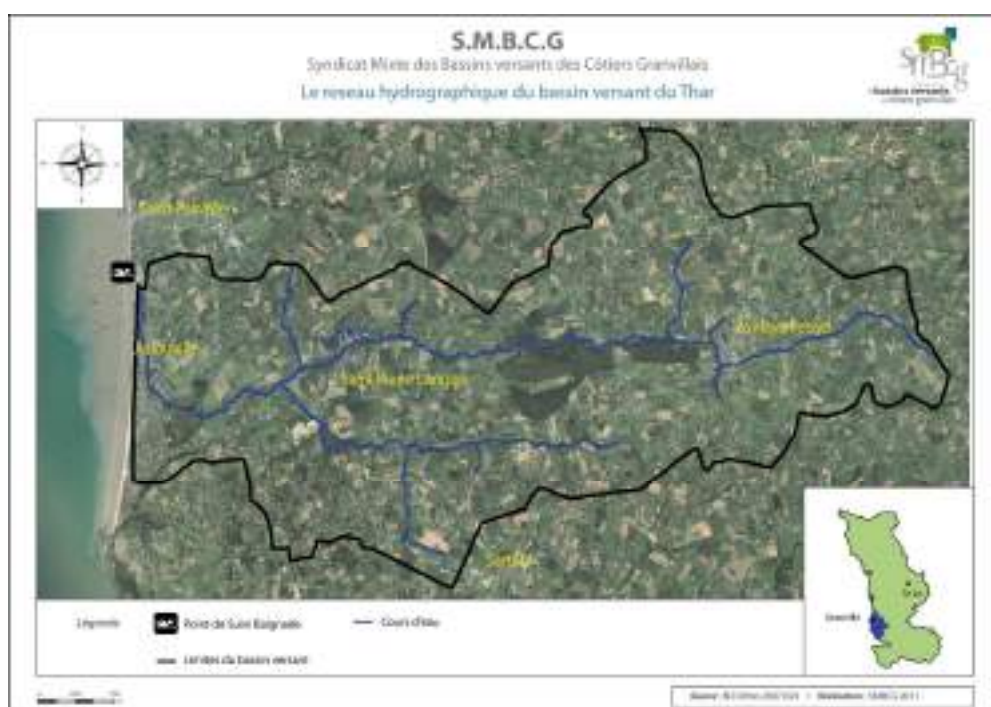


Figure 30 : Localisation du bassin versant du Thar et son réseau hydrographique

2.4.2. Bassin versant de la Saigue

La Saigue prend sa source sur la commune de SAINT-JEAN DES CHAMPS et présente un bassin versant très allongé. Elle possède un affluent principal, l'Oiselière.

Son profil en long est assez classique, avec des pentes plus marquées à l'amont (1,6% en moyenne) qu'à l'aval (0,5% en moyenne). Deux zones à faible pente sont présentes (confluence avec l'Oiselière et proximité du pont de Saint Pair/mer).

Le profil de son affluent est d'une allure analogue. D'une pente équivalente à l'amont (1,5%), elle passe à partir du franchissement de la RD 154 à moins de 0,1%, et cela jusqu'à la confluence avec la Saigue. Ce tronçon de plus de 1,5km de long constitue une grande zone d'expansion des crues.

Caractéristiques Cours d'eau	
Altitude Amont (m)	78
Altitude Aval (m)	0
Longueur (km)	8
Pente moyenne (%)	1,3
Débits Cours d'eau (m ³ .s ⁻¹)	
Débit moyen interannuel / module	0,42
Débit de crue de retour 5 ans <i>Année complète</i>	4,2
Débit moyen interannuel <i>Période estivale (juin à sept)</i>	0,17
Débit de crue de retour 5 ans <i>Période estivale (juin à sept)</i>	1,57
Bassin Versant (BV)	
Superficie (km ²)	28
Pentes Moyennes	3,5

Figure 31 : Caractéristiques générales de la Saigue



Figure 32 : Localisation du bassin versant de la Saigue et description de son réseau hydrographique

2.5. Rejets côtiers suivis

Données du CG50 / Service Santé-Environnement de la DT50-ARS BN

2.5.1. Bassin versant du Thar

Le Thar fait l'objet d'analyses régulières, notamment sur les paramètres microbiologiques dans le cadre de l'Annuaire des rejets côtiers. Les prélèvements sont effectués à son exutoire dans le Havre qui porte son nom (cf. figure 33).



Figure 33 : Visualisation de l'exutoire du Thar – Cliché SMB CG 2011

Les données recueillies sont présentées sur le graphique qui suit :

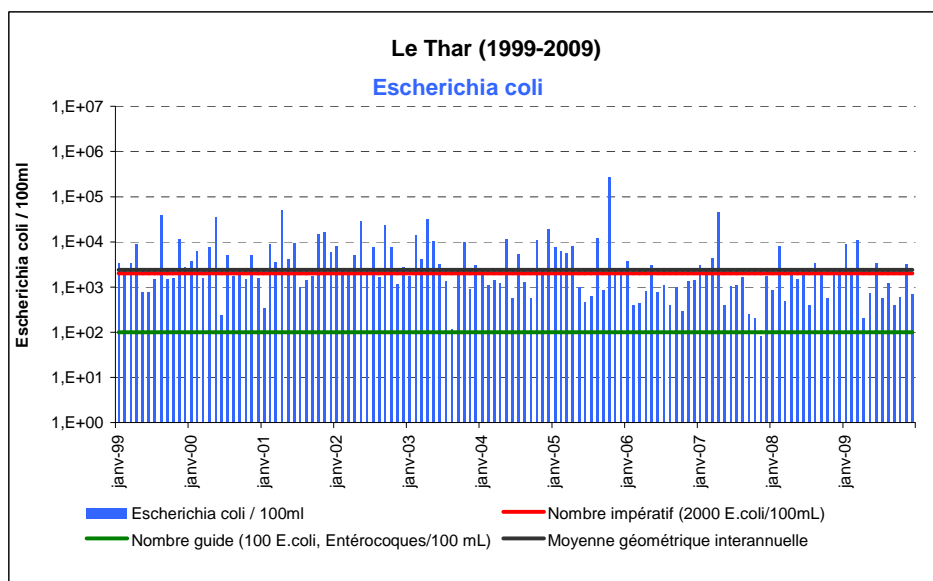


Figure 34 : Évolution des concentrations en E.coli mesurées à l'exutoire du Thar 1999-2009

Le niveau de contamination du Thar est de l'ordre de 10^2 à 10^3 E. coli /100 ml pour la majorité des échantillons.

Ponctuellement mais de façon régulière voire très régulière avant 2006, ces concentrations pouvaient prendre un, voire deux log pour atteindre des valeurs de 10^4 voire 10^5 E. coli/100ml. Ces fortes concentrations témoignent des contaminations importantes qui peuvent affecter ce fleuve. Elles sont dues, soit à des dysfonctionnements des installations d'assainissement collectif, soit au lessivage généré par des précipitations significatives.

La situation sanitaire du fleuve semble, toutefois, s'être améliorée depuis 2006, avec des dépassements beaucoup moins fréquents. Cette amélioration est probablement due aux efforts consacrés pour réduire les principaux foyers de pollution parmi lesquels figurent les travaux de création de réseaux qui ont permis de raccorder les secteurs assainis en mode collectif sur les communes de SAINT-PAIR, JULLOUVILLE et CAROLLES sur la station du SMAAG et de mettre un terme à l'activité de la station d'épuration du SIVOM Baie de Scissy, entraînant de ce fait la suppression de son rejet dans les eaux du Thar.

Afin de pouvoir apprécier l'influence des pluies sur la contamination du cours d'eau, les quantités d'eau précipitées le jour du prélèvement et la veille ont été recherchées lorsque des contaminations supérieures à 10^4 ont été mesurées sur les échantillons prélevés à l'aval du Thar. Le temps de réponse du bassin versant du Thar étant relativement important, ce sont les précipitations du jour, de la veille et de l'avant veille du prélèvement, qui ont été prises en compte. Les données ont été consignées dans le tableau ci contre :

Date	Ecoli/100mL	Précipitations en mm			Cumul sur 3 jours
		J	J-1	J-2	
10/08/99	39200	3,2	8,8	3,2	15,2
03/11/99	11500	0,7	2,4	8,8	11,9
30/05/00	35700	21,6	5	0,6	27,2
18/04/01	51200	0	2,9	0,1	3
15/10/01	14800	4,1	15,6	0,1	19,8
13/11/01	16600	0,5	8,4	0,5	9,4
23/05/02	28600	7,1	4,6	2,1	13,8
05/09/02	23700	0,2	0,4	0	0,6
26/02/03	14300	0	0	0	0
29/04/03	33100	0,4	1,7	0,4	2,5
27/05/03	10500	0,2	0,1	0,4	0,7
22/10/03	10100	3,9	6,5	3,9	14,3
03/05/04	11600	0,1	2,5	4,8	7,4
11/10/04	11100	16,1	0,2	17,6	33,9
09/12/04	19600	0,1	0	0,1	0,2
02/08/05	12300	0,2	2,2	4,2	6,6
13/10/05	275600	0,2	41,2	0,6	42
30/04/07	45900	11,2	3,8	7,5	22,5
23/03/09	11200	0,1	0,1	0,1	0,3

Figure 35 : Relation entre les concentrations en E.coli supérieures à 10^4 germes/100 mL et les précipitations enregistrées à Sartilly (le jour-même J, la veille J-1 et l'avant-veille J-2)

De ces résultats, il ressort que dans 31% des cas, ce niveau de contamination est consécutif à une pluie supérieure à 15 mm et dans 47% des cas, pour une pluie supérieure à 10 mm.

La valeur la plus élevée a été mesurée le 13/10/2005. Ce fort niveau de contamination est consécutif à un évènement pluvieux significatif (42 mm). Le ruissellement, le lessivage et des dysfonctionnements au niveau des ouvrages d'assainissement sont probablement à l'origine des fortes concentrations mesurées.

2.5.2. Bassin versant de la Saigue

La Saigue fait, elle-aussi, l'objet d'analyses régulières, notamment sur les paramètres microbiologiques, dans le cadre de l'Annuaire des rejets côtiers. Les prélèvements sont réalisés à l'exutoire de la Saigue situé au nord de la plage Fontaine Saint-Gaud (cf. figure 36).



Figure 36 : Visualisation de l'exutoire de la Saigue – Cliché SMBCG 2011

Les données recueillies sont présentées sur la figure 30 ci-dessous :

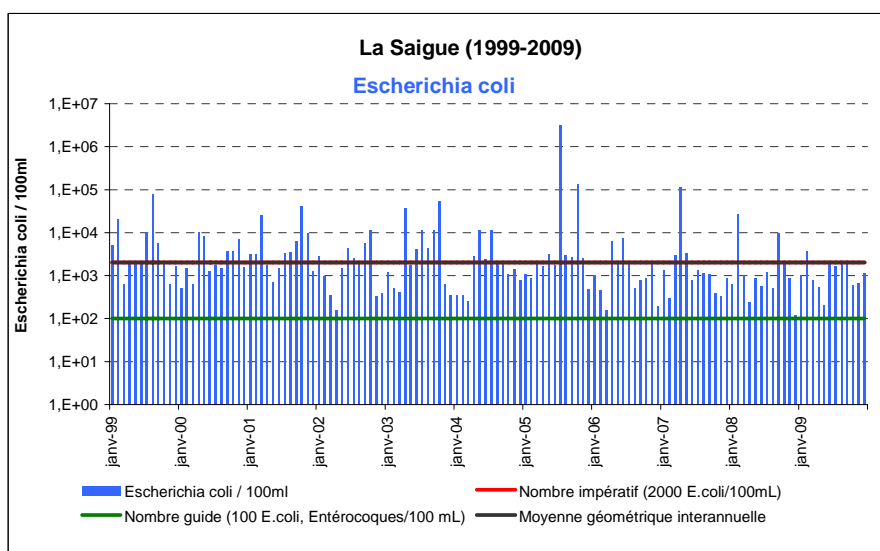


Figure 37 : Évolution des concentrations en E.coli mesurées à l'exutoire de la Saigue 1999-2009 – ARS de Basse Normandie

Le niveau de contamination de la Saigue est analogue à celui du Thar, la majorité des teneurs en Eschérchia coli étant comprises entre 10^2 et 10^3 E. coli /100 ml.

Ponctuellement mais de façon assez récurrente, ces concentrations peuvent prendre un, deux voire trois log pour atteindre des valeurs de 10^4 voire 10^6 E. coli/100ml. Ces fortes concentrations témoignent des contaminations importantes qui peuvent affecter ce fleuve. Elles sont dues, soit à des dysfonctionnements des installations d'assainissement collectif, soit au lessivage généré par des précipitations significatives.

Afin de pouvoir apprécier l'influence des pluies sur la contamination du cours d'eau, les quantités d'eau précipitées le jour du prélèvement et la veille ont été recherchées lorsque des contaminations supérieures à 10^4 ont été mesurées sur les échantillons prélevés à l'aval de la Saigue. Le temps de réponse relativement court du bassin versant

de la Saigue a conduit à se limiter aux précipitations du jour et de la veille du prélèvement. Les données ont été consignées dans le tableau ci-contre.

Date	Ecoli/100MI	Précipitations en mm à Sartilly		
		J	J-1	Cumul sur 2 jours
15/02/99	21030	0,7	10,4	11,1
13/07/99	10500	0,1	0	0,1
10/08/99	42100	3,2	8,8	18,1
25/08/99	80800	33,4	0	33,7
03/04/00	10330	4,9	5,4	14,2
21/03/01	25000	14,9	18	41,5
15/10/01	41500	4,1	15,6	19,8
02/10/02	11100	0,3	15,7	16
29/04/03	38300	0,4	1,7	4,2
24/07/03	11800	0,3	1,9	2,6
09/09/03	11700	0,7	23,9	24,9
22/10/03	55200	3,9	6,5	12,4
03/05/04	11800	0,1	2,5	7,4
12/07/04	11800	0,3	21,4	21,9
26/07/05	3178200	21,7	3,7	25,6
13/10/05	135400	0,2	41,2	42
30/04/07	113300	11,2	3,8	22,5
05/02/08	27100	2,5	9,9	14,5

Figure 38 : Relation entre les concentrations en E.coli supérieures à 10^4 germes/100 mL et les précipitations enregistrées à Sartilly (le jour-même J, la veille J-1 et l'avant-veille J-2)

De ces résultats, il ressort que dans 61% des cas, ce niveau de contamination est consécutif à une pluie supérieure à 15 mm et dans 78% des cas, pour une pluie supérieure à 10 mm. Ces pluies significatives tendent à majorer d'un voire deux logs, le niveau de contamination du fleuve.

La valeur la plus élevée, mesurée le 26/07/2005 est consécutive non seulement à un évènement pluvieux significatif, mais surtout à un dysfonctionnement sur un ouvrage d'assainissement. C'est, en effet, ce jour qu'une rupture d'une canalisation s'est produite dans le poste de refoulement de Mallouet générant un déversement d'eaux usées dans la Saigue. Ce déversement a entraîné une interdiction temporaire de la pratique des usages sur la plage de la Fontaine Saint-Gaud notamment. Ces résultats viennent confirmer la nécessité dans l'exercice de la gestion active de considérer la valeur de 10 mm comme seuil de précipitations susceptibles d'avoir un impact sur le littoral.

Au cours des dernières années, la situation semble s'être améliorée. Cette amélioration, au vu des conditions climatiques peu favorables, résulte probablement des efforts qui ont été effectués par les différents acteurs sur ce bassin versant.

3. Identification des sources potentielles de pollution

3.1. Les eaux usées domestiques

Données du SMAAG et Véolia Eau (Déléguataire du SMAAG)

Sur le Thar, la seule station d'épuration encore en service se situe sur la partie amont du bassin versant. Cette station, propriété du SIVU de Plotin sert à traiter les eaux générées sur les communes de LA HAYE-PESNEL et de la LUCERNE D'OUTREMER. Elle se situe en dehors de la zone d'influence tant en situation d'étiage que de crue. Ce résultat découle des calculs de charges critiques (flux de pollution à partir duquel sera observée une altération de la qualité des eaux littorales) effectués dans le cadre du projet MARECLEAN.

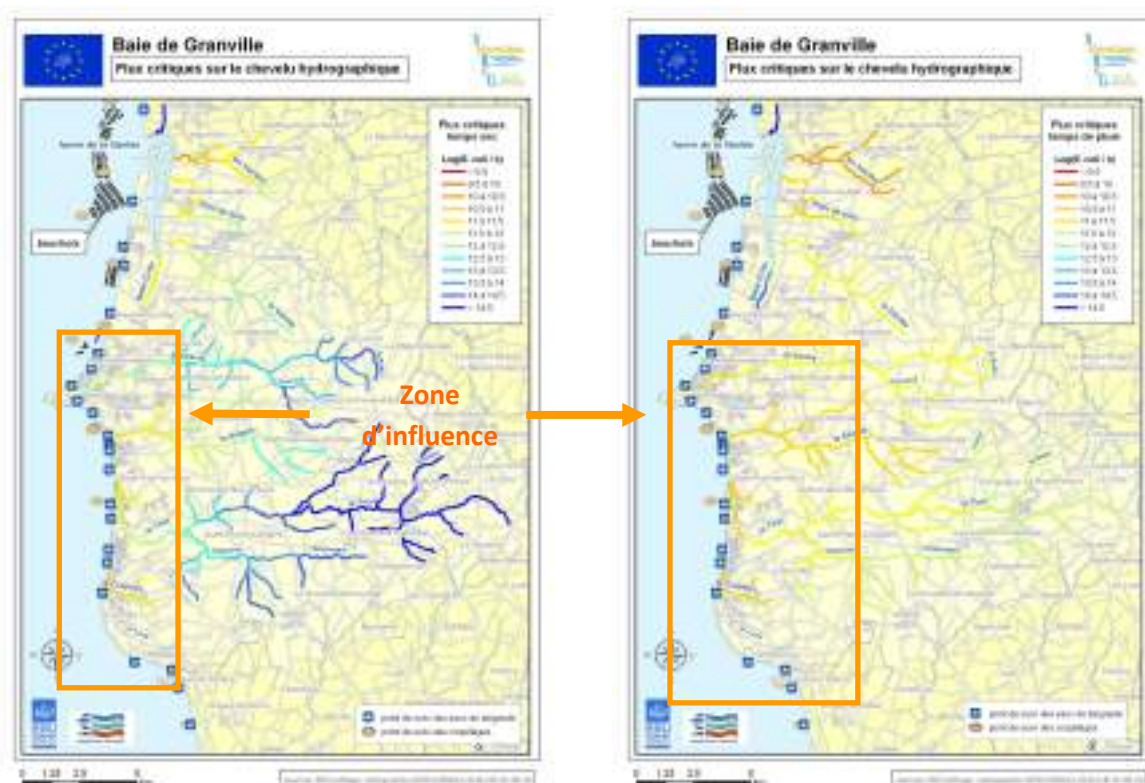


Figure 39 : Flux critiques sur le chevelu des fleuves côtiers à l'étiage (Temps sec – 09/09/2007) et en situation de crue moyenne (Temps de pluie – 21/08/2007) – Projet Marcellean SMBCG - IRH

Ces illustrations permettent d'une part de mettre en évidence l'augmentation de la zone d'influence en période de crue, de par le double effet d'un écoulement plus rapide et d'une atténuation plus limitée.

Toutefois, cette augmentation n'atteint pas la tête de bassin du Thar et confirme que la station d'épuration du SIVU de Plotin se trouve bien en dehors de la zone d'influence y compris par temps de pluie. Cette station arrivée en fin de vie a tout de même été réhabilitée. Le nouvel équipement a été mis en route en 2009. La qualité de traitement obtenu sur cet équipement neuf et sa localisation à distance de la côte font que cette station n'a pas d'impact sur la qualité des eaux littorales.

En revanche, la commune de SAINT-PIERRE LANGERS se situe, par temps de pluie, dans la zone d'influence de la plage de la Fontaine Saint-Gaud. Les habitations sont normalement dotées d'installations autonomes, qui doivent se restreindre à un minimum d'équipements dans le hameau de la Haveaudière en bordure du Thar, du fait des fortes contraintes d'espace.

Sur la Saigue, plus aucun rejet de station d'épuration ne s'effectue depuis 2010. Les effluents traités sur le lagunage naturel de la commune de SAINT-PLANCHERS sont, depuis cette date, envoyés sur la station d'épuration du SMAAG à GRANVILLE.

3.1.1. L'assainissement collectif

Les zones agglomérées situées dans la zone d'influence de cette plage sur les communes de SAINT-PAIR SUR MER, GRANVILLE, SAINT-PLANCHERS et JULLOUVILLE sont dotées d'un assainissement de type collectif.

Ces quatre collectivités font partie du Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise (SMAAG), collectivité chargée par ses membres d'assurer le traitement et le transfert des effluents. Les communes de SAINT-PAIR SUR MER et de JULLOUVILLE n'y adhèrent pas directement. Elles le font par l'intermédiaire du SIVOM Baie de Scissy, collectivité à laquelle ces 2 communes ont confié la compétence de l'assainissement collectif. Le SIVOM a rejoint le SMAAG en 1998 et lui a transféré la compétence de traitement des eaux usées.

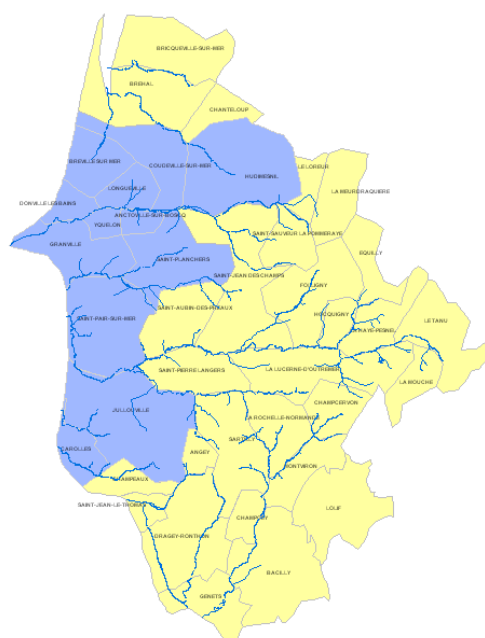


Figure 40 : Périmètre du SMAAG – Conception : SMBCG – Données : IGN Géofla©

La collecte reste, à ce jour, à la charge des 8 collectivités membres du SMAAG. Le mode de gestion du service public de collecte d'une part et, du service public de transfert et de traitement, retenu par les collectivités compétentes est rappelé le tableau qui suit :

Collectivité	Compétence	Mode de gestion	Délégataire
SIVOM Baie de Scissy	Collecte des eaux usées	Délégation de service public de type affermage	Véolia Eau
Commune de GRANVILLE	Collecte des eaux usées	Délégation de service public de type affermage	Véolia Eau
Commune de SAINT-PLANCHERS	Collecte des eaux usées	Régie directe	/
SMAAG	Transfert et traitement des eaux usées	Délégation de service public de type affermage	Véolia Eau

Figure 41 : Compétence des collectivités et mode de gestion des services d'assainissement

Les effluents collectés sur ces zones agglomérées sont transférés, via des canalisations et des postes de refoulement vers la station d'épuration du SMAAG située sur la commune de GRANVILLE. L'architecture du système d'assainissement du SMAAG est illustrée sur le synoptique qui suit. Les équipements qui assurent le transfert des zones agglomérées situées dans la zone d'influence sont situés dans le cadre rouge.

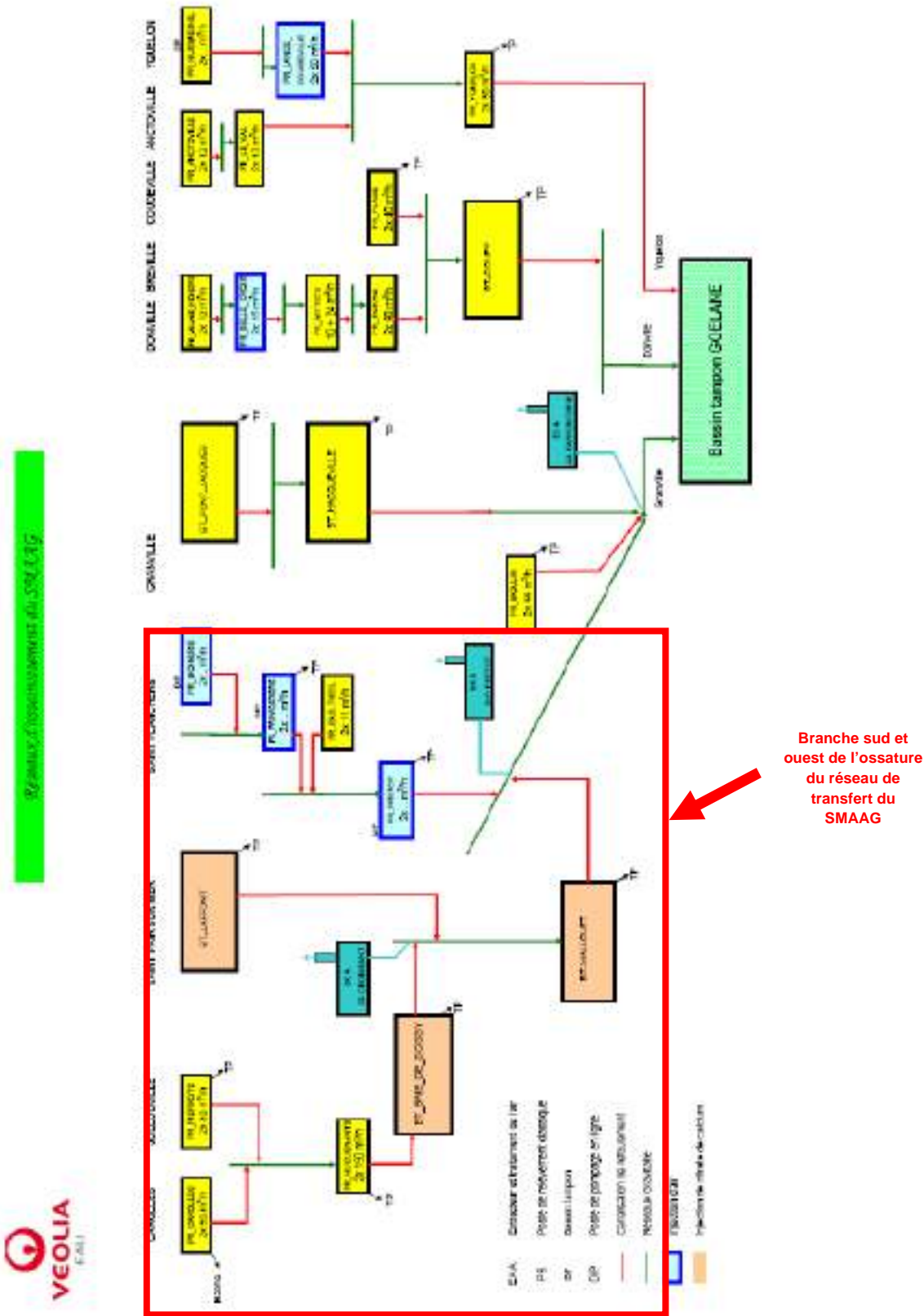


Figure 42 : Synoptique de l'architecture du réseau du SMAAG – SMAAG et Véolia Eau

Les secteurs agglomérés de la zone d'influence sur les communes de SAINT-PAIR / MER, GRANVILLE et JULLOUVILLE sont situés sur la branche sud du système d'assainissement du SMAAG, celle de SAINT-PLANCHERS sur la branche ouest.

Sur les trois communes urbaines que sont GRANVILLE, SAINT-PAIR SUR MER et JULLOUVILLE, le taux de raccordement est respectivement de 97%, 86% et 91,50%, étant précisé que ce taux a été déterminé en rapportant le nombre de branchements d'eau potable sur le nombre de branchements d'assainissement collectif. Sur la commune de SAINT-PLANCHERS, ce taux est de 40%.

La densité du réseau de collecte a conduit, pour des raisons de lisibilité, à ne faire figurer sur les plans qui suivent, que les ouvrages de transfert constituant l'ossature principale du système d'assainissement du SMAAG.

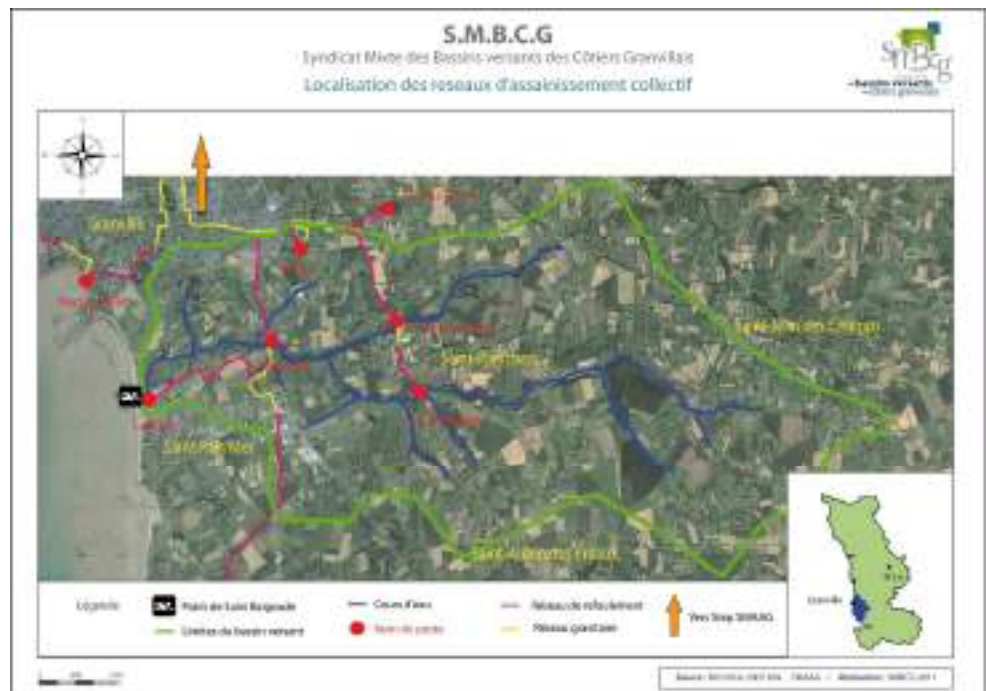


Figure 43 : Localisation des ouvrages de transfert (SMAAG) sur le bassin versant de la Saigue – SMBCG

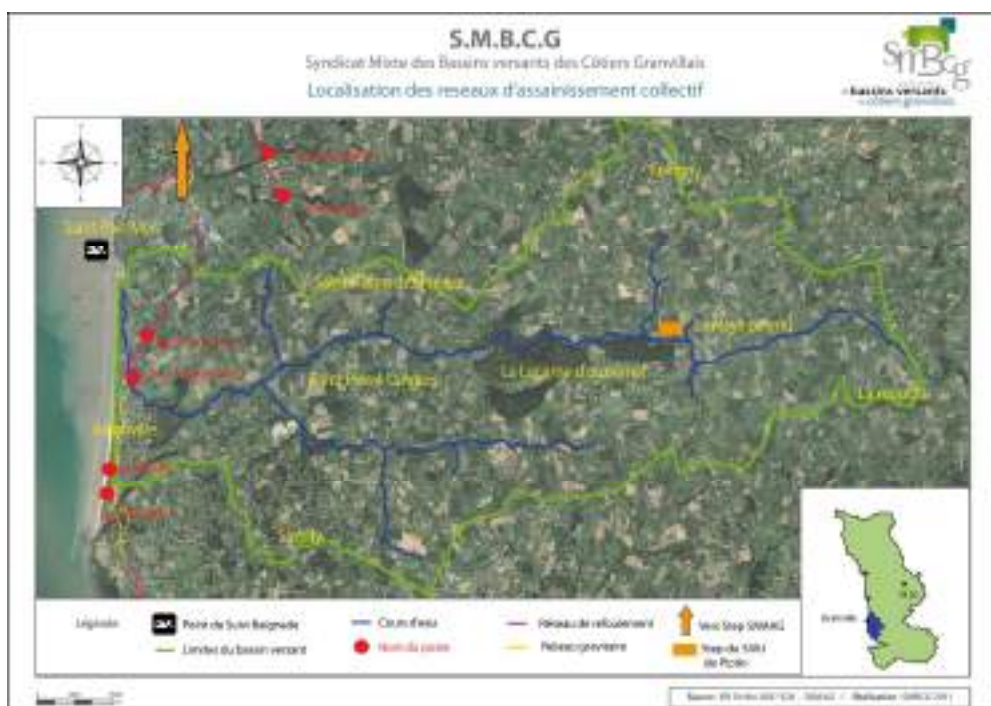


Figure 44 : Localisation des ouvrages de transfert (SMAAG) sur le bassin versant du Thar – SMBCG

▪ **Station d'épuration Goélane du SMAAG (STEP)**

La station d'épuration du SMAAG sur laquelle sont traités les effluents générés sur les secteurs agglomérés des communes SAINT-PAIR SUR MER, GRANVILLE, JULLOUVILLE et SAINT-PLANCHERS ne figure pas à l'intérieur de la zone d'influence de la plage de la Fontaine Saint-Gaud. Cette station est localisée sur la commune de GRANVILLE à l'intérieur du bassin versant du Boscq.

Les simulations effectuées à partir de flux mesurés à un instant donné et qui intègrent le rejet de la station actuelle ont montré que les apports de ce fleuve n'avaient pas d'impact sur la qualité sanitaire des eaux littorales de la plage de la Fontaine Saint-Gaud.

Ses principales caractéristiques sont résumées dans le tableau.

Maitrise d'ouvrage :	SMAAG
Collectivités raccordées :	8 membres : <ul style="list-style-type: none"> - Communauté de communes des Delles (COUDEVILLE/MER, BREVILLE SUR MER, LONGUEVILLE), - Communes d'HUDIMESNIL, de DONVILLE LES BAINS, de GRANVILLE, d'YQUELON, de ST-PLANCHERS, d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ - SIVOM Baie de Scissy (ST-PAIR SUR MER, JULLOUVILLE et CAROLLES)
Type :	Boues activées à faibles charges avec traitement tertiaire de finition par jardins filtrants (écosystèmes humides composés de bassins plantés et de taillis contre rotation)
Mise en service :	2005
Capacité nominale organique :	4 200 kg/j soit 70 000 EQH ² (capacité nominale de pointe)
Capacité nominale hydraulique :	15 000 m ³ /j
Nb raccordés :	- 23 700 EQH ² (en moyenne annuelle pour 2010) - 41 200 EQH ² (en pointe estivale, valeur maximale mesurée le 15/08/2006)
Milieu Récepteur :	Le Boscq

Figure 45 : Caractéristiques de la STEP Goélane du SMAAG - SMAAG

• **Charges hydrauliques et organiques traitées sur la station**

Sur la station d'épuration du SMAAG, ce sont plus de 2 millions de mètres cubes (2.115.096 m³ en 2010) qui sont traités annuellement.

Les charges hydraulique et organique en moyenne annuelle s'élèvent respectivement pour l'année 2010, à 5 496 m³/j et à 1 420 kg DBO₅/j. Elles représentent respectivement 37% et 34% des charges nominales. L'évolution de ces charges en moyenne mensuelle est illustrée sur le graphique qui suit.

² EQH : Equivalent-habitant. Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. Un équivalent-habitant représente : 60 gDBO₅/j, 135 g DCO/j, 90 g MES/j, 15 d'azote/jour et 4 g de phosphore par jour.

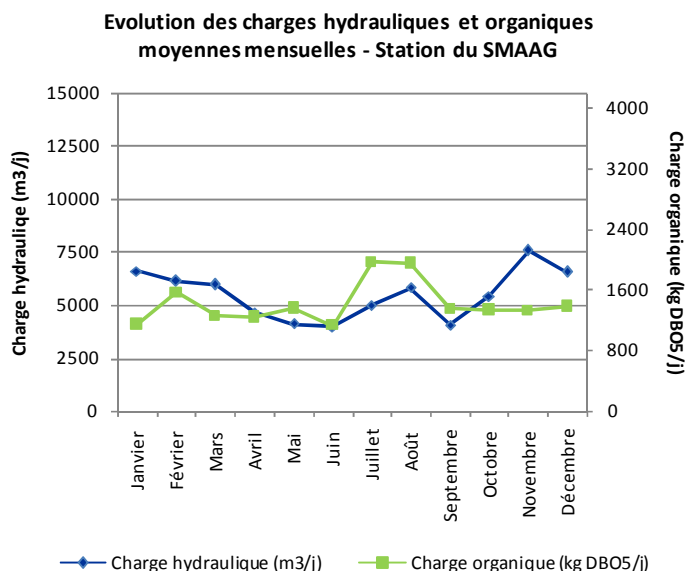


Figure 46 : Evolution des charges organiques et hydrauliques moyennes mensuelles mesurées en entrée de la station du SMAAG sur l'année 2010

En valeur moyenne, les charges mensuelles mesurées en entrée de station n'atteignent pas les valeurs nominales. En valeur journalière, la charge nominale hydraulique peut être atteinte lors d'épisodes pluvieux significatifs, ce qui traduit la sensibilité du système d'assainissement (collecte et transfert) aux apports d'eaux claires parasites pluviales.

En revanche, la valeur journalière la plus élevée pour la charge organique reste à ce jour bien inférieure à la capacité nominale. Cette valeur qui s'élève à 2 470 kg de DBO5 / j a été mesurée le 15 août 2006.

Le graphique en page précédente montre que les charges hydrauliques les plus importantes sont mesurées au cours de l'automne et de l'hiver. Pour la charge organique, c'est en toute logique, sur la période de plus forte fréquentation (saison estivale), que les valeurs les plus élevées sont mesurées.

- **Charges hydrauliques et organiques traitées sur la station**

Chaque année, est mis en œuvre sur la station d'épuration un programme d'autosurveillance en application de la réglementation en vigueur et conformément aux dispositions de l'arrêté n°03-331-FJ portant sur l'autorisation du système d'assainissement du SMAAG. Ce dispositif permet d'apprécier les performances de la station et de pouvoir, le cas échéant détecter les dérives de fonctionnement.

Du bilan d'autosurveillance effectué en 2010, il ressort que le fonctionnement de la station d'épuration est très satisfaisant avec une eau épurée de bonne qualité physico-chimique et des rendements supérieurs à ce qui était attendu. Ce constat est un peu moins bon sur la qualité bactériologique, certains abattements n'atteignant pas la valeur fixée par l'arrêté. Ceci doit toutefois être relativisé, l'abattement manquant ne dépassant pas les 0,5 log et les dépassements étant observés en dehors de la saison estivale. Ces dépassements sont de plus sans incidence sur les sites d'usage, comme a pu le démontrer le projet Life Environnement Mareclean.

- **Traitement et devenir des boues d'épuration**

Les boues produites sur la station du SMAAG sont des boues pâteuses chaulées. Après extraction de la filière biologique, les boues sont déshydratées par centrifugation puis chaulées, avant d'être valorisées en agriculture, suivant un plan d'épandage validé après enquête publique et annexé à l'arrêté d'autorisation n° 03-331-FJ. Les boues produites présentent en moyenne une siccité de 30%.

Elles sont, en dehors des périodes d'épandage, stockées dans des silos en béton fermés et compartimentés. Ce stockage en silos compartimentés permet de disposer d'une traçabilité du produit.

Un suivi des boues produites et un bilan agronomique sont réalisés chaque année. En 2010, la totalité des boues produites a été épandue. Les analyses effectuées sur les échantillons prélevés démontrent l'innocuité de ces sous-produits et leur intérêt du point de vue agronomique. L'apport de chaux constitue une plus-value, fort appréciée par les exploitants agricoles sur un territoire présentant des sols plutôt acides.

▪ Les réseaux et les postes de refoulement

Le réseau d'assainissement implanté sur les communes de SAINT-PAIR SUR MER, de GRANVILLE de JULLOUVILLE et de SAINT-PLANCHERS joue le rôle de canalisation de collecte et/ou de transfert.

Les linéaires de canalisations et le nombre de postes de refoulement sont figurés dans le tableau ci-dessous en distinguant la collectivité dont ils relèvent :

	Nombre de postes de refoulement (Unité)	Linéaire de canalisations gravitaires (m)	Linéaire de canalisations de refoulement (m)	Linéaire total de canalisation (m)
Commune de GRANVILLE	7	74 506	340	74 846
Commune de SAINT-PLANCHERS	0	3 483	0	3 483
SIVOM Baie de Scissy	19	89 690	8 735	98 425
SMAAG	25	21 118	27 534	48 652
Total	51	188 797	36 609	225 406

Figure 47 : Bilan des équipements de collecte et de transfert - SMBCG

Sur la zone d'influence de la plage la Fontaine Saint-Gaud (Bassins versants du Thar et de la Saigue), 24 postes de refoulement ont été recensés. Sur ces 24 postes, 7 relèvent de la responsabilité du SMAAG. Il s'agit sur le bassin versant du Thar, des postes des Huguenants et de Scissy et sur le bassin versant de la Saigue des postes de refoulement de Mallouet, de Laffont, de Prétôt, de la Provostière et de la Moinerie.

Tous les postes du SMAAG sont équipés de bâches de sécurisation à l'exception du poste des Huguenants et de la Provostière. Ce dernier est sécurisé par un dispositif d'asservissement au poste de la Moinerie. Ce dispositif fonctionne de la façon suivante. En cas de panne sur le poste de refoulement de la Provostière, un signal sera envoyé au poste de la Moinerie pour arrêter temporairement le pompage vers le poste de la Provostière. Les effluents seront stockés dans la bache de stockage du poste de la Moinerie dans l'attente du retour à la normale.

Concernant le poste des Huguenants, c'est la canalisation gravitaire située en amont qui permet de stocker temporairement les effluents en cas de panne sur ce poste. La capacité est estimée à 300 m3.

Pour les autres postes, la capacité des ouvrages de rétention, ainsi que la localisation des postes sont figurées dans le tableau qui suit.

	PR Huguenants	PR Scissy	PR Laffont	PR Mallouet	PR la Moinerie	PR la Provostière	PR Prétôt
Localisation	JULLOUVILLE	ST-PAIR / MER	ST-PAIR / MER	GRANVILLE	ST-PLANCHERS	ST-PLANCHERS	GRANVILLE
Capacité de pompage du poste	175 m3/h	216 m3/h	150 m3/h	400 m3/h	25 m3/h	30 m3/h	55 m3/h
Type de sécurisation	Canalisation gravitaire amont	Bâche en béton	Bâche en béton	Bâche en béton	Bâche en polyester	Asservissement	Bâche en polyester
Capacité de la bâche de stockage	350 m3	450 m3	300 m3	450 m3	40 m3	/	90 m3

Figure 48 : Capacité de pompage des postes de refoulement et mode de sécurisation - SMAAG

Pour les 17 autres postes de refoulement, 15 relèvent de la responsabilité du SIVOM Baie de Scissy, 1 de celle de la ville de GRANVILLE et 1 du domaine privé (Poste de l'Hôpital de GRANVILLE).

Le diagnostic d'assainissement réalisé sur la période 2002-2005 a permis d'identifier les désordres affectant le système d'assainissement composés des équipements du SMAAG et de ses membres. Ces désordres sont les suivants :

- Infiltration d'eaux claires parasites de nappe induites par des anomalies sur le réseau (déboîtement, casse, altération du matériau constitutif...) et de pluie (mauvais raccordement ;
- Des rejets non conformes avec une orientation des eaux usées vers le réseau pluvial ou hydrographique ou à l'inverse une orientation des eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées.

Lors de la réalisation de ce diagnostic, les postes structurants réalisés dans le cadre du projet de la nouvelle station d'épuration, n'étaient pas encore construits. C'était notamment le cas pour les postes de Mallouet et de Scissy. Dans le cadre de ce projet, le système d'assainissement sur la partie littorale du centre de SAINT-PAIR SUR MER a été restructuré.

Cette restructuration a consisté à construire un nouveau poste de refoulement (PR Scissy) sur le site de l'ancienne station d'épuration du SIVOM Baie de Scissy. En parallèle, le poste Lecourtois situé en bordure direct du littoral a été supprimé dans le cadre de cette restructuration. Cette suppression s'est accompagnée d'une refonte complète du poste Laffont, cet équipement devenant un ouvrage structurant dans l'ossature de transfert. La suppression du poste Lecourtois a été justifiée par les dommages préjudiciables sur la qualité sanitaire des eaux de baignade qu'engendraient les dysfonctionnements sur cet équipement.

Des campagnes de mesure, il ressort que sur la zone d'influence de la plage de la Fontaine Saint-Gaud, plusieurs secteurs présentent un indice de nappe important. Il s'agit :

- sur le bassin versant du Thar, du secteur de Kairon et de Beausoleil avec pour ce dernier des apports localisés majoritairement dans les prairies situées en amont du lotissement ;
- sur le bassin versant de la Saigue, du bassin de collecte de l'ancien poste Lecourtois, raccordé aujourd'hui sur le poste Laffont, ainsi que de ceux du poste de Laffont, de St-Nicolas et de Prétôt. Le bureau d'études précisait toutefois pour les bassins de collecte de Prétôt et de St-Nicolas, les volumes d'eaux parasites de nappe ne représentaient pas un volume important en entrée de station.

Il ajoutait que la forte sensibilité observée sur le poste de Laffont s'expliquait par l'arrivée d'eaux claires directement par les regards situées dans les prairies inondées bordant la Saigue. Les reprises ont, depuis ce constat, été effectuées.

S'agissant du bassin de collecte de Lecourtois, les mesures mettaient en évidence une sensibilité importante de ce secteur aux apports d'eaux de nappes. Cette sensibilité n'a, toutefois, pas pu être confirmée et la question reste posée pour savoir si les mesures sont bien représentatives d'un état d'usure du réseau ou si elles sont fictives et dues à un problème de surcomptage.

S'agissant des infiltrations d'eaux pluviales, le diagnostic a démontré que la majorité de ces apports proviennent des communes centrales du territoire du SMAAG (GRANVILLE et DONVILLE LES BAINS).

Sur les bassins versants constituant la zone d'influence, certains secteurs présentent des indices de raccordement importants. Parmi eux, figurent :

- sur le bassin versant du Thar : les secteurs de Belle Rive et de Beausoleil situés sur la commune de SAINT-PAIR/MER ;
- sur le bassin versant de la Saigue, le secteur de Prétôt sur la commune de GRANVILLE et celui du PR Laffont sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER.

Concernant les bassins de collecte des PR Laffont et Beausoleil, il est probable que les apports pseudo-permanents (drainage rapide de nappe) entraînent une surestimation des surfaces actives et faussent les indices de raccordement.

De nombreux secteurs présentent des indices de raccordements importants laissant présumer d'une mauvaise conformité des branchements imputables à l'histoire de ces réseaux. Ces mauvais branchements peuvent soit entraîner des rejets directs d'eaux usées vers des exutoires qui finiront par aboutir dans le milieu réceptacle final avec les conséquences que cela suppose sur la dégradation des eaux, soit amener des eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées en augmentant la sensibilité des postes au débordement par temps de pluie.

Pour remédier à ces conséquences préjudiciables, des tests à la fumée ou des contrôles systématiques de branchements ont été préconisés à l'issue du diagnostic. Certains des secteurs devant faire l'objet de ce type d'investigations sont localisés dans la zone d'influence de la Fontaine Saint-Gaud.

Il s'agit :

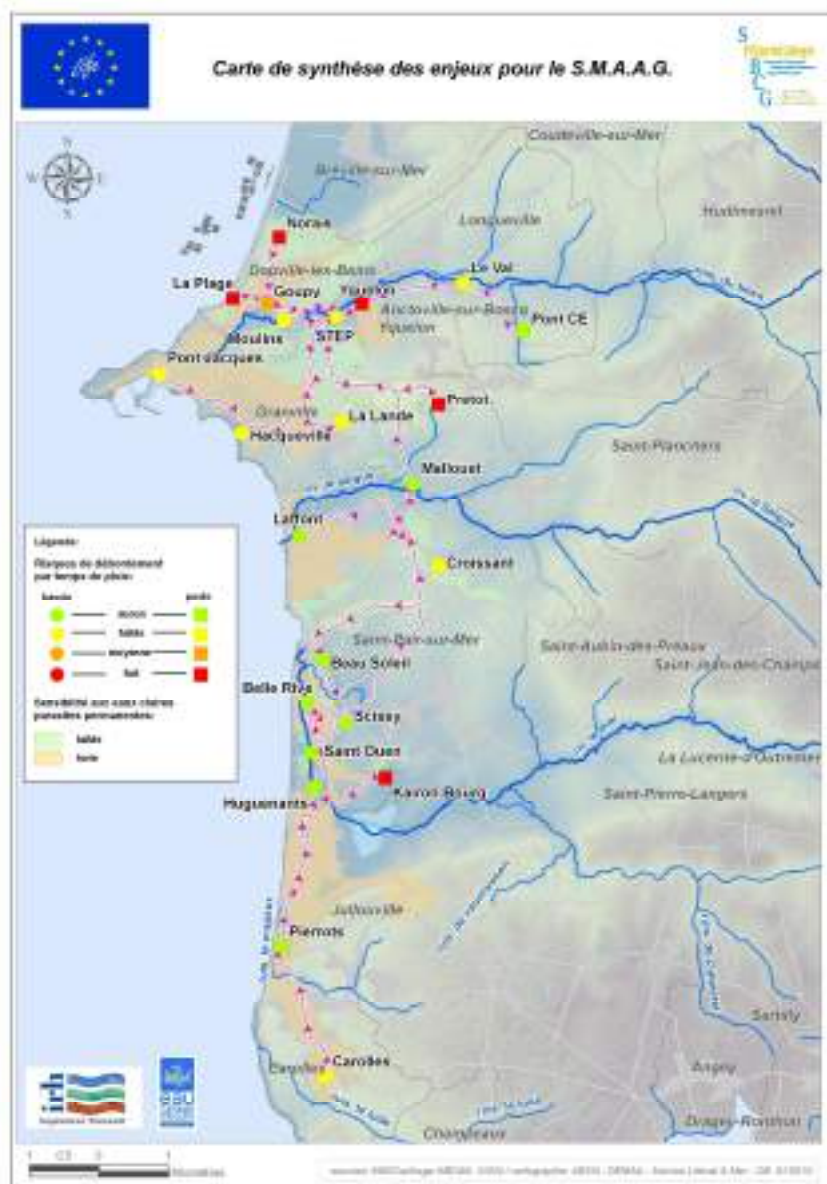
- sur le bassin versant du Thar :
 - o du secteur de Beausoleil incluant Catteville, les Trois Croix et la Déganetière sur la commune de SAINT-PAIR/MER ;
 - o de l'Avenue de la Libération et du secteur des Paquerettes sur la commune de JULLOUVILLE.
- Sur le bassin versant de la Saigue :
 - o de la partie ouest du bourg de SAINT-PLANCHERS ;
 - o du secteur de Saint-Nicolas Plage sur la commune de GRANVILLE ;
 - o du bourg de la commune de SAINT-PAIR SUR MER située sur le bassin de collecte du pluvial de Scissy et en bordure de la Saigue, et de la ZA du Croissant.

En complément, dans le cadre du projet Life Environnement Marcelean, la sensibilité au débordement des postes du SMAAG a fait l'objet d'une étude plus approfondie. Elle a consisté dans un premier temps à vérifier le dimensionnement des capacités de stockage actuelles.

Des simulations ont été effectuées à partir du modèle de réseaux développé dans le cadre du projet Marcelean pour des pluies de projet de période de retour connue, afin de déterminer les volumes déversés ou l'existence d'un déversement. Au total, ce sont 11 pluies de projet qui ont été simulées. De ces simulations, il ressort que les postes de refoulement présentent un comportement diversifié :

- postes sensibles au débordement ;
- postes ne présentant pas de risques de débordement, y compris pour des périodes de retour élevées ;
- postes en situation intermédiaire.

Ces résultats sur la sensibilité des postes au débordement ont été synthétisés sur une carte dont l'illustration est figurée page suivante. Trois codes couleur ont été définis en fonction de la sensibilité des ouvrages au déversement. La sensibilité au débordement des ouvrages n'a pas été simulée pour



la totalité des postes présents sur le territoire du SMAAG. Ce sont principalement les ouvrages relevant de ce dernier qui l'ont été.

Cette sensibilité reste donc méconnue pour les autres postes ceux relevant de la responsabilité des membres du SMAAG. Cette connaissance moins approfondie du fonctionnement de ces ouvrages ne suppose pas que des déversements ne s'y produisent pas.

GRANVILLE à l'intérieur du bassin versant de la Saigue et du poste de Kairon bourg sur la commune de ST-PAIR / MER à l'intérieur du bassin versant du Thar.

Afin de compenser le déficit de connaissances sur le fonctionnement des ouvrages relevant de la responsabilité des membres du SMAAG, la méthode développée par la société SAUR dans le cadre de projets Life et notamment dans le cadre de Mareclean a été appliquée sur ces ouvrages. Cette méthode permet de déterminer la criticité technique des postes de refoulement.

La criticité est calculée à partir des caractéristiques et des données de fonctionnement spécifiques à chaque poste. La note technique est déterminée à partir d'une note d'équipement et d'un facteur de transfert qui prend en compte les conditions d'un déversement potentiel du poste jusqu'au milieu naturel récepteur. C'est en fonction de cette note qu'est apprécié le niveau de criticité :

Niveau de criticité	Note technique	Remarques
Criticité faible	<77	Ces ouvrages généralement bien équipés, avec une faible occurrence d'alarmes, dotés de bâches de sécurisation et non équipés de trop pleins, présentent peu de risques pour l'environnement.
Criticité intermédiaire	>77 et <117	Ces postes présentent un équipement classique sur lesquels des améliorations peuvent être apportés
Criticité élevée	>117	Ces postes généralement dotés de trop pleins, avec une forte occurrence d'alarmes, sans bâche de sécurisation, transitant d'importants volumes et situés à proximité du littoral peuvent présenter une risque pour l'environnement.

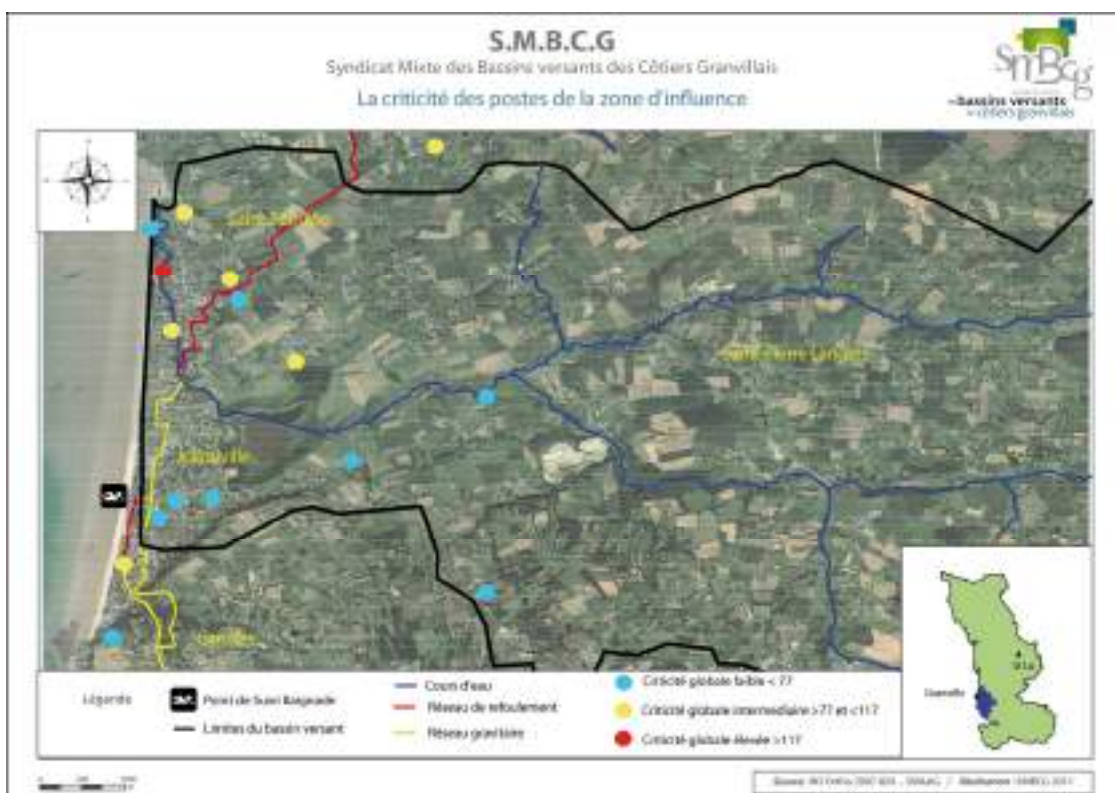


Figure 50 : Localisation et criticité des postes sur le BV du Thar

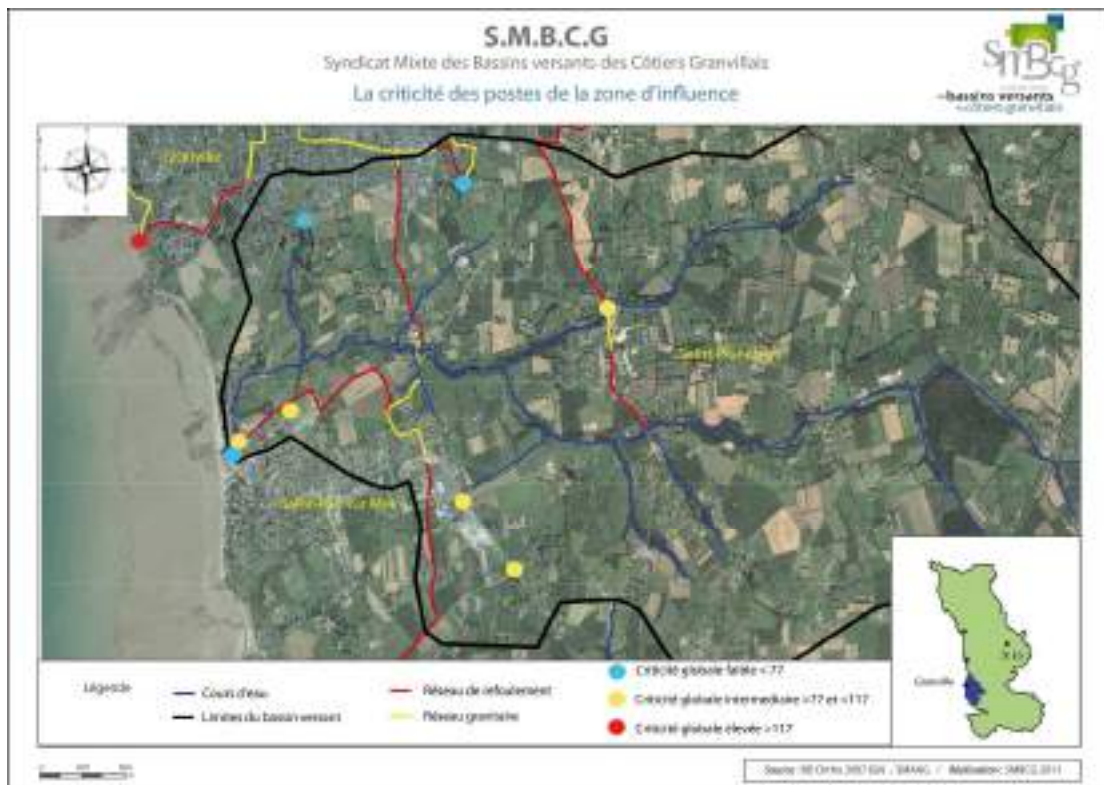


Figure 51 : Localisation et criticité des postes sur le BV de la Saigue

Les résultats pour l'ensemble des postes relevant de la responsabilité des membres du SMAAG sont détaillés en annexe 3 du présent rapport.

Sur les 17 postes localisés dans la zone d'influence de la plage de la Fontaine Saint-Gaud sur lesquels cette méthode a été appliquée, deux sont considérés comme critiques avec une note technique supérieure à 117. Il s'agit du poste du village Landais sur le bassin versant de la Saigue et du poste de Belle Rive sur le bassin versant du Thar. La criticité pour ce dernier est due à la localisation du poste à très forte proximité du cours d'eau en zone inondable. S'agissant du poste du village Landais, ce sont des défauts d'équipement qui expliquent cette forte criticité (problèmes de pompes, défauts électriques...).

Synthèse sur le système d'assainissement :

- Station conforme à la réglementation en vigueur avec une eau traitée de bonne qualité physico-chimique et des non conformités ponctuelles sur les paramètres bactériologiques n'ayant pas d'incidence sur les sites d'usage littoraux ;
- Deux postes présentent un risque fort de débordement. Il s'agit du poste de Prétôt sur la commune de GRANVILLE (BV de la Saigue) et de celui de Kairon Bourg sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER (BV du Thar) ;
- Deux postes présents dans la zone d'influence ont un niveau de criticité élevé. Il s'agit des postes du village Landais sur la commune de GRANVILLE (BV de la Saigue) et de celui de Belle Rive sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER (BV du Thar) ;

- Réseau très sensible aux apports d'eaux claires parasites pluviales (Bassin de collecte du PR Beausoleil et du PR Laffont sur la commune de SAINT-PAIR/MER : à confirmer / Secteur de Prétôt sur la commune de GRANVILLE) et de nappe (Bassins de collecte des PR Laffont et Beausoleil sur la commune de SAINT-PAIR/MER – Bassin de collecte de Kairon sur la commune de SAINT-PAIR/MER : à confirmer) avec pour conséquence d'augmenter la sensibilité des postes au débordement
- Des non conformités de branchements pouvant entrainer des rejets directs au milieu naturel ou augmenter la sensibilité des postes au débordement.

3.1.2. L'assainissement non collectif

La compétence d'assainissement non collectif a été confiée par les membres de la Communauté de Communes du Pays Granvillais à cette dernière. Dans le cadre de cette compétence, elle assurera sur son territoire et donc sur celui des communes de GRANVILLE, SAINT-PAIR SUR MER, SAINT-PLANCHERS et JULLOUVILLE, le diagnostic de l'existant, le contrôle du bon fonctionnement et de conception/réalisation des installations d'assainissement non collectif. A la date de rédaction du rapport, le prestataire a été choisi. La Communauté de Communes du Pays Granvillais, s'est fixée comme échéance maximale, le printemps 2013 pour la réalisation du contrôle de l'ensemble des installations existantes.

3.2. Eaux pluviales

Chaque commune présente sur la zone d'influence de la Plage de la Fontaine Saint-Gaud gère le réseau public d'évacuation des eaux pluviales implanté sur son territoire. Dans le cadre du diagnostic du système d'assainissement, la connaissance peu approfondie de ce réseau et des possibles interconnexions avec le réseau d'eaux usées, a conduit à privilégier la remise à niveau des plans du réseau d'eaux pluviales.

La vulnérabilité des plages situées à proximité de l'exutoire du Thar et de la Saigue, a conduit à effectuer dans le cadre de la phase II du diagnostic, un important contrôle de la qualité des eaux pluviales et hydrographiques. Des contrôles de temps sec ont été effectués sur 31 répartis sur celui du Thar et sur 35 points répartis sur le bassin versant de la Saigue.

Pour effectuer le contrôle de qualité par temps de pluie, des préleveurs automatiques et des capteurs de 1^{ers} flots ont été implantés sur les 2 bassins versants selon la répartition suivante :

- Thar : 2 préleveurs automatiques et 5 capteurs de 1^{ers} flots.
- Saigue : 3 préleveurs automatiques et 7 capteurs de 1^{ers} flots

La localisation de ces équipements et la période au cours de laquelle ils ont été implantés sont figurés dans le tableau qui suit :

Bassin versant	Commune	Localisation	Type d'instrumentation	Période d'implantation
Saigue	Saint-Pair / mer	Pluvial diamètre 1200 au Croissant	Capteur 1 ^{er} flot	15/07/03 au 15/08/03
		Fossé rue du Vieux Château	Capteur 1 ^{er} flot	15/07/03 au 15/08/03
		Pluvial diamètre 600 Rue Joseau Marigné	Capteur 1 ^{er} flot	15/07/03 au 15/08/03
		Pluvial diamètre 600 Place de l'Europe	Capteur 1 ^{er} flot	15/07/03 au 15/08/03
		La Saigue Aval – Rue de l'Europé	Préleveur automatique	21/07/03 au 21/08/03
	Saint-Planchers	La Saigue Amont – RD 154	Préleveur automatique	21/07/03 au 21/08/03
		L'Oiselière – Lagune	Préleveur automatique	21/07/03 au 21/08/03

Granville	Ruisseau de Prétôt	Capteur de 1 ^{er} flot	15/07/03 au 15/08/03		
	Ruisseau de Prétôt	Capteur de 1 ^{er} flot	15/07/03 au 15/08/03		
	Ruisseau du village Landais	Capteur de 1 ^{er} flot	15/07/03 au 15/08/03		
Thar	Saint-Pair / mer	Ruisseau de la Bruyère	Capteur de 1 ^{er} flot	15/07/03 au 15/08/03	
		Ruisseau de la Grâce de Dieu	Capteur de 1 ^{er} flot	15/07/03 au 15/08/03	
		Ruisseau de Beausoleil	Capteur de 1 ^{er} flot	15/07/03 au 15/08/03	
	Le Thar aval (Rue St-Nicolas à Kairon Plage)		Préleveur automatique	21/07/03 au 21/08/03	
	Jullouville	Le Ruet au n° de la Rue du Bosquet		Capteur de 1 ^{er} flot	15/07/03 au 15/08/03
		Le Ruet au n° de l'av. des Huguenants juste avant la confluence avec le Thar		Capteur de 1 ^{er} flot	15/07/03 au 15/08/03
		Pont de Lézeaux (RD 21)		Préleveur automatique	17/07/03 au 21/08/03

Figure 52 : Instrumentation effectuée sur les bassins versants de la Saigue et du Thar dans le cadre du diagnostic d'assainissement– SMAAG – Bourgois 2005

A ces 17 points de suivis par temps de pluie, a été ajouté sur le bassin versant de la Saigue, celui sur le pluvial de la buse de Scissy. Ce pluvial a été équipé d'un préleveur automatique.



Figure 53 : Pluvial de Scissy – Cliché SMBCG Sept.2011

Des contrôles effectués par temps sec, il ressort que :

- sur le bassin versant du Thar :
 - une contamination importante a été mesurée sur le rejet de la station du SIVOM et sur le ruisseau de Beausoleil au niveau du lieu-dit Catteville (de l'ordre de 10^5 E. coli / 100 ml). S'agissant du rejet de la station d'épuration, cette situation a, aujourd'hui, été corrigée, par sa suppression et l'arrêt de son rejet ;
 - une contamination significative (de l'ordre de 10^4 E.coli/100 ml) témoignant de la présence d'eaux usées a été mesurée sur le ruisseau de la Grâce de Dieu (fossé rue de la Croix Millet) .
- sur le bassin versant de la Saigue :
 - une contamination importante a été mesurée sur le ruisseau de l'Ecutoît (de l'ordre de 10^5 E. coli / 100 ml). Cette contamination était imputable au mauvais raccordement du camping situé sur ce sous-bassin. Cette situation serait aujourd'hui corrigée ;
 - des contaminations significatives (de l'ordre de 10^4 E. coli/100 ml) témoignant de la présence d'eaux usées ont été mesurées sur les secteurs suivants :

- le pluviel de diamètre 600 sur la ZA du Croissant et le pluviel de diamètre 600 sur la rue Joseau Marigné, tous deux situés sur la commune de Saint-Pair sur mer ;
- le pluviel de diamètre 400 sur le chemin de la Provostière à Saint-Planchers.

L'année 2003 a été caractérisée par un épisode caniculaire générant de très longues périodes sèches et de très faibles précipitations. Toutefois, 3 événements ont permis d'effectuer des prélèvements. Les précipitations ont été inférieures à 10 mm.

Des mesures effectuées par temps pluie, il ressort que :

- Sur le bassin versant du Thar :
 - une contamination importante a été mesurée sur le ruisseau de Beausoleil au niveau du lieu-dit Catteville sur la commune de SAINT-PAIR/MER et sur le Ruet au niveau de la commune de JULLOUVILLE (de l'ordre de 10^5 E. coli / 100 ml).;
- Sur le bassin versant de la Saigue :
 - d'importantes contaminations (de l'ordre de 10^5 E.coli/100 ml) ont été mesurées sur les points suivants : le pluviel d'un diamètre 1200 au niveau de la ZA du Croissant et le pluviel de diamètre 600 sur la rue Jozeau Marigné sur la commune de SAINT-PAIR /MER, ainsi que le ruisseau du village Landais sur la commune de GRANVILLE ;
 - des contaminations significatives (de l'ordre de 10^4 E.coli/100 ml) ont été notés aux endroits suivants : pluviel de diamètre 600, place de l'Europe et le fossé, rue du Vieux Château sur la commune de SAINT-PAIR/MER et le ruisseau de Prétôt sur la commune de GRANVILLE.

Ces constats ont conduit à préconiser la réalisation d'opérations de contrôles de branchements sur les secteurs cités.

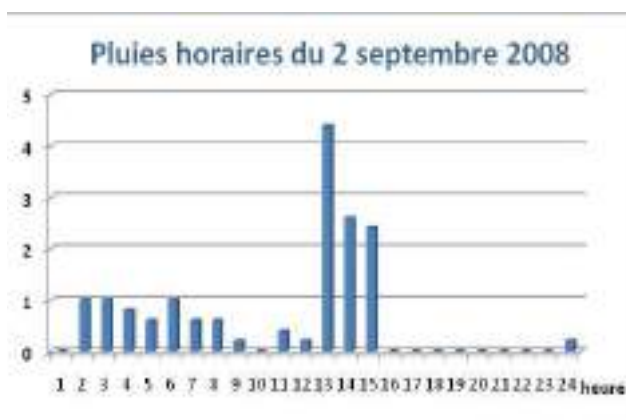
En parallèle, dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean, plusieurs campagnes de prélèvements par temps de pluie et une campagne spécifique sur tout le bassin versant de la Saigue ont été réalisées. Des campagnes de temps de pluie réalisées pour évaluer la situation environnementale initiale, il ressort que :

- sur le Thar, les plus forts niveaux de contamination, ont été mesurés suite à la pluie du 20/08/07. Plusieurs points ont présenté une contamination importante de l'ordre de 10^5 E. coli/100 ml. Il s'agit sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER du pluviel de Kairon (canalisation par laquelle s'effectuait le rejet de la station) et de la Buse de Scissy et sur la commune de JULLOUVILLE du Ruet ;
- sur la Saigue, les niveaux les plus élevés ont été mesurés lors de 3 campagnes par temps de pluie (10-11/07/07, 19-20/07 et 20-21/08/07). Deux points ont présenté des concentrations supérieures à 10^5 E. coli/100 ml. Le point situé à la confluence entre l'Oiselière et le ruisseau de la Blotière a présenté des valeurs de cet ordre de grandeur lors de ces 3 campagnes ; Pour le point situé au Gué, ce niveau de contamination n'a été mesuré que suite à l'épisode pluvieux du 20/08/07.

La campagne par temps de pluie étendue à la totalité du bassin versant de la Saigue a été déclenchée le 02 septembre 2008 suite à un évènement pluvieux ayant généré une lame d'eau de 16 mm.

Vingt points répartis sur l'ensemble du bassin ont fait l'objet d'un prélèvement. Des résultats d'analyse, il ressort :

- qu'une très forte contamination (10^6 E. coli/100ml) a été mesurée sur le pluvial de la digue de Saint-Pair sur mer dont l'exutoire débouche sur le fleuve côtier la Saigue ;
- que des contaminations importantes (10^5 E. coli/100 ml) ont été notées sur plusieurs points et notamment dès la tête de bassin versant de la Saigue et sur le ruisseau de la Forge ; les contaminations observées en tête de bassin s'accompagnaient de teneurs plus élevées en ammonium laissant supposer un dysfonctionnement au niveau des installations d'assainissement, qui dans ce secteur sont de type autonomes ;
- que des contaminations significatives (10^4 E. coli/100ml) ont été mesurées sur le ruisseau de Saint-Nicolas et celui de la Blotière.



La contamination mise en évidence lors des contrôles effectués sur la qualité des eaux pluviales et du réseau hydrographique sur le ruisseau de l'Ecutoût n'a pas été confirmée.

3.3. Les activités agricoles

Données issues du RGA 2000 et du SMBCG

3.3.1 Le bassin versant du Thar

3.3.1.1 Description des activités agricoles

Pour recenser les activités agricoles sur le bassin versant du Thar, ce sont les données des exploitations possédant leur siège à l'intérieur du bassin versant qui ont été prises en compte. L'utilisation de ces données entraîne une légère surestimation de la surface agricole utilisée, la totalité de la SAU de chaque siège étant prise en compte alors que certaines parcelles se situent en dehors du bassin versant.

L'analyse de l'occupation du sol a démontré que ce territoire dispose d'une forte vocation agricole (90% du territoire).

Trois cents vingt deux exploitations ont été recensées sur ce bassin versant. Parmi elles, figure 107 exploitations professionnelles. Le nombre d'exploitations professionnelles est en baisse depuis 1988 (- 60 exploitations).

Exploitations	1988		2000	
Exploitations professionnelles	167	41%	107	33%
Autres exploitations	239	59%	215	67%
Total exploitations	406	100%	322	100%
	1988		2000	
Terres labourables (ha)	1704	27%	2522	44%
Surface toujours en herbe (ha)	4648	73%	3234	56%
Total SAU (ha)	6352	100%	5756	100%
Cheptel (effectif)	1988		2000	
Total bovins	12155		11373	
Total volailles	30239		51771	
Total porcins				
Total équidés				
Total ovins (brebis mère)				

Figure 54 : Nombre d'exploitations, répartition des SAU et cheptels sur le bassin versant du Thar
Données RGA 1988 et 2000

La répartition de l'occupation du sol de la SAU en 2000 révèle que l'activité des exploitations était principalement tournée vers l'élevage en 1988. Ce constat était toujours valable en 2000, Sur ce bassin, l'occupation du sol a connu des évolutions notables entre 1988 et 2000, avec une augmentation significative des surfaces labourables au détriment des prairies. Ces terres labourables ont été réservées à la culture de maïs fourrage, devenu essentiel dans l'alimentation des bovins. La SAU du territoire est en 2000 partagée à parts égales entre surface toujours en herbe et terre labourables. D'après les résultats du RGA 2010, cette évolution se poursuit. Au niveau départemental, la réduction des surfaces toujours en herbe depuis l'an 2000 est de 22%.

Ce retournement des prairies n'est pas sans conséquence sur l'environnement. Parmi elles, figurent notamment la libération massive de nutriments (azote, phosphore, potassium...etc.), générés lors du processus de minéralisation de la matière organique présente dans les horizons superficiels du sol et la destruction des écosystèmes prairiaux, écosystèmes qui agissent en faveur de la qualité des sols, (stabilité structurale, taux de matière organique), de la qualité des eaux (infiltration, recharge de nappes...etc.) et de la qualité des paysages.

Le bassin versant du Thar est particulièrement sensible à l'érosion des sols. Un flux d'environ 30 tonnes de MES a été mesuré à l'exutoire du Thar, le 9 février 2009 (pluviométrie de 3mm/h pendant 3 heures).

3.3.1.2 Description des activités agricoles

L'appréciation des risques de pollution agricole peut s'effectuer au moyen de quelques indicateurs simples.

▪ **Pression animale**

A partir des effectifs des cheptels et des valeurs d'Eho par espèce animale (Figure 54), les apports microbiologiques théoriques d'origine agricole sur le secteur d'étude ont été évalués. Rapportés à la SAU du bassin versant, ces apports caractérisent la pression animale du secteur, exprimée en Eho/ha (Figure 56).

Espèces	Homme	Bovins	Volailles	Porcins	Equidés	Ovins
Equivalent-homme (Eho)	1	7.2	0.4	65.2	0.2	6.0

Figure 55 : Valeurs des Eho par espèce issues d'une synthèse bibliographique et d'analyses statistiques (Picot, 2002 *in* Pommepeuy *et al*, 2005)

Apports théoriques	Bovins	Volailles	Total
Effectifs (RGA 2000)	11373	51771	/
Flux microbiologiques (en Eho)	81885,6	20708,4	102594
Pression	Bovins	Volailles	Total
Charges animales (en Eho/ha SAU)	14,22	3,6	17,8

Figure 56 : Apports microbiologiques théoriques (en Eho) et charges animales (en Eho/ha SAU)

Comparée à la charge animale de 1880 Eho/ha SAU de la Baie de la Fresnaye (Derolez, 2003), qui est un secteur d'élevage agricole intensif classé en zone d'excédent structurel (ZES), la pression agricole sur la zone d'étude, estimée à 17,8 Eho/ha SAU, est très faible. Cependant l'absence de chiffre en ce qui concerne les équidés les porcins et les ovins tant à minimiser cette pression agricole. La pression d'élevage sur le bassin versant du Thar est du même ordre de grandeur que celle du bassin versant de la Saigue.

▪ Taux de mise en conformité des élevages

Données SMBCG et AESN

Les installations d'élevage non mises aux normes (non conforme au PMPOA³ 1 et PMPOA 2) peuvent entraîner des rejets directs d'effluents vers le milieu aquatique du fait de l'absence ou du sous-dimensionnement des fosses de stockages d'effluents et/ou de l'absence de collecte des eaux de rinçage des aires d'exercices. Sur les 107 exploitations professionnelles localisées sur le bassin versant 71% ont été mises aux normes en 2008.

Le nombre d'UGB maîtrisés en 2008 était de 5 204.

▪ Impact des activités de pâturage (indice de piétinement)

La conservation des prairies en bordure des cours d'eau constitue un facteur favorable à la préservation de la qualité de l'eau et à la protection des milieux associés (Mareclean, 2010). En effet, l'accès libre des bovins au cours d'eau, qui viennent s'abreuver, peut entraîner une dégradation des berges, une altération de la capacité d'autoépuration du cours d'eau et être une source directe de contamination fécale. Afin d'appréhender cet impact potentiel du pâturage, un indice de piétinement a été défini (linéaire de berges piétinées par exemple).

Le SMBCG a effectué, dans le cadre des contrats territoriaux et globaux, un diagnostic de l'état des berges du Thar. Au cours de ce diagnostic, les quatre vingt douze kilomètres de berges ont été parcourus. Sur ces 92 km, 22 % des du linéaire de berge montrait des dégradations importantes induites par le piétinement es bovins. En parallèle, 316 abreuvoirs non aménagés ont été recensés, soit une fréquence d'un point tous les 300 m.

³ PMPOA : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole : plan d'aides accordé aux éleveurs pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage (stockage des effluents, collecte et épuration des eaux vertes (déjection) et blanches (lait), collecte et évacuation des eaux pluviales, etc.) pour répondre aux exigences de préservation de la qualité des ressources en eau.

Suite à ce constat, des travaux de restauration visant à limiter l'impact des activités de pâturage par la pose de clôtures et l'aménagement de points d'abreuvement, ont été engagés sur ce bassin versant.

Au total fin 2011, 26 460 ml de clôtures ont été posées et 161 abreuvoirs aménagés.

3.3.2 Le bassin versant de la Saigue

3.3.2.1 Description des activités agricoles

Le recensement des activités agricoles sur ce bassin versant s'est effectué de façon analogue à celui sur le bassin versant du Thar.

L'analyse de l'occupation du sol a permis de mettre en évidence la forte vocation agricole (90% du territoire) du bassin versant de la Saigue.

D'après le recensement agricole (RGA 2000), 138 exploitations ont été recensées sur ce bassin versant, dont 48 professionnelles. Ce nombre d'exploitations professionnelles a connu une diminution significative entre 1988 et 2000, en passant de 70 à 48.

D'après le diagnostic effectué dans le cadre de l'opération de limitation des transferts vers les cours d'eau par le SMBCG, il restait environ 40 exploitations professionnelles sur ce bassin versant en 2009.

Exploitations	1988		2000	
Exploitations professionnelles	70	39%	48	35%
Autres exploitations	110	61%	90	65%
Total exploitations	180	100%	138	100%
	1988		2000	
Terres labourables (ha)	846	29%	1431	50%
Surface toujours en herbe (ha)	2090	71%	1435	50%
Total SAU (ha)	2936	100%	2866	100%
Cheptel (effectif)	1988		2000	
Total bovins	6176		5772	
Total volailles	2067		3954	
Total porcins				
Total équidés				
Total ovins (brebis mère)				

Figure 57 : Nombre d'exploitations, répartition des SAU et cheptels sur le bassin versant de la Saigue
Données RGA 1988 et 2000

Les activités agricoles sont principalement orientées vers l'activité d'élevage, comme en témoigne les chiffres portant sur le cheptel dans le tableau ci-dessus.

L'occupation du sol a connu des évolutions notables entre 1988 et 2000, avec une augmentation significative des surfaces labourables au détriment des prairies. Ces terres labourables ont été réservées à la culture de maïs fourrage, devenu essentiel dans l'alimentation des bovins. La SAU du territoire est en 2000 partagée à parts égales entre surface toujours en herbe et terre labourables. Le diagnostic effectué dans le cadre de l'opération de limitation des transferts vers les cours d'eau par le SMBCG indique que le taux de STH a continué de baisser (- 10%) en 2009 par rapport à l'an 2000, au profit des terres labourables. Cette évolution a été plus marquée sur le sous bassin versant de l'Oiselière.

Comme sur le Thar, ces retournements ne sont pas sans conséquence. Ils favorisent la libération massive de nutriments et entraînent la destruction d'écosystèmes prairiaux.

Le bassin versant de la Saigue est particulièrement sensible à l'érosion des sols. Les mesures réalisées le 9 février 2009 (pluviométrie de 3mm/h pendant 3 heures) pour identifier les zones les plus contributives sur ce bassin versant ont permis de quantifier un flux d'environ 11 tonnes de matières en suspension à l'exutoire de l'Oiselière, principal affluent de la Saigue.

3.3.2.2 Indicateurs "pollutions agricoles"

Les risques de pollutions microbiologiques liés aux activités agricoles peuvent être appréciés au moyen de quelques indicateurs simples que sont la pression animale et le taux de mise en conformité des élevages (Méthodologie basée sur l'étude de Derolez, 2003).

▪ Pression animale

Afin de rendre compte de la pollution fécale émise par l'ensemble des animaux d'élevages sur le secteur, il est possible d'estimer les flux d'*Escherichia coli* théoriques rejetés, en équivalent-homme⁴ (Eho).

A partir des effectifs des cheptels et des valeurs d'Eho par espèce animale (cf. figure 57), les apports microbiologiques théoriques d'origine agricole sur le secteur d'étude ont été évalués. Rapportés à la SAU du bassin versant, ces apports caractérisent la pression animale du secteur, exprimée en Eho/ha (cf. figure 59).

Espèces	Homme	Bovins	Volailles	Porcins	Equidés	Ovins
Equivalent-homme (Eho)	1	7.2	0.4	65.2	0.2	6.0

Figure 58 : Valeurs des Eho par espèce issues d'une synthèse bibliographique et d'analyses statistiques (Picot, 2002 in Pommepeuy *et al*, 2005)

Apports théoriques	Bovins	Volailles	Total
Effectifs (RGA 2000)	5772	3954	/
Flux microbiologiques (en Eho)	41 558,4	1 518,6	43 077
Pression	Bovins	Volailles	Total
Charges animales (en Eho/ha SAU)	14,5	0,53	15,03

Figure 59 : Apports microbiologiques théoriques (en Eho) et charges animales (en Eho/ha SAU)

Comparée à la charge animale de 1880 Eho/ha SAU de la Baie de la Fresnaye (Derolez, 2003), qui est un secteur d'élevage agricole intensif classé en zone d'excédent structurel (ZES), la pression agricole sur la zone d'étude, estimée à 15 Eho/ha de SAU, reste faible. Cependant l'absence de chiffre en ce qui concerne les équidés et les ovins tant à minimiser cette pression agricole.

La pression d'élevage sur le bassin versant de la Saigue est du même ordre de grandeur que celle du bassin versant du Thar.

▪ Taux de mise en conformité des élevages

Données SMBCG et AESN

⁴ Equivalent-homme (Eho) : sur le modèle de l'Equivalent-habitant utilisé en assainissement urbain, l'AESN a établi un équivalent-homme (Eho) correspondant à un flux journalier moyen de 2.10^9 à $3,4.10^9$ E.coli (DEROLEPZ, 2003 et PICOT, 2002)

Les installations d'élevage non mises aux normes (non conforme au PMPOA⁵ 1 et PMPOA 2) peuvent entraîner des rejets directs d'effluents vers le milieu aquatique du fait de l'absence ou du sous-dimensionnement des fosses de stockages d'effluents et/ou de l'absence de collecte des eaux de rinçage des aires d'exercices. Sur les 40 exploitations professionnelles localisées sur le bassin versant, 27 exploitations soit 68% avaient effectué leur mise aux normes en 2008.

Le nombre d'UGB maîtrisés en 2008 était de 2 465.

▪ **Impact des activités de pâturage (indice de piétinement)**

Données SMBCG

Un diagnostic analogue à celui réalisé sur le bassin versant du Thar a été effectué sur celui de la Saigue. Les vingt huit kilomètres de berges ont été parcourus. Sur ces 28 kilomètres, 14 % du linéaire de berge présentait de fortes dégradations induites par le piétinement des bovins.

En parallèle, 75 abreuvoirs non aménagés ont été recensés, soit une fréquence d'1 point tous les 500m.

Ce diagnostic a permis de mettre en évidence l'impact significatif des activités de pâturage sur les berges et le lit des cours d'eau ainsi que l'absence d'entretien de la végétation des berges.

Des travaux de restauration ont donc été réalisés sur ce bassin versant, L'objectif de ces aménagements est d'éviter notamment les perturbations engendrées par l'activité de pâturage.

Au total fin 2011, 9 290 ml de clôtures ont été posées et 31 abreuvoirs aménagés.

3.4 Industries

Les industries sont assez peu nombreuses sur le bassin versant du Thar, leur pourcentage ne représentant que 5% de la totalité des établissements. Ce sont plutôt des activités artisanales qui sont présentes sur ce bassin versant. A noter toutefois, que c'est sur le sous-bassin de l'affluent principal du Thar, l'Allemagne, qu'est implantée l'unique carrière encore en activité sur le territoire des Côtiers Granvillais (Carrières de Cosnicat). Ces activités d'extraction n'ont pas d'impact sur la qualité bactériologique des cours d'eau.

C'est le même constat sur le bassin versant de la Saigue. Les industries présentes sont principalement localisées sur la ZA du Croissant à SAINT-PAIR SUR MER. Les plus importantes sont l'entreprise Millet (fabrique de menuiseries PVC et aluminium) et l'entreprise Granvill'béton (vente et stockage de matériaux).

3.5 Autres sources de pollutions spécifiques

3.5.1 Port, zone de mouillage

Aucun port et aucune zone de mouillage n'a été identifiée sur la zone d'étude.

3.5.2 Aire de mobil home, camping-car

L'activité touristique a conduit au développement de structures d'hébergement pour les estivants. La liste et le descriptif de ces équipements par bassin versant ont été intégrés dans le paragraphe 2.1. Au total, ont été recensés :

⁵ PMPOA : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole : plan d'aides accordé aux éleveurs pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage (stockage des effluents, collecte et épuration des eaux vertes (déjection) et blanches (lait), collecte et évacuation des eaux pluviales, etc.) pour répondre aux exigences de préservation de la qualité des ressources en eau.

- Sur le bassin versant du Thar, 16 campings et un hôtel.
- Sur le bassin versant de la Saigue, 2 campings, un hôtel et 2 centres de vacances

Ces équipements sont situés en bordure directe du littoral ou à très forte proximité. La capacité totale d'accueil sur les bassins versants de la Saigue et du Thar a été estimée respectivement à 1 369 et 4 848 personnes.

Deux aires de camping-car ont été recensées, une sur le bassin versant du Thar à JULLOUVILLE et l'autre sur le bassin versant de la Saigue à SAINT-PAIR SUR MER.

Cette dernière est localisée en bordure de la Saigue, à proximité de la plage de la plage de Saint-Nicolas sud et dispose de 25 emplacements. Ce site apparaît comme très sensible du fait de sa proximité immédiate avec le cours d'eau. Les comportements des usagers ne sont pas toujours très respectueux de l'environnement. Lors de la période estivale de 2009, il a été observé des vidanges sauvages de WC chimiques directement dans le fleuve côtier.



Figure 60 : Aire de camping située en bordure de la Saigue sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER – Cliché SMBCG 2011.

La seconde se situe au cœur de JULLOUVILLE. Les équipements en place permettent d'effectuer la vidange des eaux usées. Ce site ne possède pas un nombre d'emplacement défini



Figure 61 : cliché de l'aire de camping-car sur la commune de JULLOUVILLE – Cliché SMBCG 2011

3.5.3 Cirques

En période estivale, des cirques s'installent parfois sur les espaces verts bordant la Saigue, sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER. Les animaux à sang chaud (éléphants, dromadaires...) sont parqués au bord du cours d'eau comme en témoignent les clichés ci-dessous. Les déjections de ces animaux à sang chaud peuvent constituer une source potentielle de contamination avec un impact direct sur la qualité des eaux de baignade du fait la très forte proximité du littoral.



Figure 62 : Implantation du cirque et de sa ménagerie en bordure de la Saigue sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER – SMBCG 2010

PHASE II: Diagnostic

Cette étape du profil vise à caractériser et hiérarchiser les rejets littoraux potentiellement impactant pour la qualité des eaux de baignade des plages situées sur la frange littorale du SMBCG, parmi lesquelles figure la plage de la Fontaine Saint-Gaud.

Dans le cadre du projet Life Environnement Marcelean, préalablement à l'appréciation de l'impact et du devenir des flux bactériens en mer, a été réalisée la modélisation des sources de pollution terrigènes. Cette modélisation a été effectuée à partir d'un modèle statistique de bassin versant et de modèles déterministes, développés dans le cadre du projet par IRH Ingénieur Conseil et Groupe IRH Environnement. Ces outils, destinés à hiérarchiser les sources de contamination, ont été développés à partir des mesures in situ. De cet exercice, il ressort que :

- les rejets de stations d'épuration ne sont pas des contributeurs significatifs aux impacts par temps de pluie. Par temps sec, ils représentent une contribution significative mais sans conséquences sur les sites d'usage ;
- les rejets d'eaux pluviales présentent une contribution significative mais sans conséquences sur les sites d'usage ;
- les déversements d'eaux usées au niveau des postes de refoulement de l'Agglomération Granvillaise ont un impact fort ;
- les apports des fleuves côtiers induits par le lessivage de la partie rurale des bassins versants constituent la principale cause de détérioration des de la qualité des eaux littorales. Ces apports intègrent le cumul de la contribution de différentes sources : activités d'élevage, désordres difficilement détectables sur les installations d'assainissement collectif et dysfonctionnement des installations d'assainissement non collectif.

Les résultats obtenus peuvent être synthétisés de la façon suivante :



Figure 63 : Hiérarchisation des sources de pollution terrigène – Projet Life Environnement Mareclean SMBCG-IRH Ingénieur Conseil et Groupe IRH Environnement

L'impact et le devenir en mer des flux bactériens émis par les rejets se déversant sur le littoral de la Baie de Granville – Jullouville ont ensuite été étudiés dans le cadre du même projet. Cette tâche a été confiée à Véolia Eau Environnement et Recherche (VERI).

La modélisation a été réalisée selon 3 conditions :

- une situation de temps de pluie faible ;
- une situation de temps de pluie exceptionnelle ;
- une situation de rejet faisant suite à un dysfonctionnement potentiel du système d'assainissement par temps sec.

1. Identification des rejets côtiers

Sept rejets significatifs en termes de débits s'effectuent à l'intérieur de la Baie de Granville – Jullouville. Sur ces 7 rejets, figurent 5 fleuves côtiers et 2 émissaires pluviaux.

Les 5 fleuves côtiers sont du nord au sud :

- le Boscq fleuve qui constitue la limite administrative entre les communes de DONVILLE et de GRANVILLE et qui rejoint la mer au niveau de la jetée ouest du port de GRANVILLE ;
- la Saigue qui constitue la limite administrative entre les communes de GRANVILLE et de SAINT-PAIR SUR MER et qui rejoint la mer au niveau des plages de Saint-Nicolas sud et de Face à la Piscine ;
- le Thar qui constitue la limite administrative entre les communes de SAINT-PAIR SUR MER et de JULLOUVILLE et qui rejoint la mer au niveau des plages du Rocher Saint-Gaud et de Kairon ;
- le Crapeux qui constitue la limite administrative entre les communes de JULLOUVILLE et de CAROLLES et qui rejoint la mer au niveau des plages de la Cale des Plaisanciers ;
- le Lude qui s'écoule sur la commune de CHAMPEAUX et qui rejoint la mer au niveau de la plage de Sol Roc.

Les 2 émissaires pluviaux sont du nord au sud :

- le pluvial d'Hacqueville qui rejoint la mer au niveau de la plage d'Hacqueville ;
- le pluvial de Scissy qui rejoint la mer au niveau de la plage de Face à la Piscine sur la partie sud de cette plage.

Sur l'ensemble de ces rejets côtiers, seul le Lude n'a pas fait l'objet de campagnes de prélèvement, la plage se situant à proximité ne présentant pas de vulnérabilité aux apports terrigènes. L'impact des fleuves côtiers et du pluvial d'Hacqueville étant apparu prédominant dans la dégradation des fleuves côtiers, ce sont ces derniers qui ont été simulés dans le cadre de Mareclean. Les flux du pluvial de la buse de Scissy ne l'ont pas été dans le cadre de ce projet. Ils l'ont été par la suite dans le cadre de l'élaboration de ce profil. Ce sont le Conseil Général et l'ARS de Basse Normandie (DT50) qui ont réalisés les simulations sur ce pluvial à partir des mesures effectuées dans le cadre du projet Marcelean.

2. Estimation des flux bactériens théoriques

2.1. Méthodologie

Sur la Baie de Granville – Jullouville, 5 campagnes de temps de pluie ont été effectuées et une campagne de temps sec. Ces données ont permis d'évaluer la situation environnementale initiale et ont été utilisées pour développer et calibrer les différents modèles d'évaluation des risques. Les prélèvements en eau douce se sont effectués selon le rythme suivant : T+0, T+2, T+6, T+12 et T+24. Ils ont été couplés à des prélèvements en mer.

En eau douce, des eaux de différente nature ont été prélevées : eaux de rivières, eaux pluviales, eaux provenant de trop-pleins de poste et de déversoirs d'orage et eaux de rejet de station d'épuration.

L'ensemble des points suivis est représenté sur la carte qui suit :



Figure 64 : Localisation des points de prélèvement sur le territoire des Côtiers granvillais – Carte réalisée dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean

Les prélèvements ont été réalisés lors des 6 campagnes de temps de pluie. Les pluies qui ont déclenché les 6 campagnes de prélèvements sont décrites dans le tableau qui suit :

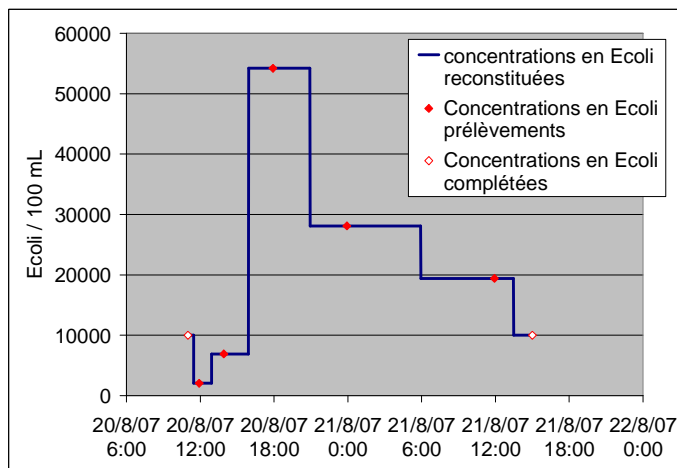
	DEBUT	FIN	DUREE (H)	PLUVIOMETRIE (MM)	INTENSITE MAXIMALE (MM/H)	PLUIE GENERALISEE
1	3/07/2007 2h00	3/07/2007 10h00	8h	16,9	3,4	Pluie modérée généralisée avec averses orageuses locales
2	10/07/2007 0h00	10/07/2007 14h00	14h	12,5	2,2	Pluie modérée généralisée
3	19/07/2007 5h00	19/07/2007 10h	5h	4,0	0,9	Pluie intense très localisée
4	20/08/2007 10h00	21/08/2007 3h00	15h	29,1	4,5	Pluie forte généralisée
5	17/09/2007 3h00	17/09/2007 17h00	14h	10,0	1,2	Pluie de faible intensité généralisée

	DEBUT	FIN	DUREE (H)	PLUVIOMETRIE (MM)	INTENSITE MAXIMALE (MM/H)	PLUIE GENERALISEE
6	2/09/2008 1h00	2/09/2008 17h00	16h	17,8	4,7	Oui

Sur ces 6 campagnes, deux ont été écartées, celle du 19/07/2007 du fait de l'hétérogénéité spatiale de la pluie et celle du 02/09/2008 du fait de l'absence de données de débits sur le Thar.

Les flux d'Eschérichia coli générés au droit des trois principales voies d'apport (Boscq, Saigue et Thar) ont été calculés. Les pollutogrammes utilisés pour le calcul des flux ont été reconstitués à partir des prélèvements effectués sur le terrain. La figure ci-dessous en présente un exemple sur le point de prélèvement Saigue aval, pour l'événement du 20 août 2007.

Figure 65 : Illustration sur le point de prélèvement aval de la Saigue, de la reconstitution d'un pollutogramme – Projet Life Environnement Mareclean VERI 2009



Le nombre total d'E. coli par événement, calculé pour chacune des sources et pour les quatre pluies restantes, est présenté sur le graphique ci-dessous :

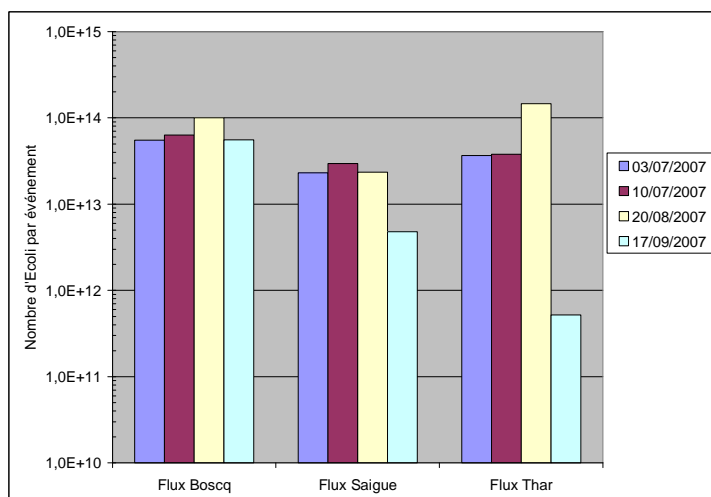


Figure 66 : Flux totaux générés par événement sur les trois sources principales – Projet Life Environnement Mareclean VERI 2009

Sur ce graphique, il est intéressant de noter que si par temps de pluie à l'exception de l'événement du 20/08, les flux émis par la Saigue et le Thar sont du même ordre. Ce n'est, en revanche, pas le cas pour les situations correspondant à une pluie faible (Cas du 17/09/2007). Dans ces situations, le niveau de contamination est plus marqué sur la Saigue que sur le Thar avec un écart d'un logarithme. L'absence de lessivage important suite à de faibles pluies amène à supposer que ce sont des sources proches du littoral qui interviennent dans la dégradation de la qualité des eaux littorales.

Suite à la reconstitution des pollutogrammes pour les trois sources d'apport principal (Boscq, Saigue et Thar), il est apparu que sur les 4 campagnes, la seule hiérarchie respectant le concept de « pluie faible / pluie forte » est celle existant entre l'événement du 17 septembre 2007 comme pluie faible (H = 10 mm, lmax = 1.2 mm/h) et l'événement du 20 août 2007 (H = 29.1 mm ; lmax = 4.5 mm/h) comme pluie forte.

Ces deux événements ont donc été retenus comme représentatifs des deux catégories de pluie.

Le flux de temps sec précédant un événement pluvieux de faible ou de forte amplitude a été ajusté en fonction de l'ensemble des mesures *in situ* réalisées par temps sec, ce qui a permis d'obtenir un bruit de fond moyen.

2.2. Flux bactériens

Sur la Baie de GRANVILLE – JULLOUVILLE, les courants sont peu favorables à la dispersion et aux effets de dilution. Cette situation fait que plusieurs rejets sont susceptibles d'avoir une influence sur la qualité sanitaire des eaux de baignade de la plage de la Fontaine Saint-Gaud. Toutefois et de par leur proximité géographique, les rejets susceptibles d'avoir l'impact le plus fort sont en premier lieu le fleuve côtier, le Thar, puis l'émissaire pluvial buse de Scissy et enfin le Thar.

Les flux bactériens des 7 rejets simulés ont été déterminés à partir des campagnes de mesures de temps sec et par forte pluie réalisées dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean. Ces flux sont les suivants :

Dénomination	Type de rejet		Concentration en E. coli (E. coli/100 ml)	Débit (m3/s)	Flux bactérien estimé (E. coli/h)
Boscq	Fleuve côtier	Bruit de fond estival	20 000	0,35	$2,5 \cdot 10^{11}$
		Temps de pluie estival	93 700	2,3	$7,75 \cdot 10^{12}$
Hacqueville	Emissaire pluvial	Bruit de fond estival	0	Quelques litres secondes	0
		Temps de pluie estival	23 900	0,18	$1,58 \cdot 10^{11}$
Saigue	Fleuve côtier	Bruit de fond estival	2 000	0,17	$1,22 \cdot 10^{10}$
		Temps de pluie estival	54 200	0,822	$1,6 \cdot 10^{12}$
Buse de Scissy	Emissaire pluvial	Bruit de fond estival	0	Quelques litres secondes	0
		Temps de pluie estival	112 300	0,051	$2,07 \cdot 10^{11}$
Thar	Fleuve côtier	Bruit de fond estival	3 000	0,42	$4,54 \cdot 10^{10}$
		Temps de pluie estival	46 900	7,69	$1,3 \cdot 10^{13}$
Crapeux	Fleuve côtier	Bruit de fond estival	2 000	0,034	$2,45 \cdot 10^9$
		Temps de pluie estival	54 200	0,108	$2,11 \cdot 10^{11}$

Figure 67 : Flux bactériens estimés sur les rejets de la Baie de Granville – Jullouville (fleuves côtiers et émissaires pluviaux à partir des campagnes de mesures réalisées dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean

Les flux par temps de pluie estivale émis par les émissaires pluviaux atteignent des niveaux de contamination de l'ordre de 10^{11} E. coli/h. En revanche les flux amenés à la mer par les 3 fleuves côtiers les plus importants sont de l'ordre de $10^{12} - 10^{13}$ E. coli/h. Les plus importants ont été mesurés sur le Thar. Viennent, ensuite, ceux de la Saigue.

3. Etude de la dispersion en mer de ces flux

Le devenir en mer des flux bactériens rejetés par les différents cours d'eau et les émissaires pluviaux a été simulé à l'aide du modèle hydrodynamique Mars 2D mis à disposition par l'IFREMER dans le cadre de l'élaboration de ce profil pour la buse de Scissy et dans le cadre du projet Mareclean pour les autres rejets.

Ces modèles sont capables d'intégrer les composantes influant sur le devenir des flux en mer : la marée, le vent et le temps de survie des germes en mer (T90). Les simulations issues de la mise en œuvre de ces modèles permettent :

- de caractériser l'hydrodynamique d'un secteur ;
- d'évaluer le devenir en mer des rejets, de hiérarchiser leur impact et d'identifier les sites d'usages susceptibles d'être affectés.

3.1 Modèle hydrodynamique

IFREMER a développé 8 modèles dans le cadre du CPER⁶ de Basse Normandie. Pour simuler l'impact des rejets de ces 2 émissaires pluviaux, c'est le modèle SCOT qui a été utilisé. Le modèle a été rendu accessible à distance via une connexion internet sécurisé à travers l'interface Marsweb. Ce modèle bidimensionnel horizontal est réputé calé sur le plan hydrodynamique et se compose de mailles de 75m. Le paramétrage a porté sur les composantes influant sur le devenir en mer, à savoir :

- Les flux à injecter par temps de pluie et ceux correspondant au bruit de fond
- Les différentes conditions de vent et de marée
- Le temps de survie des bactéries (T90).

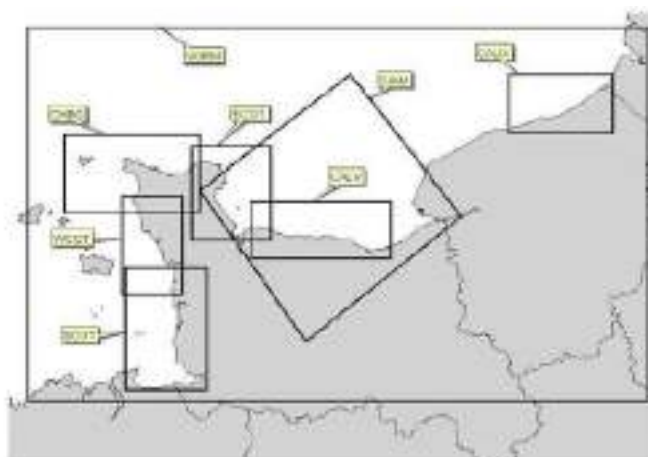


Figure 68 : Emprise géographique des différents modèles disponibles au LERN d'IFREMER

3.2 Paramétrage des simulations

3.2.1 Mode d'injection des flux bactériens dans les modèles développés

⁶ Contrat de Plan Etat Région Basse Normandie (2000-2006) : Conseil régional de Basse Normandie, Conseils Généraux 50 et 14, Agence de l'eau Basse Normandie et IFREMER

Sur la Baie de GRANVILLE-JULLOUVILLE, les modalités suivantes ont été définies pour le paramétrage des simulations :

- pour tenir compte des différences de temps de réponse des différents bassins versants côtiers et du décalage dans le temps de l'arrivée des flux bactériens émis par les différents exutoires, la pluie a été calée par rapport à la marée et non les flux ;
- le flux de temps sec précédant un évènement pluvieux de faible ou forte ampleur a été ajusté en fonction de l'ensemble des mesures *in situ* réalisées par temps sec ;
- l'injection a été effectuée :
 - o par temps de pluie avec un flux suivant une croissance puis une décroissance dans le temps
 - o par temps sec, pour simuler les effets d'un incident sur les ouvrages d'assainissement, avec un flux constant sur la durée correspondante.

Sont présentés, ci-dessous, les profils d'injection des 2 rejets dans le cadre du projet Mareclean (le Thar et la Saigue) susceptibles de par leur proximité d'avoir le plus fort impact sur la qualité des eaux de baignade de la plage de la Fontaine Saint-Gaud. Sur ces profils, est retracée l'évolution du débit et des concentrations mesurés au cours d'un épisode pluvieux représentatif de conditions de pluie forte.

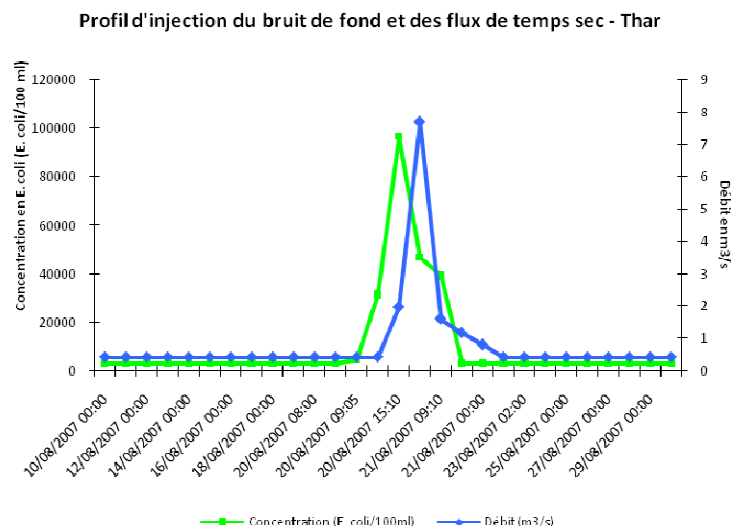
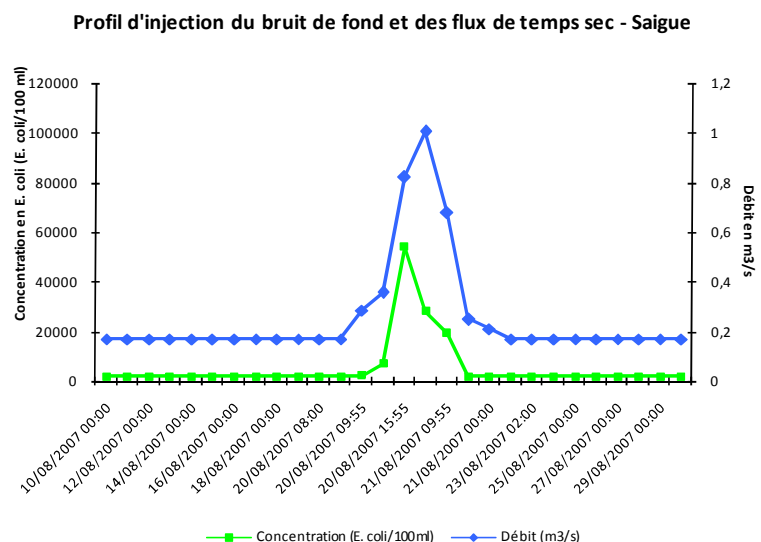


Figure 69 : Profil d'injection des flux de temps de pluie et de ceux représentatifs du bruit de fond pour le Thar

Figure 70 : Profil d'injection des flux de temps de pluie et de ceux représentatifs du bruit de fond pour la Saigue



Sur les 2 fleuves côtiers, les pointes de crues sont précédées par des pics de contamination.

Concernant le pluvial de la buse de Scissy, et afin de se placer dans les conditions les plus proches de la réalité, les flux bactériens apportés par cet émissaire ont été injectés de la façon suivante :

- Injection du flux correspondant au bruit de fond quelques heures avant le pic de concentration. Contrairement aux modélisations des flux émis par les fleuves côtiers, il n'a pas été nécessaire d'intégrer ce bruit de fond sur plusieurs jours pour le stabiliser, celui-ci étant nul du fait de l'absence de rejet par temps sec ;
- Injection du flux de temps de pluie selon le profil hydraulique du pluvial à partir des estimations faites lors des prélèvements ;
- Retour à une situation normale avec une injection pendant 2 jours du flux correspondant au bruit de fond.

Le profil d'injection utilisé dans le cadre des simulations pour la buse de Scissy est représenté ci-dessous. Sur ce profil, est retracée l'évolution du débit et des concentrations mesurées au cours de l'épisode pluvieux retenu, représentatif de conditions de pluie forte.

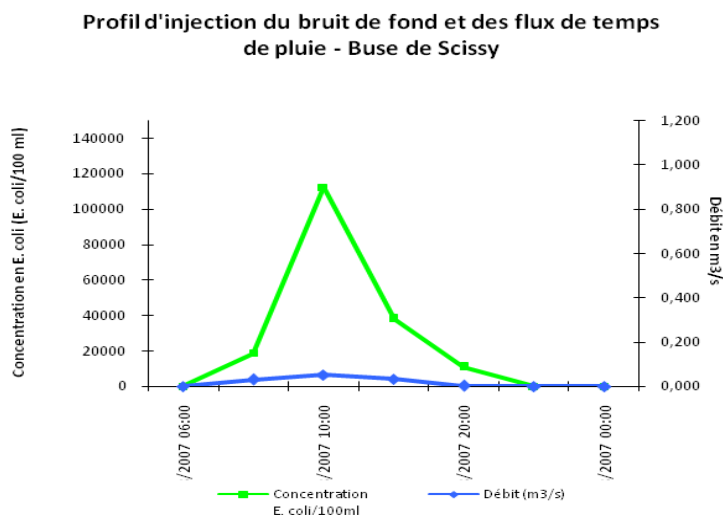


Figure 71 : Profil d'injection des flux de temps de pluie et de ceux représentatifs du bruit de fond pour la buse de Scissy

3.2.2 Conditions environnementales simulées

3.2.2.1 Conditions simulées dans le cadre du projet Mareclean

Par temps de pluie, six sources de pollution ont été prises en compte pour ces simulations. Il s'agit des 4 fleuves côtiers se déversant dans la Baie de GRANVILLE – JULLOUVILLE (Boscq, Saigue, Thar et Crapeux) et des 2 émissaires pluviaux principaux (Hacqueville et Scissy). Pour les scénarios simulant les effets du dysfonctionnement d'un ouvrage d'assainissement, 4 sources ont été prises en compte (Boscq, Hacqueville, Saigue et Thar), celles via lesquelles les déversements accidentelles d'eaux usées peuvent rejoindre la mer.

Les paramètres et composantes pris en compte pour les 2 types de simulations effectuées dans la Baie de GRANVILLE-JULLOUVILLE sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

- Temps de pluie :

Pluviométrie	Amplitude des marées	Synchronisation de la pluie avec la marée	Vent
2 composantes : -Pluie faible impactante (H<15mm) -Pluie forte impactante (H>15 mm)	2 composantes : -Marée de mortes eaux (Coefficient < 70) -Marée de vives eaux (Coefficient > 70)	2 composantes : -Pluie autour de la pleine mer -Pluie autour de la basse mer	4 composantes : -Nul -Vent avec une vitesse de 8m/s venant : *sud ouest *nord ouest *sud ouest tournant au nord ouest
➔ 32 scénarios			

Figure 72 : Paramètres et composantes pris en compte pour les scénarios de temps de pluie – Projet Life Environnement Mareclean VERI 2009

- Dysfonctionnement d'ouvrages d'assainissement :

Un rejet est caractérisé par sa durée, son volume et sa concentration. Le volume et la concentration ont été fixé dans le cadre du projet Mareclean, respectivement à 100 m³ et à 5.10⁷ E.coli/100 ml. Le volume est déversé à débit constant sur une durée correspondant au temps de réparation (3h ou 12h).

Voie de transfert	Durée de rejet	Amplitude des marées	Synchronisation du rejet avec la marée	Vent
4 composantes : -Boscq -Hacqueville -Saigue -Thar	2 composantes : -3 heures -12 heures	2 composantes : -Marée de mortes eaux (Coefficient < 70) -Marée de vives eaux (Coefficient > 70)	2 composantes : -Rejet autour de la pleine mer -Rejet autour de la basse mer	4 composantes : -Nul -Vent avec une vitesse de 8m/s venant : *sud ouest *nord ouest
➔ 96 scénarios				

Figure 73 : Paramètres et composantes pris en compte pour les scénarios simulant les dysfonctionnements d'ouvrages d'assainissement collectif – Projet Life Environnement Mareclean VERI 2009

3.2.2.2 Conditions simulées pour la buse de Scissy

Les conditions environnementales simulées sont les suivantes :

- Condition de marée réaliste avec injection du flux de temps de pluie en marée de mortes eaux (45) et de vives eaux (95), le pic de pollution étant synchronisé avec la pleine mer ;
- 3 conditions de vents : sans vent, vents dominants de nord ouest (8 m/s) et vents dominants de sud ouest (8 m/s)
- T90 de 24 et 48 heures, les eaux littorales étant généralement plus turbides dans le sud manche.

➔ Soit un total de 24 scénarios.

3.3 Limites du modèle

Les modèles hydrodynamiques en permettant de visualiser la dispersion des flux bactériens en mer et leur impact sur les sites d'usages, constituent des outils favorisant l'amélioration de la connaissance et facilitant la prise de décision. Toutefois, comme tout outil de simulation, ils présentent un certain nombre de limites qui doivent être prises en compte pour l'interprétation des résultats.

Sur la Baie de Granville-Jullouville, les limites sont liées à :

- L'estimation du paramètre décrivant la décroissance bactérienne ou T90 ;
- La non-reproduction de certaines circulations par le modèle, induisant notamment des décalages dans le temps.

Eu égard ces limites, VERI estime que le modèle dispose d'une précision à 0,5 log près.

Le Conseil général et l'ARS de Basse-Normandie (DT50) ajoutent à ces limites :

- le mode d'injection de ces flux reste théorique,
- la bathymétrie des modèles est peu précise sur les zones d'estran, ce qui peut influencer l'écoulement des rivières à marée basse et entraîner des décalages entre la terre et le niveau d'eau à pleine mer.

3.4 Résultats des simulations

3.4.1 Représentation des résultats

Les résultats sont présentés sous 2 formes pour les rejets simulés dans le cadre du projet Mareclean :

- des cartes des concentrations maximales obtenues par simulation sur l'ensemble du domaine modélisé ;
- une représentation spatiale et temporelle de l'évolution du risque de contamination de chacune des 11 plages en sachant que seules les valeurs de contamination dans les mailles où les hauteurs d'eau sont supérieures à 1 mètre sont représentées. Dans cette représentation, le cycle de marée est représenté comme référentiel de temps.

Ces cartes ont été réalisées pour les conditions environnementales décrites dans le paragraphe 3.2.2.2.

Pour le pluvial de Scissy, les résultats issus des modélisations se présentent sous la forme de cartes de concentrations maximales (ou courbe enveloppe) pour les conditions de temps de pluie, pour les trois conditions de vent et les 2 T90. Ces cartes intègrent les valeurs maximales de concentration en E.coli observées dans chaque maille du modèle sur 72 h (soit 6 cycles de marées) avec une hauteur d'eau minimum de 50 cm dans la maille,

3.4.2 Résultats

Des simulations, il ressort que suite à de fortes pluies, la qualité des eaux de la plage de la Fontaine Saint-Gaud est fortement dégradée dans toutes les conditions de vent. Elle l'est un peu moins, par vent dominant de nord ouest, l'effet du Thar dans ces conditions ne se faisant pas ressentir. Dans ces conditions de vent, ce sont les flux rejetés par la Saigue qui auront un impact sur la qualité bactériologique des eaux de cette plage.

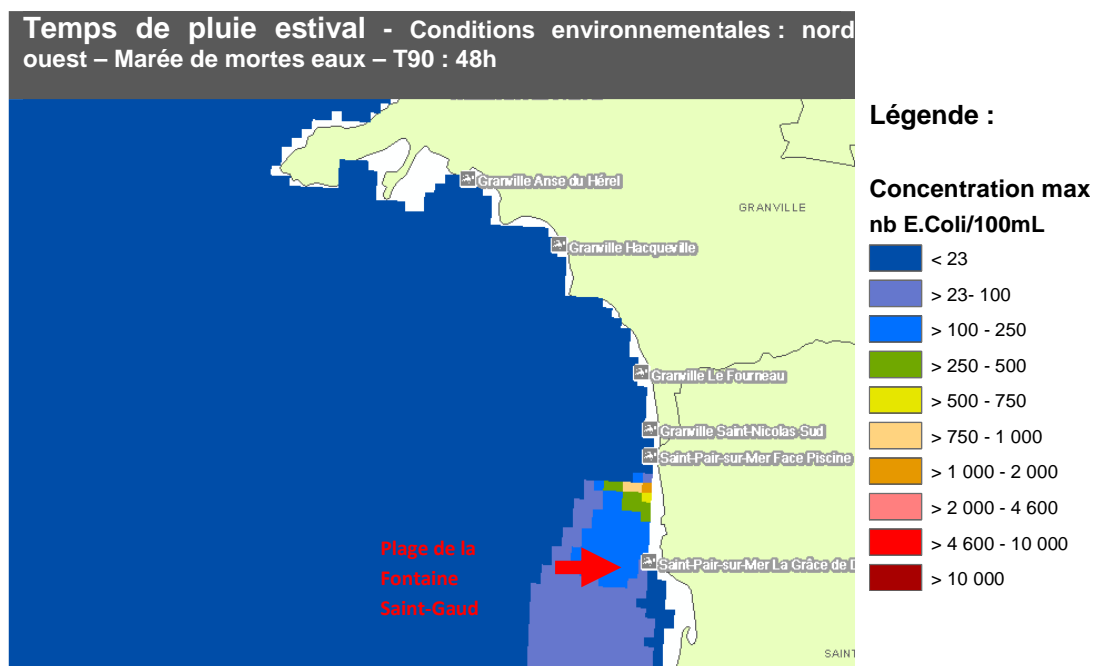
Ces dégradations perdureront d'autant plus longtemps que les conditions marégraphiques rencontrés lors de l'évènement pluvieux sont représentatives de marées de mortes eaux.

Suite à de faibles pluies, l'impact ne se fera ressentir que par vent dominant de nord-ouest mais dans des proportions nettement moindres. Dans ces conditions de vent, ce sont les flux rejetés par la Saigue qui auront un impact.

Sur les 5 fleuves côtiers, seuls la Saigue et le Thar contribuent à la dégradation de la qualité des eaux de baignade de cette plage. La buse de Scissy aura un impact, par vent de nord ouest, sans pour autant que les concentrations ne dépassent la valeur de 250 E.coli/100ml (cf. figure 74 ci-dessous).

Ce constat est toutefois à relativiser, les flux de contamination injectés dans le modèle étant représentatifs d'une situation sanitaire à un instant donné. Une dégradation de la qualité sanitaire des eaux du pluvial (augmentation du flux de pollution bactériologique) sera susceptible d'avoir un impact dans les mêmes proportions sur la qualité des eaux littorales de cette plage.

Les flux rejetés par ce pluvial pourront contribuer à maintenir une moyenne élevée.



Source : BD Topo (IGN) – BD Carthage / ARS BN DT50 – CG50

Figure 74 : Modélisation de la pollution microbiologique de la buse de Scissy sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER – CG 50 et ARS de Basse Normandie 2012 -

Dans la totalité des cas à l'exception des simulations par vent de nord-ouest, ce sont les flux émis par le Thar qui ont un impact significatif sur le niveau de contamination des eaux (Concentration > 4 600 E.coli/100 ml).

Dans les mêmes conditions de pluie mais par vent de nord-ouest, la dégradation des eaux littorales sera moindre et à imputer, cette fois-ci, aux flux émis par la Saigue. Cette plage n'est épargnée dans aucune condition ce qui s'explique par sa position par rapport aux rejets côtiers. Elle est véritablement prise en tenaille entre les apports de la Saigue au nord et du Thar au sud.

Les faibles pluies sont susceptibles d'entraîner une dégradation de la qualité des eaux de cette plage avec des niveaux de contamination allant jusqu'à 500 E.coli/100 ml. L'impact de ces faibles pluies se fera ressentir par vent de nord ouest ou par vent tournant (sud ouest tournant au nord ouest). Dans ces deux cas, ce sont les apports de la Saigue qui sont à l'origine de ces dégradations.

Ces résultats illustrent la sensibilité de cette plage aux apports terrigènes, sans que les conditions pluviométriques ne génèrent un ruissellement important sur le bassin versant. Ce sont des situations ce type qui contribuent à maintenir une moyenne élevée du niveau de contamination, tel que constaté sur les analyses des eaux de baignade.

Afin de ne pas surcharger le présent rapport, il a été décidé de ne pas intégrer toutes les cartes et représentations spatio-temporelles. Sur la page qui suit, sont figurées les illustrations permettant :

- de visualiser l'impact des flux émis par le Thar sur le niveau de contamination des eaux de la plage de la Fontaine Saint-Gaud. Les simulations retenues sont celles qui sont caractérisées par les conditions suivantes :
 - o pluie forte – vent nul ou d'ouest – mortes eaux – injection à la basse mer
- de visualiser l'impact des flux émis par la Saigue sur la dégradation de la qualité des eaux littorales de la Plage de la Fontaine Saint-Gaud par forte et faible pluie dans les conditions suivantes :
 - o pluie forte – vent de nord ouest – mortes eaux – injection à la basse mer
 - o pluie faible – vent tournant – mortes – injection à la basse mer

Impact du Thar

Conditions simulées :

- **Pluie forte**
- Vent : nul ou d'ouest
- Marée : mortes eaux
- Injection : basse mer

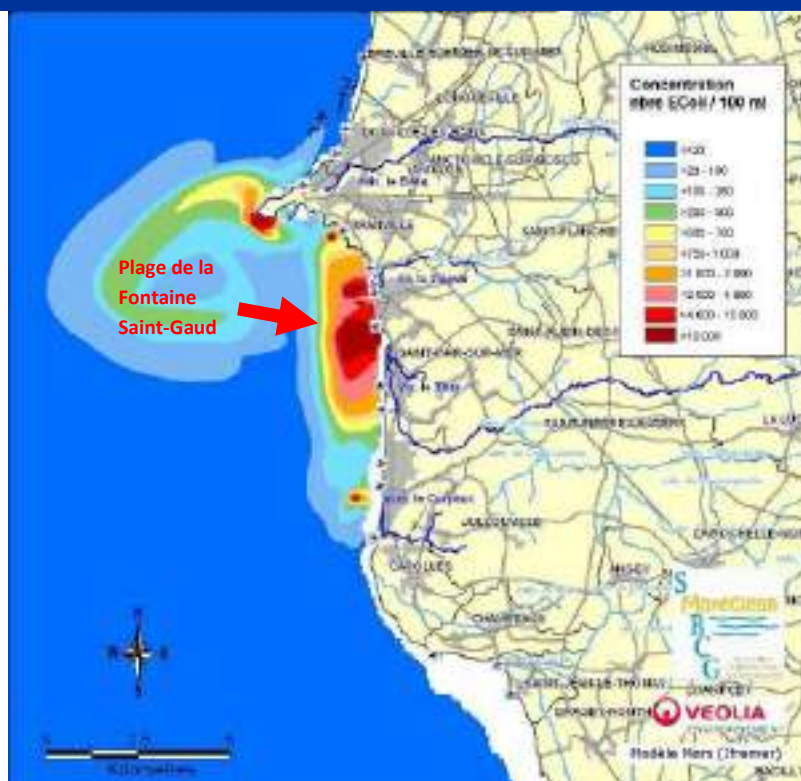
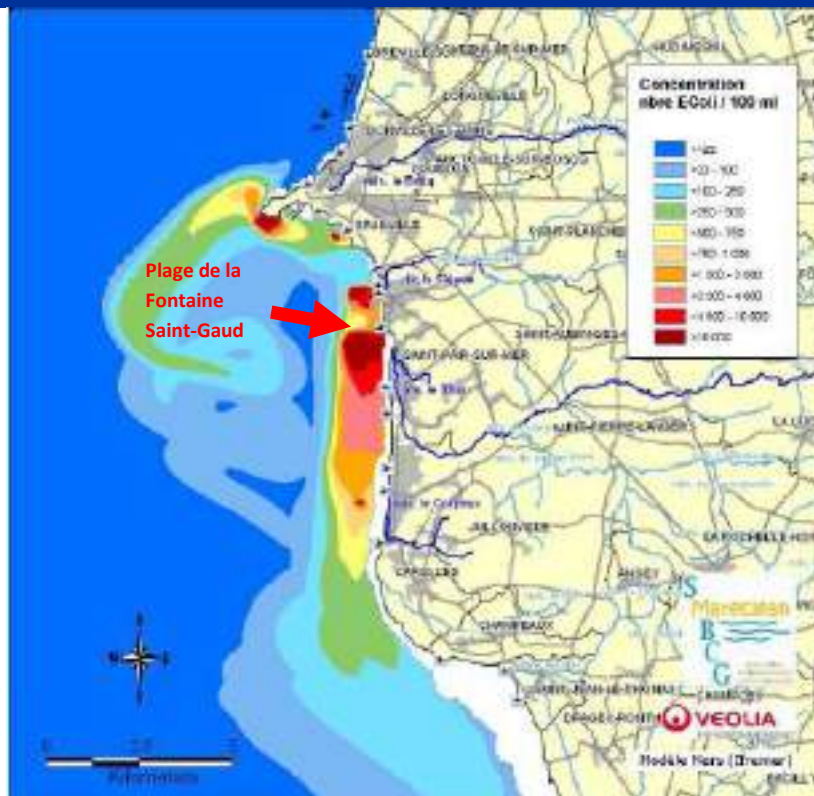


Figure 75 : Modélisation de la pollution microbologique des fleuves côtiers et des émissaires pluviaux de la Baie Granville – Jullouville montrant l'impact de la Saigue plus spécifiquement – Projet Life Environnement Mareclean VERI 2009

Impact de la Saigue

Conditions simulées :

- Pluie forte
- **Vent : nord-ouest**
- Marée : mortes eaux
- Injection : basse mer



Conditions simulées :

- **Pluie faible**
- **Vent : tournant**
- Marée : mortes eaux
- Injection : basse mer

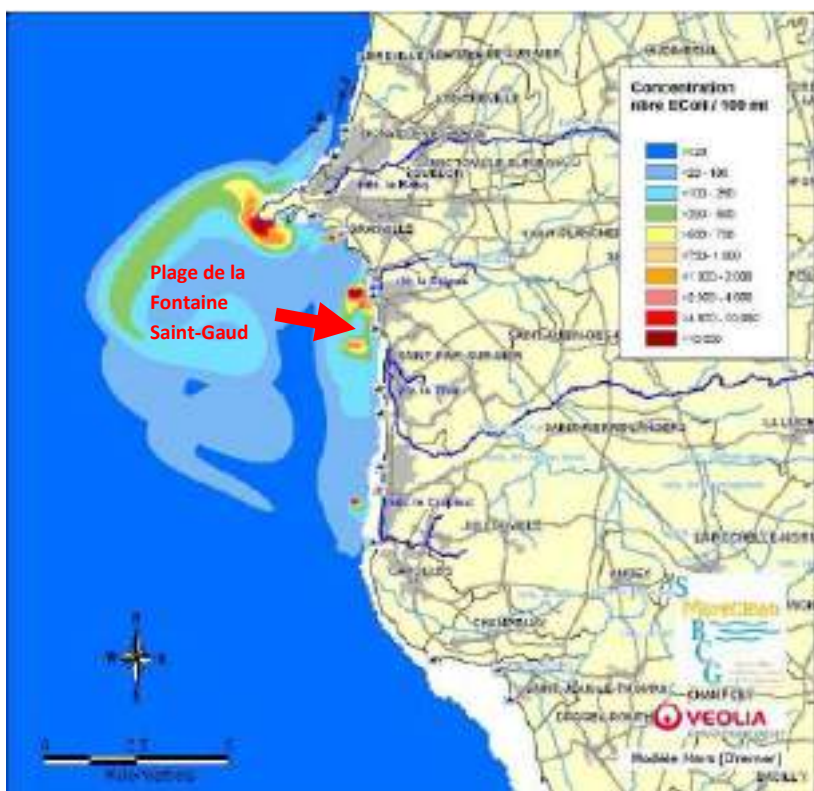


Figure 76a et b : Modélisation de la pollution microbologique des fleuves côtiers et des émissaires pluviaux de la Baie Granville – Jullouville montrant l'impact du Thar plus spécifiquement – Projet Life Environnement Mareclean VERI 2009

Des modélisations simulant le dysfonctionnement d'un ouvrage d'assainissement sur une des 4 sources via lesquelles les déversements d'eaux usées peuvent rejoindre la mer, il ressort qu'une dégradation pourra se produire suite à un dysfonctionnement d'un ouvrage :

- Implanté sur le bassin versant du Thar pour toutes les conditions de vent à l'exception de celles caractérisées par un vent de nord-ouest ;
- Implanté sur le bassin versant de la Saigue pour toutes les conditions de vent à l'exception de celles caractérisées par un vent de sud-ouest ;
- Implanté sur le bassin versant d'Hacqueville pour en condition de vent de nord-ouest.

L'impact le plus fort sera induit par le dysfonctionnement d'un ouvrage implanté sur le bassin versant du Thar avec des concentrations maximum pouvant dépasser aisément les 4 600 E. coli/100 ml. Le dysfonctionnement d'un ouvrage sur la Saigue est susceptible d'entraîner des contaminations du même ordre de grandeur. Dans le cas d'un dysfonctionnement d'un ouvrage sur le bassin versant d'Hacqueville, le niveau sera de l'ordre de 1 000 à 2 000 E. coli/100 ml.

Les cartes permettant d'apprécier l'impact sur la qualité des eaux de baignade de la plage de la Fontaine Saint-Gaud des flux induit par des rejets d'eaux usées faisant suite à un dysfonctionnement d'un ouvrage d'assainissement collectif, sont figurées ci-dessous pour le bassin versant du Thar et en page suivante pour les bassins versants de la Saigue et d'Hacqueville.

Impact du dysfonctionnement d'un ouvrage d'assainissement implanté sur le bassin versant du Thar

Conditions simulées :

- Durée du rejet : 3 heures
- Vent : nul
- Marée : mortes eaux
- Injection : basse mer



Figure 77 : Modélisation de l'impact du dysfonctionnement d'un ouvrage d'assainissement implanté sur le bassin versant du Thar – Projet Life Environnement Mareclean VERI 2009

Impact du dysfonctionnement d'un ouvrage d'assainissement implanté sur le bassin de la Saigue

Conditions simulées :

- Durée du rejet : 3 heures
- **Vent : nord ouest**
- Marée : mortes eaux
- Injection : basse mer

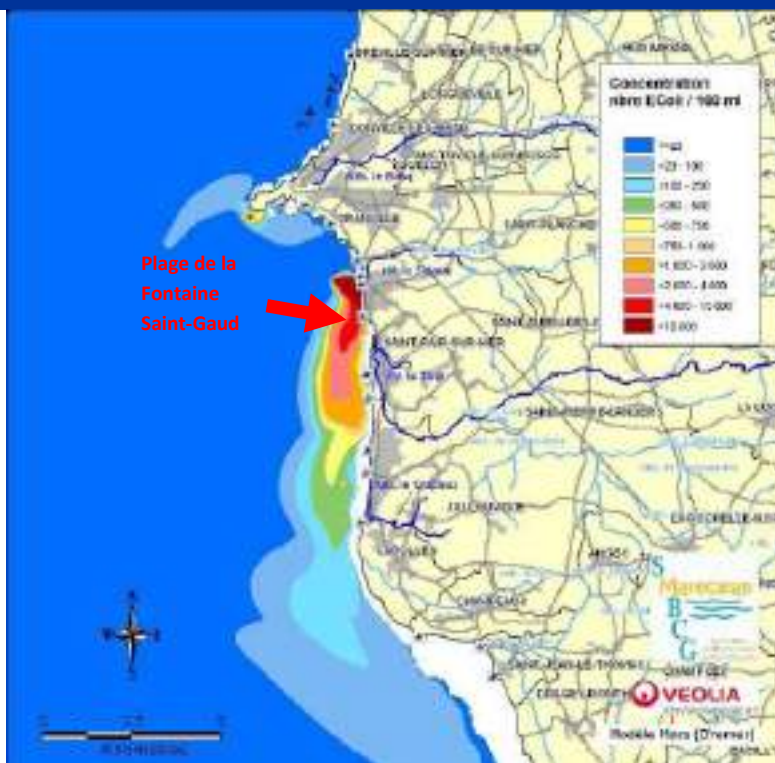


Figure 78 : Modélisation de l'impact du dysfonctionnement d'un ouvrage d'assainissement implanté sur le bassin de la Saigue – Projet Life Environnement Mareclean VERI 2009

Impact du dysfonctionnement d'un ouvrage d'assainissement implanté sur le bassin versant du Hacqueville

Conditions simulées :

- Durée du rejet : 3 heures
- **Vent : nord-ouest**
- Marée : mortes eaux
- Injection : basse mer

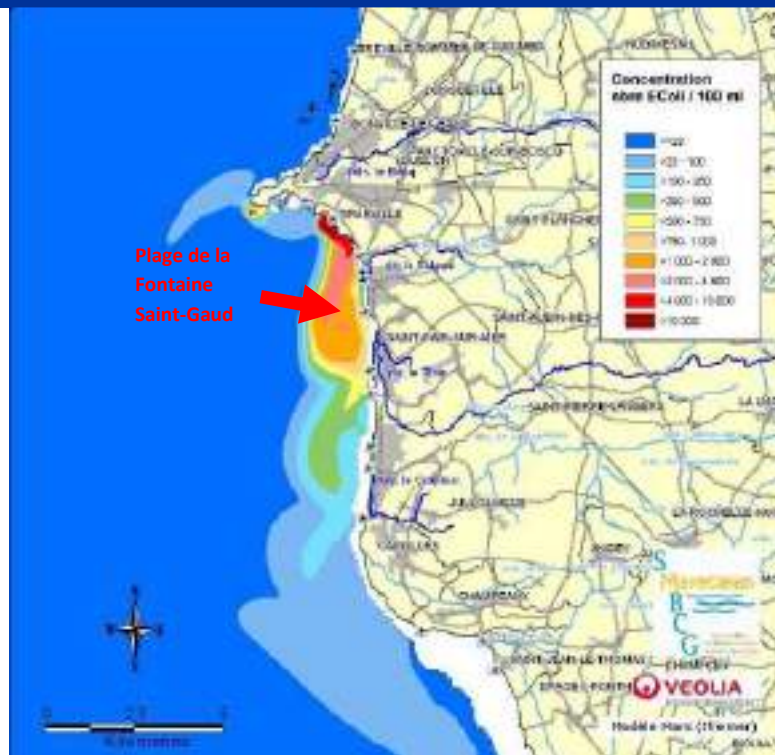


Figure 79 : Modélisation de l'impact du dysfonctionnement d'un ouvrage d'assainissement implanté sur le bassin versant du Hacqueville – Projet Life Environnement Mareclean VERI 2009

1. Synthèse sur les facteurs de risques

Les simulations réalisées dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean par VERI ont confirmé la vulnérabilité persistante des eaux de baignade de la Fontaine Saint-Gaud aux apports terrigènes comme le laissaient sous-entendre les résultats des classements établis à l'issue de chaque saison estivale (Directive 76/160/CEE – qualité moyenne) ou dans le cadre des simulations selon les modalités de la nouvelle directive. (Directive 2006/7/CEE : qualité insuffisante). Les simulations effectuées selon les modalités de la nouvelle directive montrent que la qualité des eaux de cette plage s'est dégradée, son classement étant passée de la classe suffisante à insuffisante à partir de 2006. Depuis 2006, cette plage est donc non conforme à la nouvelle directive. Ce constat est d'autant plus surprenant que ce sont à partir de 2005 que les plus gros efforts ont été effectués par les différentes catégories d'acteurs pour résorber les foyers de pollution (suppression du rejet de la station d'épuration du SIVOM, sécurisation des postes de refoulement, mise aux normes des bâtiments d'élevage, limitation des activités de pâturage...).

Cette plage fait partie des espaces de baignade sur lesquels depuis 2005, s'effectue une gestion active. La non-atteinte à la conformité ne s'explique pas uniquement par les forts apports générés par les épisodes pluvieux mais également par la présence de contaminations non négligeables suite à de faibles pluies. Ce constat met en lumière l'impact de certaines sources de contaminations. Cet impact hors situation de lessivage laisse à penser que ces sources se situent à proximité du littoral. Les actions qui seront engagées sur l'aire d'influence de cette plage viseront :

- à réduire le niveau moyen de contamination par temps sec et lors de pluies faibles ;
- à réduire les flux induits lors des lessivages du bassin versant faisant suite à de fortes précipitations.

L'effort de réduction pour atteindre les classes traduisant la conformité des eaux à la nouvelle directive européenne a été quantifié dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean. Les résultats sont figurés dans le tableau ci-dessous en fonction de la classe de qualité visée :

Objectif de classe de qualité	Effort de réduction exprimé log sans gestion active	Effort de réduction exprimé log sans gestion active
Qualité excellente ou A	0,6	0,2
Qualité bonne ou B	0,3	0
Qualité suffisante ou C	0,2	0

Figure 80 : Effort de réduction des flux selon les classes de qualité pour la Plage de la Fontaine Saint-Gaud
 – Projet Life Environnement Mareclean IRH Ingénieurs Conseils 2009 -

1.1. Rejets côtiers

Les modélisations effectuées dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean ont abouti à la hiérarchisation des sources de pollution terrigène. Elles ont permis de démontrer que les sources de pollution présentant un fort impact par temps de pluie, proviennent des apports des fleuves côtiers à la suite du lessivage de la partie rurale des bassins versants et des débordements d'eaux usées brutes

au niveau des postes de refoulement. Les démarches de reconquête de la qualité de l'eau doivent donc se poursuivre afin de limiter les flux issus du cumul de la contribution des sources de pollution à caractère diffus ou ponctuel (activités d'élevage, désordres difficilement détectables sur les installations d'assainissement collectif et dysfonctionnement des installations d'assainissement non collectif) et ceux induits par le dysfonctionnement des postes de refoulement. Ces démarches doivent également s'orienter vers la recherche et la résorption des foyers de pollution situés à proximité du littoral et qui contribuent lors des faibles événements pluvieux à générer un niveau moyen de contamination suffisamment élevé pour entraîner des non conformités dans le cas de l'application des modalités de la nouvelle directive.

Les conditions courantologiques qui s'expriment à l'intérieur de cette baie sont telles que toute dégradation significative de la qualité des eaux douces sera susceptible d'entraîner une altération de la qualité sanitaire des eaux littorales.

1.2. Assainissement

De nombreuses améliorations ont d'ores et déjà été apportées sur les installations d'assainissement collectif implanté sur les bassins versants du Thar et de la Saigue. Ces améliorations sont les suivantes :

➔ Bassin versant du Thar :

- Opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SMAAG :
- Suppression de la station d'épuration du SIVOM Baie de Scissy : cette opération s'est effectuée dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration à GRANVILLE et de la réalisation des ouvrages de transfert induits par la restructuration du système d'assainissement. Le site de la station du SIVOM a été réutilisé pour l'implantation d'un nouveau poste destiné à refouler les eaux usées générées sur les communes de CAROLLES, de JULLOUVILLE et de SAINT-PAIR/MER pour partie vers la nouvelle station. A cette construction est venu s'ajouter la création d'une canalisation de transfert permettant d'acheminer ces effluents vers le poste de Mallouet, ultime étape avant l'arrivée à la station d'épuration.



Figure 81 : Construction du poste de Scissy et de sa bache de sécurisation à ST-PAIR/MER – Cliché SMAAG

- Opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM Baie de Scissy:
De nombreuses opérations ont été menées par le SIVOM au cours des 10 dernières années. Elles ont consisté à étendre les réseaux de collecte des eaux usées vers les lieux-dits suivants sur le bassin versant du Thar :
- en 2005, sur les secteurs de la Deganetière et de la Folliote et de l'avenue de Granville sur la commune de SAINT-PAIR/MER

- en 2007, sur les secteurs du bourg et de la Croix Millet sur la commune de SAINT-PAIR/MER ainsi que sur le secteur de la Bressaudière sur la commune de JULLOUVILLE ;
- en 2008, sur les secteurs de la Deganetière, la Bruyère et la Chanterie sur la commune de SAINT-PAIR/MER ;
- en 2009, sur la route de la Giquelière sur la commune de SAINT-PAIR/MER et sur les secteurs de la Bougonnière et de la Brancherie sur la commune associée de SAINT-MICHEL DES LOUPS ;
- en 2010 sur la route de la Leudrie et la route du Chesnay sur la commune de SAINT-PAIR/MER ;

➔ Bassin versant de la Saigue :

- Opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SMAAG pour limiter les risques de débordement :
- Suppression du PR Lecourtois, poste qui lors de dysfonctionnement générait des déversements d'eaux usées dans le pluvial implanté dans la digue situé en bordure du centre de SAINT-PAIR SUR MER. Ce poste a été supprimé dans le cadre du projet de construction de la station d'épuration du SMAAG. Le cheminement de la collecte a été modifié. Les effluents du poste Lecourtois qui rejoignaient la station du SIVOM Baie de Scissy implanté sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER ont été orientés vers le nouveau poste Laffont situé en bordure de Saigue dans le bourg de cette même commune. Le poste de Laffont a été doté d'une bache de sécurisation d'une capacité de 300 m³. Les effluents collectés au niveau du poste de Laffont sont refoulés vers le poste de Mallouet, implanté lui-aussi en bordure de Saigue mais cette fois-ci sur la commune de GRANVILLE. Cet équipement a également été doté d'une bache de sécurisation d'une capacité de 450 m³. Ce poste constitue la dernière étape avant la station d'épuration.



Ces travaux ont été effectués en 2006-2007.



Figure 82a et b : Construction du poste de Mallouet et de sa bache de sécurisation à GRANVILLE – Construction de la bache de sécurisation du poste de refoulement de Laffont à SAINT-PAIR SUR MER – Cliché SMAAG

- Finalisation du raccordement des zones assainies en mode collectif de la commune de SAINT-PLANCHERS sur les installations du SMAAG. Cette finalisation du raccordement a nécessité de créer un nouveau poste de refoulement à proximité des lagunes. Ce nouveau

poste a été doté d'une bache de sécurisation de 40 m³. Le supplément d'effluents collectés dans cette zone a imposé de réhabiliter les postes de la Provostière et de Prétôt pour les doter de capacités de pompage adaptées. Ces travaux ont été l'occasion de sécuriser ces ouvrages par un asservissement pour le poste de la Provostière et par la mise en place de bache d'une capacité de 90 m³ sur le poste de Prétôt. Ce dernier faisait partie des postes de relèvement présentant d'après les modélisations effectuées dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean, un risque élevé de débordement. Ces travaux ont été finalisés en 2010. Ils ont permis d'arrêter le lagunage et de supprimer, par voie de conséquence, tout rejet de station d'épuration sur le bassin versant de la Saigue.



Figure 83a et b : Construction du poste de la Moinerie et de sa bache de sécurisation sur la commune de SAINT-PLANCHERS – Réhabilitation du poste de Prétôt sur la commune de GRANVILLE – Cliché SMAAG 2010

- Opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM Baie de Scissy pour fiabiliser les ouvrages :

De nombreuses opérations ont été menées par le SIVOM au cours des 10 dernières années. Elles ont consisté à étendre les réseaux de collecte des eaux usées vers les lieux-dits suivants sur le bassin versants du Thar :

- en 2005, sur les secteurs de la Faisanderie, de la Déganetière et de la Folliote sur la commune de SAINT-PAIR/MER
- en 2007, les secteurs de la Bressaudière, de Lézeaux, et du Mesnil Grimeult sur les communes de JULLOUVILLE ;
- en 2008, sur les secteurs de la Déganetière, la Bruyère et la Chanterie sur la commune de SAINT-PAIR/MER ;
- en 2009, sur la route de la Giquelière sur la commune de SAINT-PAIR/MER et sur les secteurs de la Bougonnière et de la Brancherie sur la commune associée de ST-MICHEL DES LOUPS ;
- en 2010 sur la route de la Leudrie et la route du Chesnay sur la commune de SAINT-PAIR/MER ;

1.3. Eaux pluviales

Pluvial implanté dans la digue longeant le centre bourg de Saint-Pair sur mer

Suite à la détection de la très forte contamination à la sortie de l'exutoire de la canalisation à l'extrémité nord de la digue longeant le centre bourg, la commune de SAINT-PAIR SUR MER a

effectué des travaux. La résorption de cette contamination devra être vérifiée par un prélèvement à la suite d'un épisode pluvieux consécutif à une période sèche.

Opération de contrôle des branchements sur la partie privative

La présence de contaminations non négligeables suite à de faibles pluies et les contaminations mesurées sur les eaux pluviales ont conduit le SIVOM Baie de Scissy à engager une opération de contrôle de branchement. Cette opération a été lancée en 2011. Les contrôles débuteront au cours du premier trimestre 2012. Il est prévu dans le cadre de cette démarche de procéder au contrôle de 1230 branchements répartis sur les territoires du SIVOM (SAINT-PAIR SUR MER, JULLOUVILLE et CAROLLES) et des communes de GRANVILLE (Saint-Nicolas Sud) et de SAINT-PLANCHERS (Partie est du bourg). Le prestataire dispose d'un délai de 8 mois pour effectuer la totalité des contrôles. Dans le cas où une non-conformité serait détectée, le propriétaire disposera d'un délai de 6 mois pour effectuer les travaux. La vulnérabilité des espaces de baignade situés à la sortie de la Saigue a conduit à demander au prestataire d'effectuer les contrôles prioritairement sur ce bassin versant. Plus de 600 contrôles seront effectués sur ce bassin versant.

1.4. Activités agricoles sur la zone d'étude

L'activité agricole est omniprésente sur les bassins versants du Thar et de la Saigue avec une SAU qui représente respectivement environ 90% et 85% de la zone d'influence de la plage de la Fontaine Saint Gaud. Sur ces bassins versants à l'image des Côtiers granvillais, l'évolution principale qui a affecté l'occupation du sol se caractérise par une progression des terres labourables au détriment des prairies. Elle s'est accompagnée d'une augmentation de la taille des surfaces cultivées ayant conduit à supprimer une partie linéaire des talus et haies.

Ces deux bassins versants sont classés en zone vulnérable au titre de la « Directive nitrate ». La mise en application de cette directive destinée à protéger les eaux contre la pollution induite par les nitrates d'origine agricole s'effectue par le biais d'un programme d'actions faisant l'objet d'un arrêté préfectoral. Actuellement, c'est le 4^{ème} programme d'actions qui est en œuvre. Il prévoit outre les quantités maximales d'azote organique qui peuvent être appliquées sur les différentes cultures, la couverture hivernale de la totalité des parcelles cultivées par exploitation, à l'horizon 2013.

▪ Les travaux de restauration des cours d'eau

Sur le territoire des Côtiers granvillais, les observations menées au lancement de l'opération « Contrat en milieu rural et littoral » en 1999, ont permis de mettre en évidence une dégradation marquée des écosystèmes aquatiques continentaux, du fait des activités de pâturage. S'il apparaît que la conservation des prairies en bordure des cours d'eau constitue un facteur favorable à la préservation de la qualité de l'eau et à la protection des milieux associés, il n'en reste pas moins que les dégâts observés et rendus possible du fait de la faible largeur de ces cours d'eau, altèrent leur capacité intrinsèque d'autoépuration.

Face à ces constats, le SMBCG a engagé dès 2005 des actions destinées à limiter l'impact de ces activités (pose de clôtures et aménagement de points d'abreuvement), pour favoriser la reconquête de la qualité de l'eau et des fonctionnalités des milieux associés.

Entre 2005 et 2011, le syndicat a effectué les travaux suivants :

- Sur le bassin versant du Thar : 26 460 ml de clôtures posées 161 points d'abreuvement aménagés ;
- Sur le bassin versant de la Saigue : 7 740 ml de clôtures posées, 27 points d'abreuvement aménagés et 4 passerelles implantées.



Figure 84 : clichés de travaux de restauration des cours d'eaux.

Dans le contexte de vulnérabilité de la Baie de GRANVILLE – JULLOUVILLE où les apports des fleuves côtiers constituent la principale cause de détérioration de la qualité sanitaire des eaux littorales, ces travaux sont essentiels comme le démontre la démarche effectuée dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean. Cette démarche a consisté, par l'utilisation de sites expérimentaux, à apprécier les effets des aménagements de rivières sur la contamination de l'eau par des flux bactériologiques induits par l'activité de pâturage.

Cette démonstration a nécessité de mettre en place des campagnes de mesures sur 2 sous-bassins versants, l'un ayant bénéficié de travaux d'aménagement de rivières, l'autre non. Les caractéristiques de ces 2 sous-bassins sont les suivantes :

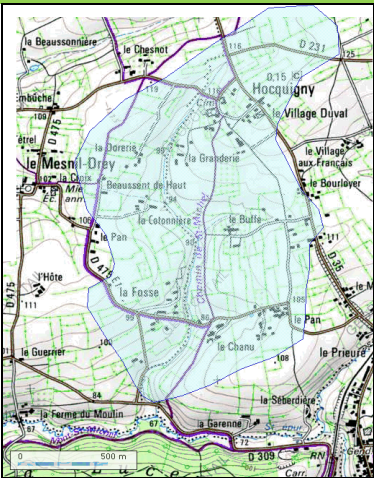
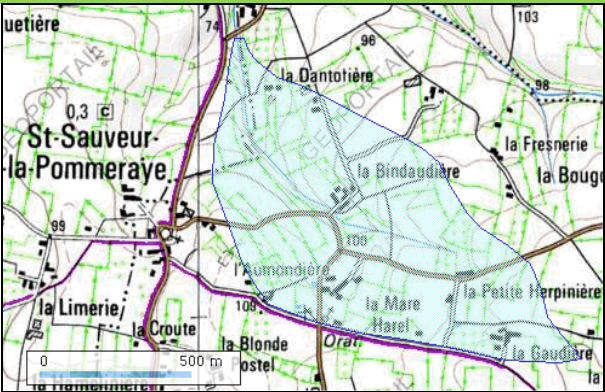
Sous-bassin versant de la Cotonnière du le bassin versant du Thar	Sous-bassin versant du ruisseau de Saint-Sauveur sur le bassin versant du Boscq
Aucun aménagement réalisé	Travaux d'aménagement effectués
	
<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire total du cours d'eau : 2,2 km dont 1,5 bordé par des prairies - Superficie du sous-bassin versant : 260 ha dont 110 ha occupés par des prairies 	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire total du cours d'eau : 1,1 km dont 0,9 bordé par des prairies - Superficie du sous-bassin versant : 65 ha dont 55 ha occupés par des prairies



Figure 85 : Caractéristiques principales des 2 sous-bassins versants utilisés comme sites d'expérimentation pour mesurer les effets des aménagements en bordure de cours d'eau – Projet Life Environnement Mareclean SMBCG – IRH 2009
Trois campagnes de mesures ont été effectuées, deux par temps sec (22/07/2008 et 22/08/2008) et une par temps de pluie (06/08/2009). Les résultats des analyses effectuées sur les échantillons au cours des ces 3 campagnes sont figurés dans le tableau qui suit :

	Flux E.coli/h - Cotonnière	Flux E.coli/h - St Sauveur	Flux entéro/h - Cotonnière	Flux entéro/h - St Sauveur
TS: 22/07/08	3,94E+09	6,34E+07	9,00E+06	1,44E+06
TS: 27/08/08	6,01E+07	4,32E+06	7,20E+05	7,20E+05
TS - Flux moyen	4,90E+08	1,70E+07	2,50E+06	1,00E+06
TP : 06/08/2009 T0	1,73E+09	5,08E+08	5,08E+08	1,61E+08
TP : 06/08/2009 T1	2,20E+10	1,46E+09	1,46E+09	1,18E+08
TP : 06/08/2009 T2	3,71E+10	1,85E+09	1,85E+09	4,69E+08
TP : 06/08/2009 T3	7,57E+09	2,96E+09	2,96E+09	4,61E+08
TP - Flux moyen	1,80E+10	2,00E+09	6,70E+08	2,90E+08

Figure 86 : Résultats des analyses effectuées sur les échantillons prélevés sur les 2 sous-bassins versants lors des campagnes de temps et de temps de pluie – Projet Life Environnement Mareclean SMBCG – IRH 2009

L'analyse comparée des résultats d'analyses montre la réduction de flux de contamination acquise grâce aux aménagements effectués sur la bordure des cours d'eau et permet de quantifier le gain environnemental. Cette réduction est illustrée sur le graphique ci-dessous par les flèches en couleur orangé.

Evolution comparée des flux horaires en E. coli mesurés sur la Cotonnière et le Ru de St-Sauveur

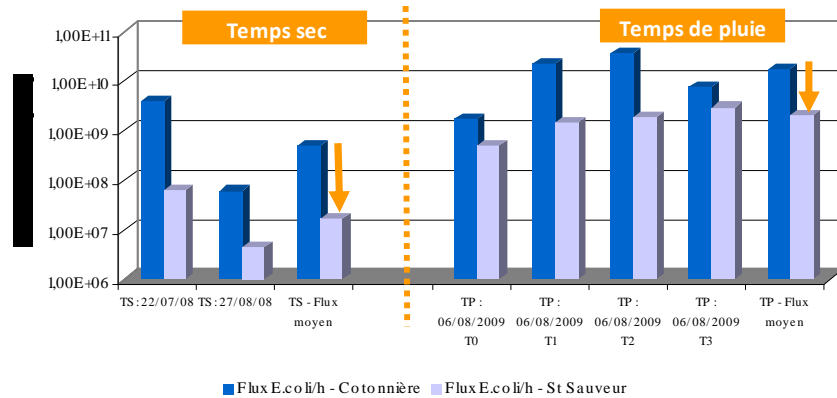


Figure 87 : Visualisation des effets des aménagements en bordure de cours d'eau – Projet Life Environnement Mareclean SMBCG – IRH 2009

Ces résultats traduisent un effet significatif des aménagements sur la contamination des eaux, se caractérisant par une réduction du flux d'Eschérichia coli de plus d'1 log par temps sec et d'1 log par temps de pluie.

En revanche, cet effet est beaucoup plus faible sur les entérocoques par temps sec comme par temps de pluie. Les entérocoques présentent une résistance plus importante que les Eschérichia. coli. Celle-ci amène à penser que l'effet que peuvent avoir les aménagements, se trouve en fait masqué par la remobilisation de pollutions plus anciennes.

Ces résultats ont conduit à s'interroger sur les priorités d'intervention à donner aux tronçons marqués par des dégradations induites par les activités de pâturage. Cette reconsidération a été rendu possible grâce aux développements effectués par IRH dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean. La démarche effectuée par IRH a consisté à confronter 3 types de données :

- les flux critiques calculés le long du chevelu des Côtiers granvillais ;
- le diagnostic de l'état initial des berges réalisés en 2003 par le SMBCG et qui s'est appuyé sur l'évaluation de l'indice de piétinement, comme indicateur de l'impact des activités de pâturage ;
- l'état d'avancement des travaux au 31/12/2008.

Les travaux d'aménagement ont été définis dans un premier temps pour répondre uniquement aux enjeux de reconquête de la fonctionnalité des milieux, ce qui sous-entend que seul l'indice de piétinement a été pris en compte.

Dans un second temps cet indice a été couplé à la modélisation des flux critiques, ce qui a permis de définir les priorités d'intervention non seulement pour répondre aux enjeux de reconquête de la fonctionnalité des milieux mais également à ceux portant sur la qualité des eaux littorales.

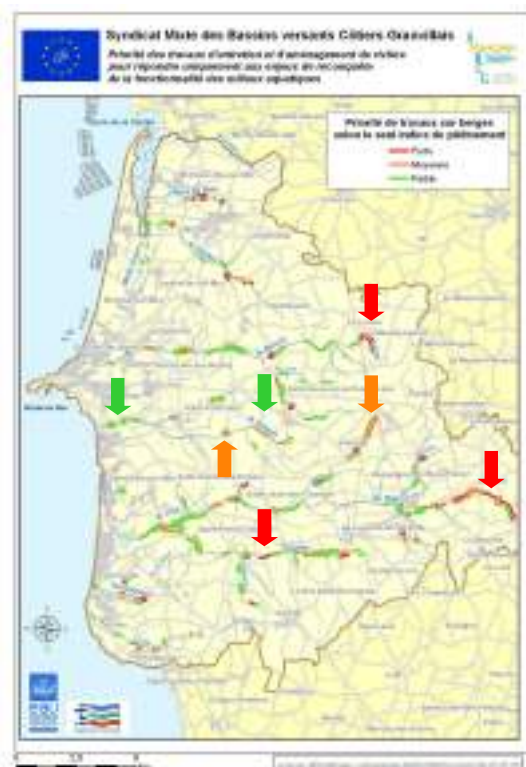


Figure 88 : priorités de travaux d’entretien et d’aménagement de rivières intégrant les seuls enjeux de reconquête de la fonctionnalité des milieux aquatiques



Figure 89 : priorités de travaux d’entretien et d’aménagement de rivières intégrant les enjeux de reconquête de la fonctionnalité des milieux aquatiques et de la qualité des eaux littorales

- **L’opération limitation des transferts du SBCG « Mon sol, j’en prends soin pour éviter l’érosion »**

En 2008, le Syndicat Mixte des Bassins versants des Côtiers granvillais soucieux de poursuivre la reconquête de la qualité de l’eau et disposant des premiers enseignements du projet Life Environnement « Mareclean » a décidé, suite aux observations de terrain, d’étudier l’activité érosive sur les bassins versants. Ne disposant pas en son sein des compétences nécessaires à l’atteinte de cet objectif, le syndicat a engagé un partenariat avec l’université de CAEN et plus particulièrement le laboratoire GEOPHEN. Ce partenariat a été étendu aux instances départementales et locales de la profession agricole (Chambre départementale d’agriculture de la Manche et CRDA de la Baie) afin de définir une opération globale de limitation des transferts vers les cours d’eau. La construction de cette opération s’est effectuée au cours de l’année 2008. Cette opération se compose de 3 volets : étude (MAîtrise du Ruissellement Erosif sur les Côtiers Granvillais - MAREC), animation et travaux. Elle a été intégrée dans le volet « Agriculture » du Contrat Global.

L’étude Marec (MAîtrise de l’érosion et du ruissellement érosif sur les côtiers granvillais) a été menée à l’intérieur des bassins versants identifiés comme les plus sensibles (Saigue, Thar et Lerre). L’objectif de cette étude est dans un premier temps, de localiser les sous bassins versants les plus à risques (grâce à des relevés précis de formes d’érosions et de mesures de flux de pollutions), puis dans un second temps de qualifier la sensibilité de l’érosion à l’échelle de l’ilot cultural (parcelle ou groupe de parcelles). Pour arriver à ce résultat, un travail de terrain très important a été réalisé, comprenant notamment des prélèvements de terres, une enquête auprès des agriculteurs, un relevé précis des

éléments constitutifs du paysage (haies, talus, fossés, entrées de champs, routes et chemin) et des analyses en laboratoire.



Figure 90 : érosion observée sur le bassin versant du Thar.

Ces données terrains couplées avec des données topographiques et météorologiques ont été modélisées afin d'obtenir une cartographie de la sensibilité potentielle des sols à l'aléa érosion comme l'illustre la carte ci-dessous.

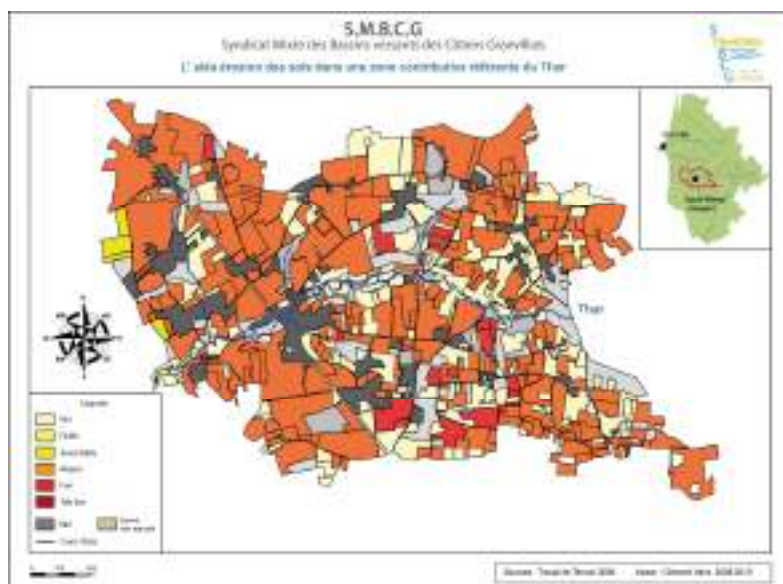


Figure 91 : Cartographie de l'aléa érosion sur un sous bassin versant du Thar – Etude MAREC SMBCG – Laboratoire Géophen (Université de CAEN) 2009

Cette cartographie constitue l'outil de base pour sensibiliser les exploitants des zones sensibles.

Suite à la finalisation des cartes permettant de visualiser le risque d'érosion, la phase d'animation a été initiée en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Manche et le CRDA de la Baie.

Cette phase a débuté sur le bassin versant de la Saigue et plus particulièrement sur le sous bassin versant de l'Oiselière.

Des réunions ont été organisées avec les exploitants concernés afin d'échanger sur ce sujet et de partager le constat effectué. Chaque exploitant présent a été invité à donner son avis et s'est exprimé sur la cartographie qui lui a été présentée.

Cet échange a abouti à l'élaboration d'un programme d'actions et à la constitution d'un comité d'organisation regroupant les exploitants les plus motivés par la démarche. Les actions définies par les exploitants s'organisent selon 2 catégories comme le montre l'organigramme ci-dessous :

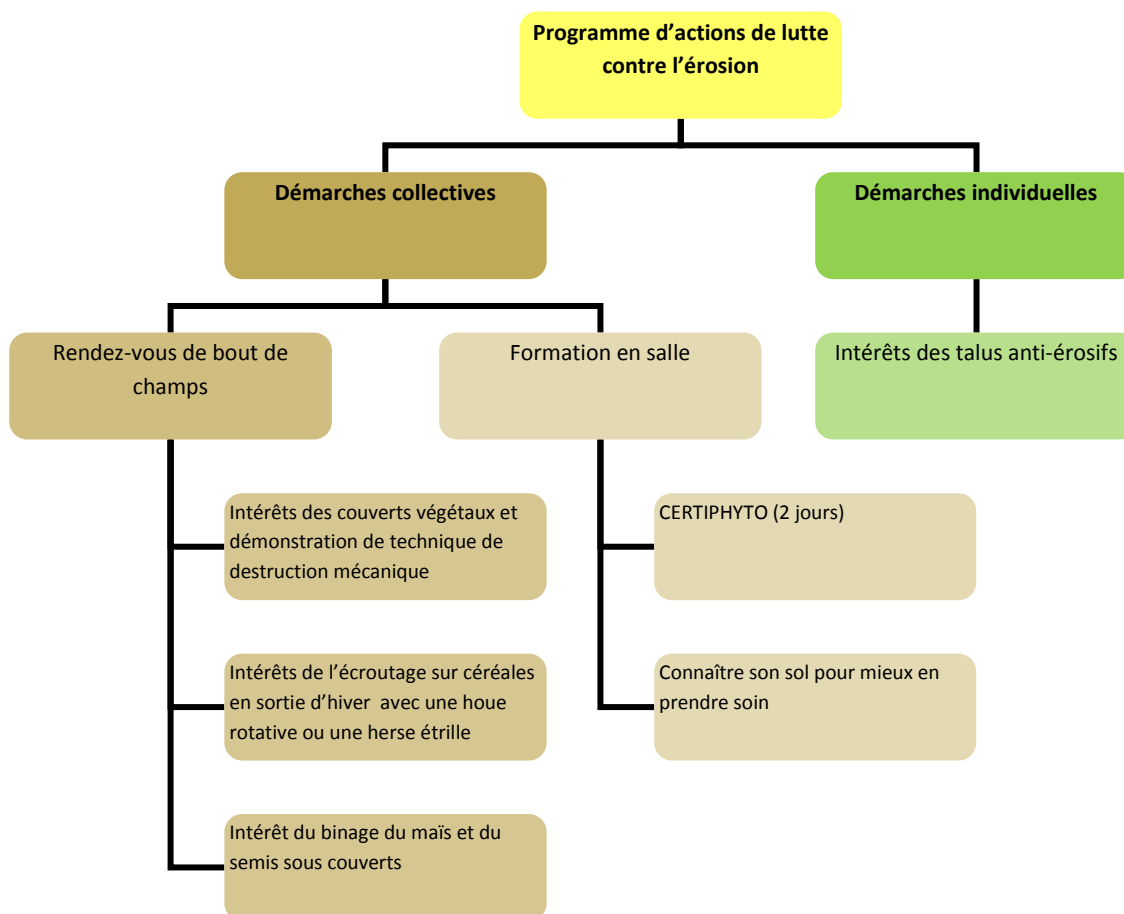


Figure 92 : Architecture du programme d'actions élaboré par les exploitants agricoles intervenant sur le sous-bassin versant de l'Oiselière – Opération de limitation des transferts SMBCG 2010

Ces actions ont pu être mises en œuvre grâce au partenariat technique établi entre le SMBCG et la Chambre d'agriculture de la Manche ainsi que le CRDA Pays de la Baie et les CUMA locales.

Le GVA (Groupement de Vulgarisation Agricole) Granville-Bréhal a constitué un élément moteur dans cette organisation et a permis de toucher un maximum d'exploitants.



Figure 93 : Rendez-vous en bout de champs – Clichés SMBCG 2011

Sur les 29 exploitants intervenant sur ce sous-bassin, 22 ont été sensibilisés soit 76%. Les exploitants sensibilisés interviennent sur 80% des terres labourables recensés sur ce sous-bassin versant.


Trois agriculteurs se sont engagés à la suite de cette opération à reconstituer 425 mètres de haies sur talus. La CUMA de Saint-Planchers réfléchit à l'acquisition d'un matériel de type houe rotatif ou herse étrille.

La même démarche a été engagée en 2012, sur le bassin versant du Thar. C'est le GVA de la Haye-Pesnel qui a constitué l'élément moteur dans cette démarche sur ce bassin versant.

2. Recommandations

De l'analyse effectuée dans le cadre de la rédaction de ce profil de vulnérabilité et des résultats des différentes études, découlent les recommandations suivantes. Elles visent à limiter les pollutions (pollutions domestiques et diffuses) et les risques qui les accompagnent. Elles s'organisent en 3 catégories, les recommandations en termes d'intervention, d'amélioration des connaissances et de prévention.

2.1. Recommandations visant à limiter les pollutions domestiques

Catégorie	Descriptif des recommandations
 <p data-bbox="252 1294 320 1323">AGIR</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mener à terme l'opération engagée sur le contrôle des branchements sur la partie privative et mettre en place à l'avenir une démarche de contrôle de branchements (contrat d'affermage ou autres) permettant de lisser les contrôles dans le temps – Vérifier que les contrôles de conformités des branchements dans les zones assainies récemment ; • Finaliser la vérification des contrôles de conformités des branchements dans les zones récemment assainies ; • Initier des actions groupées sur les zones sur lesquelles s'effectuent les contrôles afin de permettre aux propriétaires concernés de bénéficier d'aides pour les travaux de mise en conformité des branchements ; • Créer un système d'assainissement collectif (station + réseaux) sur la commune de SAINT-PIERRE LANGERS ; • Mener à bien sur le bassin versant du Thar les extensions de réseaux notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Vers les lieux-dits l'Angotterie, le Rocher, le Village durand, ces secteurs étant situés directement en bordure du Crapeux sur la commune de JULLOUVILLE (ST-MICHEL DES LOUPS) et sur le Village Hamelet situé sur JULLOUVILLE et CAROLLES sur le bassin versant du Crapeux ; • vers les lieux-dits Angomesnil sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER et Bouillon, Rainfray et Vaumoisson sur la commune de JULLOUVILLE, et sous réserve des disponibilités financières vers l'EpINETTE, la Sorrierie et le Bosq sur la commune de JULLOUVILLE. L'ensemble de ces secteurs est situé dans la zone d'influence sur le BV du Thar ;

- Mener à bien sur le bassin versant de la Saigue l'extension de réseaux vers le secteur de la Blotière sur la commune de ST-PLANCHERS :
- Faire un bilan sur les 2 postes présentant le plus fort niveau de criticité (PR du Village Landais à GRANVILLE et PR Belle Rive sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER) afin de déterminer les améliorations qui pourraient être apportées – Intégrer dans cette réflexion sur le poste du Village Landais les effets de la ZAC de la Clémentière sur le dimensionnement du poste du village Landais et sa sécurisation ;
- Entretien régulièrement les réseaux et les postes, s'assurer de leur bon fonctionnement (état des canalisations, état des pompes des postes de refoulement, etc.).
- Mettre en place une gestion patrimoniale des équipements de collecte afin de limiter les risques de contamination et de maintenir voire d'améliorer la performance du système d'assainissement dans sa globalité ;
- Entretien régulièrement les installations de l'aire de camping-car située en bordure de la Saigue sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER et dans le bourg de JULLOUVILLE - Sensibiliser les usagers pour éviter les comportements non respectueux de l'environnement ;
- S'assurer sur les zones d'extension de l'urbanisation (Val de la Saigue à SAINT-PAIR SUR MER et la ZAC de la Clémentière à GRANVILLE), de la bonne séparation des eaux et de la parfaite étanchéité des réseaux tant sur les parties publiques que privées, ce qui supposera quelle que soit la maîtrise d'ouvrage de ces opérations foncières d'exiger des inspections télévisuelles, des tests d'étanchéité et de compactage ;
- Mener à terme le diagnostic des installations d'assainissement non collectif en identifiant les installations ayant un impact sur la salubrité publique ;
- Faire en sorte que la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif ayant un impact sur la salubrité publique soit effectuée en faisant si besoin intervenir le pouvoir de police du maire.



COMPRENDRE




- Effectuer des inspections télévisuelles en priorité dans les secteurs identifiés par l'étude diagnostique du système d'assainissement en privilégiant l'inspection des ouvrages situés dans la zone d'influence de la plage de la Fontaine Saint-Gaud ;
- Suivre le niveau de contamination des eaux pluviales déversés au niveau des différents émissaires dans le cadre de campagnes de prélèvement qui seront effectuées sur le bassin versant de la Saigue et du Thar ; Coupler à ce suivi des émissaires pluviaux, ceux des fleuves côtiers en y intégrant les petits fleuves côtiers, la Grâce de Dieu et Beausoleil ;



PREVENIR

- Implanter un panneau d'information conseillant d'éviter la baignade à proximité de l'exutoire de la Saigue et du Thar ;
- Pérenniser la gestion active en cas de dysfonctionnement sur les ouvrages d'assainissement conduisant à un débordement d'eaux usées ou en cas de fortes pluies.

2.2. Recommandations visant à limiter les pollutions diffuses

Catégorie	Descriptif des recommandations
 AGIR	<ul style="list-style-type: none">• Limiter les risques de contamination des eaux de la Saigue et du Thar par la mise en place de dispositifs permettant d'éviter le lessivage des déjections sur les sites recevant les cirques ;• Poursuivre les travaux d'aménagement de rivières sur le bassin versant de la Saigue et du Thar en traitant les priorités selon la hiérarchisation des priorités définies dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean ;• Poursuivre la sensibilisation des exploitants à la reconstitution des talus et des haies pour limiter l'érosion et ses conséquences sur la qualité de l'eau ;
 COMPRENDRE	<ul style="list-style-type: none">• Effectuer des campagnes de mesures sur la totalité des bassins versants de la Saigue et du Thar pour apprécier les évolutions et identifier les sous-bassins versants les plus contributifs en termes de contamination bactériologique ;• Quantifier les flux de germes à la sortie de la Saigue et du Thar en couplant cette évaluation à la réalisation de prélèvements d'eaux de mer, démarche analytique à initier une fois les contrôles des branchements effectués et les travaux de mise en conformité réalisés ;• Mettre à jour le bilan sur la mise aux normes des bâtiments d'élevage sur les bassins versants de la Saigue et du Thar ;• Réfléchir aux possibilités de stockage temporaire des premiers flots du Thar dans le cadre de la gestion hydraulique de la Mare de Bouillon ;• Rechercher dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations dit d'Intention des solutions qui permettent de répondre simultanément aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau d'une part, et de préservation des biens et des personnes d'autre part.
 PREVENIR	<ul style="list-style-type: none">• Pérenniser la gestion active en cas de fortes pluies.

2.3. Dispositifs de gestion active des plages

La sensibilité des espaces de baignade conduit à préconiser le maintien de la gestion active des plages afin de pouvoir dans un souci de prévention des usagers, anticiper toute dégradation de la qualité des eaux littorales et interdire si nécessaire temporairement la pratique des activités de loisirs.

Deux dispositifs ont été mis en place, un par temps de pluie issu des développements effectués dans le cadre du projet Mareclean et un par temps sec qui sera opérationnel au cours de la saison 2013. L'apparition au cours de la saison 2012 de dérives en conditions météorologiques favorables a conduit à confectionner un second dispositif de gestion active, cette fois-ci par temps sec.

- **Le système d'alerte par temps de pluie**

- *Principe du système*

La sensibilité des plages de la baie de GRANVILLE – JULLOUVILLE aux apports terrigènes a conduit la commune de JULLOUVILLE à utiliser le dispositif de gestion proactive des plages développé dans le cadre du projet Mareclean.

Cette gestion est réalisée avec l'appui du SMBCG lors d'une prévision de fortes précipitations ou si un dysfonctionnement du système d'assainissement est signalé.

Le système sur lequel s'appuie cette gestion proactive est le Système d'Aide à l'Évaluation du Risque Sanitaire sur les plages (SAERS) développé par VEOLIA et adapté au contexte du territoire des Côtiers Granvilais dans le cadre du projet Mareclean. L'adaptation de ce système a permis de modéliser des scénarios de dégradation de la qualité des eaux de baignade à partir des mesures effectuées in situ sur les différentes sources potentielles de contamination. A ces différents scénarios correspondent des flux arrivant en mer (nature, localisation, durée, intensité) dans différentes conditions pouvant influencer le devenir de ces flux. Les paramètres et composantes pris en compte sont récapitulés dans le tableau qui suit. L'impact des différents scénarios identifiés a été évalué par simulation numérique en utilisant le modelé côtier SCOT développé par l'Ifremer sous Mars 2D.

Pluviométrie	Amplitude de Marée	Synchronisation des rejets avec la marée	Vent	Nombre de scénarios
2 composantes : - Pluie faible impactante - Pluie forte impactante	2 composantes : - Morte Eau - Vive Eau	2 composantes - Rejet autour de la Pleine Mer - Rejet autour de la Basse Mer	4 composantes : - Nul - Sud-Ouest - Nord-Ouest - Sud-Ouest tournant au Nord-Ouest	$2 \times 2 \times 2 \times 4 =$ 32

Figure 94 : Paramètres et composantes pris en compte dans la modélisation

- *Justification de la prise en compte des paramètres de gestion*

Les caractéristiques permettant de classer un évènement (Pluie ou rejet suite à un dysfonctionnement du système d'assainissement) dans une catégorie ou dans une autre pour les différentes conditions prises en compte sont les suivantes (source Annexe VERI Mareclean) :

- **Pluie** : la distinction entre pluie faible et pluie forte se fait par rapport à la hauteur précipitée. Dans un premier temps de seuil de différenciation a été fixe à 15 mm. H pluie faible < 15 mm < H pluie forte. Ce seuil avait été prévu pour évoluer après un retour sur expérience de

l'utilisation du SAERS. Après ce retour d'expérience c'est désormais une pluie de 10mm qui est utilisée comme seuil de différenciation.

- **Rejet** : un rejet est caractérisé par sa durée, son volume et sa concentration. Le volume du rejet et sa concentration ont été fixés avec l'accord des partenaires concernés du projet, respectivement à 100 m³ et à 5.10⁷ E. coli/100 mL. Les deux catégories de rejet sont différenciées par la durée. Un rejet d'une durée inférieure à 6 heures est assimilé à un rejet d'une durée de 3 heures. De même, un rejet d'une durée supérieure à 6 heures est assimilé à un rejet d'une durée de 12 heures.
- **Vent** : quand le vent est pris en compte dans les simulations, il s'agit d'un vent de 8 m/s. On considère donc qu'un vent est non significatif lorsque sa vitesse est inférieure à 6 m/s, ou lorsqu'il est perpendiculaire à la ligne de côte (vent d'Ouest à effet négligeable a priori). Dans les autres cas les scénarios avec vent s'appliquent suivant le vent dominant lors de l'évènement considéré.
- **Amplitude de la marée** : l'amplitude de la marée est caractérisée par un coefficient. Une marée est considérée :
 - de vive eau pour un coefficient supérieur à 70
 - de morte eau pour un coefficient inférieur à 70
- **Synchronisation avec la phase de la marée** : pour les scénarios de temps de pluie, et vu que les temps de réponse des différentes sources de pollution par rapport à la pluie ne sont pas les mêmes, c'est la pluie elle-même qui est synchronisée avec la pleine mer ou avec la basse mer. La pluie réelle est alors centrée autour de l'instant la plus proche entre celle de la plus proche pleine mer ou de la plus proche basse mer. Dans le cas des rejets de dysfonctionnement, c'est le flux arrivant en mer qui est synchronisé.

Le système SAERS permet d'exploiter les résultats des simulations d'une manière dynamique. En effet, à partir de la description de la situation réelle (pluie, vent, etc.), le système détermine le scénario le plus proche et propose :

- De visualiser une cartographie retraçant l'évolution des panaches de pollution microbiologique (E. coli). Les niveaux de concentration en E. Coli sont représentés suivant une palette de couleurs prédéfinie présentée dans la figure suivante

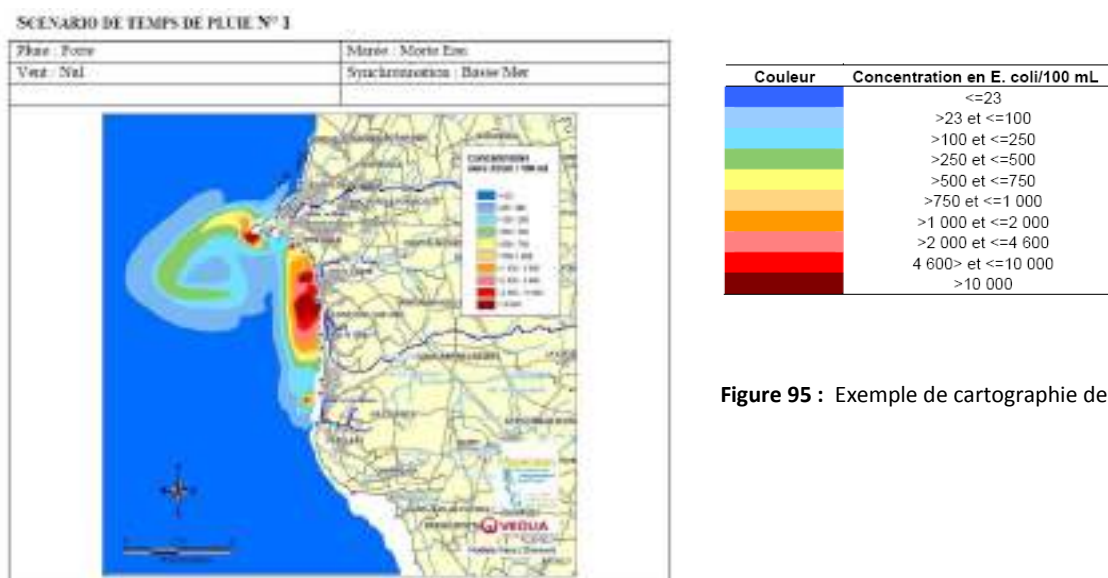


Figure 95 : Exemple de cartographie de dispersion

- De visualiser l'évolution des panaches de pollution microbiologique dans le temps (selon le cycle des marées)

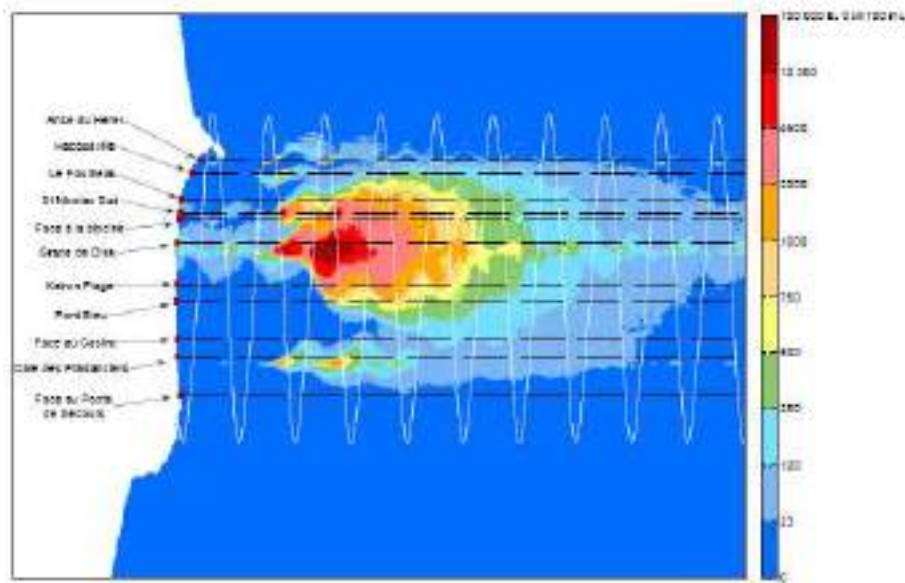


Figure 96 : Exemple de cartographie d'évolution du panache

- *Mise en place de la gestion proactive des plages par temps de pluie dans la pratique :*

La procédure est la suivante :

- Le SMBCG consulte régulièrement l'extranet de Météo-France pour disposer des prévisions météorologiques sur son territoire. L'annonce d'un évènement pluvieux est accompagné des quantités prévisibles de précipitations. Cet extranet (Prévi-Expert) donne une prévision assez fiable de la météo de la région Granvillaise. Les prévisions renseignent heures par heure, plusieurs paramètres tels que la température (max et mini), la direction et la force du vent ainsi que les précipitations (horaires et cumul sur 24h). La prestation de services rendue par MétéoFrance comporte également un système d'alerte par SMS et par mail, des évènements pluvieux de plus de 15 mm.

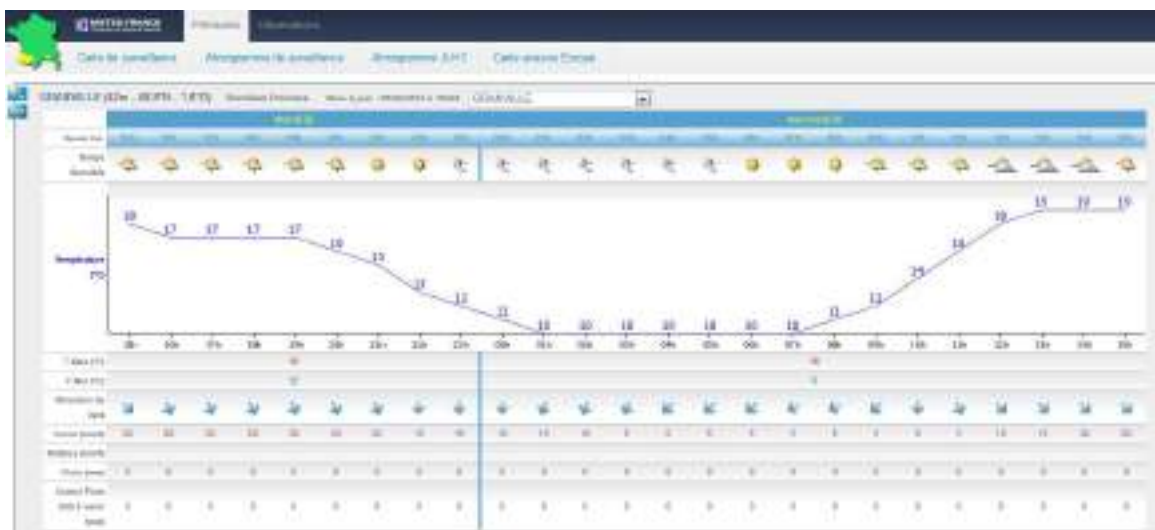


Figure 97 : Illustration du Prévi-Expert (extranet Météo France)

- Lorsque la situation s'avère nécessaire, le SMBCG contacte les élus de la commune de JULLOUVILLE pour les prévenir que de fortes précipitations pourraient impacter la commune.
- Le SMBCG suit le phénomène météo pour s'assurer que les prévisions du Prévi-Expert se vérifient. Il s'assure également que le phénomène météorologique a bien entraîné une réponse hydrologique significative par la consultation des données mesurées sur la station hydrologique du Thar.
- En parallèle les données sur la force et la direction du vent mesurées sur la station du SMAAG à Longueville sont récoltées via la publitèque de MétéoFrance, ainsi que les données sur la marée (horaires, coefficient et marnage) sur le site du SHOM. Grâce à l'acquisition de toutes ces données, le SMBCG peut déterminer le scénario de contamination et de dispersion le plus proche dans l'atlas VERI Mareclean et identifier les plages susceptibles d'être impactées ainsi que la durée de dispersion du panache de pollution.
- Si les précipitations annoncées s'avèrent réellement importantes et conformes aux prévisions et que le phénomène a entraîné une réponse hydrologique significative, le SMBCG contacte les élus des communes sur lesquelles se situent les plages susceptibles d'être impactées, pour évaluer la nécessité ou non de réglementer temporairement les usages.
- Après avoir pris connaissance de ces informations, et après examen de la situation sur le terrain les élus prennent ou non la décision de réglementer les usages sur les plages de leur territoire. Dans l'affirmative, un arrêté réglementant les usages est pris par la collectivité concernée, affiché sur la plage concernée et diffusé aux autorités et aux médias. Si la plage est équipée d'un poste de secours, un drapeau rouge est hissé tout au long de la période d'interdiction.



Figure 98a et b : Dispositifs d'information mis en place lors d'une interdiction temporaire (a-Drapeau rouge hissé sur le poste de secours à Kairon Plage à ST-PAIR /MER et b-Panneau d'information sur la plage du Fourneau à GRANVILLE)

▪ **Le système d'alerte par temps sec**

- *Principe*

L'année 2012 a été marquée par la réapparition de fortes contaminations des eaux littorales par temps sec, principalement aux exutoires des deux fleuves côtiers, la Saigue et le Thar. Dans ces conditions météorologiques, le syndicat et les communes ne disposent d'aucun indicateur susceptible de les alerter sur ces risques de contamination. Pour pallier cette situation, le SMBCG après contact auprès de différents organismes a confectionné un dispositif d'alerte par temps sec. Les sources de contamination par temps sec n'ont pas pu être identifiées au cours de la saison 2012, toutefois, après analyse des différentes sources possibles, une source en lien avec l'assainissement des eaux usées reste l'hypothèse la plus probable.

Le dispositif a donc été confectionné sur la base de cette hypothèse. Il se compose des équipements suivants : sondes multiparamètres, station de traitement des informations reliée à un préleveur automatique, et modem. Ces équipements prévus pour une gestion proactive des plages par temps sec sont également utiles à la gestion par temps de pluie en complément du protocole détaillé dans le paragraphe précédent.

Les sondes mesurent les paramètres suivants en continu :

- NH_4^+ (mg/l)
- Conductivité (ms/cm)
- Turbidité (NTU)
- pH (unité pH)
- Hauteur d'eau (m)

Le suivi de plusieurs paramètres est indispensable du fait des interférences possibles entre l'ammonium (NH_4^+) et d'autres cations (K^+ , Na^+ ...). Ces interférences se produisent notamment lors des cycles de marées de vives eaux, les eaux de mer entrant dans les fleuves côtiers lors de ces marées exceptionnelles. Dans ces conditions, le sodium de l'eau de mer vient interférer la mesure

des ions ammonium. Les concentrations sont dans ce cas décuplées sans pour autant que cette augmentation ne soit synonyme de pollution.



Figure 99 : Clichés des équipements du système de gestion proactive par temps sec

Les données enregistrées par les stations seront ensuite envoyées via un modem sur un extranet consultable à chaque instant par les techniciens du SMBCG. Le SMBCG s'est, par ailleurs, équipé d'une sonde NH4+ mobile utile, pour localiser précisément l'origine géographique d'une pollution.

Ce dispositif sera opérationnel au cours de la saison estivale 2013. Les deux fleuves côtiers (Saigue et Thar) à l'exutoire desquels sont réapparues les fortes contaminations par temps sec seront équipés.

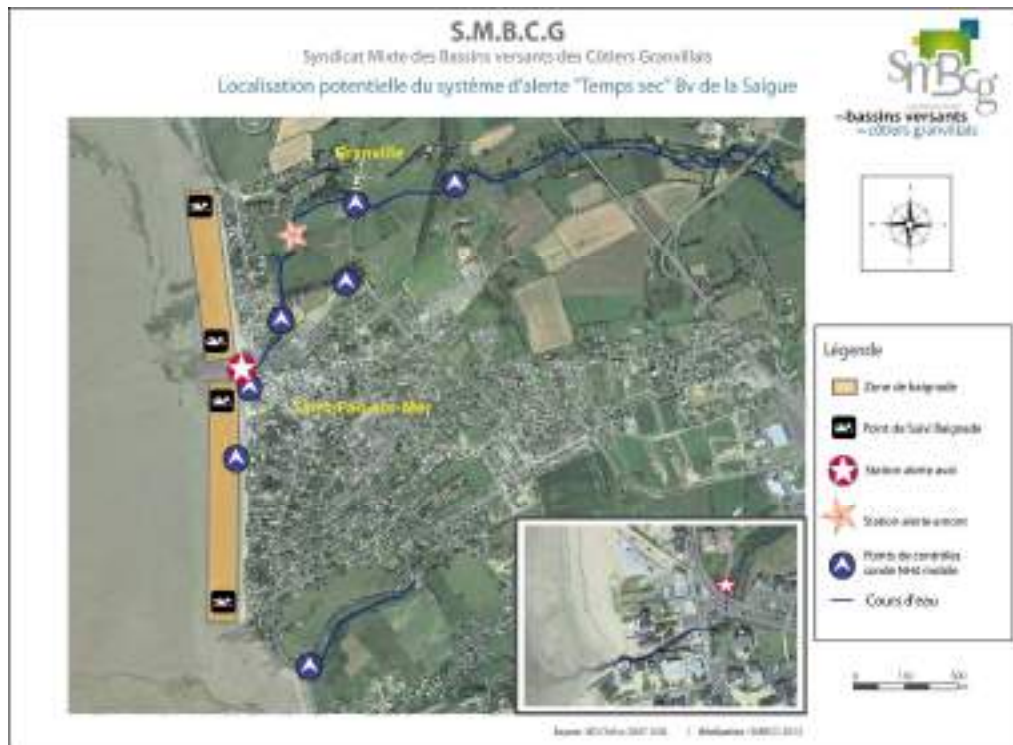


Figure 100 : localisation du système d'alerte sur la Saigue

Deux stations d'alertes seront implantées sur la Saigue, l'une en amont de la traversée de l'agglomération saint-pairaise, l'autre en aval. L'identification de l'origine (rurale ou urbaine) des contaminations justifie ce choix.

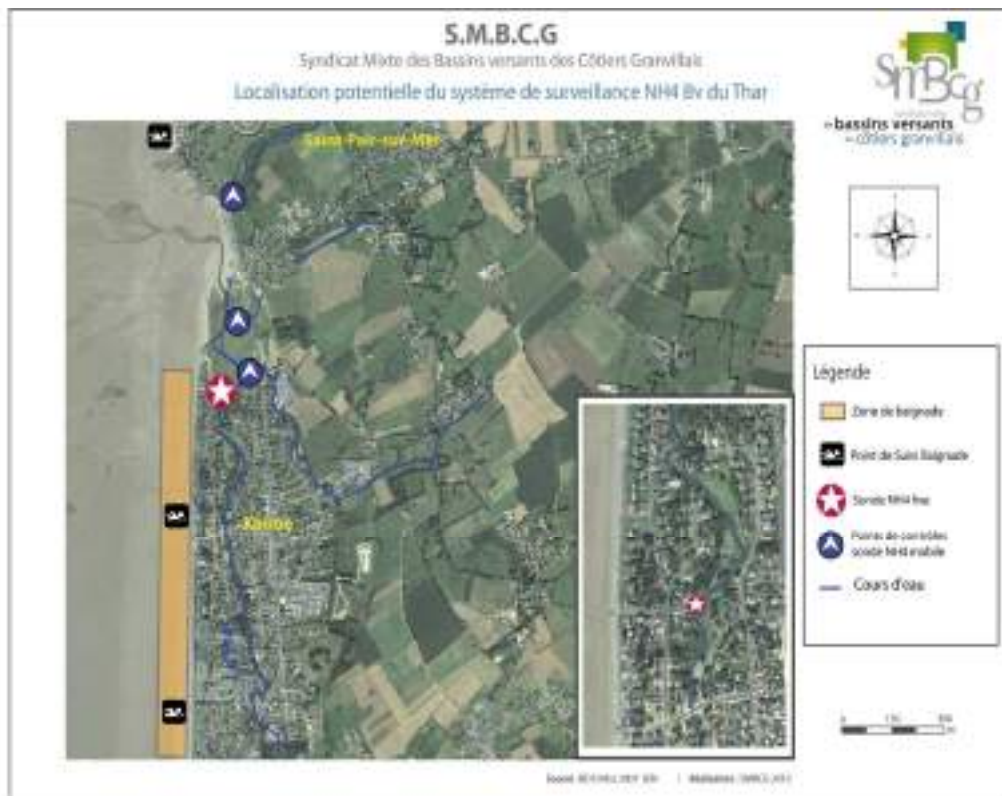


Figure 101 : localisation du système d’alerte sur le Thar

Le système d’alerte sera localisé à l’exutoire du bassin versant du Thar juste en amont de son Havre.

Bibliographie

- **AESN, 2004.** Loisirs nautiques et risques sanitaires sur le bassin Seine-Normandie. Etude réalisée par les bureaux d'étude Eco Environnement Ingénierie et Tassili. Janvier 2004.
- **ARS, 2005.** Annuaire des rejets côtiers du département de la Manche. Service Santé-Environnement DT50-ARS BN, 2005.
- **ARS, 2009.** Etat sanitaire des zones de baignade en mer sur le département de la Manche : Bilan de la saison estivale 2009. Service Santé-Environnement DT50-ARS BN.
- **Communauté de communes du Pays Granvillais, 2001.** Etude préalable à la gestion des risques d'inondation et d'érosion hydrique des bassins versants Granvillais
- **Communauté de communes du Pays Granvillais, 2001.** Opération en milieu rural et littoral – Côtiers granvillais
- **DDASS de la Manche - 1995.** Enquête sur la fréquentation des zones de pêche à pied dans la Côte Ouest du département de la Manche.
- **Kluth, 2006.** Dimensionnement d'un ouvrage écrêteur de crues par une méthode hydrologique. Rapport de Master Sciences de la Terre / Hydrosciences, Cemagref.
- **Mareclean, 2010.** Rapport final du projet LIFE Mareclean: Risk based reduction of microbial pollution discharge to coastal waters. SMBCG, juin 2010.
- **Ministère de l'Agriculture. 1980.** Fascicule 2 : la méthode Socose, méthode sommaire d'estimation de la crue décennale sur un petit bassin versant non jaugé, Synthèse nationale sur les crues des petits bassins versants.
- **Satèse, 2008.** Rapports annuels du SATESE – Année 2008. Edition juin 2009.
- **Saur, 2008.** Évaluation de la criticité technique des postes de relevage situés dans la frange littorale de la côte des havres du Cotentin. Rapport d'activité SAUR. Projet Life MARECLEAN (Source : SMBCG).
- **SMBCG, 2009.** Projet MAREC Maîtrise des ruissellments érosifs dans les bassins versants des côtiers granvillais.

Sites Internet visités

- **Cartes géologiques au 1/50 000 du BRGM (Info Terre)**
<http://infoterre.brgm.fr/>
- **Comité Départemental du Tourisme de la Manche (Observatoire du Tourisme)**
<http://www.manchetourisme.com/>
- **État des lieux et des milieux littoraux en Basse-Normandie (Atlas IFREMER, 2007)**
http://www.ifremer.fr/envlit/region/basse_normandie/
- **Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) – Statistiques locales**
<http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/accueil.asp>
- **Occupation des sols (CORINE LAND COVER) – Site du MEEDDM Service SoEs Environnement**
<http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88>

Listes des Annexes

Annexe 1 : Classement de la qualité des eaux de baignades littorales selon la Directive 76/130/CEE

Annexe 2 : Classement de la qualité des eaux de baignades littorales selon la nouvelle Directive 2006/7/CEE

Annexe 3 : Criticité des principaux postes de refoulement implantés sur le système de collecte des eaux usées des collectivités membres du SMAAG

Annexe 1
Classement de la qualité des eaux de baignades littorales
selon la Directive 76/130/CEE

▪ **Les paramètres mesurés**

Deux catégories d'indicateurs sont utilisées pour évaluer la qualité sanitaire de l'eau :

- **les paramètres microbiologiques** : trois germes indicateurs de contamination fécale sont recherchés : les coliformes totaux, les coliformes fécaux (*Escherichia coli*) et les entérocoques. Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés.
- **les paramètres physico-chimiques** : contrairement aux indicateurs précédents, ces paramètres font l'objet d'une évaluation qualitative (visuelle ou olfactive). La présence de mousses (substances tensioactives), de phénols, d'huiles minérales, de résidus goudronneux de matières flottantes est relevée lors du prélèvement d'eau.

▪ **L'appréciation de la qualité s'effectue en deux temps :**

En cours de saison à partir des résultats ponctuels d'analyses :

Tableau I : Critères de qualité des eaux de baignade définis par le décret n°81-324 du 7 avril 1981 fixant les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et aux baignades aménagées.

PARAMETRES	G (*)	I (*)
MICROBIOLOGIE		
Coliformes totaux / 100 ml	500	10 000
<i>Escherichia coli</i> / 100 ml	100	2 000
Entérocoques / 100 ml	100	-
PHYSICO-CHIMIE		
Coloration	-	Pas de changement anormal de la couleur (0)
Huiles minérales (mg/l)	-	Pas de film visible à la surface de l'eau et absence d'odeur
	≤ 0,3	
Substances tensioactives réagissant au bleu de méthylène (mg/l laurylsulfate)	-	Pas de mousse persistante
	≤ 0,3	
Phénols (indices phénols) mg/l	-	Aucune odeur spécifique
C ₆ H ₅ OH	≤ 0,005	
Transparence (m)	2	1 (0)

(*)**G** : Le nombre guide **G** caractérise une bonne qualité pour la baignade.

(*) **I** : Le nombre impératif **I** constitue la limite supérieure au-delà de laquelle la baignade est considérée de mauvaise qualité.

(0) : Dépassement des limites prévues en cas de conditions géographiques ou météorologiques exceptionnelles.

En fin de saison par une interprétation de l'ensemble des mesures qui se traduit par un classement.

Tableau II : Critères de classement de qualité des eaux de baignade

A Eau de bonne qualité	B Eau de qualité moyenne
<p>Au moins 80% des résultats en coliformes totaux et en Escherichia coli sont inférieurs ou égaux aux nombres guides;</p> <p>et au moins 95% des résultats en Coliformes totaux et Escherichia coli sont inférieurs ou égaux aux nombres impératifs;</p> <p>et au moins 90% des résultats en entérocoques sont inférieurs ou égaux aux nombres guides.</p>	<p>Au moins 95% des prélèvements respectent les nombres impératifs pour les coliformes totaux et Escherichia coli,</p> <p>les conditions relatives aux nombres guides n'étant pas, en tout ou en partie, vérifiées.</p>
<p>Au moins 95% des résultats sur les paramètres physico-chimiques (huiles minérales, mousses, phénols) sont conformes aux critères impératifs définis.</p>	
<p>Les eaux classées en catégories A ou B sont conformes aux normes européennes</p>	
C Eau pouvant être momentanément polluée	D Eau de mauvaise qualité
<p>La fréquence de dépassement des nombres impératifs est comprise entre 5% et 33,3%</p>	<p>Pour au moins un paramètre, les conditions relatives aux nombres impératifs sont dépassées au moins une fois sur trois.</p>
<p>Il est important de noter que si moins de 20 prélèvements sont effectués pendant toute la saison sur un point, un seul dépassement des nombres impératifs sur un seul paramètre suffit pour entraîner le classement de la plage en catégorie C.</p>	<p>Toutes les zones classées en catégorie D durant deux années consécutives doivent être interdites à la baignade, sauf si des améliorations significatives apparaissent</p>
<p>Moins de 95% des résultats sur les paramètres physico-chimiques (huiles minérales, mousses, phénols) sont conformes aux critères impératifs définis.</p>	
<p>Les eaux classées en catégorie C ou D ne sont pas conformes aux normes européennes</p>	

Annexe 2 :
Classement de la qualité des eaux de baignades littorales
selon la nouvelle Directive 2006/7/CEE

La transposition en droit français de la directive européenne du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade est effective depuis la publication du décret n° 2008-990 du 18 septembre 2008. Cette directive modifie notamment les modalités du contrôle de la qualité des eaux de baignade et notamment, seuls 2 paramètres microbiologiques seront contrôlés : entérocoques intestinaux et *Escherichia coli*.

Elle apporte également des modifications quant aux modalités d'évaluation et de classement:

- Les normes de qualité seront différentes pour les eaux de mer et les eaux douces.
- l'évaluation de la qualité sera réalisée sur la base de l'analyse statistique de l'ensemble des données relatives à la qualité des eaux de baignade recueillies sur 4 saisons.
- Le classement des eaux de baignade sera établi suivant 4 classes de qualité.

Cette évolution qui s'est fixé pour objectif de diminuer le risque sanitaire lié à la baignade prévoit parmi les diverses mesures, l'élaboration de profils des eaux de baignades, outils destinés à mieux comprendre leur vulnérabilité et définir les mesures préventives ou de gestion appropriées. Enfin, la directive prévoit explicitement la participation du public : Le public informé devient acteur dans la gestion de la qualité des eaux de baignade.

Calendrier d'application des dispositions de la directive 2006/7/CE :

- **2010** : Etablissement des programmes de surveillance de la qualité des eaux de baignade selon les nouvelles règles prévues par la directive 2006/7/CE (2 paramètres microbiologiques) et mise en œuvre de ces programmes.
- **2010 à 2012** : Classement de la qualité des eaux de baignade selon la méthode de la directive 76/160/CE, en ne tenant compte que des résultats des 2 paramètres microbiologiques prévus par la directive 2006/7/CE.
- **2011** : Réalisation des profils pour l'ensemble des eaux de baignade.
- **Fin de la saison balnéaire 2013** : Premier classement de la qualité des eaux de baignade établi selon une méthode statistique, sur la base des résultats analytiques recueillis pendant les 4 saisons balnéaires précédentes.
- **Fin de la saison 2015** : Toutes les eaux doivent être au moins de qualité suffisante.

▪ **Le calcul du classement:**

Le classement est établi sur la base des percentiles 95 et 90 calculés, à l'aide d'une formule, sur les résultats des quatre dernières saisons balnéaires.

Fondée sur l'évaluation du percentile de la fonction normale de densité de probabilité log10 des données microbiologiques obtenues pour la zone de baignade concernée, la valeur du percentile est calculée de la manière suivante:

i) Prendre la valeur log10 de tous les dénombrements bactériens de la séquence de données à évaluer (si une valeur égale à zéro est obtenue, prendre la valeur log10 du seuil minimal de détection de la méthode analytique utilisée.)

ii) Calculer la moyenne arithmétique des valeurs log10 (μ).

iii) Calculer l'écart type des valeurs log10 (σ).

La valeur au 90e percentile supérieur de la fonction de densité de probabilité des données est tirée de l'équation suivante:
 90e percentile supérieur = antilog ($\mu + 1,282 \sigma$).

La valeur au 95e percentile supérieur de la fonction de densité de probabilité des données est tirée de l'équation suivante:
 95e percentile supérieur = antilog ($\mu + 1,65 \sigma$).

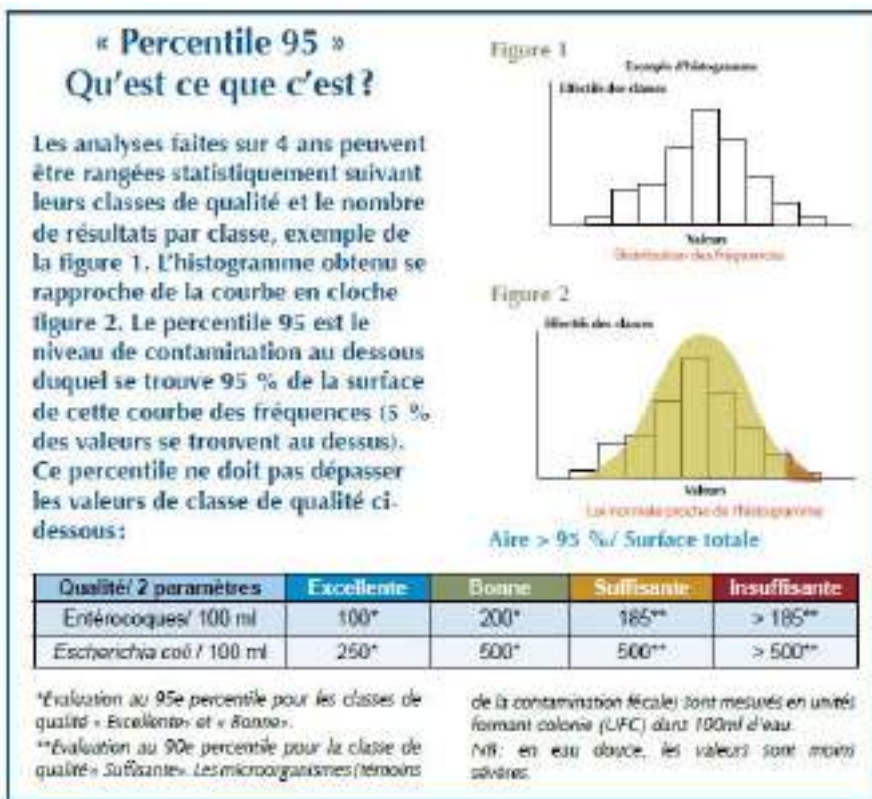


Figure I : Percentile 95 ? Qu'est ce que c'est ?

Source : Aaence de l'Eau Seine-Normandie

▪ **Les critères de classement:**

		Classes de qualité	Excellente (1)	Bonne (1)	Suffisante (1)	Insuffisante (1)
Critères						
et	E.coli	Percentile 95 ≤ à	250	500		
	Entérocoques	Percentile 95 ≤ à	100	200		
et	E.coli	Percentile 90 ≤ à			500	
	Entérocoques	Percentile 90 ≤ à			185	
ou	E.coli	Percentile 90 > à				500
	Entérocoques	Percentile 90 > à				185

(1) : sous réserve que des mesures de gestion soient prises en cas de pollution, pour prévenir l'exposition des baigneurs et pour réduire ou supprimer les sources de pollution.

(2) : baignade conforme temporairement si des mesures de gestion sont prises en cas de pollution, si les causes de pollution sont identifiées et si des mesures sont prises pour réduire ou supprimer les sources de pollution.

Les eaux de baignade de qualité insuffisante 5 années consécutives sont interdites ou déconseillées.

Figure II : Critères de classement des eaux de baignade en mer définis par la directive 2006/7/CE

Annexe 3 :

Criticité des principaux postes de refoulement implantés sur le système de collecte des eaux usées des collectivités membres du SMAAG

	EQUIPEMENTS ET PARTICULARITES										NOTE EQUIPEMENT		NOTE TECHNIQUE				
	Pompe de secours	Permutatio n des pompes	Groupe électrogène	Bâche tampon	Trop plein	Agitateur	Débit mensuel moyen (m3/mois)	TELESURVEILLANCE	ALARME TP	Défauf EDF	Défauf pompe	Télesurveillance	Défauf ligne TLS	PARTICULARITES	eaux parasites	Risque d'inondatio n	
Bassin Versant																	
PR NOROIT	1	10	1	10	1	10	1	10	1	10	1	10	1	10	1	1	56
PR DIOR	1	1	10	10	1	10	1	10	1	10	1	10	1	10	1	1	56
PR PLAT GOUSSET	1	1	10	10	1	10	1	10	1	10	1	10	1	10	1	1	49
PR EMBARCADERE	1	1	10	10	1	10	1	10	1	10	1	10	1	10	1	1	87
PR LE ROC	10	1	10	10	1	10	1	10	1	10	1	10	1	10	1	1	49
PR PORT FOULON	10	1	10	10	1	10	1	10	1	10	1	10	1	10	1	1	49
PR HOPITAL																	
PR VILLAGE LANDAIS	1	1	10	10	10	10	5	10	10	10	1	10	1	10	1	1	100
PR LE CROISSANT	1	1	10	10	1	10	5	10	10	10	1	10	1	10	1	1	82
Pr la lande de Pucy	1	1	10	10	1	10	5	10	10	10	1	10	1	10	1	1	98
PR LES ARDILLIERS	1	1	10	10	1	10	5	10	10	10	1	10	1	10	1	1	79
PR ELIAN PLANES	1	1	10	10	1	10	1	10	1	1	1	1	1	1	1	1	59
PR IMMEUBLE	1	1	10	10	1	10	1	10	1	1	1	1	1	1	1	1	59
PR BEAU SOLEIL	1	1	10	10	1	10	10	10	1	1	1	1	1	10	1	1	96
PR BELLE RIVE	1	1	10	10	1	10	10	10	1	1	1	1	1	1	1	1	106
PR SAINT OJEN	1	1	10	10	1	10	10	10	1	1	1	1	1	1	1	1	87
PR KAIRON BOURG	1	1	10	10	1	10	5	10	1	1	1	1	1	1	1	1	102
PR LES CORMORANS	1	1	10	10	1	10	1	10	1	1	1	1	1	1	1	1	40
PR LES VIKINGS	1	1	10	10	1	10	1	10	1	1	1	1	1	1	1	1	40
PR GRACOT	1	1	10	10	1	10	1	10	1	1	1	1	1	1	1	1	57
PR BRESSAUDIERE	1	1	10	10	1	10	5	10	1	1	1	1	1	1	1	1	44
PR LEZEAUX	1	1	10	10	1	10	1	10	1	1	1	1	1	1	1	1	40
PR ST MICHEL DES LOUPS	1	1	10	10	1	10	5	10	1	1	1	1	1	1	1	1	44
PR CROIX PAQUERAY	1	1	10	10	1	10	1	10	1	1	1	1	1	1	1	1	40
PR PRESBYTERE	1	1	10	10	1	10	1	10	1	1	1	1	1	1	1	1	56

Édition décembre 2015

PROFIL DE VULNÉRABILITÉ

Rapport technique



SMBCG

Plage de la Fontaine Saint Gaud

Commune de Saint-Pair-sur-Mer



SOMMAIRE

Contexte	5
PHASE I : État des lieux.....	6
1. Zone de baignade	6
1.1. Description de la zone de baignade.....	6
1.1.1. Fiche d'identité.....	7
1.1.2. Fréquentation de la zone de baignade.....	7
1.1.3. Information du public relative à la qualité des eaux de baignade	7
1.2. Historique du contrôle sanitaire de la qualité des eaux de baignades.....	8
1.2.1. Escherichia coli.....	8
1.2.2. Entérocoques intestinaux.....	8
1.2.3. Historique des classements selon la nouvelle Directive 2006/7/CEE.....	9
1.2.4. Bilan sur la fermeture de la zone de baignade.....	12
1.2.5. Complément d'information sur la qualité des eaux de baignade	12
1.3. Historique du contrôle sanitaire de la qualité des coquillages.....	13
1.3.1. Zone conchylicole	13
1.3.2. Pêche à pied	13
1.4. Contexte météorologique	13
1.4.1. Température	13
1.4.2. Précipitations	13
1.4.3. Courants et marée.....	13
1.4.4. Vents	13
2. Description de la zone d'influence.....	14
2.1. Démographie	15
2.2. Géologie.....	18
2.3. Occupation du sol.....	18
2.4. Réseau hydrographique	18
2.5. Rejets côtiers suivis.....	18

2.5.1.	Bassin versant du Thar.....	18
2.5.2.	Bassin versant de la Saigue.....	21
3.	Identification des sources potentielles de pollution.....	22
3.1.	Les eaux usées domestiques.....	22
3.1.1.	L'assainissement collectif.....	22
3.1.2.	L'assainissement non collectif.....	33
3.2.	Eaux pluviales	33
3.3.	Les activités agricoles	33
3.3.1.	Le bassin versant de la Saigue	33
3.3.1.1.	Description des activités agricoles.....	33
3.3.1.2.	Indicateurs "pollutions agricoles"	35
3.3.1	Le bassin versant du Thar	36
3.3.1.1	Description des activités agricoles.....	36
3.3.1.2	Description des activités agricoles.....	37
3.4.	Industries.....	38
3.5.	Autres sources de pollutions spécifiques.....	38
3.5.1.	Port, zone de mouillage	38
3.5.2.	Infrastructures pour les estivants.....	38
3.5.3.	Cirques.....	38
PHASE II:	Diagnostic	39
PHASE III:	Mesures de gestion et recommandations.....	40
1.	Synthèse sur les facteurs de risques.....	40
1.1.	Rejets côtiers.....	40
.	40	
1.2.	Assainissement.....	40
1.3.	Eaux pluviales	43
1.4.	Activités agricoles sur la zone d'étude.....	44
1.	Recommandations	50
1.1.	Recommandations visant à limiter les pollutions domestiques.....	50

1.2. Recommandations visant à limiter les pollutions diffuses	51
1.3. Dispositifs de gestion active des plages	52
Bibliographie	63
Sites Internet visités	63
Listes des Annexes.....	64

La transposition en droit français de la Directive européenne n° 2006/7/CE du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade est effective depuis la publication du décret n° 2008-990 du 18 septembre 2008. Les principales dispositions liées à cette évolution réglementaire concernent les modalités de surveillance et de classement des eaux de baignade, la gestion de la qualité des lieux de baignade par l'établissement de "profils de baignade" et la fourniture d'informations adaptées au public.

L'établissement des **profils de vulnérabilité des zones de baignade** (*article. 6 et annexe III de la Directive n°2006/7/CE*) doit permettre :

- L'identification et la hiérarchisation des sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs,
- Afin de définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions,
- Pour, *in fine*, prévenir les risques sanitaires et améliorer la qualité des eaux de baignade qui devront atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (*Directive n°2006/7/CE*).

Le profil de vulnérabilité des eaux de baignade de la plage de la fontaine Saint-Gaud a été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du **Syndicat Mixte des Bassins versants des Côtiers Granvillais (SMBCG)** et a bénéficié du soutien financier de **l'Agence de l'Eau Seine-Normandie**. La maîtrise d'œuvre a été assurée par le SMBCG en partenariat avec le service Santé-Environnement de la **Délégation Territoriale de la Manche de l'Agence Régionale de la Santé de Basse-Normandie**. Partenaire privilégié, **l'Ifremer** (LERN de Port-en-Bessin) a apporté son savoir-faire et les outils de modélisation hydrodynamique ainsi que son patrimoine de données littorales. Les profils réalisés sur les espaces de baignade de la frange littorale du SMBCG bénéficient de l'amélioration des connaissances obtenue à l'issue du projet **Life Environnement Mareclean**. Ce projet a été porté par le SMBCG en partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays Coutances. Il a bénéficié de l'appui financier de l'Union Européenne et de l'Agence de l'eau Seine Normandie et a réuni 12 partenaires disposant chacun des compétences afférentes au projet.

Cette édition du profil de vulnérabilité est une révision du document de 2012, La campagne 2013 constituant l'année de référence, les communes dont les plages étaient en qualité «insuffisante » à l'issue de la saison 2013 devant réviser leur document conformément à *Directive n°2006/7/CE*.

1. Zone de baignade

1.1. Description de la zone de baignade

Située sur la côte ouest du département, la plage de la Fontaine Saint-Gaud appartient à la baie de GRANVILLE-JULLOUVILLE, au nord de la baie du Mont-Saint-Michel. Cette plage est localisée sur la commune de SAINT PAIR SUR MER. La commune de SAINT-PAIR SUR MER s'étend sur 14,5 km². Elle est baignée à l'ouest par la Manche et se situe entre les communes de GRANVILLE au nord, de SAINT-PLANCHERS à l'est et de JULLOUVILLE au sud.



Figure 1 : Localisation et description de la zone de baignade

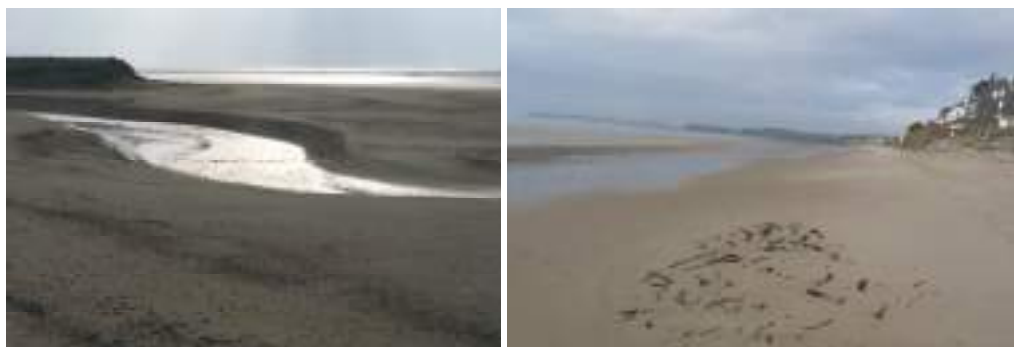


Figure 2 : Plage de la Fontaine Saint Gaud – Vues du 29 novembre 2011

1.1.1. Fiche d'identité

Plage	
Longueur :	300
Largeur :	400 m (coefficient ≥ 95)
Pente :	faible
Nature de l'estran :	sable fin, présence de platier rocheux au sud de la plage
Équipements sanitaires :	néant
Poste de secours :	néant
Accessibilité aux animaux :	
Entretien de la plage :	nettoyage réalisé par la commune
Zone rivulaire	
Nature :	propriétés privées (habitations) et 1 accès à la plage
Zone de stationnement :	parking sans emplacements délimités le long de la rue de la fontaine Saint-Gaud
Cale d'accès à l'estran :	Non seulement une cale d'accès à la plage
Zone de baignade	
Surveillance MNS : <small>Maîtres Nageurs Sauveteurs</small>	baignade non surveillée
Profondeur :	petit fond (< 30m)
Saison balnéaire :	du 15 juin au 15 septembre
Autres usages :	activités nautiques (surf, voile) / Pêche (poisson)
Fréquentation :	moyenne (100-1000 personnes / jour)
Point de contrôle : <small>Coordonnées en Lambert II étendu (en m)</small>	X = 312870 et Y = 2430400

1.1.2. Fréquentation de la zone de baignade

D'après l'étude portant sur les loisirs nautiques et les risques sanitaires, réalisée en 2004 à l'initiative de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les plages de Face à la piscine et de la Fontaine Saint-Gaud présenteraient une fréquentation moyenne comprise entre **100 et 1000 personnes / jour**.

1.1.3. Information du public relative à la qualité des eaux de baignade

Lancée dès 1995, la campagne de communication entreprise sur le littoral Manchois repose sur l'affichage des résultats de la qualité des eaux (panneau) sur le lieu de baignade et sur leur mise en ligne sur Internet. La diffusion de cartes postales est venue compléter ces actions de communication à partir de 2007.



Panneau d'affichage	
Localisation :	Sur le chemin d'accès (figure 3)
Visibilité :	Bien visible
Mise à jour :	Chaque semaine

Figure 3 : Vue sur l'accès à la Plage de la Fontaine Saint Gaud –29 novembre 2011

1.2. Historique du contrôle sanitaire de la qualité des eaux de baignades

Données du Service Santé-Environnement de la DT50-ARS BN

La plage de la Fontaine Saint-Gaud fait l'objet d'un contrôle sanitaire de la qualité de ses eaux de baignade depuis 1987 (localisation du point de prélèvement sur la Figure 1). Elle fait l'objet d'un suivi renforcé depuis 1999 avec 20 prélèvements au lieu de 10. Ce renforcement a été décidé en accord avec la commune de SAINT PAIR SUR MER, au vu de la dégradation des eaux de cette plage perceptible sur les classements selon les modalités de la nouvelles directives. Les analyses sur les 10 prélèvements supplémentaires sont assumées financièrement par la commune de SAINT PAIR SUR MER. Les données étudiées dans le cadre du profil se résument à la période 1996-2015.

1.2.1. Escherichia coli

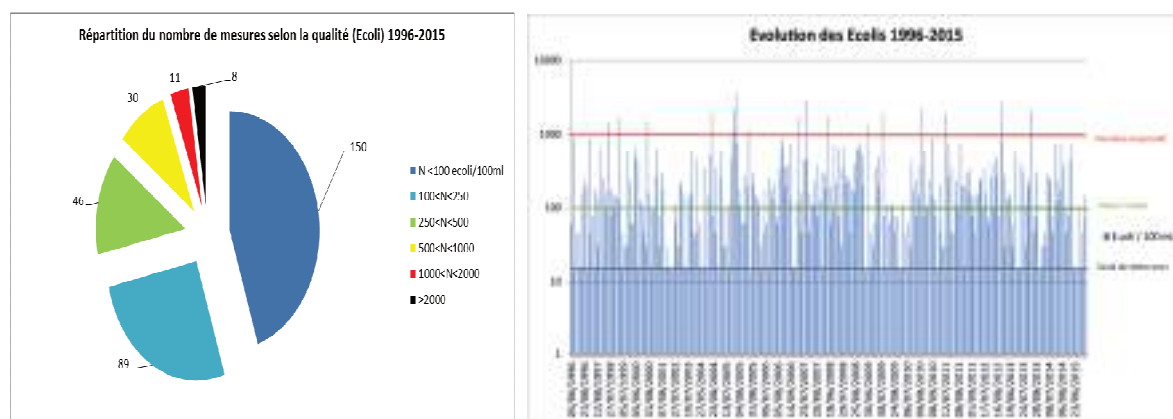


Figure 4 : Répartition (a) et Évolution (b) des concentrations en *E. coli* entre 1996 et 2015

Seulement 45 % des concentrations enregistrées depuis 1999 se situent en dessous de la valeur guide des 100 E.coli/100mL (Figure 4), ce qui explique le classement de cette zone en qualité insuffisante avant la saison 2015 (exception faite de 2012) (Figure 7). Un peu moins de la moitié des valeurs (49%) sont comprises entre la valeur guide et la valeur impérative. Ce pourcentage traduit comme sur la plage Face à la Piscine, un niveau de contamination non négligeable, indépendamment des apports issus du lessivage à la suite de pluies significatives. Plusieurs concentrations supérieures à 2000 E.coli/100ml (6%) ont été mesurées. Ces fortes contaminations traduisant une non-conformité font suite soit à de fortes précipitations (cas du 04/08/2008 – Hauteur de précipitation : 21 mm en 3 jours dont 10 mm la veille du prélèvement), soit à des dysfonctionnements des installations d'assainissement (cas du 26/07/2005). Les fortes contaminations citées précédemment ont, toutes, donné lieu à des interdictions temporaires de la pratique des usages littoraux.

1.2.2. Entérocoques intestinaux

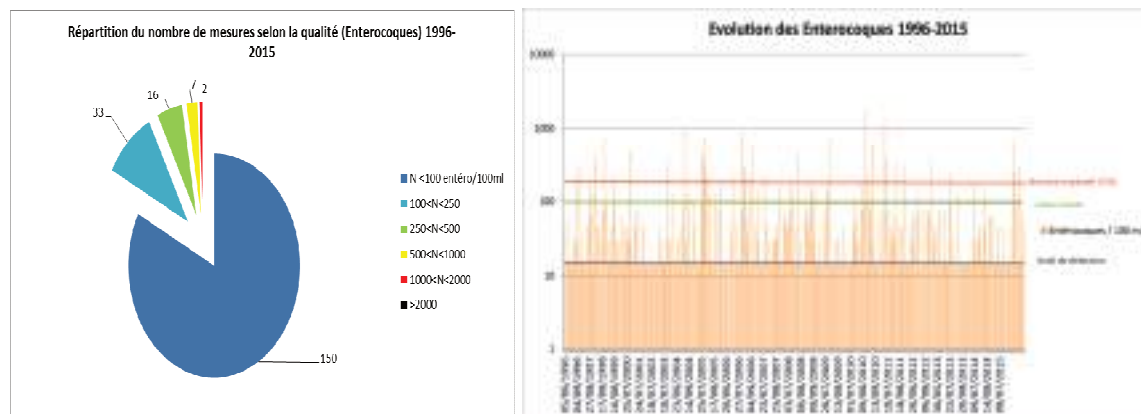


Figure 5 : Répartition (a) et Évolution (b) des concentrations en Entérocoques intestinaux entre 1996 et 2015

En ce qui concerne les entérocoques intestinaux, le constat est plus satisfaisant, 82% des concentrations enregistrées depuis 1999 étant inférieures à la valeur guide des 100 E.coli/100ml.

Des pics de concentrations apparaissent néanmoins régulièrement sur cette plage, avec des valeurs pouvant atteindre 10³ E.coli/100ml..

La plage de la Fontaine Saint-Gaud est située à quelques de mètres au nord de l'exutoire du Thar. La conjugaison de la proximité de ce rejet et de courants marins peu favorables à la dispersion, influe sur la sensibilité de cette plage aux apports terrigènes.

1.2.3. Historique des classements selon la nouvelle Directive 2006/7/CEE

Appliqués à partir de la saison 2013, les critères de classement de la qualité des eaux de baignade selon la nouvelle Directive 2006/7/CEE sont rappelés en annexe 2. Contrairement à la précédente directive, l'évaluation de la qualité s'effectuera désormais sur la base de l'analyse statistique de l'ensemble des données relatives à la qualité des eaux de baignade recueillies sur 4 saisons (celle de l'année et des 3 années précédentes).

Les résultats montrent qu'après une longue période de classement insuffisant (seul l'année 2012 était classée suffisante), la plage de la Fontaine Saint-Gaud connaît une amélioration significative de sa qualité pour la saison 2015 (bonne). Cet espace de baignade est donc conforme à la directive de 2006. Cette amélioration s'explique principalement par la réduction du niveau de contamination chronique, anciennement préjudiciable à la qualité sanitaire des eaux de cette plage. Ce gain de qualité semble être la conséquence de l'amélioration de la qualité des eaux du Thar. De nombreux travaux visant à améliorer la qualité des eaux de baignade ont été réalisés et notamment ceux portant sur la restructuration du système d'assainissement sur le SMAAG avec la suppression du rejet de la station d'épuration du SIVOM Baie de Scissy dans le Thar. La création d'un réseau d'assainissement collectif sur la commune de SAINT-PIERRE-LANGERS a également dû être favorable à cette amélioration.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Classement									

Qualité	Excellente	Bonne	Suffisante	Insuffisante

Figure 7 : Historique des classements selon la nouvelle Directive 2006/7/CEE

Figure 9 : Comparaison des moyennes géométriques annuelles des concentrations en Escherichia coli sur la période 2006-2011 / DT50 (Service Santé et environnement) – ARS de Basse Normandie

Les graphiques suivants viennent confirmer la sensibilité de cette plage. Afin de mieux l’appréhender, une comparaison avec une plage d’excellente qualité se situant dans la même masse d’eau mais à distance des rejets terrestres est présentée. Ces graphiques montrent pour les différentes classes de pluie, la répartition des échantillons en fonction des niveaux de contamination. Les classes de pluie intègrent les précipitations mesurées le jour du prélèvement, la veille et l’avant-veille.

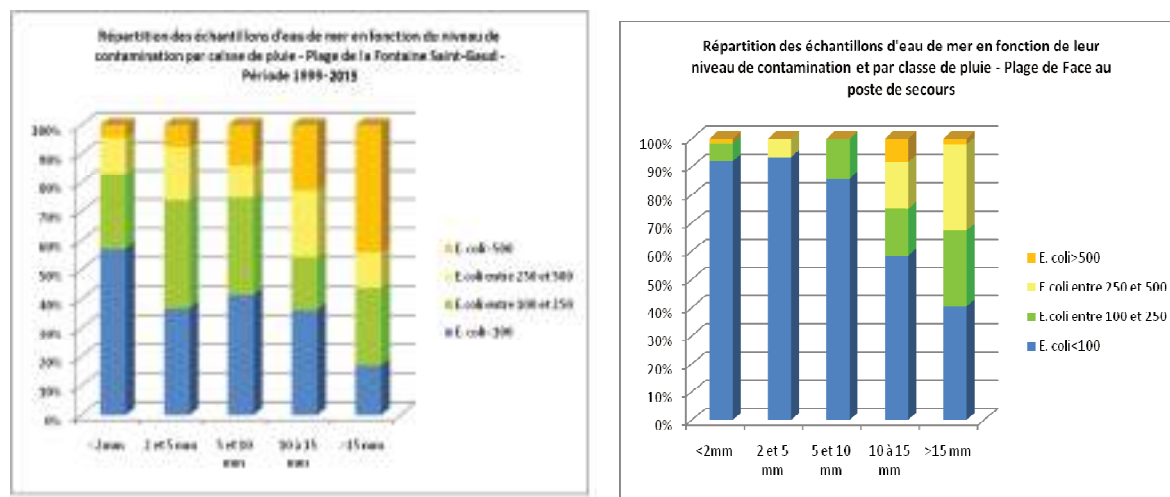


Figure 10a et b : Répartition des échantillons d’eau de mer en fonction de leur niveau de contamination et par classe de pluie sur la plage de la Fontaine Saint-Gaud sur la commune de SAINT-PAIR/MER et sur la plage Face au poste de secours à CAROLLES – SMBGC (Données ARS Basse Normandie et MétéoFrance)

Pour cette plage, le pourcentage d’échantillons présentant une bonne qualité (<100 E. coli/100 ml) pour de petites pluies (<5mm) n’est que de 55% alors qu’il atteint les 92% sur la plage Face au poste de secours à CAROLLES. Ce constat témoigne de la sensibilité de la plage de la Fontaine Saint-Gaud suite à des précipitations qui n’entraînent pas de lessivage important sur toute la superficie des bassins versants.

De la même façon pour les pluies significatives (>15 mm), c’est sur 43% des échantillons qu’ont été mesurées des concentrations supérieures à 500 E. coli / 100 ml pour la plage de la Fontaine Saint-Gaud alors que ce pourcentage est de moins de 10% pour celle du Poste de secours à CAROLLES. A noter également que 19% des échantillons présentent ce niveau de contamination pour des pluies comprises entre 10 et 15 mm. Ces résultats démontrent l’impact significatif que peut avoir le lessivage des bassins versants sur les plages situés à proximité de l’exutoire des fleuves côtiers.

Ces contaminations élevées et celles non négligeables qui sont observées pour des pluies faibles qui n’entraînent pas de ruissellement généralisé sur les bassins versants contribuent à maintenir une moyenne élevée du niveau de contamination sur la plage de la Fontaine Saint-Gaud. L’effet des pluies commence à se faire sentir dès quelques millimètres de précipitations ce qui suppose qu’il existe des sources de contamination à proximité du littoral.

L’amélioration de la qualité des eaux de cette plage supposera surtout et en premier lieu de rechercher les sources de contamination en bordure de littoral qui sont probablement à l’origine de la dégradation des eaux de cette plage et ensuite de poursuivre la résorption des foyers sur les bassins versants ayant un impact sur ce site d’usage. La vulnérabilité de ce site nécessite de maintenir la gestion active des plages en cas de pluies fortes. La valeur seuil de 15 mm définie dans le cadre du projet Mareclean semble adaptée pour cette plage.

1.2.4. Bilan sur la fermeture de la zone de baignade

C'est à partir de 2005 que la commune de SAINT PAIR SUR MER a commencé à utiliser le dispositif d'interdiction temporaire de la pratique des usages pour cette plage. Sur la période allant de 2005 à 2015, 18 interdictions temporaires de la pratique de la baignade ont été prises sur cette plage. Ces interdictions ont fait suite à de fortes précipitations, soit à des dysfonctionnements sur les installations d'assainissement présentes sur le bassin versant de la Saigue. La pratique des usages est règlementée par arrêté municipal. L'historique de ces interdictions est rappelé ci-dessous :

- 2005 : Baignade interdite du 26 au 30 juillet 2005 (Dysfonctionnement sur le poste de Mallouet)
- 2007 : Baignade interdite du 21 au 25 août (Fortes précipitations le 20 août 2007)
- 2008 : Baignade interdite du 4 au 6 août et du 2 au 9 septembre
- 2009 : Baignade interdite du 12 au 17 juillet et du 3 au 4 août (Fortes précipitations)
- 2010 : Baignade interdite du 11 au 13 août (Fortes précipitations le 10 août) et du 7 au 10 septembre
- 2011 : Baignade interdite du 12 au 15 Juillet (fortes précipitations) et du 24 au 25 août (fortes précipitations)
- 2012 : Baignade interdite du 13 au 15 juillet (fortes précipitations) et du 2 au 5 août (fortes précipitations)
- 2013 : Baignade interdite du 17 au 19 juin (fortes précipitations)
- 2014 : Baignade interdite du 6 au 9 juillet (fortes précipitations) et du 10 au 13 août (fortes précipitations).
- 2015 : baignade interdite du 27 au 28 juillet (fortes précipitations), du 11 au 16 août (fortes précipitations) et du 25 au 29 août (fortes précipitations).

1.2.5. Complément d'information sur la qualité des eaux de baignade

▪ Echouage naturel de macroalgues / macrodéchets

Le service de la direction territoriale de la Manche de l'ARS de Basse Normandie a été désigné en octobre 2009 par M. le Préfet pour coordonner les informations en matière de santé publique, ainsi que les mesures qui pourraient être décidées dans le domaine du développement d'algues vertes sur le littoral du département de la Manche. Dans son rapport annuel portant sur l'état sanitaire des zones de baignades en mer dans le département de la Manche pour la saison estivale 2011, l'ARS indique par ailleurs que « suite aux accidents observés à la suite d'échouage massif d'algues vertes sur les côtes bretonnes, le Ministère chargé de la santé, dans le cadre de l'instruction n°DGS/EA4/2011/264 du 1er juillet 2011 relative aux modalités de recensement, d'exercice du contrôle sanitaire et de classement des eaux de baignade pour la saison balnéaire de l'année 2011, a introduit des dispositions concernant les risques sanitaires liés à la présence de ces algues ».

Au cours de cette saison estivale, les agents de prélèvement ont noté l'absence d'algues vertes sur la plage de la Fontaine Saint-Gaud dans 70% des cas et une présence en quelques amas dispersés dans les 30% restants.

- **Potentiel de prolifération de macroalgues vertes liées à l'eutrophisation**

Cf version initiale du profil

1.3. Historique du contrôle sanitaire de la qualité des coquillages

1.3.1. Zone conchylicole

Suivi REMI assuré par IFREMER-LERN de Port-en-Bessin

La plage n'est pas une zone d'usage pour la conchyliculture ; aucun suivi n'y est donc réalisé

1.3.2. Pêche à pied

Données du Service Santé-Environnement de la DT50-ARS BN

Cf version initiale du profil

1.4. Contexte météorologique

1.4.1. Température

Cf version initiale du profil

1.4.2. Précipitations

Données Météo France

Cf version initiale du profil

1.4.3. Courants et marée

Données SHOM et IFREMER (Atlas IFREMER, 2007)

Cf version initiale du profil

1.4.4. Vents

La direction et la force des vents nécessitent que la station soit équipée d'un anémomètre et d'une girouette. Sur les 3 stations se situant à proximité de la plage de la fontaine Saint-Gaud, seule celle de COUDEVILLE en est dotée. Ce sont donc les données issues de cette station qui sont utilisées. Les données de direction et de force des vents mesurées sur la station du SMAAG à COUDEVILLE pour la période 2008-2014 sont illustrées sur la rose des vents figurée ci-dessous :

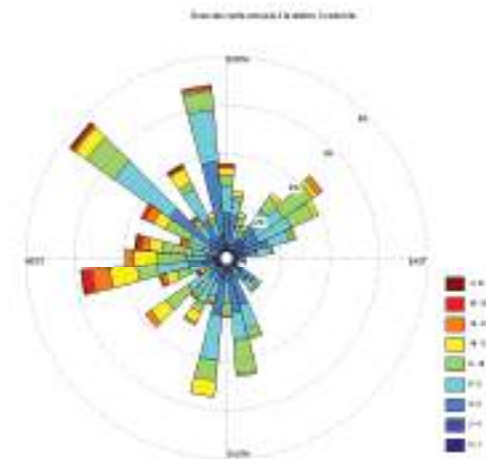


Figure 20 : Rose des vents annuels et estivales à Coudeville entre 2008 et 2014 – MétéoFrance et ARS de Basse- Normandie

D'après ces relevés, la côte granvillaise est soumise à un régime de vents dominants de secteur Nord-Ouest et Ouest sur l'ensemble de l'année comme en saison estivale (Figure 20). Cette dominance des vents de Nord Ouest et d'Ouest est encore plus marquée en saison estivale (Figure 21).

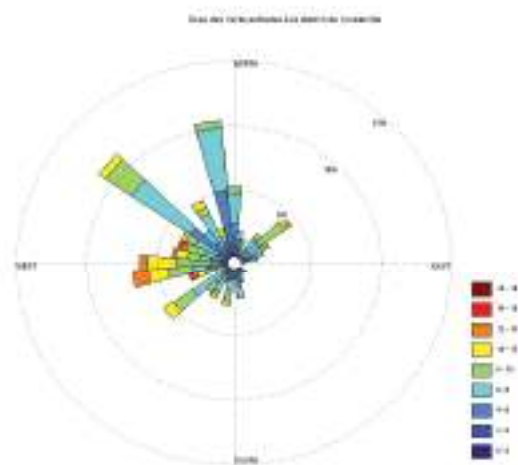


Figure 21 : Rose des vents estivaux à Coudeville entre 2008 et 2011 (IFREMER, Météo France)

2. Description de la zone d'influence

Cf version initiale du profil

2.1. Démographie

Données INSEE et CG50 / CDT

Pour avoir une image plus précise de la démographie de la zone d'influence, une estimation de la population sur les bassins versants de la Saigue et du Thar a été réalisée. Cette estimation a été effectuée en pondérant la population des différentes communes selon la surface du bassin versant qu'elles occupent.

Les pourcentages de pondération appliqués respectivement sur les bassins versants de la Saigue et du Thar sont figurés dans les tableaux ci-dessous :

Bassin versant de la Saigue

Commune	Granville	Saint-Aubin des préaux	Saint-Jean-des-champs	Saint-Pair-sur-Mer	Saint-Planchers
Pourcentage de la surface communale sur le bassin versant de la Saigue	10	49	31	33	75

Bassin versant du Thar

Commune	Angey	Champcervon	Equilly	Folligny	Hocquigny	Jullouville	La Haye Pesnel	La Lucerne d'Outremer
Pourcentage de la surface communale sur le bassin versant du Thar	35	29	15	94	100	56	79	93

Commune	La Mouche	La Rochelle Normande	Le Tanu	Saint-Aubin-des-Préaux	Saint-Jean-des-Champs	Saint-Pair-sur-Mer	Saint-Pierre-Langers	Sartilly
Pourcentage de la surface communale sur le bassin versant du Thar	30	29	25	51	31	65	100	32

Figure 22 a et b : Coefficient de pondération appliqué aux données INSEE sur les bassins versants de la Saigue et du Thar

Les estimations obtenues après application des coefficients de pondération sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Bassin versant de la Saigue

Recensement INSEE	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2012
Population (nb habitants)	2 697	2883	3326	3541	3843	4080	4388
- densité moyenne (hab/km ²)	306,8	323,5	341,2	330,1	346,0	360,2	381,2
Logements (nb de logements)	1477	1720	1910	2116	2475	2718	2828
- Résidences principales	898	1009	1215	1363	1606	1744	1902
- Résidences secondaires	501	614	570	651	760	793	796
- Logements vacants	78	97	124	102	109	128	130

Bassin versant du Thar

Recensement INSEE	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2012
Population (nb habitants)	6 173	5619	5940	6188	7920	8522	9003
- densité moyenne (hab/km ²)	62,8	61,5	64	66,4	74,8	83,1	90,2
Logements (nb de logements)	3332	3994	4289	4813	6168	6246	6493
- Résidences principales	1851	1977	2209	2456	3123	3490	3592
- Résidences secondaires	1198	1663	1647	1933	2622	2463	2602
- Logements vacants	182	253	335	313	277	293	299

Figure 23 : Chiffres clés des Recensements de l'INSEE sur les bassins versants de la Saigue et du Thar – Statistiques locales (INSEE, 2012)

De ces résultats, il ressort que la population présente sur le bassin versant de la Saigue est en constante augmentation depuis 1968. Elle est passée de 2 697 à 4 388 habitants entre 1968 et 2012 (+62%). Les résidences secondaires représentent une part importante (28%) du parc total de logement situé sur ce bassin versant, laissant supposer une variation significative de la population en saison estivale. Sur le Thar, la progression de la population se caractérise également par une augmentation, mais dans des proportions moindres (+ 46%). Sur la période considérée, la population est passée de 6 173 à 9 003 habitants. Comme sur le bassin versant de la Saigue, les résidences secondaires représentent une part importante (40%) du parc total de logement. C'est sur la partie aval de ce bassin versant que se situe la commune de JULLOUVILLE, commune qui présente à l'échelle des Côtiers granvillais, la plus forte proportion de résidences secondaires.

A cette population sédentaire, vient s'ajouter la population estivale. Cette population n'est pas recensée mais une approche via la capacité d'accueil du territoire permet de disposer d'un ordre de grandeur de la variation que peut connaître la population lors des saisons estivales. Cette capacité d'accueil a été estimée en 2003 dans le cadre du diagnostic d'assainissement réalisé sous maîtrise

d'ouvrage du SMAAG. Elle a été appréciée à partir des possibilités d'hébergement en saison estivale qui se répartissent selon les quatre pôles suivants :

- Les résidences secondaires
- Les campings,
- Les hôtels
- Village de vacances et chambres d'hôtes.

Pour chacun de ces pôles, des taux d'occupation ont été affectés afin de définir la capacité d'hébergement. Ces taux sont les suivants :

- Résidences secondaires : 4 personnes / logements
- Camping : 3 personnes / emplacement
- Hôtels : 2 personnes par chambre.

Sur les bassins versants, ont été référencés les hébergements suivants :

Type d'hébergement	Nom de l'organisme	Localisation dans la zone d'influence de la plage	Mode d'assainissement	Emplacements ou chambres	Taux d'occupation	Capacité d'accueil
Bassin versant de la Saigue						
Camping	La Vague	Oui	Collectif	145	3	435
	L'Escutôt	Oui	Collectif	214	3	642
Hôtel	La Poste	Oui	Collectif	16	2	32
Centre de vacances	EDF	Oui	Collectif	/	/	100
	Porte des Iles	Oui	Collectif	/	/	160
Capacité d'accueil						1 369
Bassin versant du Thar						
Camping	Angomesnil	Oui	Collectif	45 (en 2012)	3	135
	Belle rive	Oui	Collectif	100 (en 2003)	3	300
	Castel Lez Eaux	Oui	Non collectif (lagunage naturel)	229 (en 2012)	3	687
	L'Etoile de mer	Oui	Collectif	121 (en 2012)	3	363
	La Chanterie	Oui	Collectif	170	3	510
	La Gicquelière	Oui	Collectif	90	3	270
	La Mariennée	Oui	En cours	70	3	210
	Le Drakkar	Oui	Collectif	52	3	156
	Le Pont bleu	Oui	Collectif	25	3	75
	Dr LEMONNIER	Oui	Collectif	130	3	390
	Le Domaine du Hamel	Oui	Collectif	75	3	225
	Camping à la ferme	Oui	Collectif	8	3	24
	Le Val Ombré	Oui	Collectif	40	3	120
	Le Soleil Levant	Oui	Collectif	40	3	120
	La Chaussée	Oui	Collectif	221	3	663
La Chaumière	Oui	Non Collectif (lagunage naturel)	190	3	570	
Hôtel	Les Pins	Oui	Collectif	15	2	30
Centre de vacances						
Capacité d'accueil						4 848

Figure 24 : Evaluation de la capacité d'accueil en saison estivale – SMB CG 2014

Hors résidences secondaires, la capacité d'accueil des équipements sur les bassins versants de la Saigue et du Thar s'élèvent respectivement à 1 369 et 4 848 personnes, soit un total sur les 2 bassins versants de 6 217 personnes.

A cette capacité d'accueil, vient s'ajouter celle des résidences secondaires qui s'élève, selon l'estimation réalisée sur les bassins versants de la Saigue et du Thar, respectivement à 3 184 et 10 408 personnes.

Le nombre de personnes présentes dans la zone d'influence en et hors saison estivale est résumé dans le tableau suivant :

	Bassin versant	Population permanente	Population dans les résidences secondaires	Capacité d'accueil (camping et gîtes)	Population totale maximale
Population hors saison estivale	Saigue	4 388	0	0	4 388
	Thar	9 003	0	0	9 003
Total population hors saison estivale					13 391
Population en saison estivale	Saigue	4 388	3 184	1 369	8 941
	Thar	9 003	10 408	4 848	24 259
Total population en saison estivale					33 200

Figure 25 : Evaluation de la population maximale dans la zone d'influence de la plage de la fontaine Saint-Gaud – SMBCG 2015

La zone d'influence de la plagede la fontaine Saint-Gaud connaît d'importantes variations en saison estivale avec selon les estimations, une augmentation d'un facteur 2,5 de sa population hors saison (+148%).

2.2. Géologie

Données BRGM (Info Terre)

Cf version initiale du profil

2.3. Occupation du sol

Données Union Européenne – SoeS (Corine Land Cover, 2006) /

Cf version initiale du profil

2.4. Réseau hydrographique

Cf version initiale du profil

2.5. Rejets côtiers suivis

Données du CG50 / Service Santé-Environnement de la DT50-ARS BN

2.5.1. Bassin versant du Thar

Le Thar fait, l'objet d'analyses régulières, notamment sur les paramètres microbiologiques dans le cadre de l'Annuaire des rejets côtiers. Les prélèvements sont effectués à son exutoire dans le Havre qui porte son nom (cf. figure 36).

Figure 36 : Visualisation de l'exutoire du Thar – Cliché SMBCG 2011

Les données recueillies sont présentées sur le graphique qui suit :

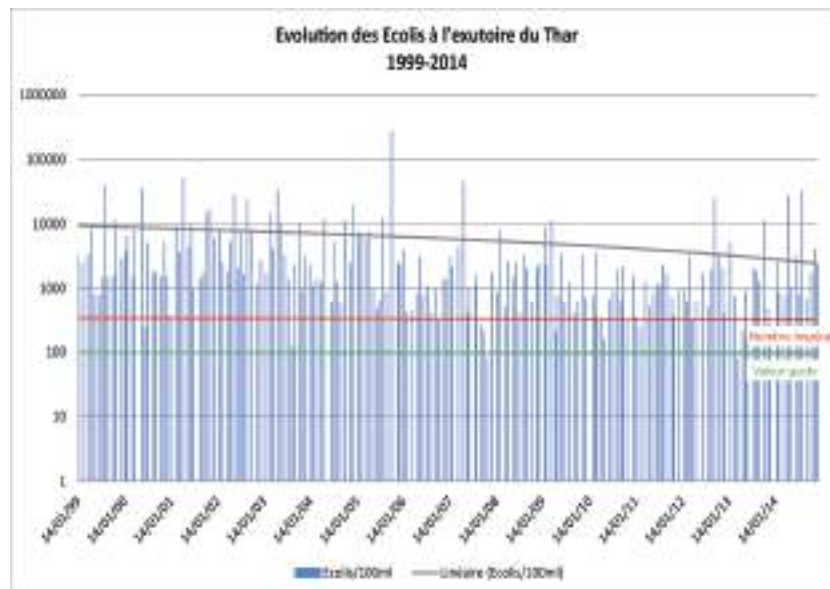


Figure 37 : Évolution des concentrations en E.coli mesurées à l'exutoire du Thar 1999-2015

Le niveau de contamination du Thar est analogue à celui observé sur la Saigue avec des valeurs comprises entre 10^2 et 10^3 E. coli /100 ml pour la majorité des échantillons.

Ponctuellement mais de façon régulière voire très régulière avant 2006, ces concentrations pouvaient prendre un, voire deux log pour atteindre des valeurs de 10^4 voire 10^5 E. coli/100ml. Ces fortes concentrations témoignent des contaminations importantes qui peuvent affecter ce fleuve. Elles sont dues, soit à des dysfonctionnements des installations d'assainissement collectif, soit au lessivage généré par des précipitations significatives.

La situation sanitaire du fleuve semble, toutefois, s'être améliorée depuis 2006, avec des dépassements beaucoup moins fréquents. Cette amélioration est probablement due aux efforts consacrés pour réduire les principaux foyers de pollution parmi lesquels figurent les travaux de création de réseaux qui ont permis de raccorder les secteurs assainis en mode collectif sur les communes de SAINT-PAIR, JULLOUVILLE et CAROLLES sur la station du SMAAG et de mettre un terme à l'activité de la station d'épuration du SIVOM Baie de Scissy, entraînant de ce fait la suppression de son rejet dans les eaux du Thar. La création d'un réseau d'assainissement collectif en 2013 sur la commune de Saint-Pierre-Langers a également participé à l'amélioration de la situation.

Afin de pouvoir apprécier l'influence des pluies sur la contamination du cours d'eau, les quantités d'eau précipitées le jour du prélèvement, la veille et l'avant-veille ont été recherchées lorsque des contaminations supérieures à 10^4 ont été mesurées sur les échantillons prélevés à l'aval du Thar. Le temps de réponse du bassin versant du Thar étant bien supérieur à celui de la Saigue, ce sont les précipitations du jour, de la veille et de l'avant-veille du prélèvement, qui ont été prises en compte. Les données ont été consignées dans le tableau ci-contre.

Précipitations en mm à Sartilly					
Date	Ecoli/100mL	J	J-1	J-2	Cumul sur 3 jours
10/08/99	39200	3,2	8,8	3,2	15,2
03/11/99	11500	0,7	2,4	8,8	11,9
30/05/00	35700	21,6	5	0,6	27,2
18/04/01	51200	0	2,9	0,1	3
15/10/01	14800	4,1	15,6	0,1	19,8
13/11/01	16600	0,5	8,4	0,5	9,4
23/05/02	28600	7,1	4,6	2,1	13,8
05/09/02	23700	0,2	0,4	0	0,6
26/02/03	14300	0	0	0	0
29/04/03	33100	0,4	1,7	0,4	2,5
27/05/03	10500	0,2	0,1	0,4	0,7
22/10/03	10100	3,9	6,5	3,9	14,3
03/05/04	11600	0,1	2,5	4,8	7,4
11/10/04	11100	16,1	0,2	17,6	33,9
09/12/04	19600	0,1	0	0,1	0,2
02/08/05	12300	0,2	2,2	4,2	6,6
13/10/05	275600	0,2	41,2	0,6	42
30/04/07	45900	11,2	3,8	7,5	22,5
Précipitations en mm à Coudeville					
24/09/12	25000	34	14,6	0,2	48,8
16/10/13	11200	13,6	0,2	44	57,8
28/04/14	27300	5,8	5,2	7,8	18,8
12/08/14	33400	0	3	11	14

Figure 38 : Relation entre les concentrations en E.coli supérieures à 10^4 germes/100 mL et les précipitations enregistrées à Sartilly (le jour-même J, la veille J-1 et l'avant-veille J-2)

De ces résultats, il ressort que dans 36% des cas, ce niveau de contamination est consécutif à une pluie supérieure à 15 mm et dans 52% des cas, pour une pluie supérieure à 10 mm. Ces pourcentages sont bien inférieurs à ceux observés sur la Saigue. La relation de cause à effet n'est donc pas aussi évidente que sur la Saigue.

La valeur la plus élevée a été mesurée le 13/10/2005. Ce fort niveau de contamination est consécutif à un évènement pluvieux significatif (42 mm). Le ruissellement, le lessivage et des dysfonctionnements au niveau des ouvrages d'assainissement sont probablement à l'origine des fortes concentrations mesurées.

Il faut également noter que depuis le 1^{er} janvier 2014 les ruisseaux de Beausoleil et de la Grâce de dieu sont également suivis dans le cadre de l'Annuaire des rejets côtiers. Aucune contamination importante n'a été relevée sur ces deux ruisseaux. Le suivi est assez difficile à réaliser du fait du faible débit et du caractère intermittent de ces deux petits cours. Les résultats de la première année de mesures sont disponibles dans le tableau qui suit.

Ruisseau de la grâce de Dieu		Ruisseau de Beausoleil	
Date	Ecoli/100ml	Date	Ecoli/100ml
28/01/14	80	28/01/14	400
11/02/14	520	11/02/14	780
27/03/14	80	27/03/14	670
28/04/14	1970	28/04/14	8400
12/05/14	6200	12/05/14	1760
12/08/14	2560	24/07/14	40
23/10/14	450	12/08/14	670
26/11/14	1750	23/09/14	160
10/12/14	950	23/10/14	1180
		26/11/14	1140
		10/12/14	410

Figure 39 a et b : résultats des valeurs en Ecoli/100ml de l'Annuaire des rejets côtiers sur le ruisseau de la grâce de Dieu et Beausoleil

2.5.2. Bassin versant de la Saigue

La Saigue fait l'objet d'analyses régulières, notamment sur les paramètres microbiologiques, dans le cadre de l'Annuaire des rejets côtiers. Les prélèvements sont réalisés à l'exutoire de la Saigue situé au nord de la plage de la fontaine Saint-Gaud (cf. figure 33).



Figure 33 : Visualisation de l'exutoire de la Saigue – Cliché SMBCG 2011

Les données recueillies sont présentées sur la figure 32 ci-dessous :

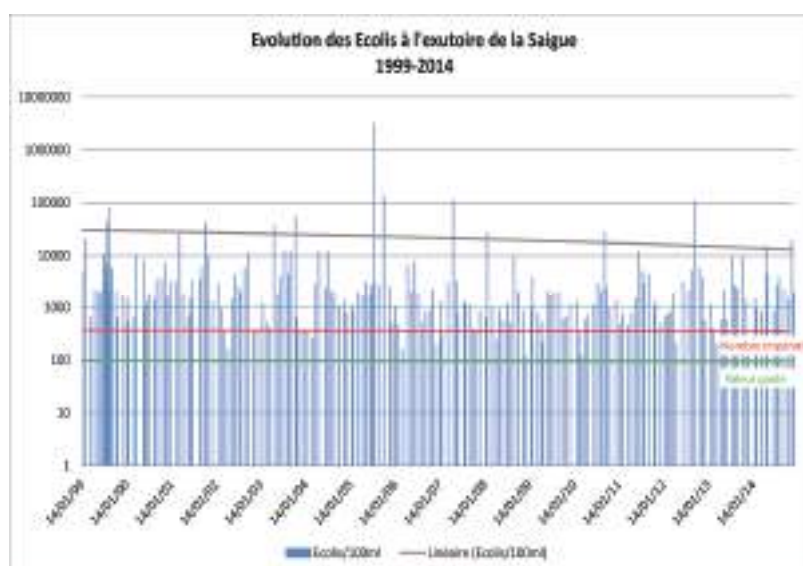


Figure 34 : Évolution des concentrations en E.coli mesurées à l'exutoire de la Saigue 1999-2015 – ARS de Basse Normandie

La majorité des teneurs en Escherchia coli des échantillons prélevés à l'exutoire de ce fleuve sont comprises entre 10^2 et 10^3 E. coli /100 ml.

Ponctuellement mais de façon assez récurrente, ces concentrations peuvent prendre un, deux voire trois log pour atteindre des valeurs de 10^4 voire 10^6 E. coli/100ml. Ces fortes concentrations témoignent des contaminations importantes qui peuvent affecter ce fleuve. Elles sont dues, soit à des dysfonctionnements des installations d'assainissement collectif, soit au lessivage généré par des précipitations significatives.

Afin de pouvoir apprécier l'influence des pluies sur la contamination du cours d'eau, les quantités d'eau précipitées le jour du prélèvement et la veille ont été recherchées lorsque des contaminations supérieures à 10^4 ont été mesurées sur les échantillons prélevés à l'aval de la Saigue. Le temps de

réponse relativement court du bassin versant de la Saigue a conduit à se limiter aux précipitations du jour et de la veille du prélèvement. Les données ont été consignées dans le tableau qui suit :

Figure 35 : Relation entre les concentrations en E.coli supérieures à 10^4 germes/100 mL et les précipitations enregistrées à Sartilly (le jour-même J, la veille J-1 et)

Date	Ecoli/100MI	Précipitations en mm à Sartilly		
		J	J-1	Cumul sur 2 jours
15/02/99	21030	0,7	10,4	11,1
13/07/99	10500	0,1	0	0,1
10/08/99	42100	3,2	8,8	18,1
25/08/99	80800	33,4	0	33,7
03/04/00	10330	4,9	5,4	14,2
21/03/01	25000	14,9	18	41,5
15/10/01	41500	4,1	15,6	19,8
02/10/02	11100	0,3	15,7	16
29/04/03	38300	0,4	1,7	4,2
24/07/03	11800	0,3	1,9	2,6
09/09/03	11700	0,7	23,9	24,9
22/10/03	55200	3,9	6,5	12,4
03/05/04	11800	0,1	2,5	7,4
12/07/04	11800	0,3	21,4	21,9
26/07/05	3178200	21,7	3,7	25,6
13/10/05	135400	0,2	41,2	42
30/04/07	113300	11,2	3,8	22,5
05/02/08	27100	2,5	9,9	14,5
		Précipitations en mm à Coudeville		
20/09/10	27300	0	0	0
29/06/11	11800	0	0	0
24/09/12	106500	34	14,6	48,6
28/04/14	15800	5,8	5,2	11
26/11/14	19500	5,8	12,6	18,4

De ces résultats, il ressort que dans 66% des cas, ce niveau de contamination est consécutif à une pluie supérieure à 15 mm et dans 84% des cas, pour une pluie supérieure à 10 mm. Ces pluies significatives tendent à majorer d'un voire deux logs, le niveau de contamination du fleuve.

La valeur la plus élevée, mesurée le 26/07/2005 est consécutive non seulement à un évènement pluvieux significatif, mais surtout à un dysfonctionnement d'un ouvrage d'assainissement. C'est, en effet, ce jour qu'une rupture d'une canalisation s'est produite dans le poste de refoulement de Mallouet générant un déversement d'eaux usées dans la Saigue. Ce déversement a entraîné une interdiction temporaire de la pratique des usages sur la plage de la fontaine Saint-Gaud notamment. Ces résultats viennent confirmer la nécessité dans l'exercice de la gestion active de considérer la valeur de 10 mm comme seuil de précipitations susceptible d'avoir un impact sur le littoral.

Au cours des dernières années, la situation semble s'être améliorée. Cette amélioration, au vu des conditions climatiques peu favorables, résulte probablement des efforts qui ont été effectués par les différents acteurs sur ce bassin versant.

3. Identification des sources potentielles de pollution

3.1. Les eaux usées domestiques

Cf version initiale du profil

3.1.1. L'assainissement collectif

Les zones agglomérées situées dans la zone d'influence de cette plage sur les communes de SAINT-PAIR SUR MER, GRANVILLE, SAINT-PLANCHERS et JULLOUVILLE sont dotées d'un assainissement de type collectif.

Ces quatre collectivités font partie du Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise



(SMAAG), collectivité chargée par ses membres d'assurer le traitement et le transfert des effluents. Avant le 1^{er} janvier 2014 Les communes de SAINT-PAIR SUR MER et de JULLOUVILLE n'y adhéraient pas directement. Elles le faisaient par l'intermédiaire du SIVOM Baie de Scissy, collectivité à laquelle ces 2 communes avaient confié la compétence de l'assainissement collectif. Le SIVOM avait rejoint le SMAAG en 1998 et lui a transféré la compétence de traitement des eaux usées.

Figure 43 : Périmètre du SMAAG – Conception : SMBCG – Données : IGN Géofla©

Le mode de gestion du service public de collecte d'une part et, du service public de transfert et de traitement, retenu par les collectivités compétentes est rappelé le tableau qui suit, une cartographie des modes de gestion de l'assainissement sur le territoire de la communauté de commune de GRANVILLE TERRE ET MER est disponible en annexe.

Collectivité	Compétence	Mode de gestion	Délegataire
Commune de SAINT-PLANCHERS	Collecte des eaux usées	Régie directe	/
SMAAG	Collecte transfert et traitement des eaux usées	Délégation de service public de type affermage	Véolia Eau

Figure 44 : Compétence des collectivités et mode de gestion des services d'assainissement

Les effluents collectés sur ces zones agglomérées sont transférés, via des canalisations et des postes de refoulement vers la station d'épuration du SMAAG située sur la commune de GRANVILLE.

L'architecture du système d'assainissement du SMAAG est illustrée sur le synoptique qui suit. Les équipements qui assurent le transfert des zones agglomérées situées dans la zone d'influence sont situés dans le cadre rouge.

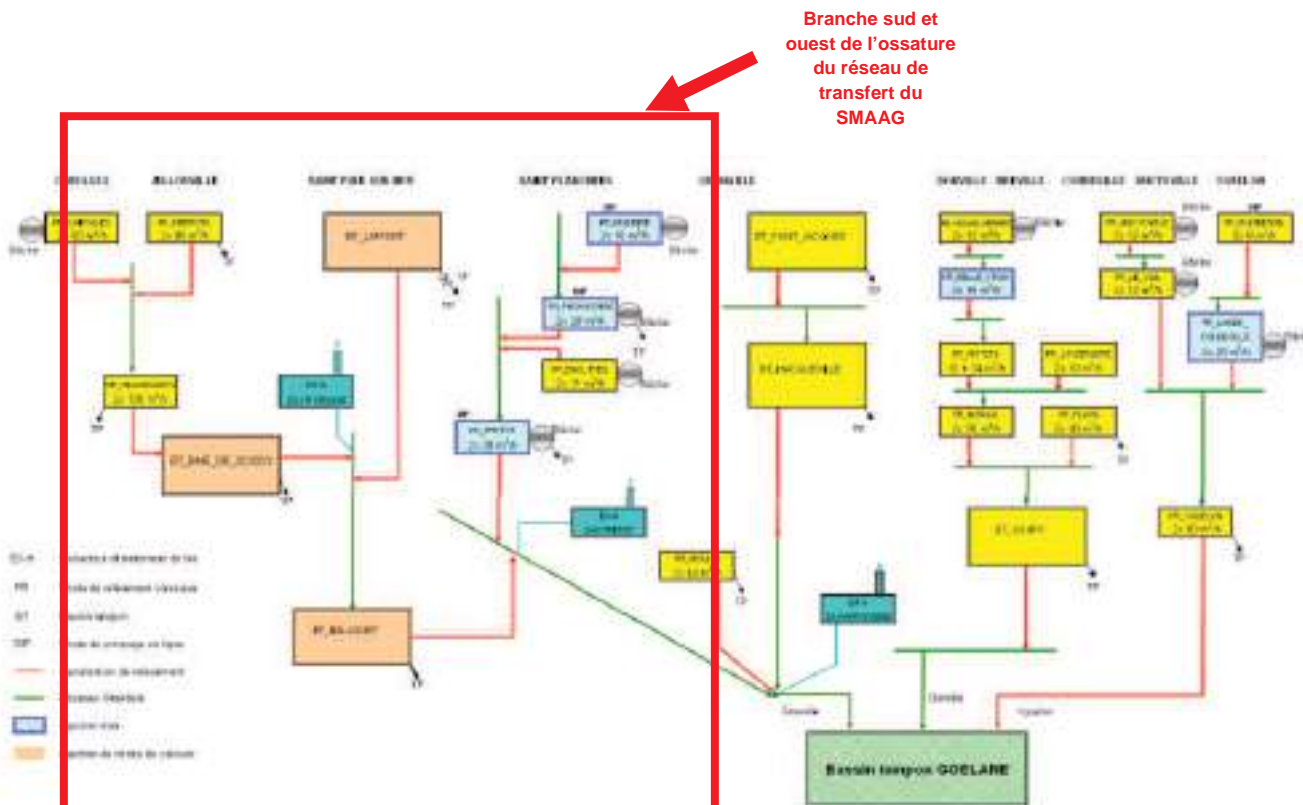


Figure 45 : Synoptique de l'architecture du réseau du SMAAG – SMAAG et Véolia Eau

Les secteurs agglomérés de la zone d'influence sur les communes de SAINT-PAIR / MER, GRANVILLE et JULLOUVILLE sont situés sur la branche sud du système d'assainissement du SMAAG, celle de SAINT-PLANCHERS sur la branche ouest.

Sur les trois communes urbaines que sont GRANVILLE, SAINT-PAIR SUR MER et JULLOUVILLE, le taux de raccordement est respectivement de 97%, 86% et 91,50%, étant précisé que ce taux a été déterminé en rapportant le nombre de branchements d'eau potable sur le nombre de branchements d'assainissement collectif. Sur la commune de SAINT-PLANCHERS, ce taux est de 40%.

La densité du réseau de collecte a conduit, pour des raisons de lisibilité, à ne faire figurer sur les plans qui suivent, que les ouvrages de transfert constituant l'ossature principale du système d'assainissement du SMAAG.

Figure 46 : Localisation des ouvrages de transfert (SMAAG) sur le bassin versant de la Saigue – SMBCG

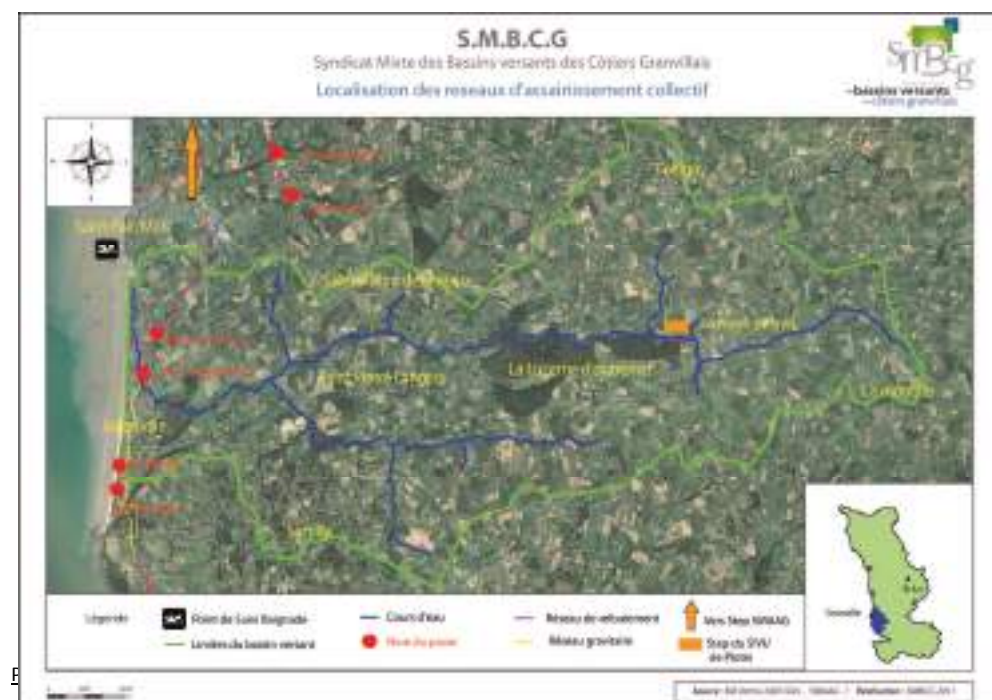
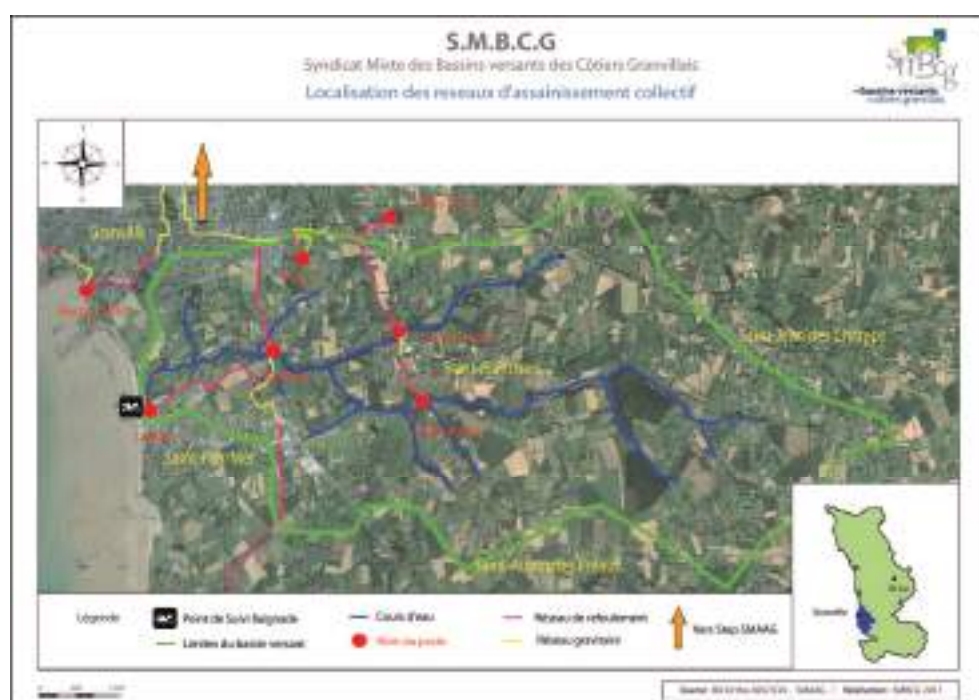


Figure 47 : Localisation des ouvrages de transfert (SMAAG) sur le bassin versant du Thar – SMBCG

▪ **Station d'épuration Goélane du SMAAG (STEP)**

La station d'épuration du SMAAG, sur laquelle sont traités les effluents générés sur les secteurs agglomérés des communes SAINT-PAIR SUR MER, GRANVILLE, JULLOUVILLE et SAINT-PLANCHERS, ne figure pas à l'intérieur de la zone d'influence de la plage de la fontaine Saint-Gaud. Cette station est localisée sur la commune de GRANVILLE à l'intérieur du bassin versant du Boscq. Les simulations effectuées à partir de flux mesurés à un instant donné et qui intègrent le rejet de la station actuelle ont montré que les apports de ce fleuve n'avaient pas d'impact sur la qualité sanitaire des eaux littorales de la plage de la fontaine Saint-Gaud.

Ses principales caractéristiques sont résumées dans le tableau.

Maitrise d'ouvrage :	SMAAG
Collectivités raccordées :	8 membres : <ul style="list-style-type: none"> - Communauté de communes des Delles (COUDEVILLE/MER, BREVILLE SUR MER, LONGUEVILLE), - Communes d'HUDIMESNIL, de DONVILLE LES BAINS, de GRANVILLE, d'YQUELON, de ST-PLANCHERS, d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ - ExSIVOM Baie de Scissy (ST-PAIR SUR MER, JULLOUVILLE et CAROLLES)
Type :	Boues activées à faibles charges avec traitement tertiaire de finition par jardins filtrants (écosystèmes humides composés de bassins plantés et de taillis contre rotation)
Mise en service :	2005
Capacité nominale organique :	4 200 kg/j soit 70 000 EQH ¹ (capacité nominale de pointe)
Capacité nominale hydraulique :	15 000 m ³ /j
Nb raccordés :	- 23 700 EQH ¹ (en moyenne annuelle pour 2010) - 41 200 EQH ¹ (en pointe estivale, valeur maximale mesurée le 15/08/2006)
Milieu Récepteur :	Le Boscq

Figure 48 : Caractéristiques de la STEP Goélane du SMAAG - SMAAG

• **Charges hydrauliques et organiques traitées sur la station**

Sur la station d'épuration du SMAAG, ce sont plus de 2 millions de mètres cubes (2.115.096 m³ en 2010) qui sont traités annuellement.

Les charges hydraulique et organique en moyenne annuelle s'élèvent respectivement pour l'année 2010, à 5 496 m³/j et à 1 420 kg DBO₅/j. Elles représentent respectivement 37% et 34% des charges nominales. L'évolution de ces charges en moyenne mensuelle est illustrée sur le graphique qui suit.

¹ EQH : Equivalent-habitant. Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. Un équivalent-habitant représente : 60 gDBO₅/j, 135 g DCO/j, 90 g MES/j, 15 d'azote/jour et 4 g de phosphore par jour.

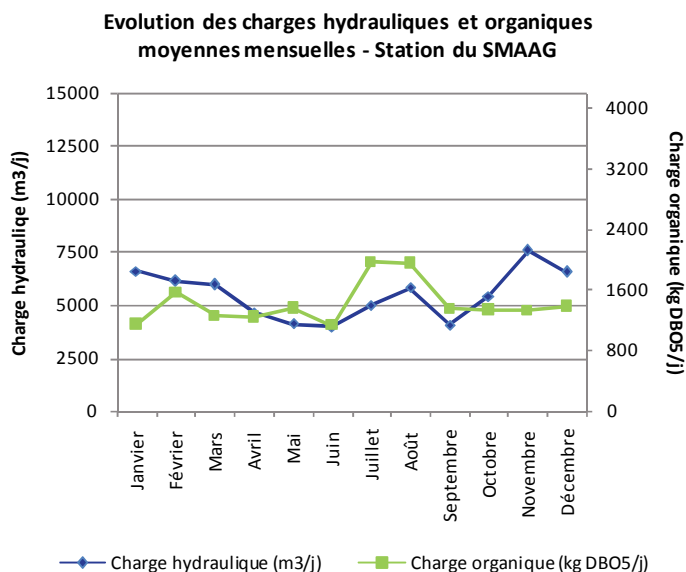


Figure 49 : Evolution des charges organiques et hydrauliques moyennes mensuelles mesurées en entrée de la station du SMAAG sur l'année 2010

En valeur moyenne, les charges mensuelles mesurées en entrée de station n'atteignent pas les valeurs nominales. En valeur journalière, la charge nominale hydraulique peut être atteinte lors d'épisodes pluvieux significatifs, ce qui traduit la sensibilité du système d'assainissement (collecte et transfert) aux apports d'eaux claires parasites pluviales.

En revanche, la valeur journalière la plus élevée pour la charge organique reste à ce jour bien inférieure à la capacité nominale. Cette valeur qui s'élève à 2 470 kg de DBO5 / j a été mesurée le 15 août 2006.

Le graphique ci-dessus montre que les charges hydrauliques les plus importantes sont mesurées au cours de l'automne et de l'hiver. Pour la charge organique, c'est en toute logique, sur la période de plus forte fréquentation (saison estivale), que les valeurs les plus élevées sont mesurées.

- **Charges hydrauliques et organiques traitées sur la station**

Chaque année, est mis en œuvre sur la station d'épuration un programme d'autosurveillance en application de la réglementation en vigueur et conformément aux dispositions de l'arrêté n°03-331-FJ portant sur l'autorisation du système d'assainissement du SMAAG. Ce dispositif permet d'apprécier les performances de la station et de pouvoir, le cas échéant détecter les dérives de fonctionnement.

Du bilan d'autosurveillance effectué en 2015, il ressort que le fonctionnement de la station d'épuration est très satisfaisant avec une eau épurée de bonne qualité physico-chimique et des rendements supérieurs à ce qui était attendu. Ce constat est un peu moins bon sur la qualité bactériologique, certains abattements n'atteignant pas la valeur fixée par l'arrêté. Ceci doit toutefois être relativisé, l'abattement manquant ne dépassant pas les 0,5 log et les dépassements étant observés en dehors de la saison estivale. Ces dépassements sont de plus sans incidence sur les sites d'usage, comme a pu le démontrer le projet Life Environnement Mareclean.

- **Traitement et devenir des boues d'épuration**

Les boues produites sur la station du SMAAG sont des boues pâteuses chaulées. Après extraction de la filière biologique, les boues sont déshydratées par centrifugation puis chaulées avant d'être valorisées en agriculture, suivant un plan d'épandage validé après enquête publique et annexé à l'arrêté d'autorisation n° 03-331-FJ. Les boues produites présentent en moyenne une siccité de 30%. Elles sont, en dehors des périodes d'épandage, stockées dans des silos en béton fermés et compartimentés. Ce stockage en silos compartimentés permet de disposer d'une traçabilité du produit.

Un suivi des boues produites est réalisé chaque année. Il est disponible dans le tableau suivant :

	2011	2012	2013	2014	2015
Boues évacuées en (TMS)	886,8	625,5	768,7	754,3	935,9
Boues valorisées en agriculture (TMS°)			719,1	665,9	845,8
Boues valorisées en compostage (TMS)			49,7	88,4	90,1

Figure 50 : Evolution de la valorisation des boues

En 2015, la quasi-totalité des boues produites a été épandue. Les analyses effectuées sur les échantillons prélevés démontrent l'innocuité de ces sous-produits et leur intérêt du point de vue agronomique. L'apport de chaux constitue une plus-value, fort appréciée par les exploitants agricoles sur un territoire présentant des sols plutôt acides.

Il faut noter cependant que du fait de la saturation des capacités de stockage sur la station et du plan d'épandage imposant une valorisation en compostage. Le cahier des charges pour la réalisation d'une étude pour l'extension du plan et la recherche de solution de stockage est en cours

- **Les réseaux et les postes de refoulement**

Le réseau d'assainissement implanté sur les communes de SAINT-PAIR SUR MER, de GRANVILLE de JULLOUVILLE et de SAINT-PLANCHERS joue le rôle de canalisation de collecte et/ou de transfert.

Les linéaires de canalisations et le nombre de postes de refoulement sont figurés dans le tableau ci-dessous en distinguant la collectivité dont ils relèvent :

	Nombre de postes de refoulement (Unité)	Linéaire de canalisations gravitaires (m)	Linéaire de canalisations de refoulement (m)	Linéaire total de canalisation (m)
Commune de GRANVILLE	7	74 506	340	74 846
Commune de SAINT-PLANCHERS	0	3 483	0	3 483
Ex SIVOM Baie de Scissy	19	89 690	8 735	98 425
SMAAG	25	21 118	27 534	48 652
Total	51	188 797	36 609	225 406

Figure 50 : Bilan des équipements de collecte et de transfert - SMBCG

Sur la zone d'influence de la plage de la fontaine Saint-Gaud (Bassins versants de la Saigue et du Thar), 24 postes de refoulement ont été recensés. Sur ces 24 postes, 7 relèvent de la responsabilité

du SMAAG. Il s'agit des postes de refoulement de Mallouet, de Laffont, de Prétôt, de la Provostière et de la Moinerie et sur le bassin versant du Thar, des postes des Huguenants et de Scissy.

Tous les postes du SMAAG sont équipés de bâches de sécurisation à l'exception du poste des Huguenants et de la Provostière. Ce dernier est sécurisé par un dispositif d'asservissement au poste de la Moinerie. Ce dispositif fonctionne de la façon suivante. En cas de panne sur le poste de refoulement de la Provostière, un signal sera envoyé au poste de la Moinerie pour arrêter temporairement le pompage vers le poste de la Provostière. Les effluents seront stockés dans la bâche de stockage du poste de la Moinerie dans l'attente du retour à la normale.

Concernant le poste des Huguenants, c'est la canalisation gravitaire située en amont qui permet de stocker temporairement les effluents en cas de panne sur ce poste. La capacité est estimée à 300 m³.

Pour les autres postes, la capacité des ouvrages de rétention, ainsi que la localisation des postes sont figurées dans le tableau qui suit.

	PR Huguenants	PR Scissy	PR Laffont	PR Mallouet	PR la Moinerie	PR la Provostière	PR Prétôt
Localisation	JULLOUVILLE	ST-PAIR / MER	ST-PAIR / MER	GRANVILLE	ST-PLANCHERS	ST-PLANCHERS	GRANVILLE
Capacité de pompage du poste	175 m ³ /h	216 m ³ /h	150 m ³ /h	400 m ³ /h	25 m ³ /h	30 m ³ /h	55 m ³ /h
Type de sécurisation	Canalisation gravitaire amont	Bâche en béton	Bâche en béton	Bâche en béton	Bâche en polyester	Asservissement	Bâche en polyester
Capacité de la bâche de stockage	350 m ³	450 m ³	300 m ³	450 m ³	40 m ³	/	90 m ³

Figure 51 : Capacité de pompage des postes de refoulement et mode de sécurisation - SMAAG

Pour les 17 autres postes de refoulement, 15 relèvent de la responsabilité du SIVOM Baie de Scissy, 1 de celle de la ville de GRANVILLE et 1 du domaine privé (Poste de l'Hôpital de GRANVILLE).

Le diagnostic d'assainissement réalisé sur la période 2002-2005 a permis d'identifier les désordres affectant le système d'assainissement composés des équipements du SMAAG et de ses membres.

Ces désordres sont les suivants :

- Infiltration d'eaux claires parasites de nappe induites par des anomalies sur le réseau (déboitement, casse, altération du matériau constitutif...) et de pluie (mauvais raccordement ;
- Des rejets non conformes avec une orientation des eaux usées vers le réseau pluvial ou hydrographique ou à l'inverse une orientation des eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées.

Lors de la réalisation de ce diagnostic, les postes structurants réalisés dans le cadre du projet de la nouvelle station d'épuration, n'étaient pas encore construits. C'était notamment le cas pour les postes de Mallouet et de Scissy. Dans le cadre de ce projet, le système d'assainissement sur la partie littorale du centre de SAINT-PAIR SUR MER a été restructuré.

Cette restructuration a consisté à construire un nouveau poste de refoulement (PR Scissy) sur le site de l'ancienne station d'épuration du SIVOM Baie de Scissy. En parallèle, le poste Lecourtois situé en bordure direct du littoral a été supprimé dans le cadre de cette restructuration. Cette suppression s'est

accompagnée d'une refonte complète du poste Laffont, cet équipement devenant un ouvrage structurant dans l'ossature de transfert. La suppression du poste Lecourtois a été justifiée par les dommages préjudiciables sur la qualité sanitaire des eaux de baignade qu'engendraient les dysfonctionnements sur cet équipement.

Des campagnes de mesure effectuées dans le cadre du diagnostic du système d'assainissement, il ressort que sur la zone d'influence de la plage de la fontaine Saint-Gaud, plusieurs secteurs présentent un indice de nappe important. Il s'agit :

- Sur le bassin versant de la Saigue, du bassin de collecte de l'ancien poste Lecourtois, raccordé aujourd'hui sur le poste Laffont, ainsi que de ceux du poste de Laffont, de St-Nicolas et de Prétôt. Le bureau d'études précisait toutefois pour les bassins de collecte de Prétôt et de St-Nicolas, les volumes d'eaux parasites de nappe ne représentaient pas un volume important en entrée de station.

Il ajoutait que la forte sensibilité observée sur le poste de Laffont s'expliquait par l'arrivée d'eaux claires directement par les regards situées dans les prairies inondées bordant la Saigue. Les reprises ont, depuis ce constat, été effectuées.

S'agissant du bassin de collecte de Lecourtois, les mesures mettaient en évidence une sensibilité importante de ce secteur aux apports d'eaux de nappes. Cette sensibilité n'a, toutefois, pas pu être confirmée et la question reste posée pour savoir si les mesures sont bien représentatives d'un état d'usure du réseau ou si elles sont fictives et dues à un problème de surcomptage.

- sur le bassin versant du Thar, du secteur de Kairon et de Beausoleil avec pour ce dernier des apports localisés majoritairement dans les prairies situées en amont du lotissement ;

S'agissant des infiltrations d'eaux pluviales, le diagnostic a démontré que la majorité de ces apports proviennent des communes centrales du territoire du SMAAG (GRANVILLE et DONVILLE LES BAINS).

Sur les bassins versants constituant la zone d'influence, certains secteurs présentent des indices de raccordement importants. Parmi eux, figurent :

- sur le bassin versant de la Saigue, le secteur de Prétôt sur la commune de GRANVILLE et celui du PR Laffont sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER ;
- sur le bassin versant du Thar : les secteurs de Belle Rive et de Beausoleil situés sur la commune de SAINT-PAIR/MER.

Concernant les bassins de collecte des PR Laffont et Beausoleil, il est probable que les apports pseudo-permanents (drainage rapide de nappe) entraînent une surestimation des surfaces actives et faussent les indices de raccordement.

De nombreux secteurs présentent des indices de raccordements importants laissant présumer d'une mauvaise conformité des branchements imputables à l'histoire de ces réseaux. Ces mauvais branchements peuvent, soit entraîner des rejets directs d'eaux usées vers des exutoires qui finiront par aboutir dans le milieu réceptacle final avec les conséquences que cela suppose sur la dégradation des eaux, soit amener des eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées en augmentant la sensibilité des postes au débordement par temps de pluie.

Pour remédier à ces conséquences préjudiciables, des tests à la fumée ou des contrôles systématiques de branchements ont été préconisés à l'issue du diagnostic. Certains des secteurs

devant faire l'objet de ce type d'investigations sont localisées dans la zone d'influence de la plage de la fontaine Saint-Gaud.

Il s'agit :

- sur le bassin versant de la Saigue :
 - o de la partie ouest du bourg de SAINT-PLANCHERS ;
 - o du secteur de Saint-Nicolas Plage sur la commune de GRANVILLE ;
 - o du bourg de la commune de SAINT-PAIR SUR MER située sur le bassin de collecte du pluvial de Scissy et en bordure de la Saigue, et de la ZA du Croissant ;

- sur le bassin versant du Thar :
 - o du secteur de Beausoleil incluant Catteville, les Trois Croix et la Déganetière sur la commune de SAINT-PAIR/MER ;
 - o de l'Avenue de la Libération et du secteur des Paquerettes sur la commune de JULLOUVILLE.

En complément, dans le cadre du projet Life Environnement Marcelean, la sensibilité au débordement des postes du SMAAG a fait l'objet d'une étude plus approfondie. Elle a consisté dans un premier temps à vérifier le dimensionnement des capacités de stockage actuelles.

Des simulations ont été effectuées à partir du modèle de réseaux développé dans le cadre du projet Marcelean pour des pluies de projet de période de retour connue, afin de déterminer les volumes déversés ou l'existence d'un déversement. Au total, ce sont 11 pluies de projet qui ont été simulées. De ces simulations, il ressort que les postes de refoulement présentent un comportement diversifié :

- postes sensibles au débordement, parmi ces postes figure un poste implanté sur la zone d'influence de la plage de la fontaine Saint-Gaud, il s'agit du poste de Prétôt ;
- postes ne présentant pas de risques de débordement, y compris pour des périodes de retour élevées ;
- postes en situation intermédiaire.

Ces résultats sur la sensibilité des postes au débordement ont été synthétisés sur une carte dont l'illustration est figurée ci-dessous. Trois codes couleur ont été définis en fonction de la sensibilité des ouvrages au déversement. La sensibilité au débordement des ouvrages n'a pas été simulée pour la totalité des postes présents sur le territoire du SMAAG. Ce sont les principaux les ouvrages relevant de ce dernier qui l'ont été.

Cette sensibilité reste donc méconnue pour les autres postes, ceux relevant de la responsabilité des membres du SMAAG. Cette connaissance moins approfondie du fonctionnement de ces ouvrages ne suppose pas que des déversements ne s'y produisent pas.

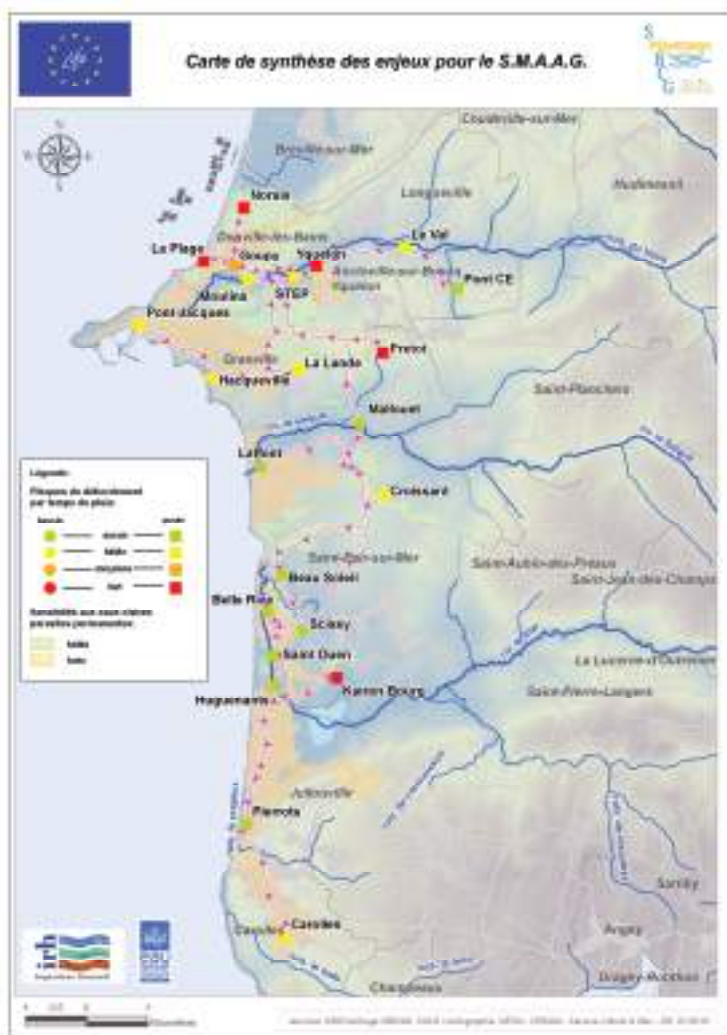


Figure 52 : Sensibilité des postes du SMAAG au débordement – Projet Life Environnement Mareclean SMBCG, AESN et IRH 2009

Selon ces simulations, sur la zone d'influence de la plage de la fontaine Saint-Gaud, deux postes présentent un risque fort de débordement. Il s'agit du poste de Prétôt situé sur la commune de GRANVILLE à l'intérieur du bassin versant de la Saigue et du poste de Kairon bourg sur la commune de ST-PAIR / MER à l'intérieur du bassin versant du Thar.

Afin de compenser le déficit de connaissances sur le fonctionnement des ouvrages relevant de la responsabilité des membres du SMAAG, la méthode développée par la société SAUR dans le cadre de projets Life et notamment dans le cadre de Mareclean a été appliquée sur ces ouvrages. Cette méthode permet de déterminer la criticité technique des

postes de refoulement.

La criticité est calculée à partir des caractéristiques et des données de fonctionnement spécifiques à chaque poste. La note technique est déterminée à partir d'une note d'équipement et d'un facteur de transfert qui prend en compte les conditions d'un déversement potentiel du poste jusqu'au milieu naturel récepteur. C'est en fonction de cette note qu'est apprécié le niveau de criticité :

Niveau de criticité	Note technique	Remarques
Criticité faible	<77	Ces ouvrages généralement bien équipés, avec une faible occurrence d'alarmes, dotés de bâches de sécurisation et non équipés de trop pleins, présentent peu de risques pour l'environnement.
Criticité intermédiaire	>77 et <117	Ces postes présentent un équipement classique sur lesquels des améliorations peuvent être apportés
Criticité élevée	>117	Ces postes généralement dotés de trop pleins, avec une forte occurrence d'alarmes, sans bâche de sécurisation, transitant d'importants volumes et situés à proximité du littoral peuvent présenter une risque pour l'environnement.

Tableau 53 : Légende de la criticité des postes

Les résultats pour l'ensemble des postes relevant de la responsabilité des membres du SMAAG sont détaillés en annexe 3 du présent rapport et sont synthétisés sur les deux cartes qui suivent :



Figure 54 : Localisation et criticité des postes relevant de la responsabilité du SMAAG sur le BV de la Saigue

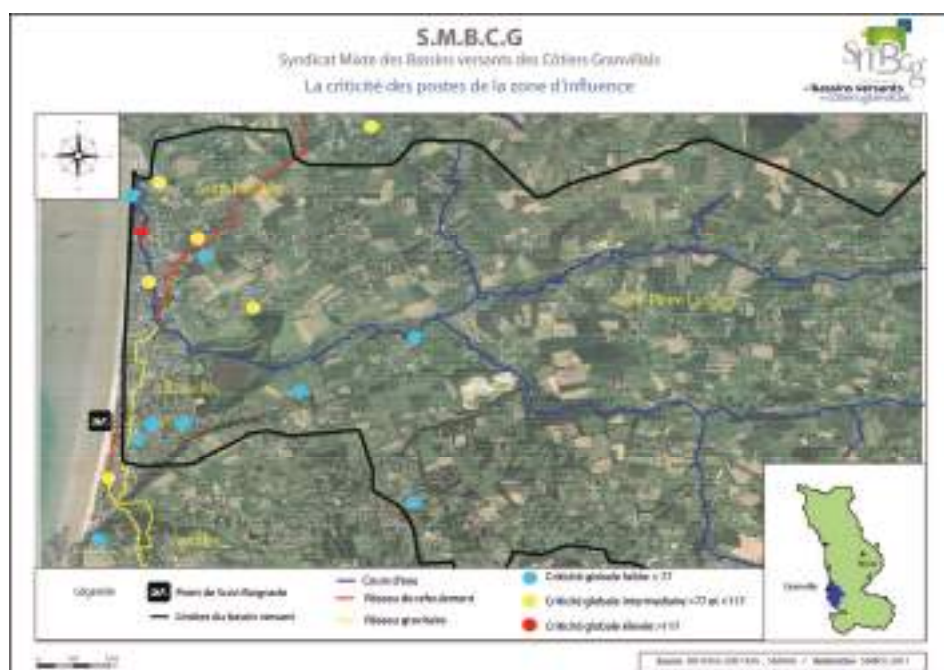


Figure 55 : Localisation et criticité des postes relevant de la responsabilité du SMAAG sur le BV du Thar

Sur les 17 postes localisés dans la zone d'influence de la plage de la fontaine Saint-Gaud sur lesquels cette méthode a été appliquée, deux sont considérés comme critiques avec une note technique supérieure à 117. Il s'agit du poste du village Landais sur le bassin versant de la Saigue et du poste de Belle Rive sur le bassin versant du Thar. La criticité pour ce dernier est due à la localisation du poste à très forte proximité du cours d'eau en zone inondable. S'agissant du poste du village Landais, ce sont des défauts d'équipement qui expliquent cette forte criticité (problèmes de pompes, défauts électriques...).

Synthèse sur le système d'assainissement :

- Station conforme à la réglementation en vigueur avec une eau traitée de bonne qualité physico-chimique et des non conformités ponctuelles sur les paramètres bactériologiques n'ayant pas d'incidence sur les sites d'usage littoraux ;
- Deux postes présentent un risque fort de débordement. Il s'agit du poste de Prétôt sur la commune de GRANVILLE (BV de la Saigue) et de celui de Kairon Bourg sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER (BV du Thar) ;
- Deux postes présents dans la zone d'influence ont un niveau de criticité élevé. Il s'agit des postes du village Landais sur la commune de GRANVILLE (BV de la Saigue) et de celui de Belle Rive sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER (BV du Thar) ;
- Réseau très sensible aux apports d'eaux claires parasites pluviales (Bassin de collecte du PR Beausoleil et du PR Laffont sur la commune de SAINT-PAIR/MER : à confirmer / Secteur de Prétôt sur la commune de GRANVILLE) et de nappe (Bassins de collecte des PR Laffont et Beausoleil sur la commune de SAINT-PAIR/MER – Bassin de collecte de Kairon sur la commune de SAINT-PAIR/MER : à confirmer) avec pour conséquence d'augmenter la sensibilité des postes au débordement ;
- Des non conformités de branchements pouvant entraîner des rejets directs au milieu naturel ou augmenter la sensibilité des postes au débordement

3.1.2. L'assainissement non collectif

La compétence d'assainissement non collectif a été confiée par les membres de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer à cette dernière. Dans le cadre de cette compétence, elle assurera sur son territoire le diagnostic de l'existant, le contrôle du bon fonctionnement et de conception/réalisation des installations d'assainissement non collectif.

Au 31 décembre 2014 sur les 610 diagnostics réalisés sur le bassin versant de la Saigue 37 (6%) apparaissent comme particulièrement impactant (priorité 1). En ce qui concerne le bassin versant du Thar sur les 1102 installations contrôlées, 59 (5,3%) apparaissent en priorité 1.

3.2. Eaux pluviales

Cf version initiale du profil

3.3. Les activités agricoles

Données issues du RGA 2010 et du SMBCG

3.3.1. Le bassin versant de la Saigue

3.3.1.1. Description des activités agricoles

Pour recenser les activités agricoles sur le bassin versant de la Saigue, ce sont les données des exploitations possédant leur siège à l'intérieur du bassin versant qui ont été prises en compte. L'utilisation de ces données entraîne une légère surestimation de la surface agricole utilisée, la totalité

de la SAU de chaque siège étant prise en compte alors que certaines parcelles se situent en dehors du bassin versant. L'analyse de l'occupation du sol a permis de mettre en évidence la forte vocation agricole (90% du territoire) du bassin versant de la Saigue.

D'après le recensement agricole (RGA 2010), 102 exploitations ont été recensées sur ce bassin versant, dont 431 professionnelles. Ce nombre d'exploitations professionnelles a connu une diminution significative entre 1988 et 2000, en passant de 70 à 31.

Exploitations	1988		2000		2010	
Exploitations professionnelles	70	39%	48	35%	31	30%
Autres exploitations	110	61%	90	65%	71	70%
Total exploitations	180	100%	138	100%	102	100%
	1988		2000		2010	
Terres labourables (ha)	846	29%	1431	50%	1670	60%
Surface toujours en herbe (ha)	2090	71%	1435	50%	1111	40%
Total SAU (ha)	2936	100%	2866	100%	2781	100%
Cheptel (effectif)	1988		2000		2010	
Total bovins	6176		5772		5179	
Total volailles	2067		3954		4021	
Total porcins						
Total équidés						
Total ovins (brebis mère)						

Figure 58 : Nombre d'exploitations, répartition des SAU et cheptels sur le bassin versant de la Saigue
Données RGA 1988, 2000 et 2010

Les activités agricoles sont principalement orientées vers l'activité d'élevage, comme en témoigne les chiffres portant sur le cheptel dans le tableau ci-dessus.

L'occupation du sol a connu des évolutions notables entre 1988 et 2000, avec une augmentation significative des surfaces labourables au détriment des prairies. Ces terres labourables ont été réservées à la culture de maïs fourrage, devenu essentiel dans l'alimentation des bovins. La SAU du territoire, en 2010, se compose à 60% de terres labourables et à 40% de surfaces toujours en herbe. La diminution de la STH au profit des terres labourables est de 22% entre 2000 et 2010. Cette évolution a été plus marquée sur le sous bassin versant de l'Oiselière.

Ce retournement des prairies n'est pas sans conséquence sur l'environnement. Parmi elles, figurent notamment la libération massive de nutriments (azote, phosphore, potassium...etc.), générée lors du processus de minéralisation de la matière organique présente dans les horizons superficiels du sol et la destruction des écosystèmes prairiaux, écosystèmes qui agissent en faveur de la qualité des sols, (stabilité structurale, taux de matière organique), de la qualité des eaux (infiltration, recharge de nappes...etc.) et de la qualité des paysages.

Le bassin versant de la Saigue est particulièrement sensible à l'érosion des sols. Les mesures réalisées le 9 février 2009 (pluviométrie de 3mm/h pendant 3 heures) pour identifier les zones les plus

contributives sur ce bassin versant ont permis de quantifier un flux d'environ 11 tonnes (en 12h) de matières en suspension à l'exutoire de l'Oiselière, principal affluent de la Saigue.

3.3.1.2. Indicateurs "pollutions agricoles"

Les risques de pollutions microbiologiques liés aux activités agricoles peuvent être appréciés au moyen de quelques indicateurs simples que sont la pression animale et le taux de mise en conformité des élevages (Méthodologie basée sur l'étude de Derolez, 2003).

▪ Pression animale

Afin de rendre compte de la pollution fécale émise par l'ensemble des animaux d'élevages sur le secteur, il est possible d'estimer les flux d'*Escherichia coli* théoriques rejetés, en équivalent-homme² (Eho).

A partir des effectifs des cheptels et des valeurs d'Eho par espèce animale (cf. figure 58), les apports microbiologiques théoriques d'origine agricole sur le secteur d'étude ont été évalués. Rapportés à la SAU du bassin versant, ces apports caractérisent la pression animale du secteur, exprimée en Eho/ha (cf. figure 60).

Espèces	Homme	Bovins	Volailles	Porcins	Equidés	Ovins
Equivalent-homme (Eho)	1	7.2	0.4	65.2	0.2	6.0

Figure 59 : Valeurs des Eho par espèce issues d'une synthèse bibliographique et d'analyses statistiques (Picot, 2002 in Pommepeuy *et al*, 2005)

Apports théoriques	Bovins	Volailles	Total
Effectifs (RGA 2000)	5179	4 021	/
Flux microbiologiques (en Eho)	37 288,8	1 608,4	38 897,2
Pression	Bovins	Volailles	Total
Charges animales (en Eho/ha SAU)	14,41	0,57	14,99

Figure 60 : Apports microbiologiques théoriques (en Eho) et charges animales (en Eho/ha SAU)

Comparée à la charge animale de 1880 Eho/ha SAU de la Baie de la Fresnaye (Derolez, 2003), qui est un secteur d'élevage agricole intensif classé en zone d'excédent structurel (ZES), la pression agricole sur la zone d'étude, estimée à 15 Eho/ha de SAU, reste faible. Cependant, l'absence de chiffre en ce qui concerne les équidés et les ovins tant à minimiser cette pression agricole.

▪ Taux de mise en conformité des élevages

Données SMBCG et AESN

Les installations d'élevage non mises aux normes (non conforme au PMPOA³ 1 et PMPOA 2) peuvent entraîner des rejets directs d'effluents vers le milieu aquatique du fait de l'absence ou du sous-

² Equivalent-homme (Eho) : sur le modèle de l'Equivalent-habitant utilisé en assainissement urbain, l'AESN a établi un équivalent-homme (Eho) correspondant à un flux journalier moyen de 2.10^9 à $3,4.10^9$ E.coli (DEROLEPZ, 2003 et PICOT, 2002)

dimensionnement des fosses de stockages d'effluents et/ou de l'absence de collecte des eaux de rinçage des aires d'exercices.

Sur les 40 exploitations professionnelles localisées sur le bassin versant, 27 exploitations soit 68% avaient effectué leur mise aux normes en 2008.

Le nombre d'UGB maîtrisés en 2008 était de 2465.

▪ Impact des activités de pâturage (indice de piétinement)

Données SMBCG

La conservation des prairies en bordure des cours d'eau constitue un facteur favorable à la préservation de la qualité de l'eau et à la protection des milieux associés (Mareclean, 2010). En effet, l'accès libre des bovins au cours d'eau, qui viennent s'abreuver, peut entraîner une dégradation des berges, une altération de la capacité d'autoépuration du cours d'eau et être une source directe de contamination fécale. Afin d'appréhender cet impact potentiel du pâturage, un indice de piétinement a été défini.

Le SMBCG a effectué, dans le cadre des contrats territoriaux et globaux, un diagnostic de l'état des berges de la Saigue. Vingt-huit kilomètres de berges ont été parcourus. Sur ces 28 kilomètres, 14 % du linéaire de berge présentait de fortes dégradations induites par le piétinement des bovins.

En parallèle, 75 abreuvoirs non aménagés ont été recensés, soit une fréquence d'1 point tous les 500 m.

Des travaux de restauration ont donc été réalisés sur ce bassin versant, L'objectif de ces aménagements est d'éviter notamment les perturbations engendrées par l'activité de pâturage.

Au total fin 2015, 11 490 ml de clôtures ont été posées et 79 abreuvoirs aménagés.

3.3.1 Le bassin versant du Thar

3.3.1.1 Description des activités agricoles

Le recensement des activités agricoles sur ce bassin versant s'est effectué de façon analogue à celui sur le bassin versant de la Saigue.

L'analyse de l'occupation du sol a démontré que ce territoire dispose d'une forte vocation agricole (90% du territoire). Deux cent cinquante-deux exploitations ont été recensées sur ce bassin versant. Parmi elles, figure 70 exploitations professionnelles. Comme sur le bassin versant de la Saigue, le nombre d'exploitations professionnelles est en baisse depuis 2000 (- 47 exploitations).

Exploitations	1988		2000		2010	
Exploitations professionnelles	167	41%	107	33%	70	28%
Autres exploitations	239	59%	215	67%	182	72%
Total exploitations	406	100%	322	100%	252	100%
	1988		2000		2010	
Terres labourables (ha)	1704	27%	2522	44%	2928	52%

³ PMPOA : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole : plan d'aides accordé aux éleveurs pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage (stockage des effluents, collecte et épuration des eaux vertes (déjection) et blanches (lait), collecte et évacuation des eaux pluviales, etc.) pour répondre aux exigences de préservation de la qualité des ressources en eau.

Surface toujours herbe (ha)	en	4648	73%	3234	56%	2654	48%
Total SAU (ha)		6352	100%	5756	100%	5582	100%
Cheptel (effectif)		1988		2000		2010	
Total bovins		12155		11373		11122	
Total volailles		30239		51771		71591	
Total porcins							
Total équidés							
Total ovins (brebis mère)							

Figure 61 : Nombre d'exploitations, répartition des SAU et cheptels sur le bassin versant du Thar
Données RGA 1988, 2000 et 2010

La répartition de l'occupation du sol de la SAU en 2010 révèle que l'activité des exploitations était principalement tournée vers l'élevage en 2000. Ce constat était toujours valable en 2010.

Comme sur le bassin versant de la Saigue, l'occupation du sol a connu des évolutions notables entre 1988 et 2010, avec une augmentation significative des surfaces labourables au détriment des prairies. Ces terres labourables ont été réservées à la culture de maïs fourrage, devenu essentiel dans l'alimentation des bovins. La SAU du territoire est en 2010 partagée à parts égales entre surface toujours en herbe et terre labourables. Comme sur la Saigue, ces retournements ne sont pas sans conséquence. Ils favorisent la libération massive de nutriments et entraînent la destruction d'écosystèmes prairiaux.

Le bassin versant du Thar est particulièrement sensible à l'érosion des sols. Un flux d'environ 30 tonnes (en 24h) de MES a été mesuré à l'exutoire du Thar, le 9 février 2009 (pluviométrie de 3mm/h pendant 3 heures).

3.3.1.2 Description des activités agricoles

L'appréciation des risques de pollution agricole peut s'effectuer comme sur la Saigue au moyen de quelques indicateurs simples.

▪ Pression animale

A partir des effectifs des cheptels et des valeurs d'Eho par espèce animale (Figure 61) les apports microbiologiques théoriques d'origine agricole sur le secteur d'étude ont été évalués. Rapportés à la SAU du bassin versant, ces apports caractérisent la pression animale du secteur, exprimée en Eho/ha (Figure 63).

Espèces	Homme	Bovins	Volailles	Porcins	Equidés	Ovins
Equivalent-homme (Eho)	1	7.2	0.4	65.2	0.2	6.0

Figure 62 : Valeurs des Eho par espèce issues d'une synthèse bibliographique et d'analyses statistiques (Picot, 2002 in Pommeupuy *et al*, 2005)

Apports théoriques	Bovins	Volailles	Total
Effectifs (RGA 2000)	11122	71591	/
Flux microbiologiques (en Eho)	80078,4	28636,4	108714,8

Pression	Bovins	Volailles	Total
Charges animales (en Eho/ha SAU)	14,34	5,06	19,4

Figure 63 : Apports microbiologiques théoriques (en Eho) et charges animales (en Eho/ha SAU)

Comparée à la charge animale de 1880 Eho/ha SAU de la Baie de la Fresnaye (Derolez, 2003), qui est un secteur d'élevage agricole intensif classé en zone d'excédent structurel (ZES), la pression agricole sur la zone d'étude, estimée à 19,4 Eho/ha SAU, est très faible. Cependant, l'absence de chiffre en ce qui concerne les équidés les porcins et les ovins tant à minimiser cette pression agricole. La pression d'élevage sur le bassin versant du Thar est du même ordre de grandeur que celle du bassin versant de la Saigue.

- **Taux de mise en conformité des élevages**

Cf version initiale du profil

- **Impact des activités de pâturage (indice de piétinement)**

Un diagnostic analogue à celui réalisé sur le bassin versant de la Saigue a été effectué sur celui du Thar. Au cours de ce diagnostic, quatre-vingt-douze kilomètres de berges ont été parcourus. Sur ces 92 km, 22 % des du linéaire de berge présentait des dégradations importantes induites par le piétinement es bovins. En parallèle, 316 abreuvoirs non aménagés ont été recensés, soit une fréquence d'un point tous les 300 m.

Suite à ce constat, des travaux de restauration visant à limiter l'impact des activités de pâturage par la pose de clôtures et l'aménagement de points d'abreuvement, ont été engagés sur ce bassin versant.

Au total fin 2015, 34 635 ml de clôtures ont été posées et 188 abreuvoirs aménagés.

3.4. Industries

Cf version initiale du profil

3.5. Autres sources de pollutions spécifiques

3.5.1. Port, zone de mouillage

Cf version initiale du profil

3.5.2. Infrastructures pour les estivants

Cf version initiale du profil

3.5.3. Cirques

Cf version initiale du profil

PHASE II: Diagnostic

Cf version initiale du profil

1. Synthèse sur les facteurs de risques

Cf version initiale du profil

1.1. Rejets côtiers

Cf version initiale du profil

1.2. Assainissement

De nombreuses améliorations ont d'ores et déjà été apportées sur les installations d'assainissement collectif implanté sur les bassins versants et de la Saigue et du Thar. Ces améliorations sont les suivantes :

➔ Bassin versant de la Saigue :

- Opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SMAAG pour limiter les risques de débordement :
- Suppression du PR Lecourtois, poste qui lors de dysfonctionnement générait des déversements d'eaux usées dans le pluvial implanté dans la digue situé en bordure du centre de SAINT-PAIR SUR MER. Ce poste a été supprimé dans le cadre du projet de construction de la station d'épuration du SMAAG. Le cheminement de la collecte a été modifié. Les effluents du poste Lecourtois qui rejoignaient la station du SIVOM Baie de Scissy implanté sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER ont été orientés vers le nouveau poste Laffont situé en bordure de Saigue dans le bourg de cette même commune. Le poste de Laffont a été doté d'une bache de sécurisation d'une capacité de 300 m³. Les effluents collectés au niveau du poste de Laffont sont refoulés vers le poste de Mallouet, implanté lui-aussi en bordure de Saigue mais cette fois-ci sur la commune de GRANVILLE. Cet équipement a également été doté d'une bache de sécurisation d'une capacité de 450 m³. Ce poste constitue la dernière étape avant la station d'épuration.



Ces travaux ont été effectués en 2006-2007.



Figure 85 a et b : Construction du poste de Mallouet et de sa bache de sécurisation à GRANVILLE – Construction de la bache de sécurisation du poste de refoulement de

Laffont à SAINT-PAIR SUR MER – Cliché SMAAG

- Finalisation du raccordement des zones assainies en mode collectif de la commune de SAINT-PLANCHERS sur les installations du SMAAG. Cette finalisation du raccordement a nécessité de créer un nouveau poste de refoulement à proximité des lagunes. Ce nouveau poste a été doté d'une bache de sécurisation de 40 m³. Le supplément d'effluents collectés dans cette zone a imposé de réhabiliter les postes de la Provostière et de Prétôt pour les doter de capacités de pompage adaptées. Ces travaux ont été l'occasion de sécuriser ces ouvrages par un asservissement pour le poste de la Provostière et par la mise en place de bache d'une capacité de 90 m³ sur le poste de Prétôt. Ce dernier faisait partie des postes de relèvement présentant d'après les modélisations effectuées dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean, un risque élevé de débordement. Ces travaux ont été finalisés en 2010. Ils ont permis d'arrêter le lagunage et de supprimer, par voie de conséquence, tout rejet de station d'épuration sur le bassin versant de la Saigue.



Figure 86 a et b : Construction du poste de la Moinerie et de sa bache de sécurisation sur la commune de SAINT-PLANCHERS – Réhabilitation du poste de Prétôt sur la commune de GRANVILLE – Cliché SMAAG 2010

- Extension du réseau vers le secteur de la Blotière à SAINT-PLANCHERS en 2015. les travaux ont consisté en la pose de 1 115 ml de canalisation principale de transfert, la pose de de 273 ml de canalisation de collecte et la création de 47 branchements en partie privative.
- Opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM Baie de Scissy pour fiabiliser les ouvrages :

Le SIVOM a effectué en 2010 la réhabilitation de la canalisation gravitaire située dans la digue de SAINT-PAIR SUR MER. Cette réhabilitation a été justifiée par les désordres qui affectaient cette canalisation liée notamment à la nature du matériau qui la composait (amiante ciment).

➔ Bassin versant du Thar :

- Opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SMAAG :
- Suppression de la station d'épuration du SIVOM Baie de Scissy : cette opération s'est effectuée dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration à GRANVILLE et de la réalisation des ouvrages de transfert induits par la restructuration du système d'assainissement. Le site de la station du SIVOM a été réutilisé pour l'implantation d'un nouveau poste destiné à refouler les eaux usées générées sur les communes de CAROLLES, de JULLOUVILLE et de SAINT-PAIR/MER pour partie vers la nouvelle station.

A cette construction est venu s'ajouter la création d'une canalisation de transfert permettant d'acheminer ces effluents vers le poste de Mallouet, ultime étape avant l'arrivée à la station d'épuration.



Figure 87: Construction du poste de Scissy et de sa bache de sécurisation à ST-PAIR/MER – Cliché SMAAG

- Travaux sur la tranche 29 en 2014 les opérations réalisées sont les suivantes :

Secteur d'Angomesnil : Création d'un poste de refoulement, d'un réseau gravitaire de 460 ml, d'une conduite de refoulement de 530 ml et pose de 20 boites de branchement.

Secteur de Bouillon-Rainfray : Création d'un réseau gravitaire de 898 ml et pose de 24 boites de branchement.

Secteur de Vaumoisson : Installation d'un poste de relèvement, création d'une conduite de refoulement de 1214 ml et d'un réseau gravitaire de 723 ml

- Opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM Baie de Scissy:

De nombreuses opérations ont été menées par le SIVOM au cours des 10 dernières années. Elles ont consisté à étendre les réseaux de collecte des eaux usées vers les lieux-dits suivants sur le bassin versant du Thar :

- en 2005, sur les secteurs de la Déganetière et de la Folliote et de l'avenue de Granville sur la commune de SAINT-PAIR/MER
- en 2007, sur les secteurs du bourg et de la Croix Millet sur la commune de SAINT-PAIR/MER ainsi que sur le secteur de la Bressaudière sur la commune de JULLOUVILLE ;
- en 2008, sur les secteurs de la Déganetière, la Bruyère et la Chanterie sur la commune de SAINT-PAIR/MER ;
- en 2009, sur la route de la Giquelière sur la commune de SAINT-PAIR/MER et sur les secteurs de la Bougonnière et de la Brancherie sur la commune associée de SAINT-MICHEL DES LOUPS ;
- en 2010 sur la route de la Leudrie et la route du Chesnay sur la commune de SAINT-PAIR/MER ;
- ➔ Opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la commune de SAINT-PIERRE-LANGERS
- La commune de Saint-Pierre Langers a créé en 2013 son réseau d'assainissement collectif il se compose d'une station à filtres plantés de roseaux d'une capacité nominale de traitement de 600 EH, de 3,05 km de réseau gravitaire, de 1,39 km de réseau de refoulement et de 3 postes.

1.3. Eaux pluviales

Pluvial implanté dans la digue longeant le centre bourg de Saint-Pair sur mer

Suite à la détection de la très forte contamination à la sortie de l'exutoire de la canalisation à l'extrémité nord de la digue longeant le centre bourg, la commune de SAINT-PAIR SUR MER a effectué des travaux. La résorption de cette contamination devra être vérifiée par un prélèvement à la suite d'un épisode pluvieux consécutif à une période sèche.

Opération de contrôle des branchements sur la partie privative

La présence de contaminations non négligeables suite à de faibles pluies et les contaminations mesurées sur les eaux pluviales ont conduit le SIVOM Baie de Scissy, puis le à engager des opérations de contrôles de branchements. Cette opération a été lancée en 2011. Les contrôles ont débutés au cours du premier trimestre 2012. Il était prévu dans le cadre de cette démarche de procéder au contrôle de 1230 branchements répartis sur les territoires du SIVOM (SAINT-PAIR SUR MER, JULLOUVILLE et CAROLLES) et des communes de GRANVILLE (Saint-Nicolas Sud) et de SAINT-PLANCHERS (Partie est du bourg).

Les tableaux ci-dessous illustrent les résultats de ces opérations de contrôles de branchements au 30/06/2015

	Granville	SIVOM (St-Pair/Mer- Carolles)	St-Planchers	Total
Nombre de contrôles prévus au marché	100	1090 (595-297)	40	1230
Nombre de contrôles réalisés	96	843 (719-124)	39	978
Pourcentage de réalisation	96 %	77,3 %	97,5 %	79,50 %
Nombre de contrôles restant à réaliser	0	247	0	252

Date	Granville			St-Pair/Mer			Total	St-Planchers		
	Conformes	Non conformes	Total	Conformes	Non conformes	Total		Conformes	Non conformes	Total
31/01/2013	52	31	83	450	175	625	0	0	0	0
31/01/2014	0	6	6	3	4	7	0	0	0	0
30/06/2014	5	2	7	18	5	23	0	19	0	19
30/06/2015	0	0	0	48	16	64	124	17	3	0
Total	57	39	96	519	200	719	124	36	3	39
%	59%	40%		72%	28%			92%	7%	

Figure 88a et b: Synthèse des contrôles réalisés sur la zone d'influence

Il faut également noter qu'au 31 décembre 2015 que sur la commune de GRANVILLE, 23 des 39 non-conformités ont été corrigées après travaux, 4 mises en demeures ont été envoyées.

Sur la commune de SAINT-PAIR-SUR-MER, 117 installations ont été mises en conformités et 37 mises en demeures ont été envoyées.

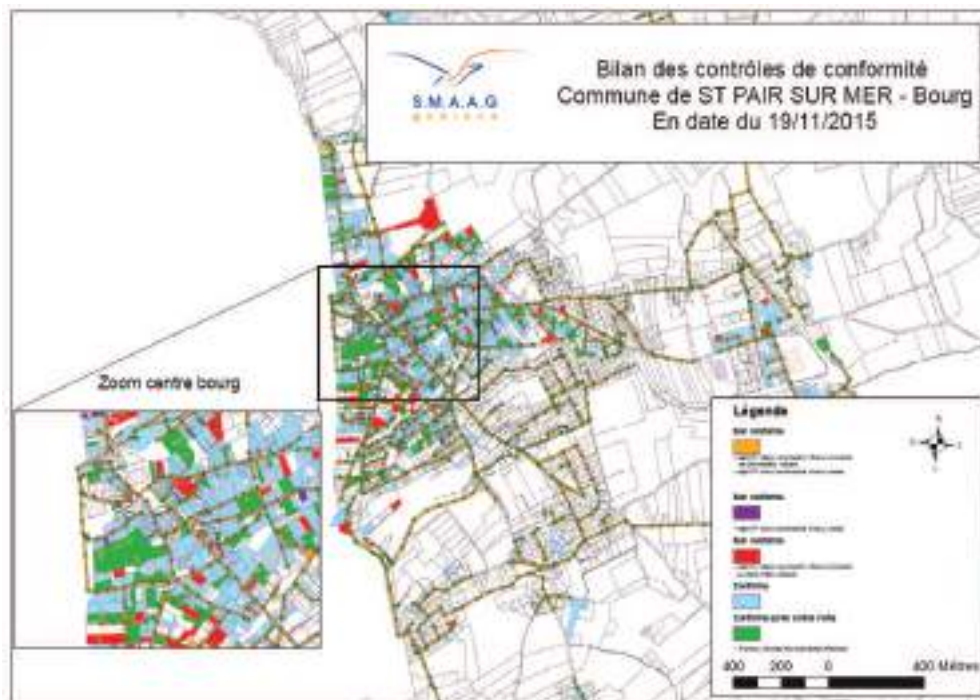


figure 89: Exemple de cartographie des résultats de contrôles de branchements dans le bourg de SAINT-PAIR-SUR-MER

1.4. Activités agricoles sur la zone d'étude

L'activité agricole est omniprésente sur les bassins versants de la Saigue et du Thar avec une SAU qui représente respectivement environ 85% et 90% de la zone d'influence de la plage de la Fontaine Saint-Gaud. Sur ces bassins versants à l'image des Côtiers granvillais, l'évolution principale qui a affecté l'occupation du sol se caractérise par une progression des terres labourables au détriment des prairies. Elle s'est accompagnée d'une augmentation de la taille des surfaces cultivées ayant conduit à supprimer une partie linéaire des talus et haies.

Ces deux bassins versants sont classés en zone vulnérable au titre de la « Directive nitrate ». La mise en application de cette directive destinée à protéger les eaux contre la pollution induite par les nitrates d'origine agricole s'effectue par le biais d'un programme d'actions faisant l'objet d'un arrêté préfectoral. Actuellement, c'est le 4^{ème} programme d'actions qui est en œuvre. Il prévoit outre les quantités maximales d'azote organique qui peuvent être appliquées sur les différentes cultures, la couverture hivernale de la totalité des parcelles cultivées par exploitation, à l'horizon 2013.

▪ Les travaux de restauration des cours d'eau

Sur le territoire des Côtiers granvillais, les observations menées au lancement de l'opération « Contrat en milieu rural et littoral » en 1999, ont permis de mettre en évidence une dégradation marquée des écosystèmes aquatiques continentaux, du fait des activités de pâturage. S'il apparaît que la

conservation des prairies en bordure des cours d'eau constitue un facteur favorable à la préservation de la qualité de l'eau et à la protection des milieux associés, il n'en reste pas moins que les dégâts observés et rendus possible du fait de la faible largeur de ces cours d'eau, altèrent leur capacité intrinsèque d'autoépuration.

Face à ces constats, le SMBCG a engagé dès 2005 des actions destinées à limiter l'impact de ces activités (pose de clôtures et aménagement de points d'abreuvement), pour favoriser la reconquête de la qualité de l'eau et des fonctionnalités des milieux associés.



Entre 2005 et 2015, le syndicat a effectué les travaux suivants :

- Sur le bassin versant de la Saigue : 7 740 ml de clôtures posées, 27 points d'abreuvement aménagés et 4 passerelles implantées.
- Sur le bassin versant du Thar : 26 460 ml de clôtures posées 161 points d'abreuvement aménagés ;



Figure 88 : Travaux de restauration des cours d'eau réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SMBCG – Cliché SMBCG

Dans le contexte de vulnérabilité de la Baie de GRANVILLE – JULLOUVILLE où les apports des fleuves côtiers constituent la principale cause de détérioration de la qualité sanitaire des eaux littorales, ces travaux sont essentiels comme le démontre la démarche effectuée dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean. Cette démarche a consisté, par l'utilisation de sites expérimentaux, à apprécier les effets des aménagements de rivières sur la contamination de l'eau par des flux bactériologiques induits par l'activité de pâturage.

Sous-bassin versant de la Cotonnière du le bassin versant du Thar	Sous-bassin versant du ruisseau de Saint-Sauveur sur le bassin versant du Boscq
Aucun aménagement réalisé	Travaux d'aménagement effectués
	

- Linéaire total du cours d'eau : 2,2 km dont

- Linéaire total du cours d'eau : 1,1 km dont 0,9

1,5 bordé par des prairies

- Superficie du sous-bassin versant : 260 ha dont 110 ha occupés par des prairies



bordé par des prairies

- Superficie du sous-bassin versant : 65 ha dont 55 ha occupés par des prairies



Cette démonstration a nécessité de mettre en place des campagnes de mesures sur 2 sous-bassins versants, l'un ayant bénéficié de travaux d'aménagement de rivières, l'autre non. Les caractéristiques de ces 2 sous-bassins sont les suivantes :

Figure 89 : Caractéristiques principales des 2 sous-bassins versants utilisés comme sites d'expérimentation pour mesurer les effets des aménagements en bordure de cours d'eau – Projet Life Environnement Mareclean SMBCG – IRH 2009

Trois campagnes de mesures ont été effectuées, deux par temps sec (22/07/2008 et 22/08/2008) et une par temps de pluie (06/08/2009). Les résultats des analyses effectuées sur les échantillons au cours des ces 3 campagnes sont figurés dans le tableau qui suit :

	Flux E.coli/h - Cotonnaire	Flux E.coli/h - St Sauveur	Flux entéro/h - Cotonnaire	Flux entéro/h - St Sauveur
TS: 22/07/08	3,94E+09	6,34E+07	9,00E+06	1,44E+06
TS: 27/08/08	6,01E+07	4,32E+06	7,20E+05	7,20E+05
TS - Flux moyen	4,90E+08	1,70E+07	2,50E+06	1,00E+06
TP : 06/08/2009 T0	1,73E+09	5,08E+08	5,08E+08	1,61E+08
TP : 06/08/2009 T1	2,20E+10	1,46E+09	1,46E+09	1,18E+08
TP : 06/08/2009 T2	3,71E+10	1,85E+09	1,85E+09	4,69E+08
TP : 06/08/2009 T3	7,57E+09	2,96E+09	2,96E+09	4,61E+08
TP - Flux moyen	1,80E+10	2,00E+09	6,70E+08	2,90E+08

Figure 90 : Résultats des analyses effectuées sur les échantillons prélevés sur les 2 sous-bassins versants lors des campagnes de temps et de temps de pluie – Projet Life Environnement Mareclean SMBCG – IRH 2009

L'analyse comparée des résultats d'analyses montre la réduction de flux de contamination acquise grâce aux aménagements effectués sur la bordure des cours d'eau et permet de quantifier le gain environnemental. Cette réduction est illustrée sur le graphique ci-dessous par les flèches en couleur orangé.

Evolution comparée des flux horaires en E. coli mesurés sur la Cotonnaire et le Ru de St-Sauveur

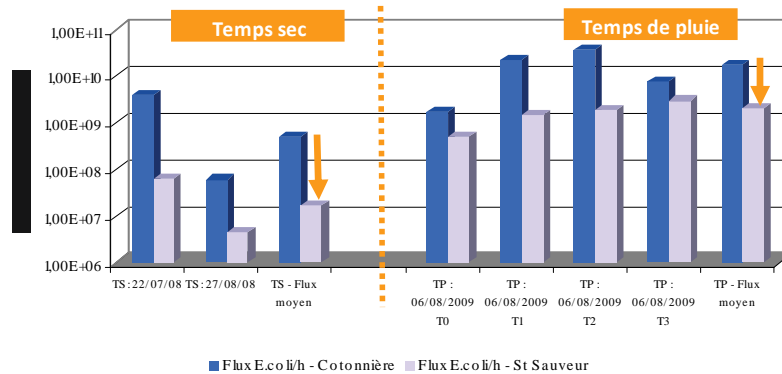


Figure 91 : Visualisation des effets des aménagements en bordure de cours d'eau – Projet Life Environnement Mareclean SMBCG – IRH 2009

Ces résultats traduisent un effet significatif des aménagements sur la contamination des eaux, se caractérisant par une réduction du flux d'Eschérichia coli de plus d'1 log par temps sec et d'1 log par temps de pluie.

En revanche, cet effet est beaucoup plus faible sur les entérocoques par temps sec comme par temps de pluie. Les entérocoques présentent une résistance plus importante que les Eschérichia. coli. Celle-ci amène à penser que l'effet que peuvent avoir les aménagements, se trouve en fait masqué par la remobilisation de pollutions plus anciennes.

Ces résultats ont conduit à s'interroger sur les priorités d'intervention à donner aux tronçons marqués par des dégradations induites par les activités de pâturage. Cette reconsidération a été rendu possible grâce aux développements effectués par IRH dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean. La démarche effectuée par IRH a consisté à confronter 3 types de données :

- les flux critiques calculés le long du chevelu des Côtiers granvillais ;
- le diagnostic de l'état initial des berges réalisés en 2003 par le SMBCG et qui s'est appuyé sur l'évaluation de l'indice de piétinement, comme indicateur de l'impact des activités de pâturage ;
- l'état d'avancement des travaux au 31/12/2008.

Les travaux d'aménagement ont été définis dans un premier temps pour répondre uniquement aux enjeux de reconquête de la fonctionnalité des milieux, ce qui sous-entend que seul l'indice de piétinement a été pris en compte.

Dans un second temps cet indice a été couplé à la modélisation des flux critiques, ce qui a permis de définir les priorités d'intervention non seulement pour répondre aux enjeux de reconquête de la fonctionnalité des milieux mais également à ceux portant sur la qualité des eaux littorales.



Figure 92 : priorités de travaux d'entretien et d'aménagement de rivières intégrant les seuls enjeux de reconquête de la fonctionnalité des milieux aquatiques



Figure 93 : priorités de travaux d'entretien et d'aménagement de rivières intégrant les enjeux de reconquête de la fonctionnalité des milieux aquatiques et de la qualité des eaux littorales

- **L'opération limitation des transferts du SMBCG « Mon sol, j'en prends soin pour éviter l'érosion »**

Cf version initiale du profil

- **Des partenaires mobilisés pour construire avec les agriculteurs des systèmes agro-écologiques performants**

Forts de l'expérience de l'opération limitation des transferts, et conscients que le contexte agricole notamment laitier est en pleine mutation, les agriculteurs responsables du projet ont souhaité poursuivre la démarche et mettre en place un nouveau projet pour accompagner les agriculteurs dans leur réflexion sur leur système d'exploitation.

Ils proposent de créer un groupe (La Ruche) composé d'une douzaine d'agriculteurs, qui expérimentent sur leurs exploitations différentes cultures, itinéraires techniques prenant en compte la problématique érosion des sols et qualité de l'eau.

L'objectif est de tester en groupe, partager, échanger entre pairs des nouvelles connaissances, puis de les diffuser plus largement aux autres exploitants du territoire.

Voici la liste des tests et essais innovants :

- Mais ensilage et cultures associées
- Planter un maïs dans un couvert
- Planter un maïs sans labour
- Faire un sur-semis de méteil dans une prairie

- Planter une culture protéiques en inter-culture longue
- Régénérer une prairie,
- Planter de la chicorée
- Mise en place de talus et plantation de haies

L'année 2015 a été consacrée à des démonstrations de matériels, des interventions de spécialistes de l'agro-écologie, et à une visite d'une autre ferme dans une autre région.


Les essais « Maïs ensilage et cultures associés », « planter un maïs dans un couvert », « faire un sur-semis de méteil dans un couvert » et « planter une culture protéiques en inter-culture longue » ont été lancés en 2015. Les premiers résultats seront connus durant l'année 2016.



Un diagnostic « point 0 » pour mesurer l'efficacité économique, sociologique et environnementale des exploitations et suivre leur évolution dans le temps a également été réalisé.

1. Recommandations


De l'analyse effectuée dans le cadre de la rédaction de ce profil de vulnérabilité et des résultats des différentes études, découlent les recommandations suivantes. Elles visent à limiter les pollutions (pollutions domestiques et diffuses) et les risques qui les accompagnent. Elles s'organisent en 3 catégories, les recommandations en termes d'intervention, d'amélioration des connaissances et de prévention.

1.1. Recommandations visant à limiter les pollutions domestiques

Catégorie	Descriptif des recommandations
 AGIR	<ul style="list-style-type: none">• Mener à terme l'opération engagée sur le contrôle des branchements sur la partie privative et mettre en place à l'avenir une démarche de contrôle de branchements (contrat d'affermage ou autres) permettant de lisser les contrôles dans le temps – Vérifier que les contrôles de conformités des branchements dans les zones assainies récemment ;• Finaliser la vérification des contrôles de conformités des branchements dans les zones récemment assainies ;• Poursuivre les actions groupées sur les zones sur lesquelles s'effectuent les contrôles afin de permettre aux propriétaires concernés de bénéficier d'aides pour les travaux de mise en conformité des branchements ;• Effectuer la révision des zonages d'assainissement sur les communes adhérentes au SMAAG et présentes dans la zone d'influence ;• Faire un bilan sur les 2 postes présentant le plus fort niveau de criticité (PR du Village Landais à GRANVILLE et PR Belle Rive sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER) afin de déterminer les améliorations qui pourraient être apportées – Intégrer dans cette réflexion sur le poste du Village Landais les effets de la ZAC de la Clémentière sur le dimensionnement du poste du village Landais et sa sécurisation ;• Entretenir régulièrement les réseaux et les postes, s'assurer de leur bon fonctionnement (état des canalisations, état des pompes des postes de refoulement, etc.).• Mettre en place une gestion patrimoniale des équipements de collecte afin de limiter les risques de contamination et de maintenir voire d'améliorer la performance du système d'assainissement dans sa globalité ;• Entretenir régulièrement les installations de l'aire de camping-car située en bordure de la Saigue sur la commune de SAINT-PAIR SUR MER et dans le bourg de JULLOUVILLE - Sensibiliser les usagers pour éviter les comportements non respectueux de l'environnement ;• S'assurer sur les zones d'extension de l'urbanisation (Val de la Saigue à SAINT-PAIR SUR MER et la ZAC de la Clémentière à GRANVILLE), de

	<p>la bonne séparation des eaux et de la parfaite étanchéité des réseaux tant sur les parties publiques que privées, ce qui supposera quelle que soit la maîtrise d'ouvrage de ces opérations foncières d'exiger des inspections télévisuelles, des tests d'étanchéité et de compactage ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener à terme le diagnostic des installations d'assainissement non collectif en identifiant les installations ayant un impact sur la salubrité publique ; • Faire en sorte que la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif ayant un impact sur la salubrité publique soit effectuée en faisant si besoin intervenir le pouvoir de police du maire. • Mettre en vigueur le règlement d'assainissement du SMAAG (1^{er} mars 2017) avec fixation des modalités de contrôles et des délais et mesures coercitives en cas de refus de travaux et d'absence de raccordement
 <p>COMPRENDRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des inspections télévisuelles en priorité dans les secteurs identifiés par l'étude diagnostique du système d'assainissement en privilégiant l'inspection des ouvrages situés dans la zone d'influence de la plage de la fontaine Saint-Gaud ; • Suivre le niveau de contamination des eaux pluviales déversés au niveau des différents émissaires dans le cadre de campagnes de prélèvement qui seront effectuées sur le bassin versant de la Saigue et du Thar ; Coupler à ce suivi des émissaires pluviaux, ceux des fleuves côtiers en y intégrant les petits fleuves côtiers, la Grâce de Dieu et Beausoleil ;
 <p>PREVENIR</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter un panneau d'information conseillant d'éviter la baignade à proximité de l'exutoire de la Saigue et du Thar ; • Pérenniser la gestion active en cas de dysfonctionnement sur les ouvrages d'assainissement conduisant à un débordement d'eaux usées ou en cas de fortes pluies.

1.2. Recommandations visant à limiter les pollutions diffuses

Catégorie	Descriptif des recommandations
 <p>AGIR</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les risques de contamination des eaux de la Saigue et du Thar par la mise en place de dispositifs permettant d'éviter le lessivage des déjections sur les sites recevant les cirques ; • Poursuivre les travaux d'aménagement de rivières sur le bassin versant de la Saigue et du Thar en traitant les priorités selon la hiérarchisation des priorités définies dans le cadre du projet Life Environnement Mareclean ; • Poursuivre la sensibilisation des exploitants à la reconstitution des talus et des haies pour limiter l'érosion et ses conséquences sur la qualité de l'eau ;



COMPRENDRE

- Effectuer des campagnes de mesures sur la totalité des bassins versants de la Saigue et du Thar pour apprécier les évolutions et identifier les sous-bassins versants les plus contributifs en termes de contamination bactériologique ;
 - Quantifier les flux de germes à la sortie de la Saigue et du Thar en couplant cette évaluation à la réalisation de prélèvements d'eaux de mer, démarche analytique à initier une fois les contrôles des branchements effectués et les travaux de mise en conformité réalisés ;
 - Mettre à jour le bilan sur la mise aux normes des bâtiments d'élevage sur les bassins versants de la Saigue et du Thar ;
 - Rechercher dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations dit d'Intention des solutions qui permettent de répondre simultanément aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau d'une part, et de préservation des biens et des personnes d'autre part.
 - Réaliser un inventaire exhaustif et cartographier de l'ensemble des sources de contaminations potentielles du Bv de la Saigue (émissaires pluviaux, fossés, ANC...)
 - Exploiter les données (relevés de terrain, ANC, AC, qualité de l'eau) pour identifier les sous bassins versants les plus contributifs
 - Réalisation d'un diagnostic environnemental (orienté sur la bactériologie) sur les 25 exploitations agricoles de la Saigue
-
- Pérenniser la gestion active en cas de fortes pluies.



PREVENIR

1.3. Dispositifs de gestion active des plages

La sensibilité des espaces de baignade conduit à préconiser le maintien de la gestion active des plages afin de pouvoir dans un souci de prévention des usagers, anticiper toute dégradation de la qualité des eaux littorales et interdire si nécessaire temporairement la pratique des activités de loisirs.

Deux dispositifs ont été mis en place, un par temps de pluie issu des développements effectués dans le cadre du projet Mareclean et un par temps sec qui est opérationnel depuis la saison 2013. L'apparition au cours de la saison 2012 de dérives en conditions météorologiques favorables a conduit à confectionner un second dispositif de gestion active, cette fois-ci par temps sec.

▪ Le système d'alerte par temps de pluie

- Principe du système

La sensibilité des plages de la baie de GRANVILLE – JULLOUVILLE aux apports terrigènes a conduit la commune de GRANVILLE à utiliser le dispositif de gestion proactive des plages développé dans le cadre du projet Mareclean.

Cette gestion est réalisée avec l'appui du SMBCG lors d'une prévision de fortes précipitations ou si un dysfonctionnement du système d'assainissement est signalé.

Le système sur lequel s'appuie cette gestion proactive est le Système d'Aide à l'Évaluation du Risque Sanitaire sur les plages (SAERS) développé par VEOLIA et adapté au contexte du territoire des Côtiers Granvilais dans le cadre du projet Mareclean. L'adaptation de ce système a permis de modéliser des scénarios de dégradation de la qualité des eaux de baignade à partir des mesures effectuées in situ sur les différentes sources potentielles de contamination. A ces différents scénarios correspondent des flux arrivant en mer (nature, localisation, durée, intensité) dans différentes conditions pouvant influencer le devenir de ces flux. Les paramètres et composantes pris en compte sont récapitulés dans le tableau qui suit. L'impact des différents scénarios identifiés a été évalué par simulation numérique en utilisant le modèle côtier SCOT développé par l'Ifremer sous Mars 2D.

Pluviométrie	Amplitude de Marée	Synchronisation des rejets avec la marée	Vent	Nombre de scénarios
2 composantes : - Pluie faible impactante - Pluie forte impactante	2 composantes : - Morte Eau - Vive Eau	2 composantes - Rejet autour de la Pleine Mer - Rejet autour de la Basse Mer	4 composantes : - Nul - Sud-Ouest - Nord-Ouest - Sud-Ouest tournant au Nord-Ouest	$2 \times 2 \times 2 \times 4 =$ 32

Figure 98 : Paramètres et composantes pris en compte dans la modélisation

- Justification de la prise en compte des paramètres de gestion

Les caractéristiques permettant de classer un événement (Pluie ou rejet suite à un dysfonctionnement du système d'assainissement) dans une catégorie ou dans une autre pour les différentes conditions prises en compte sont les suivantes (source Annexe VERI Mareclean) :

- **Pluie** : la distinction entre pluie faible et pluie forte se fait par rapport à la hauteur précipitée. Dans un premier temps de seuil de différenciation a été fixe à 15 mm. H pluie faible < 15 mm < H pluie forte. Ce seuil avait été prévu pour évoluer après un retour sur expérience de l'utilisation du SAERS. Après ce retour d'expérience c'est désormais une pluie de 10mm qui est utilisée comme seuil de différenciation.
- **Rejet** : un rejet est caractérisé par sa durée, son volume et sa concentration. Le volume du rejet et sa concentration ont été fixés avec l'accord des partenaires concernés du projet, respectivement à 100 m3 et a 5.107 E. coli/100 mL. Les deux catégories de rejet sont différenciées par la durée. Un rejet d'une durée inférieure à 6 heures est assimilé a un rejet d'une durée de 3 heures. De même, un rejet d'une durée supérieure à 6 heures est assimilé a un rejet d'une durée de 12 heures.
- **Vent** : quand le vent est pris en compte dans les simulations, il s'agit d'un vent de 8 m/s. On considère donc qu'un vent est non significatif lorsque sa vitesse est inférieure a 6 m/s, ou lorsqu'il est perpendiculaire à la ligne de cote (vent d'Ouest a effet négligeable a priori). Dans les autres cas les scénarios avec vent s'applique suivant le vent dominant lors de l'évènement considéré.
- **Amplitude de la marée** : l'amplitude de la marée est caractérisée par un coefficient. Une marée est considérée :
 - de vive eau pour un coefficient supérieur a 70
 - de morte eau pour un coefficient inférieur a 70

- **Synchronisation avec la phase de la marée** : pour les scénarios de temps de pluie, et vu que les temps de réponse des différentes sources de pollution par rapport à la pluie ne sont pas les mêmes, c'est la pluie elle-même qui est synchronisée avec la pleine mer ou avec la basse mer. La pluie réelle est alors centrée autour de l'instant la plus proche entre celle de la plus proche pleine mer ou de la plus proche basse mer. Dans le cas des rejets de dysfonctionnement, c'est le flux arrivant en mer qui est synchronisé.

Le système SAERS permet d'exploiter les résultats des simulations d'une manière dynamique. En effet, à partir de la description de la situation réelle (pluie, vent, etc.), le système détermine le scénario le plus proche et propose :

- De visualiser une cartographie retraçant l'évolution des panaches de pollution microbiologique (E. coli). Les niveaux de concentration en E. Coli sont représentés suivant une palette de couleurs prédéfinie présentée dans la figure suivante

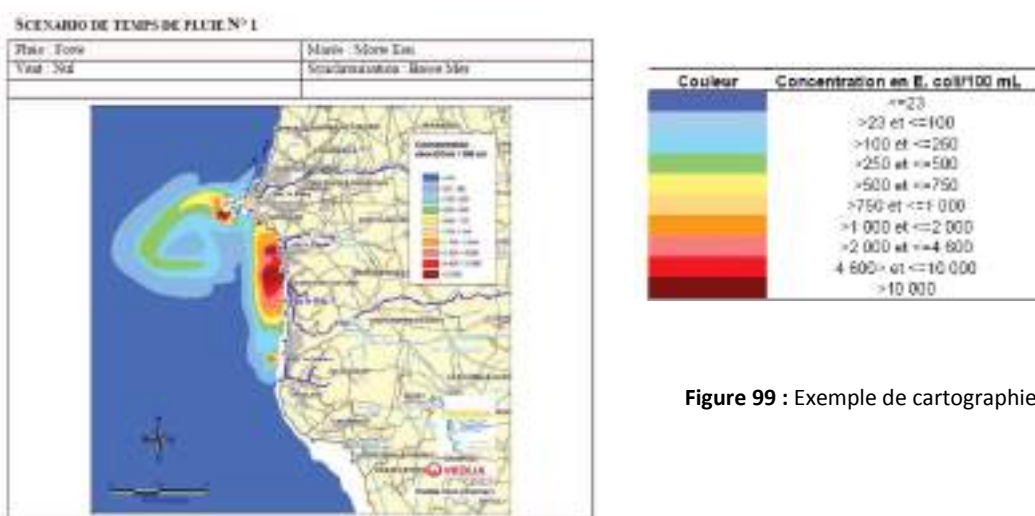
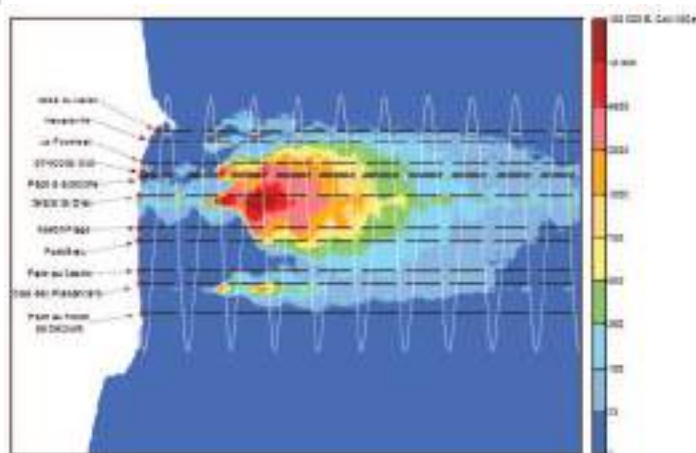


Figure 99 : Exemple de cartographie de dispersion

- De visualiser l'évolution des panaches de pollution microbiologique dans le temps (selon le cycle des marées)

Figure 100 : Exemple de cartographie d'évolution du panache



- Mise en place de la gestion proactive des plages par temps de pluie dans la pratique :

La procédure est la suivante :

- Le SMBCG consulte régulièrement l'extranet de Météo-France pour disposer des prévisions météorologiques sur son territoire. L'annonce d'un évènement pluvieux est accompagné des quantités prévisibles de précipitations. Cet extranet (Prévi-Expert) donne une prévision assez fiable de la météo de la région Granvillaise. Les prévisions renseignent heures par heure, plusieurs paramètres tels que la température (max et mini), la direction et la force du vent ainsi que les précipitations (horaires et cumul sur 24h). La prestation de services rendue par

MétéoFrance comporte également un système d'alerte par SMS et par mail, des évènements pluvieux de plus de 15 mm.

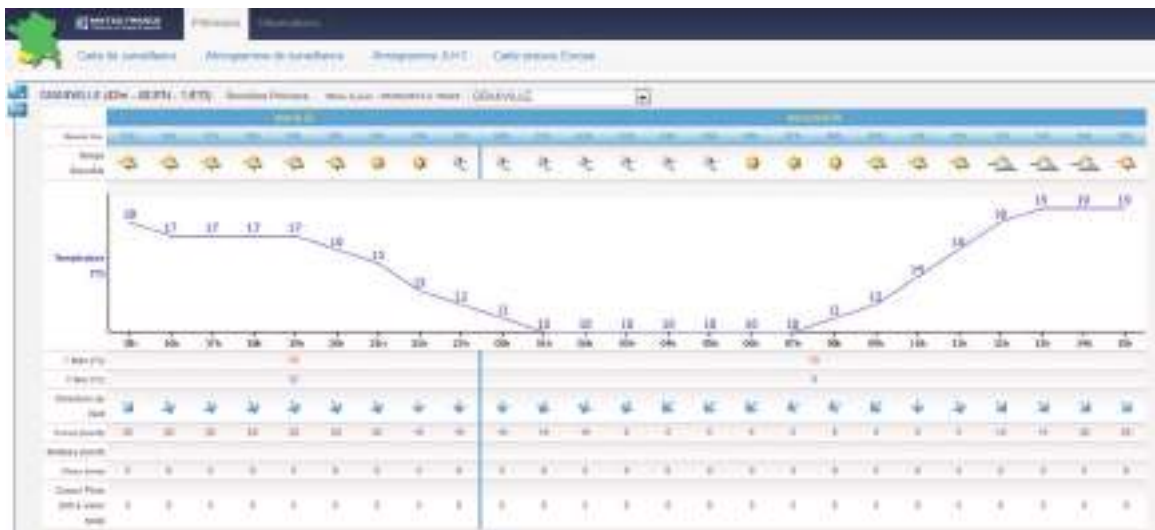




Figure 102a et b : Dispositifs d'information mis en place lors d'une interdiction temporaire (a-Drapeau rouge hissé sur le poste de secours à Kairon Plage à ST-PAIR /MER et b-Panneau d'information sur la plage du Fourneau à GRANVILLE)

▪ **Le système d'alerte par temps sec**

- Principe

L'année 2012 a été marquée par la réapparition de fortes contaminations des eaux littorales par temps sec, principalement aux exutoires des deux fleuves côtiers, la Saigue et le Thar. Dans ces conditions météorologiques, le syndicat et les communes ne disposent d'aucun indicateur susceptible de les alerter sur ces risques de contamination. Pour pallier cette situation, le SMBCG après contact auprès de différents organismes a confectionné un dispositif d'alerte par temps sec. Les sources de contamination par temps sec n'ont pas pu être identifiées au cours de la saison 2012, toutefois, après analyse des différentes sources possibles, une source en lien avec l'assainissement des eaux usées reste l'hypothèse la plus probable.

Le dispositif a donc été confectionné sur la base de cette hypothèse. Il se compose des équipements suivants : sondes multiparamètres, station de traitement des informations reliée à un préleveur automatique, et modem. Ces équipements prévus pour une gestion proactive des plages par temps sec sont également utiles à la gestion par temps de pluie en complément du protocole détaillé dans le paragraphe précédent.

Les sondes mesurent les paramètres suivants en continu :

- NH_4^+ (mg/l)
- Conductivité (ms/cm)
- Turbidité (NTU)
- pH (unité pH)
- Hauteur d'eau (m)

Le suivi de plusieurs paramètres est indispensable du fait des interférences possibles entre l'ammonium (NH_4^+) et d'autres cations (K^+ , Na^+ ...). Ces interférences se produisent notamment lors des cycles de marées de vives eaux, les eaux de mer entrant dans les fleuves côtiers lors de ces marées exceptionnelles. Dans ces conditions, le sodium de l'eau de mer vient interférer la mesure

des ions ammonium. Les concentrations sont dans ce cas décuplées sans pour autant que cette augmentation ne soit synonyme de pollution.



Figure 103 : Clichés des équipements du système de gestion proactive par temps sec

Les données enregistrées par les stations seront ensuite envoyées via un modem sur un extranet consultable à chaque instant par les techniciens du SMBCG. Le SMBCG s'est, par ailleurs, équipé d'une sonde NH4+ mobile utile, pour localiser précisément l'origine géographique d'une pollution.

Ce dispositif est opérationnel depuis la saison estivale 2013. Les deux fleuves côtiers (Saigue et Thar) à l'exutoire desquels sont réapparues les fortes contaminations par temps sec sont équipés.

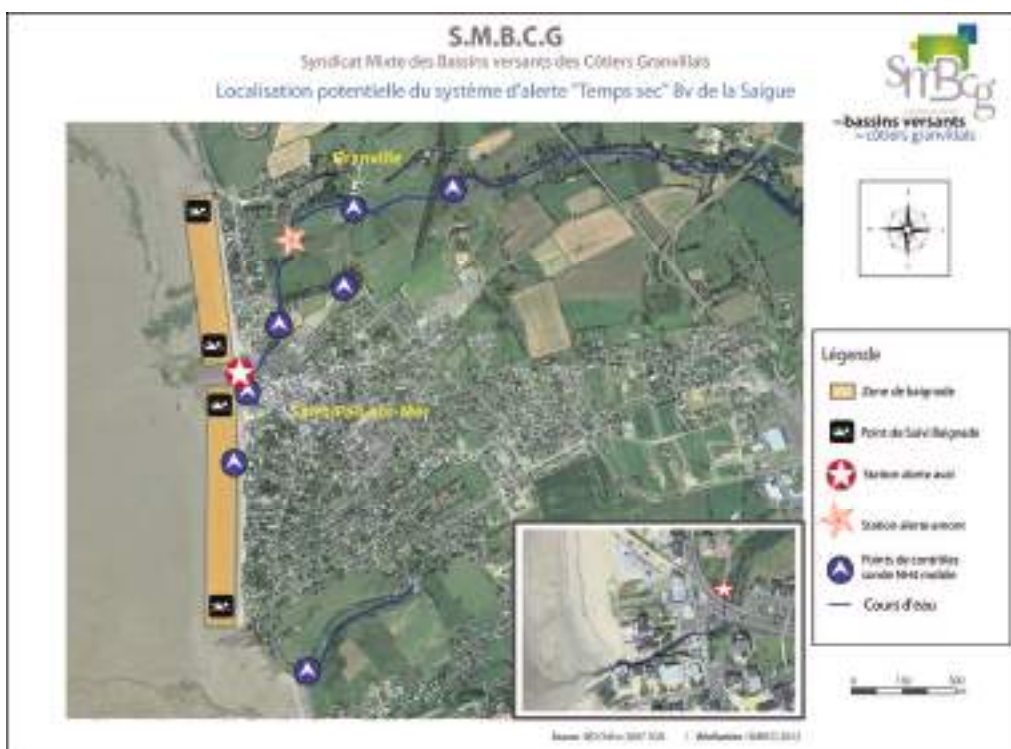


Figure 104 : localisation du système d'alerte sur la Saigue

Deux stations d'alertes sont implantées sur la Saigue, l'une en amont de la traversée de l'agglomération saint-pairaise, l'autre en aval. L'identification de l'origine (rurale ou urbaine) des contaminations justifie ce choix.

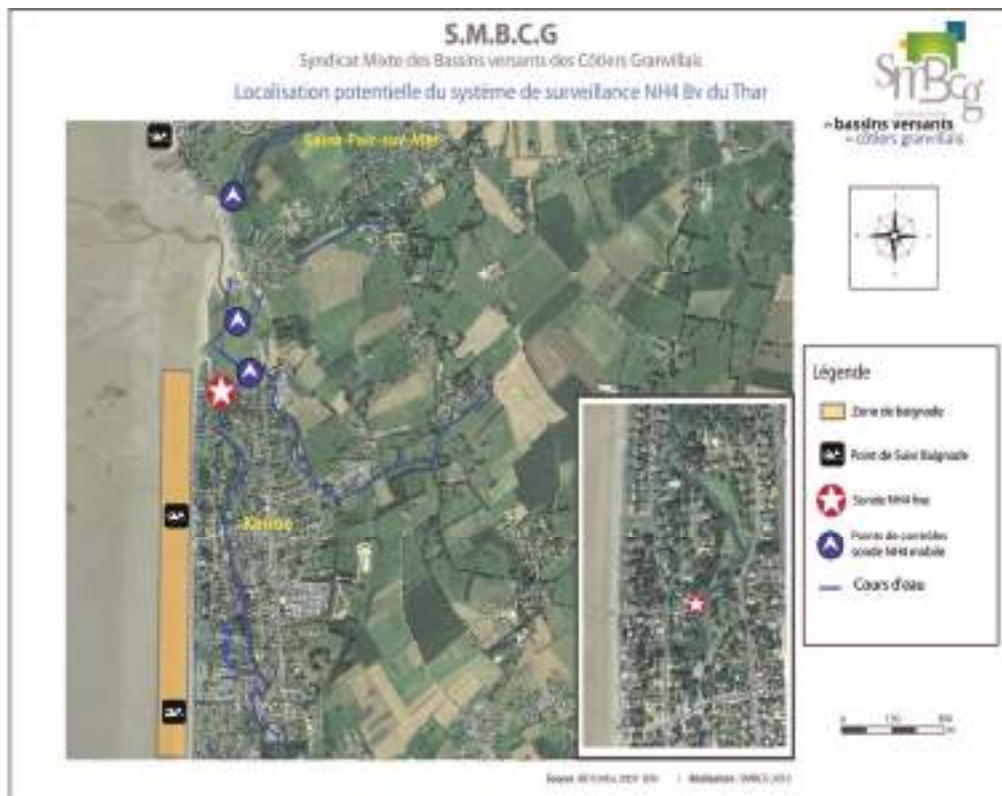


Figure 105 : localisation du système d’alerte sur le Thar

Le système d’alerte sera localisé à l’exutoire du bassin versant du Thar juste en amont de son Havre.

Suite à la restriction de la zone de très forte vulnérabilité aux plages situées à l’exutoire de la Saigue , Le SMBCG a procédé à une nouvelle implantation des stations sur ce bassin versant pour la saison estivale 2015, l’objectif étant d’obtenir une meilleure vision des contaminations potentielles à l’amont du bassin versant. La carte ci-dessous illustre cette nouvelle implantation.



Figure 106 : localisation du système d’alerte sur la saigue en 2015

- **Illustration de l'utilisation du système d'alerte par temps sec dans le dispositif de gestion active des plages**

Le système d'alerte par temps sec mis en place depuis la saison estivale 2013 à l'exutoire de la Saigue et du Thar, s'est montré particulièrement efficace lors de la saison 2014. Le 19/06/2014 la sonde située à l'exutoire de la Saigue a enregistré une valeur particulièrement importante de NH_4^+ . Cette valeur ponctuelle a été enregistrée alors que les conditions météorologiques étaient particulièrement clémentes. Les techniciens du SMBCG, alertés par cette valeur remarquable, et après une prise d'information auprès de l'exploitant du réseau d'assainissement, ont identifiés l'origine de la pollution. Cette dernière résultait d'un dysfonctionnement sur le réseau de transfert à proximité immédiate du cours d'eau. Au regard de ces éléments les élus des communes de GRANVILLE et SAINT-PAIR-SUR-MER ont réglementés les usages sur leurs espaces de baignade.

Les restrictions d'usages ont été levées après résolution du problème et suite à prélèvement de contrôle de la qualité des eaux de baignade réalisé par l'ARS.

La figure suivante illustre l'augmentation de la valeur NH_4^+ du 19/06/2014 sur l'extranet des sondes du SMBCG.

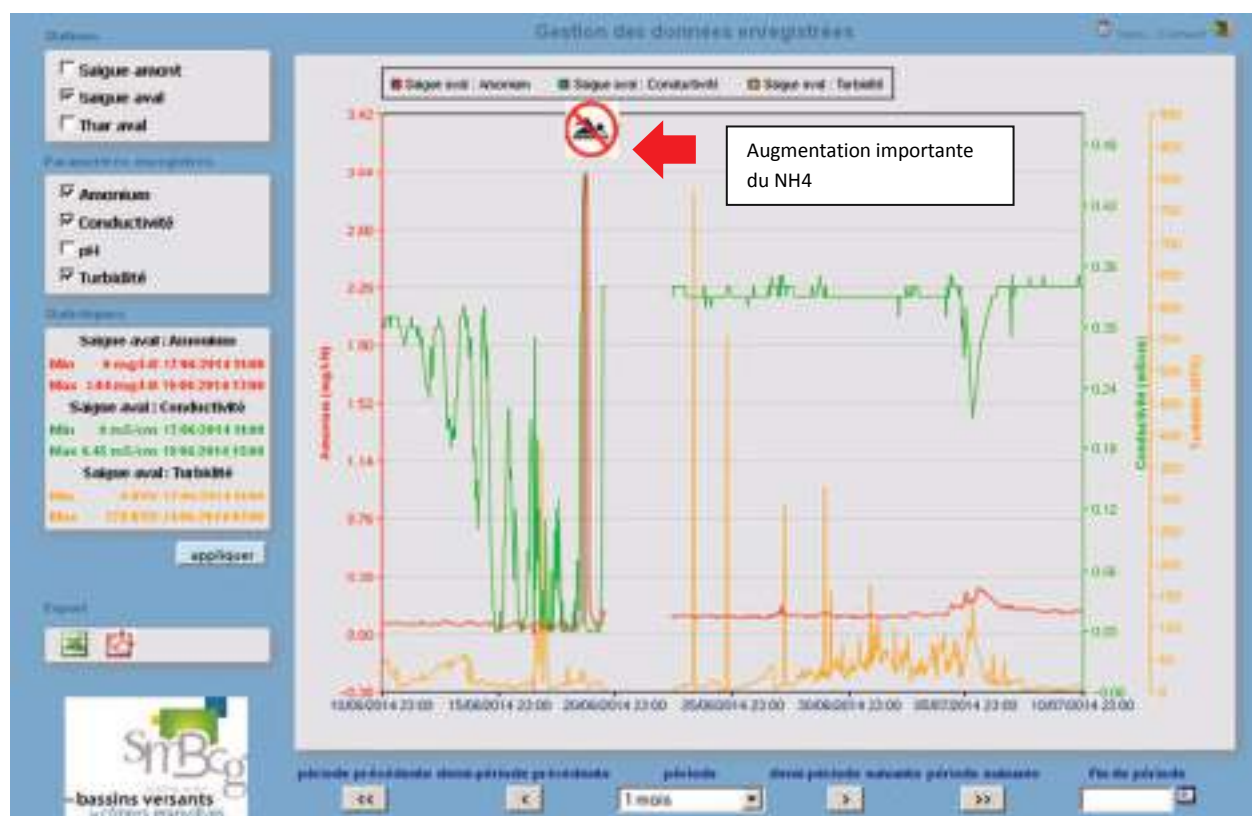


Figure 107 : L'extranet des sondes du SMBCG en juin 2014

Ce dispositif d'alerte par temps sec peut s'avérer également utile par temps de pluie la variation des certains paramètres peut aider la prise de décision de réglementer ou non les usages par les élus. La figure suivante, une capture d'écran de l'extranet des sondes du SMBCG, illustre l'évolution des différents paramètres mesurés lors d'un événement pluvieux majeur (24,8 mm en 6h00 le 22/07/2013).

Suivi baignade – Gestion active - Cas du 22/07/2013

Précipitations : 24,8 mm – Résultat prélèvement à ST-Nicolas Sud : 3421 E.coli

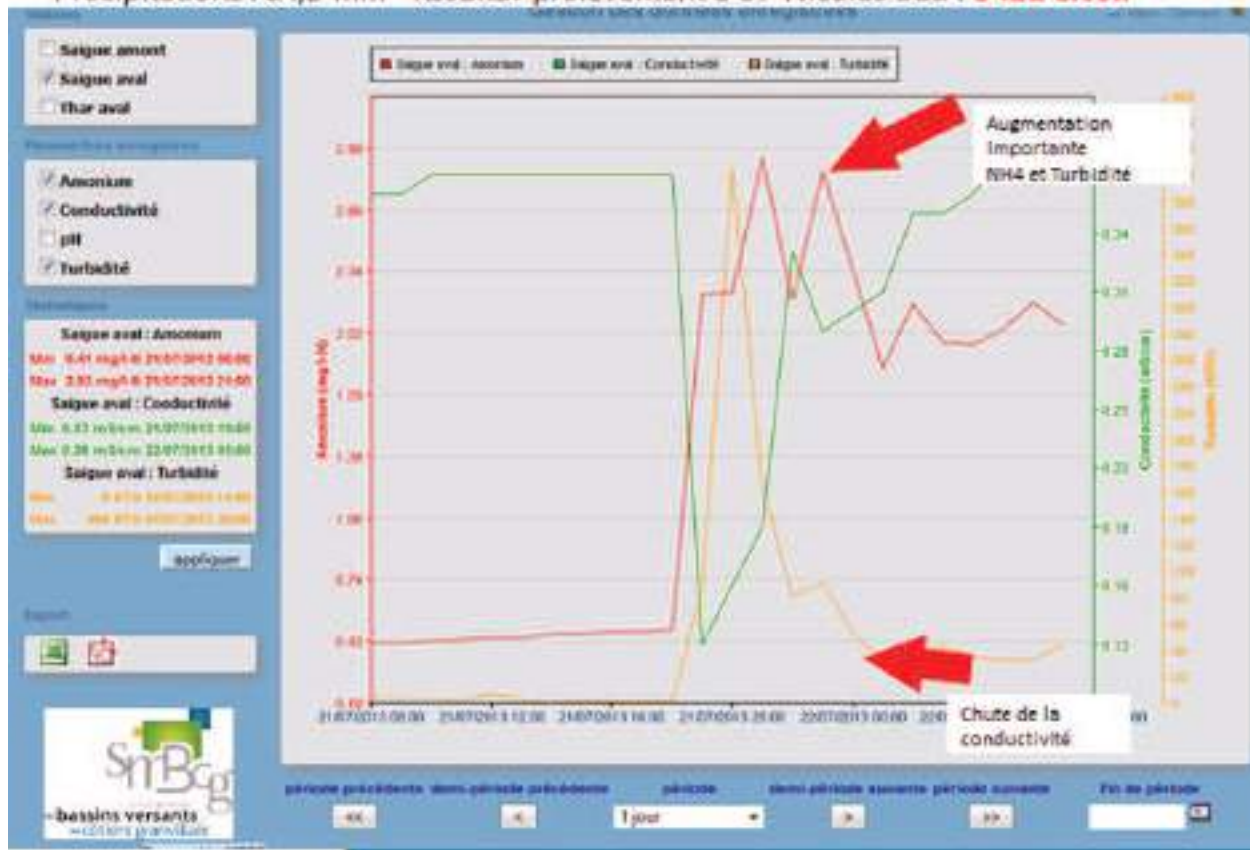


Figure 108 : L'extranet des sondes du SMBCG le 22/07/2013

L'augmentation des valeurs de NH_4^+ et de turbidité, couplée à la chute des valeurs de conductivité à l'aval de la Saigue, est caractéristique d'une contamination potentielle des eaux de baignades par temps de pluie. La transmission de ces éléments aux élus a motivée une réglementation des usages. Cette réglementation s'est avéré opportune au regard du résultat du prélèvement réalisé par l'ARS le 22/07/2013 (3421 Ecoli à Saint-Nicolas-Sud)

La figure suivante, illustre quant à elle, la corrélation qui peut exister entre les différents événements (dysfonctionnements du systèmes d'assainissement, précipitations importantes) et la variation d'un des paramètres (NH_4^+).

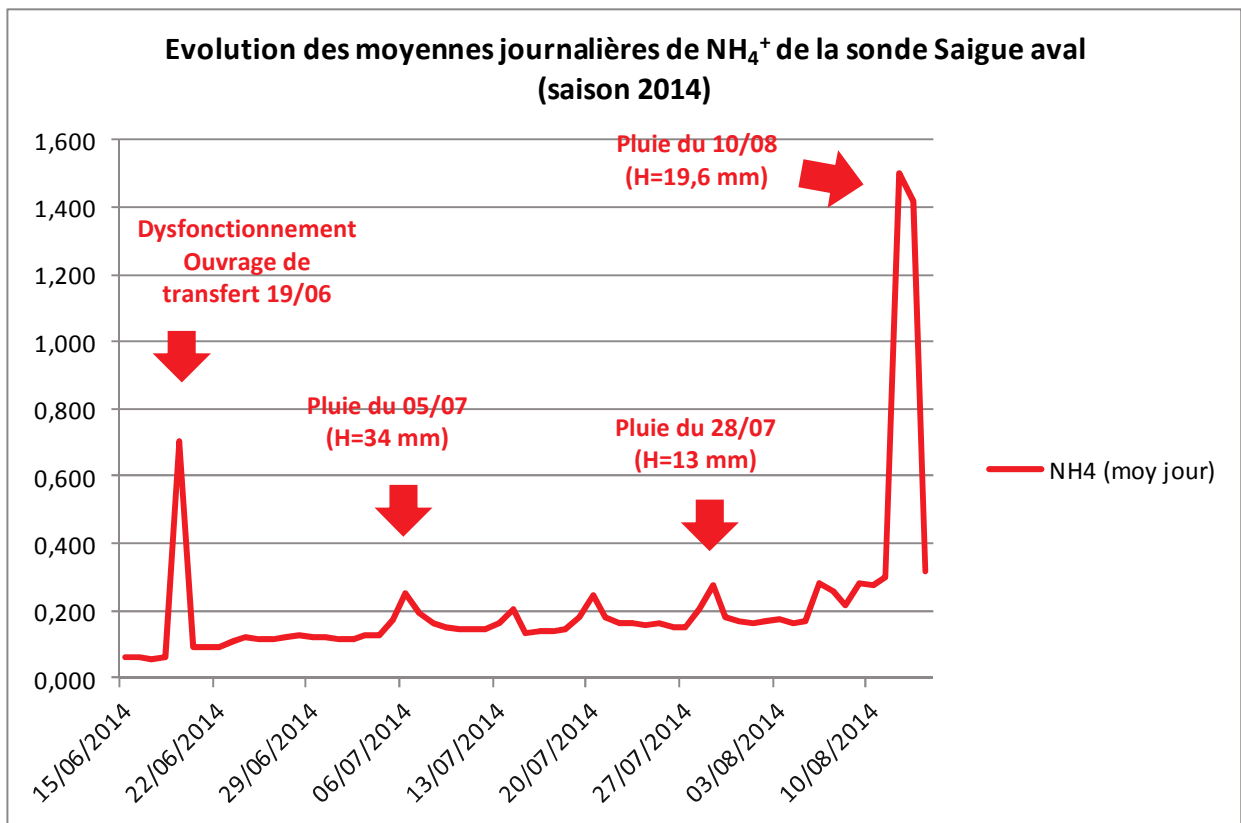


Figure 109 : Evolution des teneurs en NH_4^+ (moyenne journalière) sur la saison 2014

Bibliographie

- **AESN, 2004.** Loisirs nautiques et risques sanitaires sur le bassin Seine-Normandie. Etude réalisée par les bureaux d'étude Eco Environnement Ingénierie et Tassili. Janvier 2004.
- **ARS, 2005.** Annuaire des rejets côtiers du département de la Manche. Service Santé-Environnement DT50-ARS BN, 2005.
- **ARS, 2009.** Etat sanitaire des zones de baignade en mer sur le département de la Manche : Bilan de la saison estivale 2009. Service Santé-Environnement DT50-ARS BN.
- **Communauté de communes du Pays Granvillais, 2001.** Etude préalable à la gestion des risques d'inondation et d'érosion hydrique des bassins versants Granvillais
- **Communauté de communes du Pays Granvillais, 2001.** Opération en milieu rural et littoral – Côtiers granvillais
- **DDASS de la Manche - 1995.** Enquête sur la fréquentation des zones de pêche à pied dans la Côte Ouest du département de la Manche.
- **Kluth, 2006.** Dimensionnement d'un ouvrage écrêteur de crues par une méthode hydrologique. Rapport de Master Sciences de la Terre / Hydrosciences, Cemagref.
- **Mareclean, 2010.** Rapport final du projet LIFE Mareclean: Risk based reduction of microbial pollution discharge to coastal waters. SMBCG, juin 2010.
- **Ministère de l'Agriculture. 1980.** Fascicule 2 : la méthode Socose, méthode sommaire d'estimation de la crue décennale sur un petit bassin versant non jaugé, Synthèse nationale sur les crues des petits bassins versants.
- **Satese, 2008.** Rapports annuels du SATESE – Année 2008. Edition juin 2009.
- **Saur, 2008.** Évaluation de la criticité technique des postes de relevage situés dans la frange littorale de la côte des havres du Cotentin. Rapport d'activité SAUR. Projet Life MARECLEAN (Source : SMBCG).
- **SMBCG, 2009.** Projet MAREC Maîtrise des ruissellments érosifs dans les bassins versants des côtiers granvillais.

Sites Internet visités

- **Cartes géologiques au 1/50 000 du BRGM (Info Terre)**
<http://infoterre.brgm.fr/>
- **Comité Départemental du Tourisme de la Manche (Observatoire du Tourisme)**
<http://www.manchetourisme.com/>
- **État des lieux et des milieux littoraux en Basse-Normandie (Atlas IFREMER, 2007)**
http://www.ifremer.fr/envlit/region/basse_normandie/
- **Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) – Statistiques locales**
<http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/accueil.asp>
- **Occupation des sols (CORINE LAND COVER) – Site du MEEDDM Service SoEs Environnement**
<http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/index.php?id=88>

Listes des Annexes

Annexe 1 : Classement de la qualité des eaux de baignades littorales selon la Directive 76/130/CEE

Annexe 2 : Classement de la qualité des eaux de baignades littorales selon la nouvelle Directive 2006/7/CEE

Annexe 3 : Criticité des principaux postes de refoulement implantés sur le système de collecte des eaux usées des collectivités membres du SMAAG

Annexe 1
Classement de la qualité des eaux de baignades littorales
selon la Directive 76/130/CEE

▪ **Les paramètres mesurés**

Deux catégories d'indicateurs sont utilisées pour évaluer la qualité sanitaire de l'eau :

- **les paramètres microbiologiques** : trois germes indicateurs de contamination fécale sont recherchés : les coliformes totaux, les coliformes fécaux (*Escherichia coli*) et les entérocoques. Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés.
- **les paramètres physico-chimiques** : contrairement aux indicateurs précédents, ces paramètres font l'objet d'une évaluation qualitative (visuelle ou olfactive). La présence de mousses (substances tensioactives), de phénols, d'huiles minérales, de résidus goudronneux de matières flottantes est relevée lors du prélèvement d'eau.

▪ **L'appréciation de la qualité s'effectue en deux temps :**

En cours de saison à partir des résultats ponctuels d'analyses :

Tableau I : Critères de qualité des eaux de baignade définis par le décret n°81-324 du 7 avril 1981 fixant les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et aux baignades aménagées.

PARAMETRES	G (*)	I (*)
MICROBIOLOGIE		
Coliformes totaux / 100 ml	500	10 000
<i>Escherichia coli</i> / 100 ml	100	2 000
Entérocoques / 100 ml	100	-
PHYSICO-CHIMIE		
Coloration	-	Pas de changement anormal de la couleur (0)
Huiles minérales (mg/l)	- ≤ 0,3	Pas de film visible à la surface de l'eau et absence d'odeur
Substances tensioactives réagissant au bleu de méthylène (mg/l laurylsulfate)	- ≤ 0,3	Pas de mousse persistante
Phénols (indices phénols) mg/l	-	Aucune odeur spécifique
C ₆ H ₅ OH	≤ 0,005	
Transparence (m)	2	1 (0)

(*)**G** : Le nombre guide **G** caractérise une bonne qualité pour la baignade.

(*) **I** : Le nombre impératif **I** constitue la limite supérieure au-delà de laquelle la baignade est considérée de mauvaise qualité.

(0) : Dépassement des limites prévues en cas de conditions géographiques ou météorologiques exceptionnelles.

En fin de saison par une interprétation de l'ensemble des mesures qui se traduit par un classement.

Tableau II : Critères de classement de qualité des eaux de baignade

A Eau de bonne qualité	B Eau de qualité moyenne
<p>Au moins 80% des résultats en coliformes totaux et en Escherichia coli sont inférieurs ou égaux aux nombres guides;</p> <p>et au moins 95% des résultats en Coliformes totaux et Escherichia coli sont inférieurs ou égaux aux nombres impératifs;</p> <p>et au moins 90% des résultats en entérocoques sont inférieurs ou égaux aux nombres guides.</p>	<p>Au moins 95% des prélèvements respectent les nombres impératifs pour les coliformes totaux et Escherichia coli,</p> <p>les conditions relatives aux nombres guides n'étant pas, en tout ou en partie, vérifiées.</p>
<p>Au moins 95% des résultats sur les paramètres physico-chimiques (huiles minérales, mousses, phénols) sont conformes aux critères impératifs définis.</p>	
<p>Les eaux classées en catégories A ou B sont conformes aux normes européennes</p>	
C Eau pouvant être momentanément polluée	D Eau de mauvaise qualité
<p>La fréquence de dépassement des nombres impératifs est comprise entre 5% et 33,3%</p>	<p>Pour au moins un paramètre, les conditions relatives aux nombres impératifs sont dépassées au moins une fois sur trois.</p>
<p>Il est important de noter que si moins de 20 prélèvements sont effectués pendant toute la saison sur un point, un seul dépassement des nombres impératifs sur un seul paramètre suffit pour entraîner le classement de la plage en catégorie C.</p>	<p>Toutes les zones classées en catégorie D durant deux années consécutives doivent être interdites à la baignade, sauf si des améliorations significatives apparaissent</p>
<p>Moins de 95% des résultats sur les paramètres physico-chimiques (huiles minérales, mousses, phénols) sont conformes aux critères impératifs définis.</p>	
<p>Les eaux classées en catégorie C ou D ne sont pas conformes aux normes européennes</p>	

Annexe 2 :
Classement de la qualité des eaux de baignades littorales
selon la nouvelle Directive 2006/7/CEE

La transposition en droit français de la directive européenne du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade est effective depuis la publication du décret n° 2008-990 du 18 septembre 2008. Cette directive modifie notamment les modalités du contrôle de la qualité des eaux de baignade et notamment, seuls 2 paramètres microbiologiques seront contrôlés : entérocoques intestinaux et *Escherichia coli*.

Elle apporte également des modifications quant aux modalités d'évaluation et de classement:

- Les normes de qualité seront différentes pour les eaux de mer et les eaux douces.
- l'évaluation de la qualité sera réalisée sur la base de l'analyse statistique de l'ensemble des données relatives à la qualité des eaux de baignade recueillies sur 4 saisons.
- Le classement des eaux de baignade sera établi suivant 4 classes de qualité.

Cette évolution qui s'est fixé pour objectif de diminuer le risque sanitaire lié à la baignade prévoit parmi les diverses mesures, l'élaboration de profils des eaux de baignades, outils destinés à mieux comprendre leur vulnérabilité et définir les mesures préventives ou de gestion appropriées. Enfin, la directive prévoit explicitement la participation du public : Le public informé devient acteur dans la gestion de la qualité des eaux de baignade.

Calendrier d'application des dispositions de la directive 2006/7/CE :

- **2010** : Etablissement des programmes de surveillance de la qualité des eaux de baignade selon les nouvelles règles prévues par la directive 2006/7/CE (2 paramètres microbiologiques) et mise en œuvre de ces programmes.
- **2010 à 2012** : Classement de la qualité des eaux de baignade selon la méthode de la directive 76/160/CE, en ne tenant compte que des résultats des 2 paramètres microbiologiques prévus par la directive 2006/7/CE.
- **2011** : Réalisation des profils pour l'ensemble des eaux de baignade.
- **Fin de la saison balnéaire 2013** : Premier classement de la qualité des eaux de baignade établi selon une méthode statistique, sur la base des résultats analytiques recueillis pendant les 4 saisons balnéaires précédentes.
- **Fin de la saison 2015** : Toutes les eaux doivent être au moins de qualité suffisante.

▪ **Le calcul du classement:**

Le classement est établi sur la base des percentiles 95 et 90 calculés, à l'aide d'une formule, sur les résultats des quatre dernières saisons balnéaires.

Fondée sur l'évaluation du percentile de la fonction normale de densité de probabilité log10 des données microbiologiques obtenues pour la zone de baignade concernée, la valeur du percentile est calculée de la manière suivante:

i) Prendre la valeur log10 de tous les dénombrements bactériens de la séquence de données à évaluer (si une valeur égale à zéro est obtenue, prendre la valeur log10 du seuil minimal de détection de la méthode analytique utilisée.)

ii) Calculer la moyenne arithmétique des valeurs log10 (μ).

iii) Calculer l'écart type des valeurs log10 (σ).

La valeur au 90e percentile supérieur de la fonction de densité de probabilité des données est tirée de l'équation suivante:
90e percentile supérieur = antilog ($\mu + 1,282 \sigma$).

La valeur au 95e percentile supérieur de la fonction de densité de probabilité des données est tirée de l'équation suivante:
95e percentile supérieur = antilog ($\mu + 1,65 \sigma$).

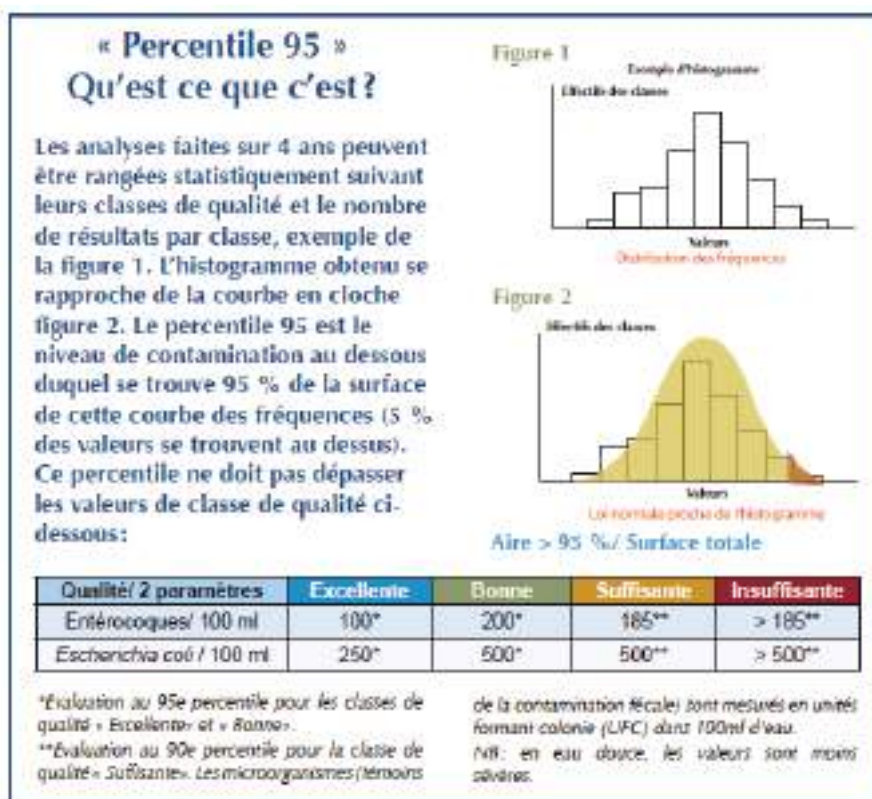


Figure I : Percentile 95 ? Qu'est ce que c'est ?

Source : Aagence de l'Eau Seine-Normandie

▪ **Les critères de classement:**

		Classes de qualité	Excellente (1)	Bonne (1)	Suffisante (1)	Insuffisante (1)
Critères						
et	E.coli	Percentile 95 ≤ à	250	500		
	Entérocoques	Percentile 95 ≤ à	100	200		
et	E.coli	Percentile 90 ≤ à			500	
	Entérocoques	Percentile 90 ≤ à			185	
ou	E.coli	Percentile 90 > à				500
	Entérocoques	Percentile 90 > à				185

(1) : sous réserve que des mesures de gestion soient prises en cas de pollution, pour prévenir l'exposition des baigneurs et pour réduire ou supprimer les sources de pollution.

(2) : baignade conforme temporairement si des mesures de gestion sont prises en cas de pollution, si les causes de pollution sont identifiées et si des mesures sont prises pour réduire ou supprimer les sources de pollution.

Les eaux de baignade de qualité insuffisante 5 années consécutives sont interdites ou déconseillées.

Figure II : Critères de classement des eaux de baignade en mer définis par la directive 2006/7/CE

Bassin Versant		EQUIPEMENTS ET PARTICULARITES																												NOTE EQUIPEMENT		NOTE TECHNIQUE					
		TECHNIQUE														TELESURVEILLANCE												PARTICULARITES									
		Pompe de secours		Permutation des pompes		Groupe électrogène			Bâche tampon		Trop plein			Agitateur		Débit mensuel moyen (m3/mois)			Alarme TP			Défaut EDF		Défaut pompe		Télesurveillance		Défaut ligne TLS						eaux parasites		Risque d'inondation	
		Oui	Non	Automatique	Manuelle	Total	Partiel	Absence	Présence	Absence	Absence	Présence	Présence	Absence	0<Q<300	300<Q<1500	Q>1500	<4 par an	de 4 à 10 par an	> 10 par an	< 3 par an	=3 par an	<4 par an	=4 par an	Présence	Absence	<3 par an	> 3 par an	Présence					Absence	Présence	Absence	
		1	10	1	10	1	5	10	1	10	1	20	20	1	10	1	5	10	1	2	3	1	10	1	10	1	20	1	10	20	1	1	1	56	56		
PR NOROIT	Pluvial côtier	1		1				10		10	1			10	1			1							20		1	1			56	56					
PR DIOR	Pluvial côtier		10	1				10		10	1			10	1			1		1	1		1		1		1	1			49	49					
PR PLAT GOUSSET	Pluvial côtier	1		1				10		10	1			10	1			1		1			10	1	1		1	1	20	20	87	87					
PR EMBARCADERE																																					
PR LE ROC	Boscq		10	1				10		10	1			10	1			1		1	1		1		1		1	1			49	49					
PR PORT FOULON	Hacqueville		10	1				10		10	1			10	1			1		1	1		1		1		1	1			49	49					
PR HOPITAL	Saigue																																				
PR VILLAGE LANDAIS	Saigue	1		1				10		10		20		10		5		1			10		10	1	1		1	1	20		1	1	100	120			
PR LE CROISSANT	Saigue	1		1				10		10	1			10		5			2	1			10	1	1			10	20		1	1	82	82			
Pr la lande de Pucy	Saigue	1		1				10		10		20		10		5		1							20		1	1	20		1	1	98	105			
PR LES ARDILLIERS	Saigue	1		1				10		10	1			10		5		1							20		1	1			79	79					
PR ELIAN PLANES	Thar	1		1				10		10	1			10		1		1		1	1		1	1	1		1	1	1	20	59	59					
PR IMMEUBLE	Saigue	1		1				10		10	1			10		1		1		1	1		1	1	1		1	1			59	59					
PR BEAU SOLEIL	Thar	1		1				10		10	1			10		10		1		1	1		1	1	1		10		20	20	96	96					
PR BELLE RIVE	Thar	1		1				10		10		20		10		10		1		1	1		1	1	1		1	1	20	20	106	170					
PR SAINT OUEN	Thar	1		1				10		10		20		10		10		1		1	1		1	1	1		1	1	20	1	87	104					
PR KAIRON BOURG	Thar	1		1				10		10		20		10		5		1		2	1		1	1	1		1	1	20		1	1	102	110			
PR LES CORMORANS	Thar	1		1				10		10	1			10		1		1		1	1		1	1	1		1	1			40	40					
PR LES VIKINGS	Thar	1		1				10		10	1			10		1		1		1	1		1	1	1		1	1			40	40					
PR GRACOT	Thar	1		1				10		10	1			10		1		1		1	1		1	20	1		1	1			57	57					
PR BRESSAUDIERE	Thar	1		1				10		10	1			10		5		1		1	1		1	1	1		1	1			44	44					
PR LEZEAUX	Thar	1		1				10		10	1			10		1		1		1	1		1	1	1		1	1			40	40					
PR ST MICHEL DES LOUPS	Thar	1		1				10		10	1			10		5		1		1	1		1	1	1		1	1			44	44					
PR CROIX PAQUERAY	Crapeux	1		1				10		10	1			10		1		1		1	1		1	1	1		1	1			40	40					
PR PRESBYTERE	Lude	1		1				10		10	1			10		1		1							20		1	1			56	56					

Criticité des principaux postes de refoulement implantés sur le système de collecte des eaux usées des collectivités membres du SMAAG

Annexe 3 :

Annexe 4 :

L'assainissement Collectif sur le Territoire de GRANVILLE TER ET MER

